

~~SL  
Neuchâtel  
140~~

OU 100

BPU Neuchâtel x



1031010112

NOUVELLE SÉRIE / TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

OU 100

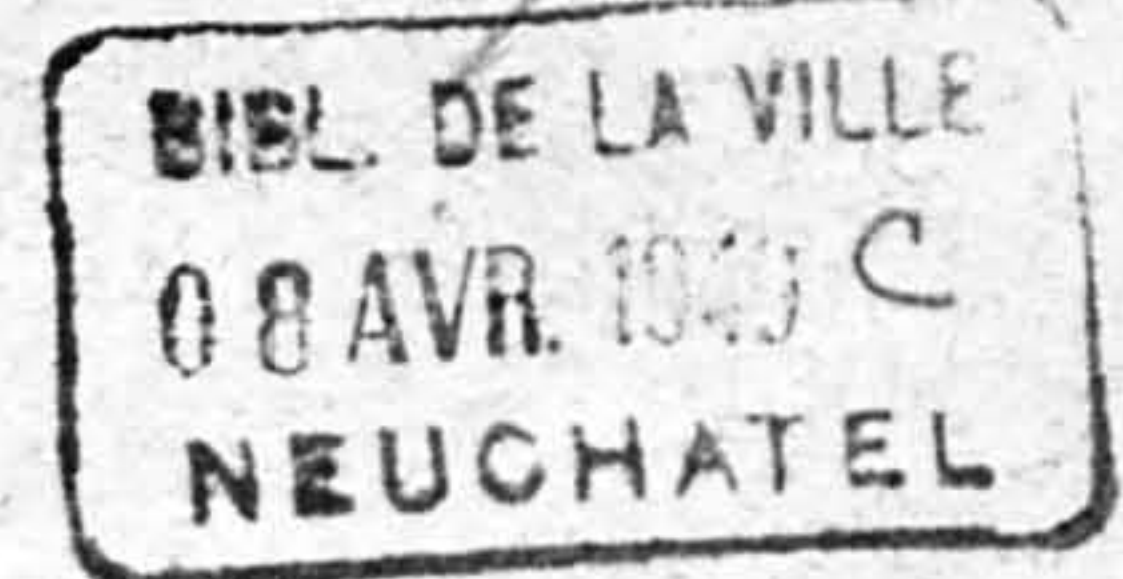
# MUSÉE NEUCHATELOIS

ORGANE  
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON  
DE NEUCHÂTEL

FONDÉ EN 1864



1949



## SOMMAIRE

	Pages
1. <i>Neuchâtel en 1766</i> (avec planche), par Alfred Schnegg et Alfred Chapuis . . .	3
2. <i>Samuel Girardet, ses ancêtres, sa boutique</i> , par Léon Montandon . . . . .	11
3. <i>La fontaine Saint-Guillaume de Neuchâtel</i> (avec illustration), par Jean Courvoisier . . . . .	18
4. <i>Mélange: J.-F. Ostervald et la Hongrie</i> , par Zoltán Baranyai . . . . .	26
5. <i>Bibliographie</i> , par J. Jeanjaquet . . . . .	28

ON S'ABONNE A L'IMPRIMERIE CENTRALE, NEUCHÂTEL

Prix de l'abonnement: Suisse, Fr. 12.50; étranger, Fr. 15.—. Pour les membres de la Société d'histoire:  
Suisse, Fr. 10.—; étranger, Fr. 12.50. Compte de chèques postaux IV 1622.

Vous trouvez

La chemiserie  
soignée et de qualité

chez



*Savoie-Petitpierre s.a.*

Téléphone 5 11 96

NEUCHATEL

# SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Capital-actions et réserves Fr. 200 000 000.—

LONDRES



NEW-YORK

**NEUCHATEL**

Place A.-M. Piaget

Téléphone 5 15 01

Faubourg de l'Hôpital 8

Quincaillerie  
Outillage  
Articles de ménage  
Porcelaine



S. A.

NEUCHATEL

Rues du Seyon et de l'Hôpital

NOUVELLE SÉRIE / TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

# MUSÉE NEUCHATELOIS

ORGANE  
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON  
DE NEUCHÂTEL

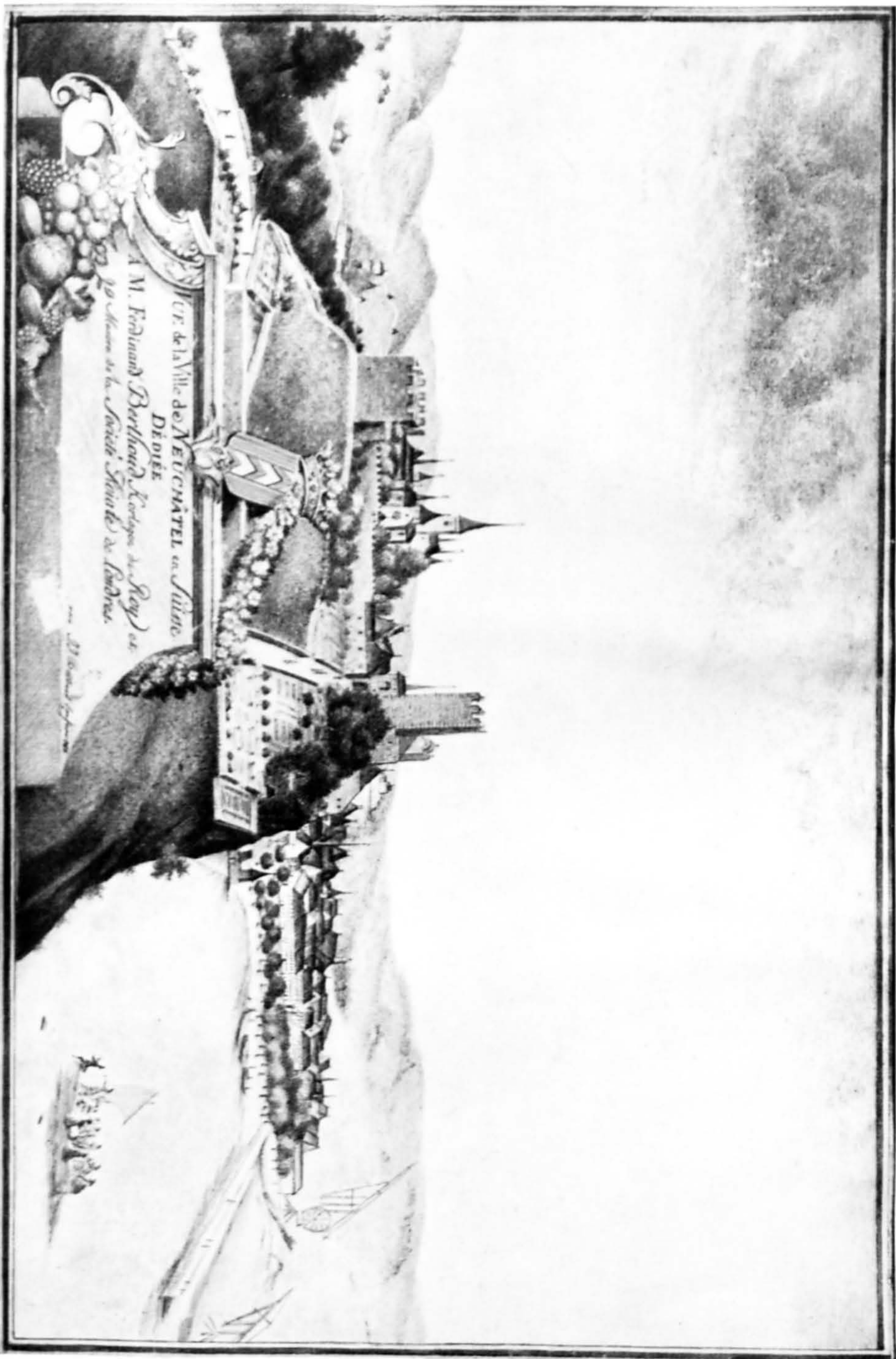
FONDÉ EN 1864



1949

NEUCHÂTEL  
IMPRIMERIE CENTRALE  
1, rue du Temple-Neuf, 1

Tous droits réservés



NEUCHÂTEL VU DE L'OUEST, EN 1766

par Jean-Jacques Berthoud

## NEUCHÂTEL EN 1766

La vue de Neuchâtel que nous reproduisons ici est la photographie, acquise à Londres par M. Alfred Chapuis, d'une gravure dont aucune épreuve ne s'est fait connaître jusqu'ici. Elle mesure avec son cadre 22 1/2 cm. sur 16 cm. Dans un cartouche architectural, orné de fruits et surmonté d'un écu couronné, aux armes de l'Etat sous leur forme non écartelée, se lit l'inscription suivante :

*Vue de la Ville de Neuchâtel en Suisse  
dédiée*

*à M. Ferdinand Berthoud Horloger du Roy, et  
Membre de la Société Royale de Londres.*

*par J. J. Berthoud son frère 1766.*

Non exempte de maladresse, cette œuvre de Jean-Jacques Berthoud est d'une exécution plus hâtive que la *Vue de la ville d'Yverdon* (1756) que le *Musée neuchâtelois* a reproduite en 1945 (p. 113). Elle est censée rendre l'aspect que la ville offre au voyageur venant de l'ouest. En fait, le point de vue de l'artiste est fictif, car entre la route de Pontarlier que l'on aperçoit à gauche et les falaises dominant le lac, la déclivité est constante. A droite, le môle du Seyon suit une direction qui semble parallèle à celle de la rive, au niveau de l'artiste : c'est donner à la baie de l'Evole une forme beaucoup plus fermée qu'elle n'a réellement. Le profil des montagnes s'inspire de la plus libre fantaisie : on ne sait même pas où localiser Chaumont, ce qui, pour une vue de Neuchâtel, légitime quelque étonnement !

Telle qu'elle se présente, cependant, tout édulcorée qu'elle soit sans doute par la reproduction photographique, la vue de Berthoud n'est pas sans intérêt pour nous. En effet, si au XVIII<sup>e</sup> siècle il n'est pas rare que des artistes représentent la ville du côté de l'est, le cas ne se produit guère dans l'autre direction. A une époque où la route de l'Evole n'existe pas encore, le dessinateur, placé à l'ouest de la tour des Prisons, ne peut rendre, s'il veut reproduire fidèlement l'objet

qu'il a sous les yeux, que la partie supérieure de la colline du Château, et, à droite, les quartiers immédiatement voisins du lac. Par le détour d'un point de vue conventionnel, et en forçant quelque peu la réalité, Berthoud est parvenu à faire figurer sur sa planche gravée<sup>1</sup> une partie notable de la ville basse.

On comparera utilement ce précieux document iconographique avec la vue cavalière de la ville entière, exécutée en 1769 par le même Jean-Jacques Berthoud<sup>2</sup>, et avec la *Vuë de la Ville de Neuchatel, depuis le Lac*, dessinée en 1763 par le docteur Samuel-Frédéric Neuhaus<sup>3</sup> et éditée par David Herrliberger dans la *Topographie*<sup>4</sup>. Une telle confrontation, jointe aux données des documents d'archives, permet de nous faire une idée — sans doute approximativement juste — du Neuchâtel d'alors.

Le voyageur qui, venu de France, s'approche de la ville, suit le chemin en pente dit de Pontarlier<sup>5</sup>. Au tournant de la route, la maison qu'il laisse à main gauche<sup>6</sup> appartient alors au nommé Jean-Baptiste de Mougins, un Lorrain venu à Neuchâtel pour y exercer sa profession de maître d'armes. Le bretteur ne jouit pas de la meilleure réputation, et il arrive aux Quatre-Ministres de l'exhorter à changer de conduite, faute de quoi il sera expulsé de la ville<sup>7</sup>. En fait, il devra vendre sa propriété — le pré Guyenet — en novembre 1766<sup>8</sup>. Dans la suite la maison du « Petit Pontarlier » — c'est ainsi qu'on la nomme dans les dernières années du siècle — abritera un débit de vin clandestin qui nécessitera de nouvelles interventions des autorités de la ville<sup>9</sup>.

Un peu plus bas que la maison du sieur Mougins, un embranchement

<sup>1</sup> L'inscription paraît avoir été ajoutée à la main, postérieurement au tirage de la gravure.

<sup>2</sup> *Plan de la Ville et Faubourg de Neuchatel pris à vol d'oiseau dans la hauteur du côté de Serrières et dédié à Messieurs les Quatre Ministres et Conseil de cette Ville par... J. J. Berthoud, de Couvet, en 1769*, au Musée historique de Neuchâtel. Cette pièce a été reproduite en facsimilé, mais fortement réduite, dans l'ouvrage *Neuchâtel et le Seyon*, Neuchâtel (1943), planche II, et, avec quelques retouches, par Ed. HARTMANN, *Les eaux d'alimentation de la ville de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1903, p. 25. Une copie en a été exécutée pour la Mairie de Neuchâtel de Samuel de Chambrier (planche à la fin du volume), reprise, en réduction, par QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel, District de Neuchâtel*, t. I, p. 110.

<sup>3</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, *Manuel du Conseil*, 31 août 1763, vol. 22, p. 422.

<sup>4</sup> *Nouvelle Topographie helvétique*, t. III, Zurich, 1770, planche 278.

<sup>5</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, *Quittance* du 4 octobre 1766 pour travaux exécutés « au chemin de Pontarlier ».

<sup>6</sup> Aujourd'hui : Petit-Pontarlier, n° 2.

<sup>7</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, *Plumitif des Quatre Ministres*, 23 novembre 1765, vol. 4, p. 193.

<sup>8</sup> A. J. Lambelet, notaire, vol. 1, p. 663, acte du 20 novembre 1766.

<sup>9</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, *Manuel du Conseil*, 1<sup>er</sup> décembre 1783, vol. 26, p. 438.



du chemin de Pontarlier descend, vers la gauche, la pente fortement déclive qui mène, à travers la propriété du Prébarreau (ou pré Barod) à l'établissement de teinturerie, reconstruit en 1762 par l'ancien Frédéric Wittnauer.

Le chemin joint alors celui qui vient de Serrières à travers le vignoble de Trois-Portes (la jonction est invisible sur notre gravure). A gauche s'étend, ceinte d'un mur, la vigne du château qu'un décret du prince Berthier, du 11 septembre 1810, ordonnera de convertir en promenade publique (jardin du Prince). A droite, des jardins particuliers, avec leurs terrasses et leurs cabinets.

La porte dite du Château, par laquelle on entre en ville, est une étroite construction appuyée sur la tour des Prisons, au sud, et sur la maison du procureur général Samuel de Meuron-Bullot<sup>1</sup>, au nord. Grâce à la gravure de Jean-Jacques Berthoud, nous en avons une représentation suffisante. L'ouverture cintrée, soulignée par un bossage, est surmontée d'une bretèche coiffée d'un toit, et portant probablement les armes de la ville. La demeure du gardien est éclairée de deux fenêtres symétriques, percées sous le toit de l'édifice que hérissent deux épis de faîte (un seul est visible ici). Pour parvenir à la porte, le chemin franchit le fossé défendant l'accès de la ville sur un pont de pierre, dont le dessin du docteur Neuhaus montre les deux arches : on ne peut naturellement l'apercevoir ici. Ce pont, qu'on appelait autrefois « le pont de la ville »<sup>2</sup> ne servait plus guère à la fin du siècle que d'abri pour les outils de jardin des particuliers, locataires des anciens fossés<sup>3</sup>. Quant à la porte même, jugée trop vétuste, et d'ailleurs singulièrement étriquée, elle sera démolie en 1775 et reconstruite cette même année plus en avant, au niveau de l'amorce du sentier dit du Donjon<sup>4</sup>.

C'est sans doute par là que passait Rousseau quand il venait à Neuchâtel rendre visite à DuPeyrou ; c'est par là aussi, on peut l'admettre, qu'il pénètre en ville pour la dernière fois, le 8 septembre 1765, lorsque, quittant définitivement Môtiers, il se rend à l'île de Saint-Pierre. Il passait en fugitif. Le prince héréditaire de Brunswick, lui, y viendra

<sup>1</sup> Actuellement : Immeuble Sandoz-Travers, rue de la Collégiale, n° 3.

<sup>2</sup> *Musée neuchâtelois*, 1922, p. 108.

<sup>3</sup> Archives du dicastère des Travaux publics de la ville de Neuchâtel, *Verbaux* de la Commission des bâtiments, 13 avril 1790, 15 décembre 1798.

<sup>4</sup> Lettre de Jean-Frédéric de Montmollin à David Purry, du 17 février 1782 : « La Porte du Château qui comme vous le dittes très bien, Monsieur, inspiroit la tristesse et attestoit notre indigence a été démolie et reconstruite à neuf il y a 4 ou 5 ans [en réalité 7 ans] à 200 pieds en dehors de la ville près de la petite ruelle qui conduisoit à l'Ecluse. » Archives Montmollin, dossier 206.

en grand seigneur. Le 9 juillet 1766, le Conseil de ville est avisé que le fils du duc régnant fera à Neuchâtel, dès le lendemain, l'honneur d'une visite. Comme il s'agit du propre neveu du souverain<sup>1</sup>, on se met en frais. Une décharge de canon sera tirée à l'arrivée et au départ du prince ; on mobilise la compagnie des grenadiers de la ville qui paradera et formera la haie de la porte de la ville à l'entrée de la maison Meuron, où il doit loger ; une sentinelle sera en faction à la porte du procureur général pendant le séjour que fera le prince dans cette demeure, séjour qu'on souhaite voir se prolonger<sup>2</sup>. En fait, il semble bien que l'illustre hôte s'en soit allé dès le lendemain, pressé qu'il était de rendre ses devoirs au patriarche de Ferney.

A gauche de la maison Meuron s'étagent les terrasses du donjon. La plus méridionale est occupée par le jardin du gouverneur dont les parterres, créés en 1692<sup>3</sup>, avaient été aménagés en jardin à la française, avec pièce d'eau centrale et jet d'eau, par l'apothicaire Jean Dublé-Lagacherie, puis, après sa mort, par son fils Jean-Louis<sup>4</sup>. Le pavillon qu'on aperçoit plus à gauche est la serre, bâtie avec la galerie couverte et la volière qui lui font suite en 1687, après l'écroulement de la grande tour<sup>5</sup>. Au-dessus de la serre s'étend un verger dont les frondaisons dissimulent la base de la tour ronde, ou tour de la Princesse<sup>6</sup> qui s'élève plus à l'est. Le jardinier de la Seigneurie y fait sa résidence. On distingue ici deux des fenêtres de l'étage et le toit pyramidal. Une terrasse d'où, au dire de l'architecte Daniel-Henri Vaucher, « l'on jouit d'une très belle vue »<sup>7</sup> précède la tour d'angle, construite au milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Transformée en poudrière en 1691, elle est encore intacte à l'époque où la voit Berthoud, quoique fort dégradée. En 1812, elle sera amputée de son étage supérieur.

L'artiste n'a pas cru devoir représenter l'aqueduc franchissant le fossé pour alimenter la fontaine de la cour du château. La conduite était, jusqu'en 1765, portée par des chevalets de bois, soutenus eux-mêmes

<sup>1</sup> Charles-Guillaume-Ferdinand, prince héréditaire de Brunswick, était fils du duc Charles I<sup>er</sup> et de Philippine-Charlotte de Hohenzollern, sœur du roi de Prusse Frédéric II. Il avait manifesté de la valeur dans les armées de son oncle, pendant la guerre de Sept ans, et passait pour grand ami des philosophes. Il sera, en 1792, l'auteur du fameux *Manifeste* antirévolutionnaire.

<sup>2</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, *Manuel du Conseil*, 9 juillet 1766, vol. 23, p. 69.

<sup>3</sup> Boyve, *Annales*, t. IV, p. 277.

<sup>4</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, 26 novembre 1725, vol. 69, p. 560.

<sup>5</sup> *Musée neuchâtelois*, 1931, p. 226.

<sup>6</sup> C'est la « Tour criminelle » du XVI<sup>e</sup> siècle. On y appliquait alors la question aux inculpés.

<sup>7</sup> Plan de 1752 : *Château et Collégiale de Neuchâtel*, aux Archives de l'Etat, n° 1 bis.

<sup>8</sup> *Musée neuchâtelois*, 1931, p. 227.

par des piles de maçonnerie fondées sur le roc du fossé<sup>1</sup>. A cette date, on construisit les arcades de pierre qui existent encore<sup>2</sup>, mais ce n'est qu'en 1813 que sera établi sur l'aqueduc le passage pour piétons permettant d'accéder du donjon au jardin du Prince<sup>3</sup>.

De la collégiale — le Temple du haut — on ne voit rien de bien caractéristique. La chapelle Saint-Guillaume est dissimulée par la serre. La rose, à cette époque, est encore visible, mais de l'extérieur seulement, car à l'intérieur elle est cachée depuis 1750 par une cloison de bois, établie au moment de l'installation des orgues<sup>4</sup>. Notons aussi que le pignon qui la surmonte n'a pas encore été retranché. Quant à l'horloge, logée depuis 1555 dans le pignon du bras méridional du transept, elle est remplacée en 1766 précisément par un instrument plus moderne, fabriqué par l'horloger chaux-de-fonnier David Ducommun, et qu'on installera dans le clocher. La mise en place du cadran, celui-là même qui est représenté par Abraham Girardet dans la planche des *Serments réciproques* consacrée à Neuchâtel (1786), nécessite, dès décembre 1765, l'obturation de deux fenêtres jumelées de la tour, au-dessus du premier cordon<sup>5</sup>. L'opération est terminée au mois de février suivant<sup>6</sup>.

Vers la droite, au pied de la falaise, la tour de l'Oriette ferme à l'ouest l'accès de la ville par les grèves. On devrait dire plus justement « fermait », car, en 1766, il existe toute une plage au sud de la tour, comme le montre, mieux que ne le fait Berthoud, la *Topographie* citée de Herrliberger. Aussi, comme la valeur défensive de cet ouvrage est à peu près nulle, a-t-on autorisé, en 1703, le sieur Abram Mouchet à percer une porte dans la muraille reliant la tour à la falaise, pour lui permettre de se rendre plus commodément dans son jardin<sup>7</sup>. La tour elle-même, ou tour de Bellevaux, comme on l'appelle aussi, de section carrée, comprend deux étages sur rez-de-chaussée. En 1755, elle est aménagée en poudrière<sup>8</sup> : elle le restera jusqu'au début du siècle suivant.

De la tour de l'Oriette à l'embouchure du Seyon, l'anse que dessine le rivage est bordée d'une double rangée d'arbres. A l'époque où Matthieu

<sup>1</sup> « Délivré audict Jehan Sagnard charpentier la somme de trente une livre foybles pour son payement d'avoir faict les pontenages qui servent a porter les tuyaux de ceste fontaine sur les pilliers de roche près le Donjon selon le marchef faict avec luy le XV<sup>e</sup> novembre [15]94. » Archives de l'Etat, *Recette des Quatre Mairies*, vol. 121.

<sup>2</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, 11 mars 1765, vol. 109, p. 106.

<sup>3</sup> Archives de l'Etat, *Quittances*, 1813.

<sup>4</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, *Comptes de la bouherie*, vol. IX, 1750, p. 10.

<sup>5</sup> *Ibidem*, *Quittance* des maîtres maçons Borel et Berthoud, du 24 décembre 1765.

<sup>6</sup> *Ibidem*, *Quittances* diverses, 1766.

<sup>7</sup> *Ibidem*, *Manuel du Conseil*, 5 mars 1703, vol. 9, fol. 220 v<sup>o</sup>.

<sup>8</sup> *Ibidem*, *Comptes de la bouherie*, vol. XII, 1755, p. 6.

Merian traçait l'image de la ville (1654), quelques arbres seulement — des mûriers surtout — faisaient l'ornement des grèves, protégeant en même temps les bas quartiers contre les rigueurs du vent d'ouest<sup>1</sup>. La vente, en 1684, d'un secteur des « graviers » et la construction de la rangée sud de la rue du Coq-d'Inde firent reporter plus en avant la plantation publique. C'est cet endroit qu'on nommait alors la « Promenade ». Le ville, surtout à partir de 1765, y fait installer des bancs<sup>2</sup>. Plus tard seulement, on verra le nom de « promenade Neuve », de « promenade du Faubourg », puis de « Promenade » tout court, appliqué aux aménagements exécutés par Pierre-Alexandre DuPeyrou au voisinage de l'hôtel qu'il vient de mettre sous toit, en vue d'y créer une promenade publique<sup>3</sup>. En face de la place des Halles, quelques barques sont amarrées au rivage. Sur la place même, on reconnaît le puits.

A l'extrême droite de sa gravure, Jean-Jacques Berthoud a fait figurer un épisode curieux de l'histoire de l'urbanisme neuchâtelois : la tentative faite alors de détourner le Seyon dans le Bassin. Si la plage faisant face à la maison des Halles constituait depuis plusieurs siècles le port naturel de la ville, la nécessité s'était fait sentir de ménager ailleurs un havre assez sûr pour mettre les embarcations à l'abri des tempêtes soufflant de l'ouest<sup>4</sup>. La libéralité de Marie de Nemours avait permis, en 1706, de réaliser ce dessein en reliant par une digue l'île dite la Salle au delta du Seyon<sup>5</sup>. Mais le « Bassin » ainsi créé<sup>6</sup> allait provoquer des déboires sans fin. D'une trop faible profondeur et orienté vers l'est, son issue, sous l'effet du vent de bise, se bouchait fréquemment, contraignant la ville à opérer des curages dispendieux. Une commission nommée pour porter remède à cet état de choses fit adopter, en 1765, le plan d'un détournement du Seyon dans le Bassin pour y créer un courant empêchant le dépôt de la vase<sup>7</sup>. On décidait en même temps d'allonger « le vieux môle », ce qui laisse entendre que l'ancienne embouchure continuait à être utilisée, en prévision sans doute des crues futures.

<sup>1</sup> *Musée neuchâtelois*, 1945, p. 28.

<sup>2</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, *Quittance* de Jean Loup, charpentier, du 29 juin 1765 : « pour poser les bans a la Promenade ».

<sup>3</sup> *Ibidem*, *Manuel du Conseil*, 23 juin 1765, vol. 22, p. 553 : « Le Conseil a accordé à Monsieur du Peyrou la permission de faire une plantation d'arbres sur le terrain derriere son jardin, acquis de M<sup>r</sup> le capitaine Josué Gaudot pour une promenade publique... »

<sup>4</sup> *Neuchâtel et le Seyon*, p. 48 (étude de M. René Jaun sur *Le Seyon et la ville de Neuchâtel*).

<sup>5</sup> Plan de l'ancien Bassin dans l'ouvrage cité : *Neuchâtel et le Seyon*, planche XVI.

<sup>6</sup> On l'appela « Port Marie » au début, par reconnaissance envers la souveraine, mais dès le changement de dynastie, en 1707, le terme de « Bassin » prévalut.

<sup>7</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, *Manuel du Conseil*, 4 mars 1765, vol. 22, p. 535.

C'est l'exécution de ces travaux que nous avons sous les yeux. Deux grues sont en action : l'une le long de l'ancien môle, l'autre sur le chantier où le nouveau canal, creusé déjà l'année précédente, est bordé alors de quais. L'artiste a négligé de représenter le Bassin lui-même.

Au-dessus d'un bâtiment que sa tour d'angle permet d'identifier avec l'actuel Cercle national<sup>1</sup>, la tour Sallanchon pointe sa flèche. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on y loge le maître des basses œuvres, ou vasemeister (équarrisseur), mais à l'époque de Berthoud la tournelle du Port, comme on l'appelle, ne sert plus guère que d'entrepôt. Passant vers la gauche, on voit ensuite le Temple du bas avec son clocheton, une tour que nous n'identifions pas, et la haute flèche de la maison du Trésor, celle-là bien reconnaissable. Juste à sa droite, le toit à faite aigu est probablement celui de l'hôtel de ville. A la hauteur de la tour de Diesse, on aperçoit la Rochette et ses terrasses ; dans le fond, des groupes de maisons et une église sortie de la seule imagination de l'artiste. Au-delà du vallon du Seyon, le chemin des Parcs zigzague dans les vignes, tandis que le Tertre se hérissé de quelques maisons. Au premier plan, une noce vogue sur la baie de l'Évole, aux sons d'un orchestre.

Alfred SCHNEGG.

#### *Les deux frères Berthoud*

La publication de la planche qui ouvre ce cahier nous engage à donner quelques renseignements sur les deux frères Berthoud.

Tandis que Ferdinand Berthoud, né en 1727, après avoir terminé, en 1745, son apprentissage à Couvet, s'en était allé la même année déjà à Paris pour y acquérir bientôt gloire et fortune, son frère Jean-Jacques, de seize ans plus âgé, resté au village natal, exerçait la vocation d'instituteur, puis de dessinateur, travaillant en particulier pour la fabrique de toiles peintes de Couvet.

Les planches gravées, les portraits et les ouvrages illustrés que l'on connaît de lui témoignent d'une grande habileté de dessinateur et de décorateur.

<sup>1</sup> Place Purry, n° 2. La Maison avait été reconstruite en 1740 par Hugues Chambrier, fils d'Abraham, receveur des reliquats.

Quant à Ferdinand Berthoud, il avait déjà, en 1766, à l'âge de trente-neuf ans, accompli une brillante carrière s'étant tout de suite mis en évidence parmi les grands horlogers de son temps : les véritables créateurs de la chronométrie scientifique. D'autre part, il n'avait cessé d'être en relations avec les horlogers neuchâtelois, comme le prouve la longue lettre à Pierre Jaquet-Droz, publiée en 1753 dans le *Journal helvétique* qui témoigne, pour ses vingt-six ans, d'une remarquable maturité d'esprit. Il l'avait, auparavant, guidé dans la capitale française comme il le fera plus tard pour plusieurs autres horlogers neuchâtelois dont quelques-uns devinrent ses élèves.

Ses deux premiers ouvrages, *l'Art de régler les pendules* (1759), puis *l'Essai sur l'Horlogerie* (1763) l'avaient fait connaître bien au-delà des frontières de la Suisse et de la France. Les horlogers anglais en particulier lui exprimèrent leur admiration en le nommant membre de la Société royale de Londres à laquelle succéda plus tard la « Clockmakers Company », propriétaire aujourd'hui encore de la magnifique collection de pièces d'horlogerie du Guildhall<sup>1</sup>.

Ce grand honneur et cette consécration du talent et de la science de l'horloger neuchâtelois furent vivement ressentis par ses compatriotes et surtout par ses proches. C'est sans doute pour commémorer cet événement que Jean-Jacques Berthoud dessina et grava peut-être cette vue de Neuchâtel qui semble avoir été tirée à un petit nombre d'exemplaires dont certains destinés à des personnalités anglaises.

Mais en dehors de l'intérêt qu'elle présente pour l'histoire de Ferdinand Berthoud et de son frère, cette gravure, comme on l'a vu, apporte bien d'autres choses encore.

Alfred CHAPUIS.

<sup>1</sup> Toutes les collections officielles ou particulières que nous avons visitées à Londres, y compris celle du Guildhall, contiennent des horloges ou des montres de Ferdinand Berthoud, et l'une des plus somptueuses pendules de la collection Wallace est signée de son nom.



## SAMUEL GIRARDET

SES ANCÊTRES - SA BOUTIQUE

### I. LES ANCÊTRES

On a beaucoup écrit sur les Girardet, on a célébré la précocité et le talent des graveurs, on a raconté le mérite des peintres des deux générations suivantes ; on s'est arrêté complaisamment sur le cas, certes rare, d'une si abondante tribu d'artistes. On a, en revanche, peu cherché à se renseigner sur leurs ancêtres.

Il faut convenir qu'il est difficile de les connaître, ils n'ont pas attiré sur eux l'attention de leurs contemporains, ils n'avaient rien qui annonçât la brillante carrière qu'allaient poursuivre leurs successeurs.

Que sait-on, en effet, sur la famille Girardet ? A la fin du XV<sup>e</sup> siècle vivait au Locle Jehan Girard, dont le fils, porteur du même prénom, fut appelé Jehan Girardet<sup>1</sup>. Un nouveau patronyme était créé. Il s'est maintenu jusqu'à nos jours, où seuls les descendants de ceux qui l'illustrèrent le portent encore.

Jehan Girardet eut trois fils : Antoine, Nicolas et Pierre. Le premier fut le père d'un Pierre qui reçut, le 20 janvier 1573, de Jean-Frédéric de Madruz une lettre de bourgeoisie de Valangin. Nicolas laissa Blaise, Guillaume, Claude, et Jacques qui devinrent bourgeois de Valangin le 7 septembre 1571<sup>2</sup>.

Après le rattachement de la seigneurie de Valangin au comté de Neuchâtel, Henri II de Longueville contesta la validité des lettres de bourgeoisie accordées par Jean-Frédéric de Madruz. Ceux qui en avaient reçu furent invités à s'en remettre à la discrétion du prince et à solliciter l'octroi de nouveaux diplômes, qui ne leur furent pas refusés. De nombreuses familles des Montagnes obtinrent donc, vers 1660, de nouvelles lettres en bonne forme de bourgeoisie de Valangin. Les Girardet ne furent

<sup>1</sup> La plus ancienne grosse des *Reconnaisances* du Locle, par Bastian JOLY, contient, à fol. 199, « La recongnissance de Jehan Girardet, du Loucle », datée du 2 août 1507. Il est donné comme fils de Jehan Girard, de la condition des francs-habergeants. On trouve dans le même volume, à fol. 163 v<sup>o</sup>, « La recongnissance de Anthoyne Girardet filz de Jehan Girardet, du Loucle ».

<sup>2</sup> Léon MONTANDON, *La rénovation des reconnaissances des Montagnes de Valangin en 1660*, dans le *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. XXVI (1939).

pas du nombre. Avaient-ils dédaigné d'obéir à l'invitation donnée, ou n'en avaient-ils rien su parce que domiciliés hors du pays? Nous penchons pour cette hypothèse parce que, fait digne de retenir l'attention, aucun membre de la famille Girardet n'a passé reconnaissance de terres devant Abraham Robert, soit au Locle, à la Chaux-de-Fonds, aux Brenets ou à la Sagne. Cependant un David Girardet est caporal dans la compagnie d'Abraham Brenet<sup>1</sup> chargée de garder les passages de Moron et des Plaines en 1652. C'est peut-être le même que signale comme décédé un acte de 1659, dans lequel intervient sa veuve, Jeanne Robert<sup>2</sup>.

Un autre David Girardet est établi à Tramelan en 1645. Cette année-là il épouse, à Cornaux, Marie Clottu. Que la famille, à l'instar d'autres, du Locle et de la Sagne, se soit fixée dans les terres de l'évêché de Bâle, il n'y aurait rien de surprenant, l'exemple présent en témoigne. Nous pouvons ajouter encore celui-ci : en 1693, des Neuchâtelois établis et possédant terres dans l'Erguel demandèrent au Conseil d'Etat l'autorisation de prêter serment de fidélité à l'évêque de Bâle, comme ils en étaient requis, sans que cela puisse porter préjudice à leurs droits de communauté et de bourgeoisie dans la principauté. Le gouvernement leur donna l'autorisation sollicitée le 15 août<sup>3</sup>. Dans le nombre des requérants on relèvera le nom de Jonas Girardet, qui, ainsi que nous l'apprennent d'autres documents, était l'oncle des deux frères dont nous parlons ci-après.

Le 18 mars 1700, David Girardet, agissant aussi au nom de son frère cadet Jean-Pierre, se présenta devant la cour de justice de la Chaux-de-Fonds et sollicita la remise d'une lettre d'origine. Il raconta que son père décédé, Abraham, s'était fixé hors du pays et n'y était pas revenu. Abraham avait épousé Marie Vuillemin ; il était fils de David et de Blaisa Courvoisier, petit-fils de Jonas et de Marie Jaquet-Droz. Afin d'appuyer ses dires, il avait cité en témoignage Pierre Jaquet-Droz, premier et le plus ancien justicier de la Chaux-de-Fonds, Abraham Courvoisier, aussi justicier, Jonas son frère, et le fils de ce dernier, appelé aussi Jonas. Tous déclarèrent avoir connu Abraham Girardet et son père David. Avant de se prononcer, la cour consulta les registres de la communauté et les manuels de justice et constata que David Girardet et son frère étaient bien communiens du Locle et de la Chaux-de-Fonds, bourgeois de Valangin<sup>4</sup>. De la lettre d'origine qui leur fut

<sup>1</sup> J 22 N° 8.

<sup>2</sup> Abr. Robert-Nicoud, not., vol. III, fol. 45.

<sup>3</sup> *Manuels du Conseil d'Etat*, vol. 37, p. 486.

<sup>4</sup> *Justice civile de la Chaux-de-Fonds*, vol. A 37, fol. 252 v°.



accordée, on ne tire aucun renseignement au sujet de la localité qu'ils habitaient. Ce n'était probablement pas la Chaux-de-Fonds, où, toutefois, ils entretenaient encore des relations avec leurs parents.

Les plus nombreux étaient les membres de la famille Courvoisier, à laquelle appartenait Blaisa, la femme de David Girardet. Elle était la cadette des enfants de Jonas Courvoisier, mort en 1631, qui vint du Locle à la Chaux-de-Fonds, où il remplit les fonctions de sautier. Le fils aîné de ce dernier, Abraham, fut l'ancêtre du chef militaire de la révolution de 1848. David, le second, devint lieutenant de la cour de justice. A l'âge d'environ 79 ans, il fit son testament, le 16 mai 1679, et mourut quelques jours plus tard. Ne laissant pas d'enfants, il désigna pour héritiers ses frères Jonas et Daniel ainsi que ses neveux : les fils de ses frères décédés Abraham et Pierre. A ses nombreuses nièces il fit des legs importants. Voici, entre autres, ce qui concerne les Girardet : « Je donne et legue à tous les enfans vivants de deffunte Blaisa Courvoisier qu'estoit aussy ma sœur, femme de David Girardet, aussy la somme de six cents livres foibles<sup>1</sup>. » Le 10 juin, le notaire Abraham Robert-Nicoud dressa un état de la succession, puis, le 2 juillet, les héritiers souscrivirent des obligations en faveur des bénéficiaires des legs<sup>2</sup>. L'une d'elles nous apprend que les enfants de feu David Girardet et de Blaisa Courvoisier s'appelaient Jonas, celui que nous avons signalé dans l'Erguel en 1693, Lucrèce et Marie. Abraham, probablement à l'étranger, n'intervient pas dans l'acte.

Le 31 octobre 1724, les Courvoisier de la Chaux-de-Fonds présentèrent à la justice de cette localité une généalogie embrassant toute la descendance du sautier Jonas. Nous y trouvons quelques renseignements sur David Girardet, que l'on donne ici comme fils de Jean alors que la lettre d'origine l'indique comme fils de Jonas. Quoi qu'il en soit de ce prénom, nous ne possédons pas suffisamment d'éléments pour rattacher le père de David à l'un des Girardet auxquels Jean-Frédéric de Madruz accorda la bourgeoisie de Valangin.

Cependant rien n'autorise à dire que le père de ce Jean, ou Jonas, était à Isogne vers 1673, ainsi que l'écrit le Dr René Burnand.

David Girardet, apprend-on par cette généalogie, eut quatre enfants : Jonas, Abraham, Lucrèce et Marie.

<sup>1</sup> Moïse Perret-Gentil, not., vol. III, fol. 24 v°.

<sup>2</sup> Abraham Robert-Nicoud, not., vol. XII, p. 125 et 157. — Dans l'état de la succession de David Courvoisier, on lit, au chapitre consacré à la vaisselle, cette mention intéressante pour l'histoire des débuts de l'horlogerie neuchâteloise : « Une monstre de poche la boîte d'argent. »

Jonas épousa Madelaine, fille de Jacob Gagnebin, qui lui donna deux enfants : Abraham et Marie. Abraham fut enterré à la Chaux-de-Fonds le 1<sup>er</sup> août 1716 ; il y mourut des suites d'un coup de glaive reçu alors qu'il se rendait de leur maison des Convers chez Abraham Courvoisier. Marie devint la femme de Jean-Louis Carré, lieutenant de la justice de Diesse.

Lucrèce, morte sans descendance, avait épousé Daniel, fils de Pierre Amez-Droz.

Quant à Marie, restée célibataire, elle fut enterrée à la Chaux-de-Fonds le 29 mai 1722, âgée d'environ 75 ans.

Leur frère Abraham fait l'objet de la note suivante dans la généalogie :

Abraham feu David Girardet, second fils de la dite Blaisa Courvoisier, ayant voyagé dans plusieurs pays, sur terre et sur mer, pendant quelques dix-huit années, revint au pays, il se maria prenant pour femme Marie fille de David Vuillemin dit Vernier, de laquelle il a eu des enfans, et après sa mort la dite Marie, sa veuve, et tous ses enfans s'en allèrent soit en Prusse ou en Poméranie, et depuis lors on n'en a plus aucune nouvelle<sup>1</sup>.

On relèvera que la généalogie Courvoisier et les déclarations faites devant la Cour de justice ne concordent pas entièrement sur le compte d'Abraham. A en croire son fils David, il serait mort hors de la principauté, tandis qu'on peut inférer de la généalogie qu'il ne serait plus sorti du pays après s'y être marié. Mais on constatera aussi, avec une quasi certitude, que la descendance de Jonas s'étant arrêtée avec Abraham en 1716, seule, semble-t-il, celle d'Abraham allié Vuillemin s'est continuée.

En 1734, alors qu'on lui demandait de faire la preuve qu'il était le neveu de Jonas mentionné dans l'arrêté du Conseil d'Etat de 1693, Jean-Pierre Girardet fit citer plusieurs témoins devant la cour de justice de la Chaux-de-Fonds. L'un d'eux était Jacob Vuillemin, le frère de sa mère, qui déclara que son beau-frère Abraham Girardet habitait « parfois à la Joux du Planne », tandis que le frère de ce dernier, Jonas, résidait à Clermont, près de Renan. Aux dires d'un autre témoin, Abraham habitait à la Joux-du-Plane ou aux Convers<sup>2</sup>. On peut admettre de ces réponses qu'Abraham, une fois revenu au pays, était resté à proximité de la terre neuchâteloise, mais la frontière qui l'en séparait suffisait

<sup>1</sup> *Justice civile de la Chaux-de-Fonds*, vol. A 46, séance du 31 octobre 1724.

<sup>2</sup> *Idem*, vol. A 48, séance du 15 juillet 1734.

pour que les inscriptions de cette famille ne figurassent pas dans les registres d'une paroisse neuchâteloise.

Lorsque, le 10 février 1712, Jean-Pierre se représenta devant la justice de la Chaux-de-Fonds pour obtenir une nouvelle lettre d'origine, son frère David était mort. Il justifia sa démarche en déclarant qu'il avait dessein « de se rendre en Allemagne pour y apprendre la langue et y travailler du métier de tailleur d'habits pour y gagner sa vie et celle de sa pauvre mère qui est vieille et infirme<sup>1</sup> ».

Il n'est pas sans intérêt de relever que Jean-Pierre Girardet ne sait pas l'allemand ; il n'a donc vécu jusqu'alors qu'en pays de langue française. Son désir de se rendre en Allemagne n'était probablement pas inspiré par le besoin d'en apprendre la langue, mais parce qu'il avait foi aux promesses et aux boniments d'agents chargés d'attirer des colons neuchâtelois et suisses en Prusse orientale, dévastée par des épidémies. Il en partit un certain nombre des Montagnes neuchâteloises, dès 1710, et parmi eux on nous permettra de compter Jean-Pierre Girardet.

Reconnaissons toutefois que les quelques publications que nous avons pu consulter sur les Suisses dans la Prusse orientale ne mentionnent pas le nom de Girardet<sup>2</sup>. Il est vrai qu'elles se rapportent en général aux colons établis dans la région de Gumbinnen, où, peut-être, notre personnage ne s'était pas fixé. Il aura préféré la ville<sup>3</sup>. Durant quinze années on ne sait rien de lui. Lorsqu'il est signalé à nouveau à notre attention, il réside à Königsberg. Tout contact n'est pas perdu avec son pays d'origine et notamment avec un sien cousin, Jean-Jacques Quinche, enseigne de milice et hôtelier à Dombresson. En 1727, Quinche est son débiteur. Il achète une imprimerie à Neuchâtel, au prix de 1125 livres faibles, de la veuve du fondeur Gédéon Langin, et la cède à son créancier pour balancer le compte qu'il lui doit<sup>4</sup>. Toutefois Girardet ne peut, à distance, exploiter une imprimerie. Il l'amodie au cousin Quinche pour la durée de six ans. La transaction est arrêtée à la date du 26 janvier 1728, mais l'acte ne sera passé que le 28 février en présence de Jean-Pierre Girardet, venu spécialement à Neuchâtel. Quinche est astreint

<sup>1</sup> *Justice civile de la Chaux-de-Fonds*, vol. A 42, fol. 263.

<sup>2</sup> *Neuchâtelois en Prusse orientale*, dans *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. XVIII (1931), p. 47.

<sup>3</sup> René BURNAND, *Les Girardet*, p. 20, parle, d'après la tradition, de Dantzig ou de Königsberg. Il raconte aussi, sans l'affirmer, qu'Abraham aurait pris du service en Prusse, ce qu'expliquerait sa qualité de sujet du roi. Or, nous l'avons vu, Abraham est mort avant 1700, soit à une époque où l'Electeur de Brandebourg ne portait pas encore le titre de roi de Prusse et encore moins celui de prince de Neuchâtel.

<sup>4</sup> Balthazar Jacot, not., minutaire XV, p. 362.

au paiement d'un cens annuel de 12 écus petits et 5 batz<sup>1</sup>. Girardet donne ensuite procuration au maire de Lignièrès, Félix Fabry, pour encaisser ce qui lui est dû et, éventuellement, vendre l'imprimerie à une somme supérieure à 225 écus petits, puis, sans perdre de temps, le même jour il entreprend le voyage de retour à Kœnigsberg, où il est établi depuis quelque temps et où il exerce la profession de « maître fabriqueur de tabac ». Quinche l'accompagne jusqu'à la Neuveville et obtient de son cousin que, s'il ne revient pas au pays dans le délai d'une année, celui-ci lui fera donation entre vifs de l'imprimerie. Ils vont aussitôt chez un notaire de la Neuveville afin de confirmer par écrit cette promesse<sup>2</sup>.

Les voyages à cette époque étaient lents, surtout quand on n'avait pas toujours la possibilité de se payer la diligence, comme ce fut sans doute le cas pour Girardet. Dans une lettre du 12 juin 1729 qu'il adresse au cousin Quinche, il lui raconte qu'il resta sept semaines en chemin, si bien que sa femme et ses enfants le croyaient mort ou malade. Il le remercie de l'avoir informé que le maire Fabry avait vendu l'imprimerie à un Gallandre pour le prix de 226 écus petits<sup>3</sup>. Il a l'espoir « d'aler bientôt au pais », mais en attendant ce moment, il a donné ordre au maire d'encaisser le prix convenu pour l'imprimerie quand le délai d'une année sera écoulé. Girardet a gardé bonne mémoire de l'engagement pris envers son cousin et ne prétend pas s'y dérober. L'imprimerie, qui devait revenir à Quinche puisqu'il n'était pas rentré au pays, a été vendue, soit, mais est-ce à dire que ce dernier sera frustré? Girardet ne l'entend pas ainsi. Il écrit au maire Fabry : « Je vou prie de vou faire païé au bou d'un an de monsieur Galendre et vou oré la bonté de remettre l'argant au cousin Jen Jaque a cause des promese que je lui fi en partan lor qu'il eu la bonté de m'acompaner jusqu'a la Bone ville. »

La descendance de l'ancêtre Jehan Girardet, du Locle, devait être réduite à cette époque, croyons-nous, à la seule famille de Kœnigsberg. Si des branches collatérales, fixées par exemple dans l'évêché de Bâle, s'étaient maintenues, leurs membres n'eussent pas manqué, une fois ou l'autre, de se réclamer de l'indigénat du Locle et de la Chaux-de-Fonds, ou encore de la bourgeoisie de Valangin. Ils auraient aussi

<sup>1</sup> J.-J. Clottu, not., vol. I, fol. 108.

<sup>2</sup> J.-Pierre Bourguignon, not. (Archives de la Neuveville, B 93).

<sup>3</sup> Jonas-Georges Gallandre, du Conseil étroit de Neuchâtel. L'acte fut passé le 3 novembre 1728 (A.-L. Lambelet, not., actes à temps, vol. I, p. 250). Ce même notaire a intercalé entre les pages 314 et 315 les lettres adressées par Girardet à J.-J. Quinche et au maire Fabry.

Je remercie le D<sup>r</sup> Olivier Clottu de m'avoir signalé ces actes de notaire.

laissé des traces dans les registres de paroisse ou de l'état civil. Cela ne paraît pas avoir été le cas. Bien plus, l'ignorance dans laquelle nous sommes à leur sujet s'étend aussi aux enfants de Jean-Pierre. Nous savons qu'il en avait plusieurs, et cependant un seul nous est connu, le cadet, Samuel. Que sont devenus les autres ?

Lorsque, en 1734, Jean-Pierre Girardet revint dans la principauté, il s'empressa de se faire recevoir du corps des bourgeois de Valangin, après avoir fourni la preuve qu'il remplissait les conditions requises. Remarquons, en passant, qu'il fut le premier de sa famille à entrer dans ce corps. Il sollicita aussi la bourgeoisie de Neuchâtel, qu'il obtint le 3 juillet, au prix d'une somme assez rondelette, à cause, dit le *Manuel des Quatre Ministraux*, du bas âge de ses enfants. Bourgeois interne, Girardet dut certainement habiter Neuchâtel. Pendant combien de temps ? La question mérite d'être posée parce que dès lors on perd sa trace et celle de sa famille.

Il paraîtra plausible d'admettre qu'il se sera fixé à proximité de la Chaux-de-Fonds, mais sur les terres de l'évêque de Bâle, où, peut-être, il possédait encore un petit domaine. Cela expliquerait l'installation de son fils cadet, Samuel, devenu majeur, au Locle.

(A suivre.)

LÉON MONTANDON.

## LA FONTAINE SAINT-GUILLAUME DE NEUCHÂTEL<sup>1</sup>

Pour classer, puis étudier les documents concernant l'histoire de nos fontaines, il semble suffisant, à première vue, d'opposer aux deux *bornels* du XV<sup>e</sup> siècle, les « troys fontaines de la ville », citées en 1584. Cette façon de procéder, toutefois, se révèle bien insuffisante, quand on se heurte à des expressions difficilement conciliables avec l'idée que nous nous faisons d'une fontaine : on paye 12 deniers « une cler et une veruille pour la villie fontaine », ou rétribue 5 sous « iiiij perriers d'Aulta Ryva que croserent à la roche de la fontaine ». Que penser enfin de 10 livres payées « à Labbé, masson, et Vuillemin Vellier pour fonder la muraille et covrir la fontaine S. Guillaume<sup>2</sup> » ? Samuel de Chambrier, généralement bien renseigné, estime que Saint-Guillaume était le nom ancien de la fontaine du Griffon, mais son affirmation cadre fort mal avec les *Reconnaisances* qui signalent des vignes « sur la fontaine Saint-Guillaume ». Le plus prudent est donc de remonter aux sources... au sens le plus littéral du terme.

### *La fontaine Saint-Guillaume*

Les premières *Reconnaisances* de Neuchâtel indiquent qu'en 1353, Jean fils de feu Nycholier Chalangrin possédait une vigne « sur la fontaine S. Vuillame<sup>3</sup> ». Sa fille hérita cette vigne qui fut reconnue en 1463 par « Pierre Chaillet aultrement Gaudet et Jehan son frere » ; elle comptait « trez foussuriers situés et assis près de la fontaine Saint Guillaume<sup>4</sup> ». En 1467-1468 Pierre Gaudet reçoit de la ville une indemnité de 5 livres, « pour ce que on a fait la fontanne sus sa possession<sup>5</sup> ».

<sup>1</sup> Sources : *Reconnaisances* de la ville de Neuchâtel : 1353, 1463, 1539, 1666 ; *Manuel du Conseil de Ville* ; *Quittances* de la Ville ; *Comptes de la Bourserie* diligemment dépouillés par M. Alfred Schnegg. — *La Mairie de Neuchâtel* par Samuel de CHAMBRIER ; les articles de M. René JAUN dans le *Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie*, 1924, p. 5 (*L'alimentation de Neuchâtel en eaux locales*), et dans le *Musée neuchâtelois*, 1927, p. 177. (*Vieux plans cadastraux de Neuchâtel*).

<sup>2</sup> *Bourserie*, vol. V, fol. 30 (1483-1484), fol. 157 (1489-1490), fol. 192 (1490-1491).

<sup>3</sup> Fol. 4 v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> *Reconnaisances* de 1463, vol. I, fol. 88 v<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> *Bourserie*, vol. IV, fol. 20 v<sup>o</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la vigne a passé aux mains de Pierre Chambrier et de Paul de Praroman, époux de Marguerite Quemin ; leur possession, en 1539, est « un morcel tant en vigne que en oche (jardin potager),... situé ou Part près de la fontaine Saint Guillaume », limité au sud par le Seyon<sup>1</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, des appellations nouvelles permettent de localiser avec plus de précision cette fontaine. Le terrain est devenu propriété de Samuel Barbaz, et les *Reconnaisances* de 1666 le définissent ainsi : « près de la fontaine Saint Guillaume maintenant dit à l'Esclousa, un morcel de closel, jouxte le closel de noble Ludovic Chambrier devers vent, la vigne d'honorable Jonas Petitpierre devers bise et joran, et le Seyon devers uberre<sup>2</sup> ». Enfin, par une chance rare à Neuchâtel, il existe un « Plan général des sources et fontaines de la ville et du territoire d'alentour », dressé en 1689 par Jonas Favre architecte, et complété par la suite. On y voit très nettement la fontaine, dans l'angle nord-est du verger de Samuel Barbaz (lettre E du plan), les closels et vignes de feu Ludovic Chambrier, et Henry Montmollin<sup>3</sup>. Nous pouvons donc identifier la fontaine Saint-Guillaume avec les sources de l'Ecluse.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville acheta le verger de Samuel Barbaz, passé aux mains des demoiselles Brun : « un closel à l'Ecluse, mouvant du décret de feu le Sr. Barbaz, ensemble avec ce que la ville avait accencé à feu Monsieur le Maître Bourgeois et Lieutenant [Jean] Mouchet, grand pere des dites Demoiselles [Marie-Isabelle et Lucrece-Henriette] Brun et avec les arbres sus assis, contenant ce qui est. Dans lequel closel est le reservoir des fontaines de la ville, et c'est pour sa conservation que cette acquisition se fait ». Cet achat fut bientôt complété par un échange. La ville céda à l'avocat Abraham-Joseph Lambelet une bande du closel récemment acheté ; en échange, il donna, « le terrain audit lieu à côté et au dessus du réservoir des fontaines de la ville, ainsi qu'il a été marqué<sup>4</sup> ». Le XIX<sup>e</sup> siècle amena une complète transformation des lieux. Une allée de peupliers plantée au midi des sources vers 1780 (?) disparut après le détournement du Seyon (1843) ; le plan de Mayor-Déglon, en 1861, montre que le verger, transformé en place, est bâti de deux maisons dans sa partie supérieure. Le cadastre prouve que la situation ne s'est pas essentiellement modifiée de 1873

<sup>1</sup> *Reconnaisances* de 1539, vol. I, fol. 181 v<sup>o</sup> et 345 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> *Reconnaisances* de 1666, fol. 445 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Les plans sont reproduits par JAUN (*Musée Neuchâtelois* 1927, p. 181 et 183.)

<sup>4</sup> *Nouveau rentier de Neuchâtel*, fol. 162 et 10 v<sup>o</sup> ; 412 v<sup>o</sup>, 579 v<sup>o</sup> et 11 v<sup>o</sup> ; actes de vente : Abram Renaud, not., p. 213, du 21 août 1752, et p. 217, du 8 août 1753.

à nos jours : les constructions se sont développées, la route de l'Ecluse s'est substituée, à la place.

Le plan et la description des sources montrent qu'au XVII<sup>e</sup> siècle il y avait un réservoir inférieur et un réservoir supérieur, reliés par une voûte faite en 1685 ; ils furent prolongés cette même année, par un aqueduc de capture long de quarante pieds. Au sud des réservoirs il existait une porte d'entrée ; au levant un crible filtrait l'eau pénétrant dans les conduites. Jonas Favre explique que les sources sortent du rocher ou du sable fin ; les plus faibles sont étouffées par le limon s'amasant au fond des réservoirs qu'il faut régulièrement vider. Au cours d'un de ces nettoyages, on découvrit une conduite, puis quatorze pieds plus haut, « une petite porte de taille bouchée et dont la couverture estoit faite en pierre à l'antique, avec une croix gravée dessus » ; derrière elle on découvrit avec étonnement « un autre réservoir qui étoit fort profond, environné de fortes murailles et couvert de voûtes comme le premier ». Personne ne se rappelait avoir ouï parler de ce réservoir ancien.

Ces commentaires de Jonas Favre et l'identification de la fontaine Saint-Guillaume avec les sources de l'Ecluse donnent une signification satisfaisante à de nombreuses rubriques des *Comptes de la Bourserie*, à condition de poser les équivalences : fontaine = source (sens habituel au moyen âge), bornel = fontaine (au sens moderne), ou encore, bornel = tuyau, conduite.

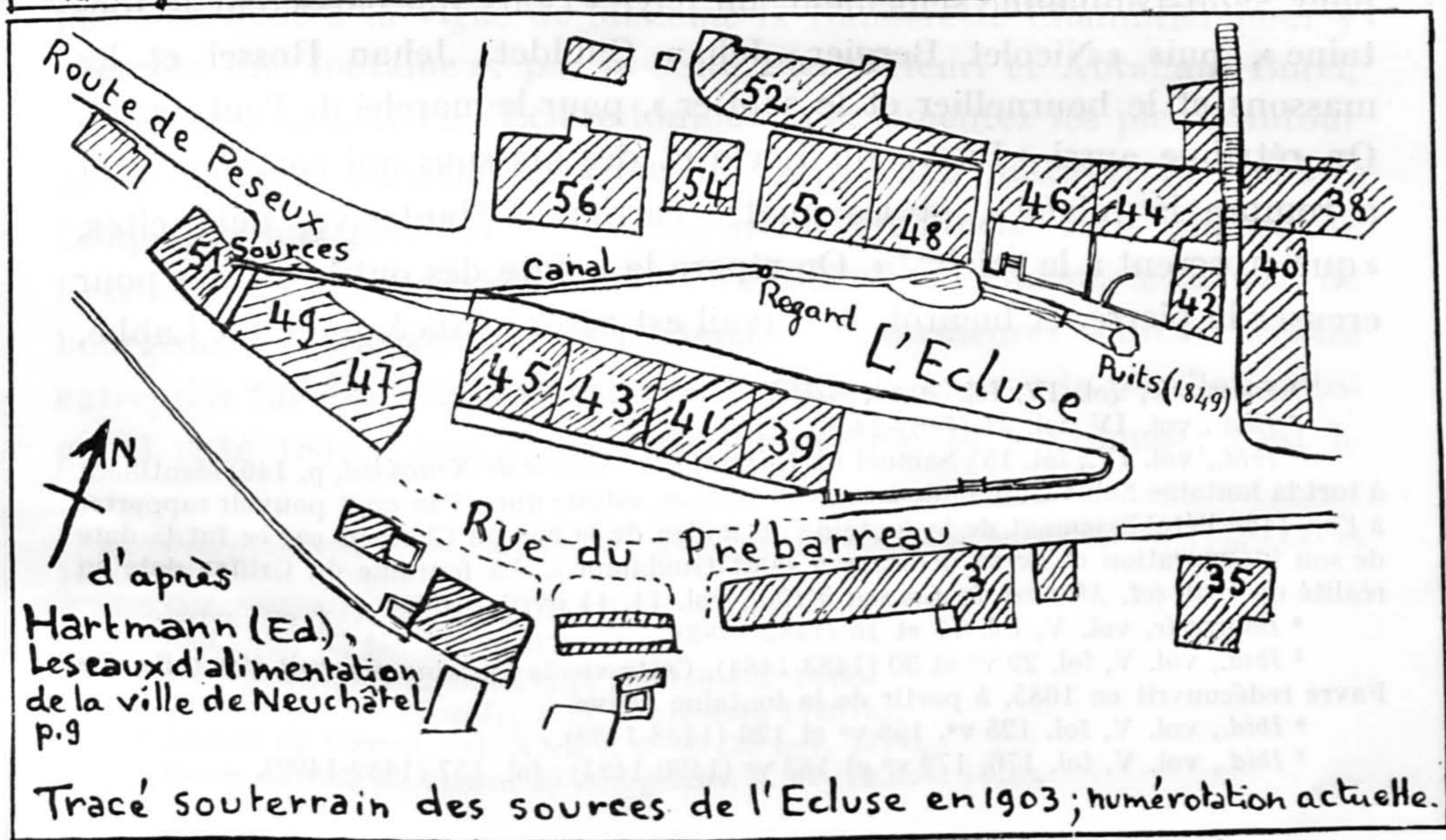
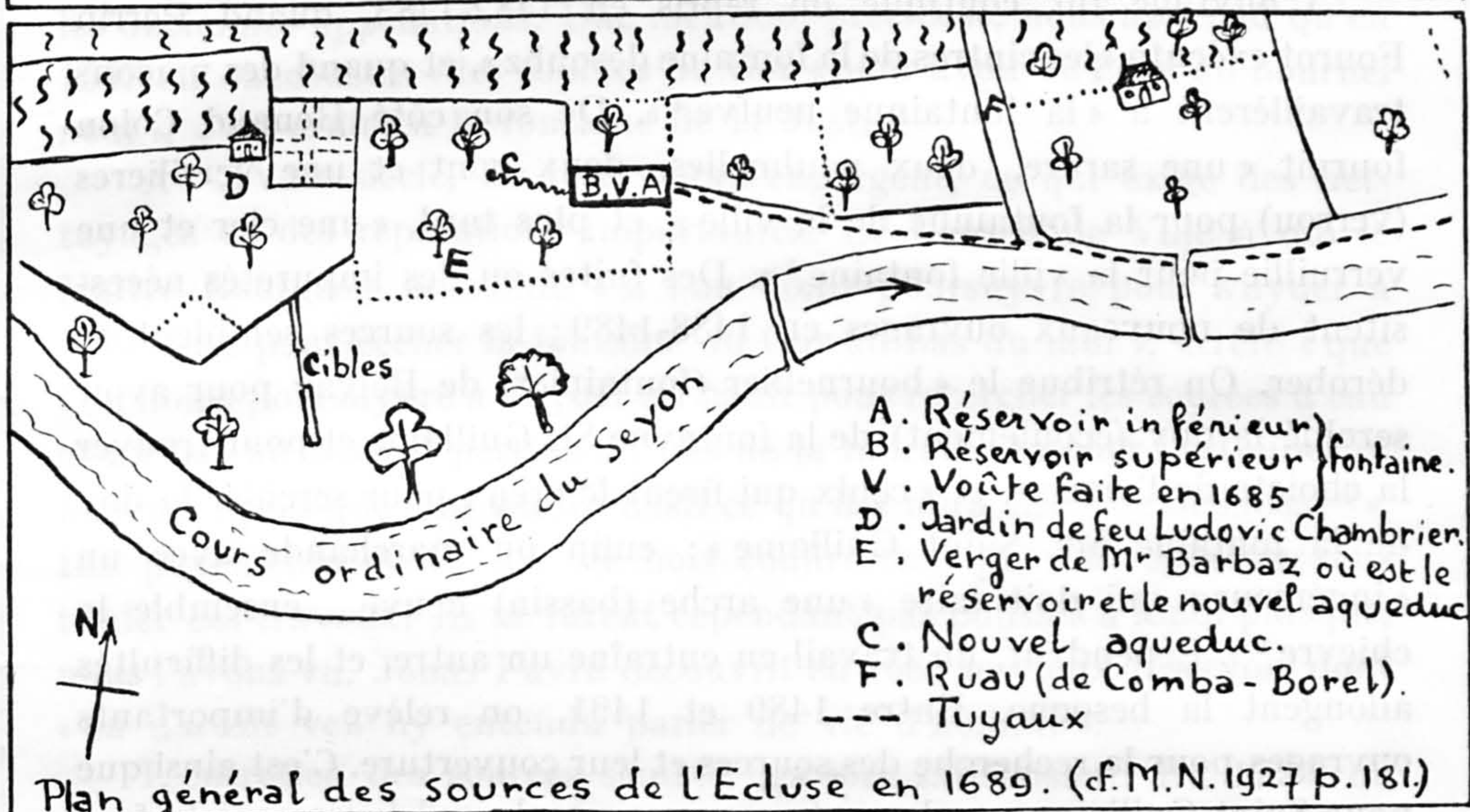
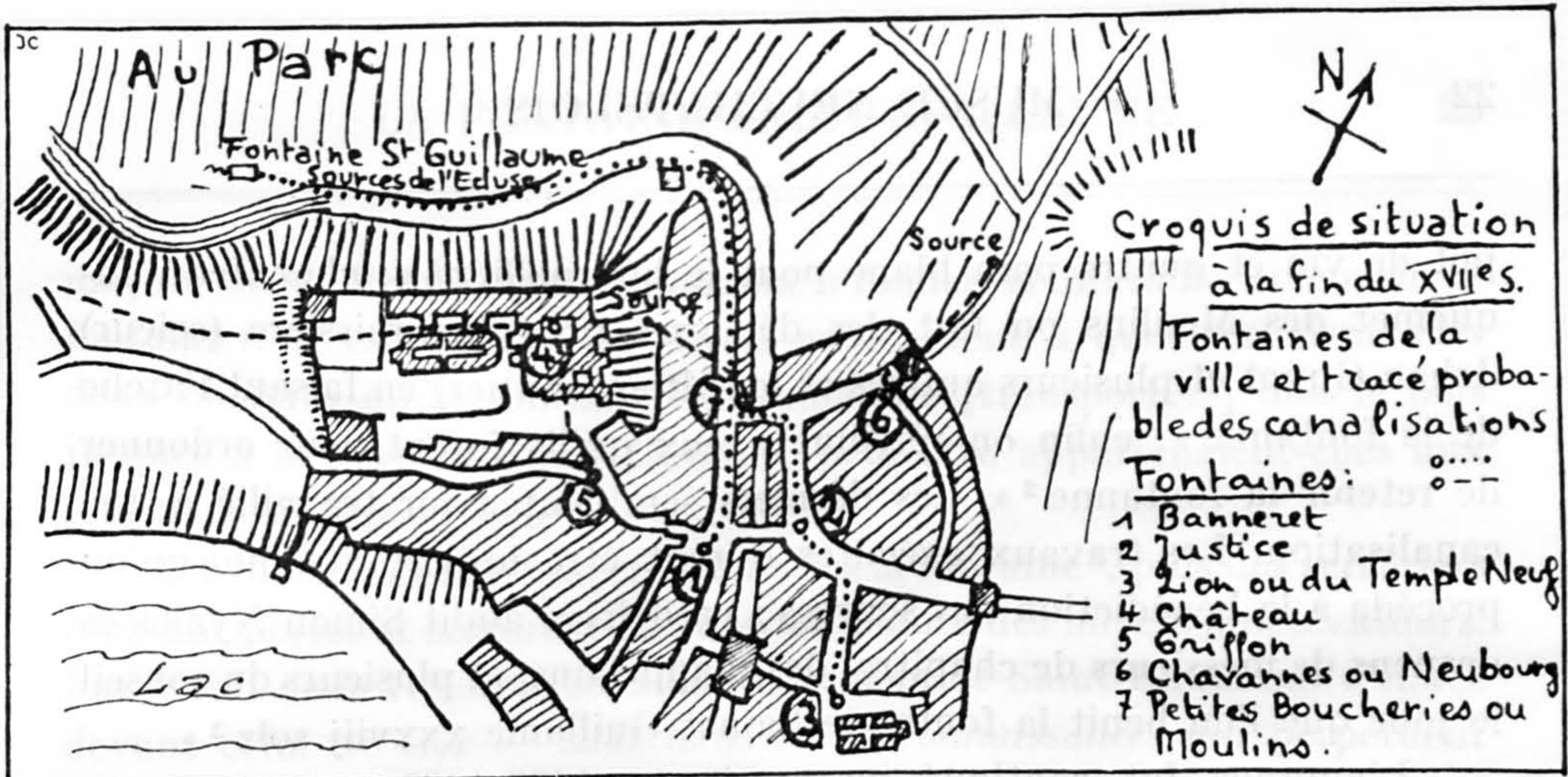
Les premiers travaux mentionnés pour les sources ne remontent qu'à 1461-1462. Cette année-là, on va « querir Vuillemin Barbier pour rontre (rompre) la roche de la fontaine<sup>1</sup> ». Six ans plus tard, on paye à Pierre de Broc 14 sols « une douzanne de laon (planches) pour les cintres de la fontanne », et 35 sols à Lambelet « pour le fert employer à la fontanne<sup>2</sup> ». L'aubergiste Simon Nyalés, de son côté, restaure différents personnages qui « ovrarent à la fontanne » ; il fournit « deux

<sup>1</sup> *Bourserie*, vol. III, fol. 8 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. IV, fol. 17 v<sup>o</sup> et 18 v<sup>o</sup> (1467-1468).

Note concernant l'illustration p. 21. — La juxtaposition des plans de 1689 et 1903 permet quelques rapprochements, malgré la différence d'échelle. Le cours ancien du Seyon suivait *grosso modo* la ligne dessinée par les bâtiments au sud de la rue du Prébarreau ; l'emplacement des anciens réservoirs se place à mi-chemin entre le regard et le puits sur le trottoir nord de la rue de l'Ecluse ; enfin, le ruau de Comba-Borel (détourné plus à l'est par un égout) suivait à peu près le tracé des escaliers de l'Immobilière.





pot de vin et quatre pain blanc pour le bournellier<sup>1</sup> »; chez Jean Jaquemet des Moulins on fait des dépenses pour le « raissière (scieur) Jehan Guyot et plusieurs aultres et le sultier (sautier) en faisant l'arche de la fontanne »; enfin on rétribue « ceux qu'ils furent pour ordonner de retenir la fontanne<sup>2</sup> ». Ces derniers semblent avoir travaillé à une canalisation. Les travaux exécutés durent être importants, puisqu'on procéda à la bénédiction des sources : « a délivré audit Simon Nyalés ès despens de messieurs de chapitre, des chappelains, et plusieurs du conseil le jour que l'on benit la fontanne Saint Guillame xxxviiij solz<sup>3</sup> ».

L'ouvrage fut continué ou repris en 1482-1483, quand Perrin Fourot exécuta « les cintres de la fontaine desoubz », et quand des maçons travaillèrent à « la fontaine neuve<sup>4</sup> ». De son côté Renaud Colon fournit « une sarure, deux paulmelles, deux gont et une verrilieres (verrou) pour la fontaine de la ville », et plus tard, « une cler et une verruillie pour la villie fontaine<sup>5</sup> ». Des fuites ou des impuretés nécessitent de nouveaux ouvrages en 1488-1489; les sources semblent se dérober. On rétribue le « bournellier (fontainier) de Belvay pour avoir serchié la doy (écoulement) de la fontayne St. Guillame et pour trouver la choicte de l'aigue », et « ceulx qui firent le creux pour serchier la doy de la fontaine Mr. Saint Guillame »; enfin on marchandé avec un « ingénieur » qui doit faire « une arche (bassin) neuve... ensemble la chievre<sup>6</sup> ». Cependant, un travail en entraîne un autre, et les difficultés allongent la besogne. Entre 1489 et 1491, on relève d'importants ouvrages pour la recherche des sources et leur couverture. C'est ainsi que pour Saint-Guillaume seulement, on paye « ceulx qui baisserent la fontaine », puis « Nicolet Bergier, Jehan Gaudet, Jehan Rossel et les massons et le bournellier et le sobtier », pour le marché de l'entreprise. On rétribue aussi « Pierre du Locle et des massons qui commencirent a rompre la roiche », et les quatre carriers d'Hauterive, déjà cités, « que croserent a la roiche<sup>7</sup> ». On répare la pointe des outils utilisés pour creuser la pierre, et bientôt, le travail est assez avancé, pour que Labbé,

<sup>1</sup> *Bourserie*, vol. IV, fol. 20 v°.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. IV, fol. 21 (1467-1468).

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. IV., fol. 15; Samuel DE CHAMBRIER (*Mairie de Neuchâtel*, p. 146) identifiant à tort la fontaine Saint-Guillaume à celle du Griffon, estime que « l'on croit pouvoir rapporter à l'an 1466 l'établissement de la fontaine au milieu de la rue du Château car ce fut la date de son inauguration et de sa dédicace à saint Guillaume ». La fontaine du Griffon date en réalité de 1649 (cf. *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 14, 11 avril 1649).

<sup>4</sup> *Bourserie*, vol. V, fol. 11 et 16 (1482-1483).

<sup>5</sup> *Ibid.*, vol. V, fol. 29 v° et 30 (1483-1484). Cette vieille fontaine pourrait être celle que Favre redécouvrit en 1685, à partir de la fontaine neuve.

<sup>6</sup> *Ibid.*, vol. V, fol. 125 v°, 156 v° et 126 (1488-1489).

<sup>7</sup> *Ibid.*, vol. V, fol. 176, 179 v° et 183 v° (1490-1491); fol. 157 (1489-1490).

maçon, et Vuillemin Vellier puissent « fonder la muraille et couvrir la fontaine ». Il est difficile de savoir exactement à quoi servaient « les deux chievres de la fontaine St. Guillaume [transportées] dois le bois jusques à la ryve de Saint Oubin » ; peut-être appartenaient-elles aux fontaines situées en ville <sup>1</sup>.

En 1517, Michel le maçon « remure » la fontaine <sup>2</sup>, puis des serruriers réparent portes et serrures ; en 1554, on plante des noyers aux alentours. Par le fait de la Réforme sans doute, le nom de Saint-Guillaume s'efface devant celui de Gor — sauf dans les *Reconnaissances* qui perpétuent les anciennes appellations. Une mention, précieuse, nous apprend qu'en 1547 on « accoustra » les sources du Gor « pour avoir de l'eau au bournel neuf », c'est-à-dire à la fontaine de la Justice <sup>3</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les réservoirs s'engorgent, ce qui exige des nettoyages et des réparations importantes. Le Conseil de Ville à qui le Maître Bourgeois demande « si l'on doibt poursuyvre pour vuyder à l'Esclouse pour cecher la fontaine du Gor au bas du mur », arrête « que l'on doibt poursuyvre a vuyder au hault pour rechercher les sources d'eau et au bas au trou et pertuis du bas de la muraille tascher l'estouber et boucher après que l'on y aura basti ce qu'il y aura gasté de dedans... <sup>4</sup> ». Les paiements de chaux, de bois confirment que l'on effectua sans tarder ces travaux. Ils ne furent cependant pas poussés à fond, puisque, nous l'avons vu, Jonas Favre découvrit en 1685 le vieux réservoir dont « on n'avoit veu ny entendu parler de vie d'homme ».

L'entretien des sources semble dès lors satisfaisant. En 1720, on fait « un fossé à la vigne de Madame la Banderette Chambrier pour y chercher une fontaine » ; par la suite Pierre-Henri et Abraham Borel, maçons, travaillent « à l'Ecluse toujours pour simentez les pierre autour de la source », boucher les trous du mur, enfin nettoyer et crépir <sup>5</sup>. Cinquante ans plus tard, Jacques Borel architecte était chargé de l'exécution d'une nouvelle couverture <sup>6</sup>. En 1848 encore, le Conseil de bourgeoisie se préoccupait de rechercher de meilleures sources <sup>7</sup> ; cette entreprise fut exécutée avec succès, comme le prouve le pavillon octogonal daté 1849, placé en face de l'immeuble 44 à l'Ecluse ; c'est le

<sup>1</sup> *Bourserie*, vol. V, fol. 201 v<sup>o</sup> ; cf. ci-dessus des mentions analogues en 1482-1483 et 1488-1489.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. VII, fol. 79 v<sup>o</sup> (1517).

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. X, fol. 211 (1547).

<sup>4</sup> *Manuel du Conseil*, vol. IV, p. 238 (16 oct. 1624).

<sup>5</sup> *Quittances*, 1720 (5 mai) ; 1721 (septembre 1726 !).

<sup>6</sup> *Manuel du Conseil*, vol. XXXV, p. 46 (28 nov. 1774).

<sup>7</sup> *Procès-verbaux du Conseil de Bourgeoisie*, p. 92 (10 nov. 1848).

dernier témoin de la présence invisible des sources ; leur eau polluée par les constructions voisines n'alimente naturellement plus nos fontaines, mais se déverse directement dans l'égout voisin.

*Les conduites d'eau de la fontaine Saint-Guillaume*

Si la source demandait un entretien constant, les conduites, de bois, exigeaient des réparations onéreuses.

Le plan de 1689 indique seulement que les conduites traversaient le Seyon de biais, pour aboutir au pied du rocher du Tirage (Ecluse n° 1). De là, à en croire les *Quittances* du XVIII<sup>e</sup> siècle, elles longeaient la rue des Moulins pour alimenter la fontaine du Banneret ; un embranchement passant à la Grand-Rue menait l'eau à la fontaine de la Justice, et plus tard à celle du Temple-Neuf. Le tracé ancien ne devait guère différer. Nous croyons en trouver confirmation dans un acte notarié concernant la maison de Guillaume Hardy placée à peu près à l'emplacement du n° 2 de la rue des Moulins. On lui donne pour limites, à l'est le Seyon, au midi la maison des Estassons, au couchant « la fontaine Saint Guillaume et la rue publiaul<sup>1</sup> ». Par fontaine il faut certainement entendre ici l'eau de la source Saint-Guillaume, voire la conduite, et pas la future fontaine du Banneret, placée trop loin pour servir de limite.

C'est en 1467-1468 qu'on trouve la première mention de conduites : « a delivré le sambadi sixieme jôur de juing chez Nyalet Bergier ès despens de Girard d'Engolon le jour qu'il assetarent le premier bornez, pour leur vin trois solz et demi<sup>2</sup> ». Cette pose « du premier tuyau » a lieu, remarquons-le, l'année de la bénédiction des sources. La gratification de vin doit marquer un travail extraordinaire de rénovation, car le système d'adduction d'eau dans la ville était sans doute antérieur à cette date — sans qu'on en ait le preuve. Dès lors le Seyon torrentueux endommagea plusieurs fois les conduites, et troubla l'eau venue des sources. C'est pour remédier à un de ces débordements, que les chanoines donnent 8 livres « pour la refection des bornel de la fontaine de la ville lesquels furent destruyt par l'ovaule des aiges (inondation) qui furent le mardi après la saint Gaul confesseur en l'an de soixante et dix<sup>3</sup> ». Bien souvent, il n'y a que de simples travaux d'entretien « pour mectre

<sup>1</sup> Pierre de la Haye, not., fol. 34 v° (30 oct. 1483).

<sup>2</sup> *Bourserie*, vol. IV, fol. 16 v° 1467-1468.

<sup>3</sup> 24 octobre 1470 ; *Bourserie*, vol. III, fol. 67 v° (1470-1471).

a point les bornel de fontaine... pour les percier et pour les assegiez » ; on utilise « neuf vires de fert pour les bornel de la fontaine Monseigneur Saint Guillaume<sup>1</sup> ». Des hommes vont jusque « ès deux Savaignier pour copper les bournelz de la fontaine » ; enfin on protège les conduites, ou les sources elles-mêmes, car un maçon emploie un « paul (pieu) de fer pour mettre les paul ou Seyon pour garder la fontaine<sup>2</sup> ».

Au XVII<sup>e</sup> siècle encore, le Seyon se rappelle désagréablement aux usagers des fontaines publiques, comme en témoigne ce billet de 4 batz payé « à Pierre Sagnard et à son filz pour avoir retrouvé le grand esplaton (madrier) qui soutient les borney vers le grand four que le Séon avoit emporté<sup>3</sup> ». Cette partie de la conduite traversait le torrent à la hauteur de l'actuelle fontaine des Moulins. Un marché de construction passé en 1666 avec un charpentier montre qu'à l'Ecluse, les tuyaux étaient soutenus par une véritable passerelle de bois, formée d'éléments d'une vingtaine de pieds de longueur, portés par douze chevalets<sup>4</sup>.

Après 1714, les conduites sont l'objet de travaux importants et, semble-t-il, nouveaux. On place les tuyaux, toujours de bois, dans des rigoles, nommées creux ou formes, recouvertes de planches ou de dalles de pierre ; à certains endroits, on « pave sur les tuyaux de fontaine », notamment à la rue des Moulins et à la Grand-Rue ; près de la fontaine du Temple-Neuf, un maçon cimente les canalisations<sup>5</sup> ; les tuyaux de la fontaine du Griffon, alimentée par celle du Château, sont faits en ciment et déposés dans un canal, creusé dans le rocher, sous les escaliers du Château et la nouvelle Chancellerie<sup>6</sup> ; ailleurs on emploie de « la poix blanche pour gauderonner » les canalisations.

Le système d'adduction d'eau ne dut guère être perfectionné jusqu'à 1813, année où le Conseil décida de faire poser des tuyaux de fer<sup>7</sup>. Vingt ans plus tard de grands travaux, repris sur une base différente en 1887, modifièrent complètement la situation et rejetèrent dans l'oubli la vieille fontaine de Monseigneur Saint-Guillaume.

Jean COURVOISIER.

<sup>1</sup> *Bourserie*, vol. V, fol. 43 v° et 53 (1484-1485).

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. V, fol. 142 et 159 (1488-1489).

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. XVIII, 169 v° (3 déc. 1627).

<sup>4</sup> *Marchés faits*, B 13, fol. 109 v° (6 mai 1666).

<sup>5</sup> *Quittances*, 1714-1718, comptes des charpentiers, maçons et paveurs.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 1721 (septembre et octobre 1726!).

<sup>7</sup> *Manuel du Conseil*, 8 mars 1813.

## MÉLANGE

### J.-F. Ostervald et la Hongrie

Grégoire Belényesi ouvre la série des étudiants et pasteurs hongrois venus à Genève et en Suisse romande pour s'inspirer de la Réforme à sa source. Il arriva à Genève en septembre 1544 de Paris où il acheva ses études humanistes commencées en Hongrie. Mais il quitta bientôt Genève et, muni d'une lettre de recommandation de Calvin, il se rendit à Strasbourg. Le *Livre du Recteur* de l'Ecole genevoise enregistre les premiers étudiants : le 12 octobre 1566, s'inscrit Valentain Szikszai Hellopaeus, futur pasteur à Debrecen, centre du protestantisme hongrois ; quelques jours plus tard Mathias Thury. Par eux Théodore de Bèze fit connaissance des chefs et des mécènes du renouveau protestant hongrois ; il adresse une lettre publique au prince Sigismond Rákóczi, duc de la Transylvanie hongroise, le 9 août 1567, le priant de défendre le vrai christianisme. Et les premiers furent suivis d'autres, étudiants et pasteurs, qui devinrent des personnages éminents de la Réforme hongroise : en 1570, Matthieu Skaricza, le futur traducteur des *Cantiques* de Luther ; Etienne Szegedi, auteur d'un traité théologique antiarien, paru à Genève (1573) ; Pierre Laskói Csókás, auteur d'un ouvrage paru en 1584 également à Genève ; en 1596, Albert Szenczi Molnár, traducteur des *Psalmes* et des *Institutions* de Calvin. Il n'est donc pas étonnant que sous l'influence de Pierre Melius Juhász, évêque calviniste de Debrecen, les réformés de Debrecen aient adopté la doctrine de Genève sur la sainte Cène, puis, en 1567, la *Confession helvétique* de Bullinger comme livres symboliques, car la doctrine et la piété calvinistes répondaient mieux au caractère hongrois. « Est-il trop audacieux de croire, écrit le professeur Eckhardt, un des chefs du catholicisme hongrois, que le naturel raisonnable et sobre des Hongrois gagnés par le protestantisme les rapprochait davantage des formules plus simples, plus rationalistes de Calvin que du système complexe de Luther ? Au moment où l'esprit hongrois dut choisir entre le protestantisme luthérien et français, il opta pour ce dernier. »

Dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les princes de Transylvanie, qui étaient calvinistes ou catholiques tolérants, assurèrent — avec les mécènes de la Hongrie proprement dite — les études des calvinistes hongrois à Genève. Ainsi se créa un courant continu d'inspiration calviniste — suisse et française — dans le protestantisme hongrois. Il n'est donc pas étonnant que les ouvrages des auteurs ecclésiastiques protestants de langue française — orateurs, prédicateurs, théologiens — aient été en très grande partie traduits en hongrois, surtout dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce à la politique de l'empereur Joseph II, despote éclairé ; les restrictions précédentes du gouvernement de Vienne furent levées et les Hongrois fréquentèrent de nouveau en grand nombre,

jusqu'en 1794, l'Académie de Genève et quelques-uns l'Académie de Lausanne. Dans un ouvrage paru en 1920, en hongrois, sur la langue et la culture françaises en Hongrie, j'ai étudié en détail ces rapports et j'ai dressé une liste des auteurs protestants de langue française traduits en hongrois, souvent quelques années après la parution de l'édition originale. On peut y lire les noms d'Achard, de Drelincourt, de La Placette, de Lullin, de Necker, de Maisonnet, d'Ostervald, de Bénédic Pictet, de Saurin, de Superville et de tant d'autres. M. Pataky, un jeune théologien hongrois, a étudié à Genève avec moi de plus près l'influence d'Ostervald en Hongrie et j'ai publié les résultats de ces recherches dans ma *Revue des Etudes hongroises*, en 1929 (éd. Champion, Paris).

Ostervald n'était pas en contact *direct* avec les représentants de l'Eglise hongroise ; l'Ecole de théologie de Neuchâtel ne compta pas de Hongrois en son sein. Pourtant, il s'intéressa à la Hongrie. Dans une lettre adressée le 6 avril 1715 à J.-A. Turretini, professeur de théologie, il expliqua en quelques mots sa nouvelle liturgie, si libérale en son temps, et il exprima sa joie de la savoir connue en Hongrie.

Les livres d'Ostervald furent importés en Hongrie soit par des étudiants ayant étudié à Genève, soit par des intermédiaires viennois. Il convient de rappeler que la censure autrichienne mettait des entraves de toutes sortes à l'importation des livres en Hongrie, mais les livres atteignaient Vienne plus facilement et, de là, ils étaient introduits en Hongrie même. Sa popularité devint immense. La meilleure preuve en est qu'on se mit à traduire ses œuvres en hongrois. Voici les traductions :

1. *L'Abrégé de l'Histoire sainte*. — Traduit en 1748 par Georges Maróthi, professeur de littérature et d'histoire au Vieux Collège à Debrecen. Il y a une autre traduction par le comte François Károlyi (Nagykároly, 1757). Il est intéressant de noter que le comte Károlyi fut catholique, mais il dit dans sa préface que « tout peut servir à ceux qui aiment Dieu ». Et enfin Joseph Kármán, évêque de Debrecen, l'a traduit aussi (1789) en annexe de sa traduction du *Catéchisme*.

2. *Catéchisme*. — Traduit par l'évêque Joseph Kármán et publié à Presbourg en 1789. Il l'a traduit d'après une édition parue avant 1758 car, dans les éditions publiées à partir de cette date, on fit de si grands changements qu'il fut défendu de l'introduire même à Genève. Bien que ce catéchisme fût imbu d'une tendance théologique très libérale, on n'éleva en Hongrie aucune protestation car, à cette époque, l'orthodoxie n'était pas si sévère et il y resta très longtemps populaire.

3. *De l'exercice du Ministère sacré*. — Traduit par le pasteur Etienne Gombási, paru à Kolozsvár en 1784. Au point de vue homilétique, l'influence de ce livre fut très grande en Hongrie. Dans sa préface, Gombási considère qu'Ostervald est « le plus célèbre prédicateur après les Apôtres ». Il assure que les principes de cette homilétique seront justifiés à l'avenir. Le traducteur introduit dans sa traduction d'autres textes, par exemple quelques passages du livre de Drelincourt : *Les visites charitables*.

4. *Documents et réflexions sur les livres et sur les chapitres de la Sainte Bible.* — Le pasteur Samuel Némethy l'a traduit en deux très gros volumes, parus à Győr en 1780.

5. *Traité des sources de la corruption.* — Le traducteur en est Martin Domokos, curateur principal de l'Eglise et juge à Debrecen. C'est la plus vieille traduction d'Ostervald, elle a été publiée à Debrecen en 1745.

L'influence d'Ostervald en Hongrie s'exerça plutôt dans les questions pratiques que sur le terrain des principes ou purement théologique. Ce ne fut pas sans difficulté qu'on a pu faire publier ces traductions, la censure des Jésuites ayant retardé leur publication. D'autre part, les ouvrages de confession de foi se trouvaient continuellement en danger, et étaient souvent confisqués. L'attitude du gouvernement viennois empêcha en Hongrie l'éclosion d'un mouvement spirituel libéral contre l'orthodoxie protestante, tel qu'il était représenté et inspiré par Ostervald. Pourtant, malgré toutes les entraves, son influence en Hongrie fut profonde et durable.

† Zoltán BARANYAI

(de l'Université de Szeged, Hongrie).

## BIBLIOGRAPHIE

Alfred SCHNEGG, *Les Entreprises du Duc de Bourgogne contre les Suisses. Edition critique.* Bâle, 1948.

La Suisse romande est pauvre en textes historiques originaux antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle et le canton de Neuchâtel compte parmi les moins bien représentés dans ce domaine. Il possède cependant une chronique originale en français, rédigée vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle et intitulée *Les Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*, qui ne manque pas d'intérêt, mais est néanmoins restée bien peu connue dans son pays d'origine, comme chez les historiens suisses en général. Grâce à M. Alfred Schnegg, archiviste-adjoint aux Archives de l'Etat, cette insuffisance de renseignements est aujourd'hui comblée par un volume de plus de 200 pages, imprimé d'abord comme thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Neuchâtel, puis incorporé comme troisième volume de la série des *Chroniques* à la collection des *Sources de l'Histoire suisse*, que publie à Bâle la Société générale suisse d'histoire. Près de la moitié de l'ouvrage est consacrée à l'étude approfondie de la chronique et à l'examen des multiples problèmes qu'elle soulève. Vient ensuite la reproduction intégrale du texte d'après un manuscrit de Lausanne resté inutilisé jusqu'ici, avec indication des variantes les plus importantes d'autres manuscrits. L'ouvrage débute par une copieuse *Bibliographie* (p. 1-16), où sont précisées toutes les références qui figurent dans l'introduction et les notes.

Le premier chapitre de l'*Introduction* de M. Schnegg ne comprend pas moins de dix-sept pages consacrées aux manuscrits des *Entreprises*, à leur examen critique et à un essai de classement. Il ne faudrait pas conclure de là que les manuscrits assez nombreux qui sont parvenus jusqu'à nous fournissent



des données abondantes pour établir l'histoire du texte. Une bonne partie ne sont que des fragments ou des copies tardives. On n'a aucune trace du manuscrit original ou d'une copie antérieure au XVI<sup>e</sup> siècle. Le manuscrit le plus ancien qui nous soit parvenu se trouve à la Bibliothèque de Neuchâtel. Le papier et l'écriture permettent de le dater du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Aucune indication ne renseigne sur sa provenance et ne permet d'identifier l'auteur. Cette copie est du reste faite avec peu de soin et présente d'assez nombreuses erreurs ou omissions de mots.

Le texte complet des *Entreprises* fut imprimé et publié pour la première fois en 1830 par l'ancien avoyer de Berne, Nicolas de Mülinen, dans le périodique *Der schweizerische Geschichtsforscher*, qu'il dirigeait. La base principale de cette publication est un manuscrit neuchâtelois (ms. Fatton), qu'on attribue au XVI<sup>e</sup> siècle, mais qui s'est égaré, de sorte que tout contrôle sérieux de cette édition et de sa valeur n'est plus possible aujourd'hui. En 1884, la Société cantonale d'Histoire de Neuchâtel inséra à la suite de la nouvelle édition de la *Chronique des Chanoines de Neuchâtel*, qu'elle publia à cette date, une réimpression des *Entreprises du duc de Bourgogne* qui paraît n'être qu'une reproduction de la publication de Mülinen en 1830. Une édition soigneusement établie de ce texte a donc fait complètement défaut jusqu'ici.

Parmi les problèmes que M. Schnegg a tenté de résoudre, un de ceux qui ont retenu le plus longuement son attention est celui de l'auteur de la chronique neuchâteloise des *Entreprises* (p. 63-80). Il montre l'absence complète de base sérieuse d'une attribution, qui eut cours dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, à un certain David Bailod, auteur d'un Coutumier neuchâtelois. Une longue et minutieuse analyse des données du texte de la chronique amène M. Schnegg à conclure que l'auteur cherché devait être un sujet du comte de Neuchâtel, très vraisemblablement bourgeois du Landeron. Cherchant parmi ceux-ci, son choix s'est porté sur un notable de la localité, Pétremand de Cressier, qu'on trouve mentionné dans les archives de la ville de 1470 à 1518 et qui a rempli des fonctions multiples parmi les autorités bourgeoises, entre autres celles de secrétaire en 1482. Il a aussi été banneret ayant le commandement des milices locales dès 1477, et peut-être antérieurement à titre de suppléant. M. Schnegg concède qu'il n'existe aucune preuve formelle qu'il soit l'auteur des *Entreprises*, mais estime que toutes les probabilités sont en sa faveur.

Si plausible qu'apparaisse en soi l'hypothèse de M. Schnegg, il y a néanmoins un fait qui, à mon avis, la rend à lui seul inacceptable, c'est qu'il faudrait faire endosser au fonctionnaire cultivé, connu par de longues années de pratique rédactionnelle dans divers domaines, la paternité de la langue et du style des *Entreprises*. J'estime qu'il y a incompatibilité complète entre la personnalité de l'ancien secrétaire du Landeron et les pages farcies de fautes de français ou rédigées de façon incohérente qui abondent dans l'œuvre historique qu'on voudrait mettre sur son compte. Virgile Rossel a déjà écrit il y a plus de quarante ans que les *Entreprises* peuvent être consultées avec fruit par l'historien, mais qu'elles sont à peine de la littérature : « La phrase se traîne, incorrecte, pesante et banale, sans que rien la relève jamais<sup>1</sup> ». M. Schnegg lui-même indique fort bien les sentiments prédominants que laisse la lecture des *Entreprises* : « Il faut constater chez notre auteur une déplorable indigence des moyens d'expression. Son style, à part quelques passages où il s'anime un peu, est d'une incontestable monotonie » (p. 62).

<sup>1</sup> *Histoire littéraire de la Suisse romande*, 1903, p. 37.

La répétition constante de formules toujours les mêmes l'augmente encore.

Pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur la langue et l'origine de l'auteur des *Entreprises*, il serait nécessaire de faire à ce point de vue une étude complète de l'œuvre qui nous est parvenue. Dans l'impossibilité d'aborder dans un simple compte rendu un travail de ce genre, nous nous contenterons de citer ici à titre d'exemples quelques-unes des singularités et des incohérences de la phraséologie, recueillies dans une dizaine de pages<sup>1</sup> :

p. 216 : afin que sa renommée en redondât par tout le monde universel.

p. 217 : le dit duc de Lorraine... plein de larmes et de pleurs.

ib. : après leurs avoir conté ses doléances inhumaines faites par le dit Duc de Bourgogne.

p. 218 : après avoir bien ruminé... le mauvais vouloir du dit Duc..., pareillement son gros ost (« armée ») et extrême compagnie.

p. 219 : ycelui duc raconta ses dites doléances en pleurant tendrement.

p. 220 : lesquels devoient avoir part au gasteaulx en imposant une gabelle, subside, terrage... et leur oster toute liberté.

p. 221 : ...fonder guerre mortelle à l'encontre du noble Duc d'Autriche par plusieurs querelles qu'ils avoient ensemble.

p. 222-223 : pourquoi le dit Duc de Bourgogne s'éleva si hault et si énormément... qu'il fict défier le dit duc d'Autriche ensemble tous ses aultres alliés et circonvoisins... ensemble tous ses aydans et alliés et de leurs aydans, voisins ou confédérés quelqu'ils fussent, en oultrance.

p. 225 : et presentant les clefs de la dite ville d'Orbe, eulx présentant corps et biens, à leur commandement et leur faire prompte ouverture, et que...

Un certain nombre de mots et de constructions paraissent être des italianismes ; j'ai relevé :

*sentir*, « entendre » ; p. 229 : quand il sentit le bruit.

*puissance*, « armée » ; p. 224 : faisant marcher eulx et leurs puissances au camp ; p. 240 : tenoient la dite ville pour le comte de Romont avec grosse puissance qui estoit dedans. — Nombreux autres exemples dans Schnegg, p. 55. Le dictionnaire italien de Petrocchi, II, p. 571, cite l'usage archaïque de *potenza* « milizia ».

*pleuve*, « pluie » ; p. 292 : chevauchèrent... par pleine pluie et neige.

*leur*, « it. loro fr. les » ; p. 263 : requérant que leur bon plaisir fust *leur* laisser en paix.

C'est aussi quand on examine plus attentivement la construction grammaticale de ses phrases qu'on se rend compte de l'insuffisance complète de l'auteur dans ce domaine. A mon avis, l'impression générale qui se dégage de ce texte français, c'est que le français n'était pas la langue maternelle de l'auteur et qu'il n'était pas capable de l'écrire correctement.

Pétrémand de Cressier doit donc être écarté comme auteur des *Entreprises*, et dès lors nous restons dans l'incertitude la plus complète au sujet de la personnalité et de la situation de l'historiographe qui doit avoir accompagné la troupe suisse. S'il était étranger, il ne peut avoir été sujet neuchâtelois ni bourgeois du Landeron, lors même qu'il distribue constamment des éloges aux Landeronnais et qu'il est plein d'amabilités pour les Soleurois. Il raconte dans l'ordre chronologique, avec tous les détails d'un témoin oculaire, les

<sup>1</sup> Nous citons d'après l'édition de Neuchâtel, 1884.

faits notables des campagnes militaires organisées en avril-mai et en octobre 1475 par les cantons de Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne pour la conquête du Pays de Vaud, mais on ne constate nulle part qu'il joue un rôle actif dans les événements. Nous ne voyons guère d'autre possibilité d'expliquer sa présence qu'en admettant qu'il accompagnait l'expédition en qualité de prêtre. Mais à part quelques remarques pieuses, parsemées dans son texte, rien n'indique une plume ecclésiastique.

Un problème intéressant auquel M. Schnegg s'est aussi longuement arrêté (p. 44-59), c'est celui des rapports entre les *Entreprises* et la grande *Chronique bernoise* de Diebold Schilling. On sait que ce dernier, entré au service de la chancellerie de Berne en 1460, reçut en 1474 la mission officielle d'écrire une chronique complète de la ville de Berne, des origines à l'époque contemporaine. Il en présenta au Conseil en 1484 la rédaction définitive, dont le dernier volume est consacré en grande partie aux guerres de Bourgogne. Grâce à sa situation à la chancellerie, Schilling a pu utiliser pour cette partie de sa chronique une quantité de documents, officiels ou non, qui ont mis à sa disposition une documentation abondante. Y a-t-il lieu de faire figurer parmi les sources qu'il a utilisées les *Entreprises du duc de Bourgogne*? Cela me semble certain. M. Schnegg a comparé la relation de l'envahissement du Pays de Vaud d'après les *Entreprises* et la *Chronique* et a relevé bon nombre de passages où les concordances paraissent « plus que fortuites<sup>1</sup> ». Mais son attribution systématique de la priorité à Schilling ne me paraît pas du tout justifiée et je tiens au contraire le texte des *Entreprises* pour une narration antérieure, parfois plus développée, dont les éléments ont été notés au cours même des événements. En revanche, Schilling, qui disposait d'autres sources, condense et résume souvent. Une autre série de concordances entre les *Entreprises* et Schilling semble encore plus significative (Schnegg, p. 53-58). Il s'agit d'expressions ou de locutions qui ont pour caractère commun d'être très fréquemment employées dans le texte français et d'avoir souvent dans Schilling une expression allemande correspondante. Mais ces clichés stéréotypés sont en général plus fréquents dans le texte français que dans le texte allemand, ainsi que les intéressantes statistiques de M. Schnegg l'établissent. Nous croyons pouvoir en conclure qu'ici aussi c'est Schilling qui calque le texte français des *Entreprises* et non pas l'inverse, comme l'admet M. Schnegg. Nous avons déjà vu que la répétition constante des mêmes clichés est un des caractères du style des *Entreprises*.

La grande nouveauté du volume de M. Schnegg, c'est de mettre à la disposition des intéressés une rédaction encore inédite des *Entreprises du duc de Bourgogne*, qui en facilite beaucoup la lecture et la rend plus attrayante. On ne possédait jusqu'ici que l'édition bernoise de 1830, dont j'ai parlé plus haut, et sa réimpression, publiée en 1884 par la Société d'Histoire de Neuchâtel, qui n'a pas amélioré le texte très défectueux de 1830.

Pour sa nouvelle édition, M. Schnegg a renoncé à faire état des manuscrits neuchâtelois, dont il donne simplement en note les variantes d'une certaine importance et établit son texte à peu près exclusivement d'après le principal représentant du petit groupe des manuscrits vaudois, le manuscrit L,

<sup>1</sup> M. Schnegg n'a pas signalé que Diebold Schilling a participé à la campagne contre le Pays de Vaud d'octobre 1475 (voir éd. Tobler, II, p. 323, n. 1). On pourrait, sur cette base, imaginer l'établissement de relations personnelles entre ces deux narrateurs des mêmes faits. Mais cette conjecture est bien hasardée.

qui a été donné en 1922 à la Bibliothèque de Lausanne par M<sup>me</sup> C. Boiceau-Gaulis, qui le tenait elle-même de son père.

Les grands avantages pratiques qui découlent de la reproduction pure et simple du meilleur des manuscrits vaudois à titre de nouvelle édition des *Entreprises* me semblent avoir fait négliger à l'éditeur d'examiner de près les conditions très particulières dans lesquelles ce texte a pris naissance. Dans le tableau généalogique conjectural des manuscrits établi par M. Schnegg (p. 39), ce dernier fait des manuscrits vaudois une branche à part, issue de l'archétype vers le XVI<sup>e</sup> siècle. Je crois la réalité toute différente. L'existence du petit groupe des manuscrits vaudois n'a rien d'ancien ni de spontané ; elle est due à l'œuvre personnelle et tardive d'un connaisseur et amateur de l'ancienne langue, qui s'intéressait au récit des *Entreprises* et en jugeait avec raison détestables le style et la langue tels que les donnent les anciens manuscrits neuchâtelois. Il s'est appliqué à une révision et rénovation complètes en vue d'obtenir un français plus authentique, parfois un peu rajeuni. Il a conservé du texte primitif tout ce qui pouvait l'être, mais il modifie, ajoute ou retranche du commencement à la fin, pour arriver partout à une langue de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en général claire, assez alerte et bien lisible. Il ne s'agit donc pas d'une tradition manuscrite ancienne, mais d'un remaniement individuel du texte primitif des *Entreprises*<sup>1</sup>. Pour faciliter la consultation, le remanieur a considérablement augmenté les subdivisions en chapitres, qui sont tous munis d'un titre indiquant le contenu. On constate aussi en quelques endroits des transpositions du texte original, lorsqu'elles paraissent rendre plus logique la suite des événements.

Qui peut être ce rénovateur, qui a modifié et normalisé l'aspect du texte primitif ? Nous croyons qu'il n'y a pas lieu de chercher bien loin et qu'il se confond avec l'écrivain à la belle cursive archaïque du manuscrit L, Pierre Guex, notaire à Cossonay et « rénovateur de fiefs », dont l'activité est attestée de 1587 à 1627. Elle était bien de nature à faire de lui un amateur et un connaisseur des vieux documents historiques. Sa prédilection pour ce genre de littérature nous est confirmée par le fait que le manuscrit L renferme encore de sa main, à côté des *Entreprises*, une copie des vieilles *Chroniques* fabuleuses du Pays de Vaud et des extraits des *Mémoires* de son beau-père (Schnegg, p. 25). Le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* (t. III, p. 691) nous apprend de plus que Jean Guex, de Cossonay, avait pris part en 1475 à la défense du Château des Clées, ce qui motiverait l'intérêt spécial accordé par Pierre Guex à un récit qui concernait directement sa famille.

M. Schnegg n'a pas seulement donné une édition complètement nouvelle des *Entreprises*, mais il en a accompagné le texte d'abondantes notes explicatives, qui témoignent de sa documentation étendue et en particulier de la mise à profit pour son commentaire de nombreux documents inédits de nos archives.

J. JEANJAQUET.

<sup>1</sup> Il me semble assez discutable, dans ces conditions, de parler d'« édition critique ».

## L'HISTOIRE DE NOS FRONTIÈRES

L'histoire des frontières d'un pays, c'est, somme toute, l'histoire même de ce pays et de la formation de son territoire. Voilà qui est vite dit, car s'agissant des siècles obscurs du haut moyen âge et plus spécialement de la constitution progressive de ce qui sera, huit siècles plus tard, le canton de Neuchâtel, on se trouve en présence d'une véritable forêt vierge, toute hérissée de difficultés et jalonnée d'incertitudes.

Les limites, tout d'abord, dans lesquelles les premiers sires de Neuchâtel exerçaient leur domination entre le milieu du XI<sup>e</sup> et la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ne correspondent à rien de ce que nous apercevons sur la carte de la Suisse. D'autre part, parmi leurs possessions, il convient encore de distinguer celles qu'ils détenaient à titre féodal, de celles où ils exerçaient un droit patrimonial ou domanial, soit ainsi de distinguer les fiefs dont ils devaient l'hommage à quelque suzerain, et les alleux où nous pouvons les considérer comme de gros propriétaires fonciers. Les uns et les autres, en effet, ne se confondaient pas au moyen âge. N'oublions pas enfin que ces divers fiefs et alleux n'étaient reliés entre eux que par l'unique lien de l'union personnelle — si l'on nous passe cet anachronisme. Tel paysan de Montalchez ou d'Engollon pouvait fort bien être tenu au paiement d'un cens annuel au comte de Neuchâtel, il n'en devenait pas automatiquement pour tout cela son homme ou le sujet de son comté.

A ces difficultés d'ordre juridique s'ajoutent encore celles qui ressortissent à la rareté des documents remontant à la période la plus ancienne de notre histoire neuchâteloise. Et ces documents, conservés par le caprice du hasard, ne se présentent nullement dans nos archives comme un inventaire raisonné des terres et des droits. Pis encore : le plus souvent ils procèdent, dans le corps du texte, par allusion à des conditions politiques ou topographiques unanimement connues des contemporains, mais qui échappent nécessairement à nos lumières du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agira donc d'interpréter nos documents en acceptant tous les dangers d'une semblable méthode.

\* \* \*

Quoi qu'il en soit de ces réserves, le pays qui forme aujourd'hui le canton de Neuchâtel se trouvait, aux environs de l'an mil, partagé entre deux comtés carolingiens, issus l'un et l'autre du démembrement de l'ancienne Helvétie gallo-romaine. L'acte de 998 qui nous rapporte la fondation du prieuré de Bevaix, nous dit, en effet, que ce nouvel établissement, consacré à l'apôtre saint Pierre, se trouvait situé sur la rive du lac d'Yverdon, dans le diocèse de Lausanne et dans le comté de Vaud<sup>1</sup>. Par contre, en 1016, lors de l'échange d'une vigne plantée dans le val de Nugerol, soit dans la région du Landeron, il nous est expressément mentionné qu'elle se trouve située dans le comté de Bergen, lequel s'étendait alors entre les Préalpes du Simmental et le Jura de Sonvilier<sup>2</sup>.

Où se trouvait sur notre sol la limite de ces deux circonscriptions administratives? Si l'on songe qu'au mois d'août 1282, Pierre, seigneur de Vaumarcus, vendait à Girard, coseigneur d'Estavayer, l'avouerie de Pontareuse et de Vermondins, ainsi que sa pêcherie de l'Areuse jusqu'à la hauteur du Saut de Brot<sup>3</sup>, on est enclin à penser que le *Comitatus waldensis*, attesté par l'acte précité de 998, englobait le site futur de Boudry, sur la rive gauche de la rivière, et devait même s'étendre jusqu'à Colombier, qui devrait la croix de ses armes au souvenir de cette première et ancienne appartenance savoyarde.

Quant à nos montagnes, à cette époque reculée, elles ne faisaient, dans la pratique, l'objet d'aucune appropriation. Grégoire de Tours, à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, nous parle du désert jurassien, où l'on envoyait en exil les grands qui avaient cessé de plaire<sup>4</sup>, ainsi qu'on le fit en Uri, à l'époque des ducs d'Alémanie. Plus tard encore, ce *Jorense desertum* se trouve mentionné par l'expression de *Saltus Jorensis*, qualificatif à peine plus flatteur pour nos cluses, nos sagnes et nos chaux. Somme toute, de Besançon et de Poligny, d'une part, et des rives de nos lacs, d'autre part, tout se passe comme si les populations de Séquanie et d'Helvétie étaient montées graduellement à la rencontre les unes des autres, précédées par les moines bénédictins dont les fondations sont essentielles en ces régions déshéritées.

En ce qui nous concerne plus particulièrement, il faut relever que le grand axe de communication qui franchissait la crête du Jura, le faisait au col de Jougne depuis un temps immémorial, puisque la petite

<sup>1</sup> MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, t. I, n° 1, p. 1.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. I, n° 3, p. 4.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. I, n° 221, p. 193.

<sup>4</sup> GRÉGOIRE DE TOURS, *Vitae patrum*, l. 1, ch. 1.

ville d'Orbe remonte dans ses origines à la plus ancienne Helvétie. Les *Verbigeni*, qui semblent bien devoir lui être rapportés, figurent, en effet, aux côtés des *Tigurini* dans le livre premier des Commentaires de César qui vise les événements de l'an 58 avant Jésus-Christ.

La *Vallis transversa*, par son nom même, semble affirmer l'antériorité et la priorité du passage de Jougne sur celui des Verrières. En 1107, nous trouvons mention dans ce lieu d'un prieuré bénédictin que l'on appellera plus tard Prieuré du Vautravers et dont l'appellation de Môtiers nous conserve le site et le souvenir<sup>1</sup>. Mais, à cette époque, le seigneur de Neuchâtel, installé récemment dans la *Regalissima Sedes* par l'empereur Conrad le Salique, n'y possédait encore aucun droit. Autrement, Frédéric Barberousse, accordant la protection impériale à ce modeste établissement monastique, n'en eût sans doute pas confié la garde au comte de Bourgogne, comme il le fit le 1<sup>er</sup> octobre 1178<sup>2</sup>. Notons que cette circonstance semble indiquer que le modeste génie du XII<sup>e</sup> siècle n'était pas encore parvenu à surmonter les difficultés naturelles de la Clusette et de son défilé. Quant à celles que l'on rencontre à l'étranglement de la Chaîne, au-dessus de Saint-Sulpice, un chemin les tournait, conduisant de Couvet à la Brévine, par-dessus Monlésy et assurant ainsi une communication entre le Val-de-Travers et le comté de Bourgogne<sup>3</sup>. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que dès 1225, une voie de pénétration conduisait de Pontarlier à Neuchâtel. Cette année-là, effectivement, Henri, seigneur de Joux, concédait aux Prémontrés de l'abbaye de Fontaine-André exemption de tout péage pour le sel et autres victuailles à eux destinés qui emprunteraient le passage de sa cluse<sup>4</sup>.

En ce qui concerne nos districts du Locle et de la Chaux-de-Fonds, on peut relever que la description du diocèse de Lausanne, exécutée le 15 septembre 1228, par l'ordre de Conon d'Estavayer, prévôt du chapitre, au paragraphe qu'elle consacre au décanat de Neuchâtel, ne nous mentionne aucune paroisse située sur le versant septentrional du Mont-Racine et du Mont-d'Amin, au delà d'une ligne jalonnée par Dombresson, Fontaines et Coffrane<sup>5</sup>. Le Doubs formait la limite entre le dit diocèse

<sup>1</sup> MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. V, p. 424.

<sup>2</sup> MATILE, *Monuments*, t. I, n° 28, p. 21. Archives de l'Etat, X n° 8.

<sup>3</sup> La carte dressée en 1885 par le géomètre J. Thalmann et qui reproduit notre canton, au 1 : 10 000 nous indique ce chemin sous le nom caractéristique de *Vy aux Moines*, entre Jolimont et la Petite-Charbonnière (cf. carte de Boveresse).

<sup>4</sup> MATILE, *Monuments*, t. I, n° 79, p. 68. Archives de l'Etat, M 6 n° 1.

<sup>5</sup> *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*. Edition Ch. Roth, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 3<sup>e</sup> série, t. III, Lausanne, 1948, 1<sup>re</sup> partie, texte, p. 14-15.

et celui de Besançon et nous connaissons encore aujourd'hui sur la rive droite de cette rivière, à la frontière de deux cantons de Berne et de Neuchâtel, la borne dite des Trois Evêchés, où juxtaient les juridictions spirituelles de Messieurs de Bâle, de Lausanne et de Besançon. Il s'agit, en l'espèce, d'un très antique tracé, puisque les limites ecclésiastiques se sont établies, aux environs du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, sur la base des *pagi* ou pays gallo-romains. C'est en ce point que devaient converger les trois cités des Helvètes, des Séquanes et des Rauraques, voici plus de vingt siècles pour ne pas dire davantage.

\* \* \*

En l'an 1011, le roi de Bourgogne, Rodolphe III, donna à sa femme, la reine Irmengarde, à l'occasion de leur mariage, un certain nombre de domaines sis en Savoie, dans le comté de Vaud et, pour ce qui nous concerne plus particulièrement, la ville de Neuchâtel qu'il qualifie de *regalissima sedes*, Auvernier et Arens qui doit correspondre à une partie de l'actuel village de Saint-Blaise. C'est, comme chacun sait, la première apparition de notre ville dans l'histoire authentique de l'Europe, et le qualificatif qu'on lui donne et qui s'applique, semble-t-il, au château construit jadis au pied de l'actuelle tour des prisons, en rehausse l'importance à l'époque.

Quelque vingt ans plus tard, le dit Rodolphe trépassait, après avoir institué son neveu Conrad le Salique comme héritier du royaume de Bourgogne. Mais l'empereur dut s'y reprendre à deux fois pour entrer en possession de ce remarquable héritage, car son rival Eudes de Blois, comte de Champagne, s'opposa les armes à la main à ses entreprises, en s'appuyant sur les barons romands. Pour se consolider dans son nouveau royaume, il institua un certain Ulrich de Fenis en qualité de seigneur et de comte de Neuchâtel. Relevons à ce propos que cette inféodation avait beaucoup moins pour objet de mettre en main sûre l'issue du Val-de-Travers qui n'était pas frayée à cette époque, que d'assurer la surveillance de la grande voie de communication, constituée au moyen âge par les deux lacs de Bienne et de Neuchâtel, dont l'importance économique et politique, au début du XI<sup>e</sup> siècle, ne se compare pas avec nos conditions du XX<sup>e</sup>.

Quoi qu'il en soit, si, sur le terrain ecclésiastique, le décanat de Neuchâtel s'étendait au Jura vaudois, jusqu'à Baulmes et Lignerolles et, dans le Gros-de-Vaud, jusqu'à Cheseaux, Echallens, Poliez-le-Grand,



Goumoëns-la-Ville et Cronay<sup>1</sup>, rien ne nous démontre que les premiers descendants d'Ulrich de Fenis aient exercé une autorité quelconque au delà de l'Areuse et de la cluse du Seyon. Leurs libéralités aux églises, prélevées sur leur patrimoine, concernent, dans notre région, des biens sis à Nugerol (plus tard le Landeron), à Lignièrès, à Voëns, à la Coudre, à Hauterive, à Chaumont, à Savagnier.

Le berceau de cette dynastie, c'est le château de Fenis, sur l'escarpement qui domine à distance la rive méridionale du lac de Bienne. L'établissement monastique de sa fondation, c'est l'abbaye de Saint-Jean, construite entre les deux bras que formait alors la Thielle, par Conon, fils puîné d'Ulrich de Fenis, lequel était devenu évêque de Lausanne. Le cartulaire du chapitre de Lausanne nous fait savoir qu'aux environs de l'an 1100, il la fonda *in patrimonio suo*, et que son frère Bourcard, évêque de Bâle, en acheva la construction, cependant qu'il élevait simultanément le château de Cerlier<sup>2</sup>. Les domaines, outre-Thielle, de cette modeste dynastie féodale s'étendaient à tout le Seeland, jusqu'à Aarberg et Nidau, et c'est ainsi que nos premiers seigneurs apparaissent comme les successeurs des comtes de Bârgen, mentionnés plus haut.

Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, nous les trouvons encore mentionnés comme propriétaires d'alleux et de fiefs à Bettlach et à Granges, dans l'actuel canton de Soleure<sup>3</sup>. Sur la rive nord du lac de Bienne, ils tenaient de l'évêque de Bâle, à titre d'avoués, le terrain qui s'étend entre Bözingen ou Boujean et le Fornel de Gléresse<sup>4</sup>. Leurs droits sur Diesse et sur Lignièrès sont bien établis pour la même époque<sup>5</sup>. Enfin le mariage d'Emma, fille du seigneur de Glâne, et de Rodolphe, comte de Neuchâtel, apporta à nos seigneurs la région du Haut-Vully, avec Môtier, Lugnorre et Joressens, ainsi que le village de Chabrey. Dorénavant les comtes de Neuchâtel favorisèrent de leurs libéralités l'abbaye d'Hauterive que le père d'Emma avait fondée sur la falaise de la Sarine, et ce sont, sans doute, les vignobles possédés par ce couvent sur nos coteaux neuchâtelais qui donnèrent ce nom d'Hauterive au pittoresque village qui jouxte à Saint-Blaise.

\* \* \*

Voici un premier état. Mais plusieurs actes de l'année 1229 nous montrent le comte Berthold passant des transactions avec l'abbaye

<sup>1</sup> *Cartulaire du chapitre de N.-D. de Lausanne*, p. 14-15.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>3</sup> MATILE, *Monuments*, t. I, nos 33 et 38, p. 24 et 30.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. I, n° 112, p. 94.

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. I, nos 60 et 67, p. 51 et 60.

de Saint-Jean<sup>1</sup>, d'où nous sommes portés à conclure que l'influence de la maison de Neuchâtel s'étendait, d'ores et déjà, en amont de la Clusette. Si nous voulions en douter, l'hommage d'août 1237 nous contraindrait, à lui seul, à nous rendre à l'évidence<sup>2</sup>; étant devenu l'homme lige de Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, Berthold reçut de lui, à titre de fief, tout ce qu'il possédait au Vautravers. Le comte palatin de Bourgogne voulait-il de la sorte affirmer la prééminence de ses droits sur le vallon, en présence des infiltrations continues des sires de Neuchâtel, tout en faisant la part du feu? C'est bien possible, car les précédents de ce genre ne manquent pas au moyen âge.

Dans tous les cas, il apparaît que cet hommage du Vautravers au comte de Bourgogne n'a pas dû être renouvelé très souvent, puisque la conséquence en eût été l'établissement de la frontière franco-suisse aux environs du Champ-du-Moulin. Tout au contraire, le 18 juin 1311, Rodolphe ou Rollin, seigneur de Neuchâtel, confondait le Val-de-Travers avec sa baronnie de Neuchâtel dans l'hommage qu'il faisait de l'ensemble de ses domaines à Jean de Chalon, sire d'Arly. Dans le secteur qui nous préoccupe ici, ses seigneuries s'étendaient jusqu'à la combe de Mijoux<sup>3</sup>, délimitation que reproduit et précise, le 16 avril 1406, la combourgeoisie passée avec la république de Berne, par le comte Conrad de Fribourg : la garantie bernoise, aux termes de la version française de cet acte, devait s'étendre *jusques à l'église de Verrière ou environ*<sup>4</sup>. C'est l'actuelle frontière franco-suisse qui passe entre Meudon et les Verrières-de-Joux.

A la même époque, nous voyons les sires de Neuchâtel étendre leur prépondérance au delà de l'Areuse, en direction d'Yverdon. Le site de Boudry, dont la première mention dans nos archives remonte à l'an 1278<sup>5</sup>, fait apparaître que nous sommes en présence d'une tête de pont permettant à nos comtes de franchir librement la rivière et de faire valoir leur influence sur la Béroche. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Vau-marcus fait hommage au château de Neuchâtel et, en février 1309<sup>6</sup>, Pierre, damoiseau du dit lieu, vendit à son suzerain, le comte Rollin, pour le prix de 300 livres de Lausanne, l'ensemble de ce fief qui comprenait encore le petit village de Vernéaz; d'où fixation de la frontière,

<sup>1</sup> MATILE, *Monuments*, t. I, nos 89 à 92, p. 77 à 79.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. I, nos 109 et 110, p. 92 et 93. Archives de l'Etat, R. 2 n° 17.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. I, n° 332, p. 312. Archives de l'Etat, J 3 n° 19.

<sup>4</sup> J. JEANJAQUET, *Traité d'alliance et de combourgeoisie de Neuchâtel avec les villes et cantons suisses*, p. 45.

<sup>5</sup> MATILE, *Monuments*, t. I, n° 202, p. 169. Archives de l'Etat, E n° 13.

<sup>6</sup> *Ibid.*, t. I, n° 320, p. 298. Archives de l'Etat, J 4 n° 28.

dans l'hommage précité de 1311, *tant que au rayt de la Lance près de Cuissyse* (Concise), ou, selon les termes de la combourgeoisie de 1406, *jusques à la forest au dessus de Vaulmarcus*. Voilà, comme aux Verrières, l'exact tracé d'aujourd'hui qui laisse au canton de Vaud, la Raisse de la Lance et le bois de la Seyte.

Vers 1225, Ulrich III et son neveu Berthold procédèrent à un partage des possessions qui leur étaient venues en commun d'Ulrich de Fenis et de ses successeurs. Berthold eut Neuchâtel et les terres romandes ; Ulrich conserva le titre comtal et les seigneuries alémaniques, plus Arconciel, dans l'actuel canton de Fribourg, et Valangin. A la génération suivante, les fils d'Ulrich III se partagèrent son héritage et formèrent de la sorte les dynasties de Nidau, de Strasberg et d'Aarberg-Valangin. Comment cette seigneurie de Valangin vint-elle à échoir aux descendants d'Ulrich de Fenis ? C'est ce qu'il est bien difficile d'établir à coup sûr, dans l'état actuel de notre documentation. Dans tous les cas, la mésintelligence ne tarda pas à s'installer entre les héritiers de Berthold et les sires de Valangin, les premiers réclamant l'hommage féodal des seconds qui le refusaient, en soutenant, à tort ou à raison, que leur seigneurie mouvait de l'évêque de Bâle. La guerre sévit des années durant entre la maison de Neuchâtel et ses rivaux coalisés. Le 29 février 1296, Rollin, dans les champs de Coffrane, mit en fuite les gens de l'évêque et ceux du Val-de-Ruz, en dépit du renfort que leur avaient apporté les bourgeois de Saint-Ursanne et de Porrentruy ; Jean et Thierry, coseigneurs de Valangin, furent faits prisonniers.

En fin de compte, tout se tassa et, à partir du règne de Louis, fils et successeur de Rollin, nous voyons régner de meilleures relations entre les deux branches, les seigneurs de Valangin venant jurer foi et hommage au comte de Neuchâtel à chaque mutation de vassal ou de suzerain. En 1311, il nous est dit, à ce propos, que le domaine tenu de Jean de Chalon par Rollin s'étendait *tant qu'à la pierre-feu sur le vaul de Ruyt* ; là aussi on peut constater que cette ancienne délimitation correspond à peu près avec l'état de choses actuel, car le *plan de la Recette de Valangin*<sup>1</sup>, établi aux environs de 1700 par les commissaires Girard, nous permet d'identifier la *pierre-feu* de notre acte à la combe Bergeonne, portée sur la carte Siegfried à quelque 200 ou 300 mètres au sud des Bugnens<sup>2</sup>.

Quant à l'évêque de Bâle, qui avait énergiquement soutenu les sires de Valangin, s'il dut se résigner à abandonner leur hommage, il s'employa

<sup>1</sup> T. I<sup>er</sup>, plan 65.

<sup>2</sup> Carte de la Suisse au 1 : 25 000, feuille 117 : Saint-Imier.

avec plus de succès à empêcher la maison de Neuchâtel d'empiéter sur son temporel. Il contestait l'avouerie à laquelle celle-ci prétendait sur la rive nord du lac de Biemme entre Gléresse et Boujean ; aussi bien fit-il édifier le Schlossberg qui, au sortir du Landeron, domine, depuis 1283, la route du pied du Jura ; dans le vallon de Saint-Imier, il entreprit la construction du château d'Arguel, pour barrer la route aux welches, ainsi que le relève la chronique allemande d'Albert de Hohenberg. En 1311, la seigneurie de Neuchâtel s'étendait jusqu'au fornél de Gléresse, mentionné ci-dessus, et, dominant vers le nord-est le pittoresque petit village, la carte Siegfried nous conserve un Clos du comte<sup>1</sup> dont le nom est évocateur de nos anciens droits. La construction du Schlossberg, puis la fondation de la Neuveville, en 1312, firent reculer notre frontière jusqu'à son tracé d'aujourd'hui. Il en fut de même à Diesse, tandis qu'à Lignièrès on trouvait deux maires, l'un à la nomination du comte qui rendait la justice civile, l'autre à la nomination de l'évêque de Bâle, à qui revenait la justice criminelle.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, il faut relever l'attraction exercée par le comté de Neuchâtel sur la seigneurie de Gorgier, laquelle à cette époque englobait les villages de Gorgier, de Saint-Aubin, de Sauges, de Fresens et de Montalchez, ainsi que la terre de Derrière-Moulin, située entre Bevaix et Gorgier. En 1344, Pierre d'Estavayer, seigneur des dits lieux, en fit hommage à Louis II, baron de Vaud, lequel les inféoda à son tour au comte Louis de Neuchâtel, son filleul et compagnon d'aventures<sup>2</sup>. Mais Pierre et Arthaud, son frère, ne se tinrent pour satisfaits de cet arrangement, et nous les voyons participer, aux côtés du comte de Montbéliard, Henri de Montfaucon, à la guerre que celui-ci soutenait

<sup>1</sup> Carte de la Suisse au 1 : 25 000, feuille 135.

<sup>2</sup> MATILE, *Monuments*, t. II, n° 474, p. 553.

La carte ci-contre fut jointe au procès-verbal de démarcation, établi à Neuchâtel, le 4 novembre 1824. Elle porte les signatures des :

Lieutenant-colonel Epailly, du corps royal des ingénieurs géographes, agissant par délégation du lieutenant général comte Guillemot, commissaire pour la démarcation des frontières du Royaume à l'Est,

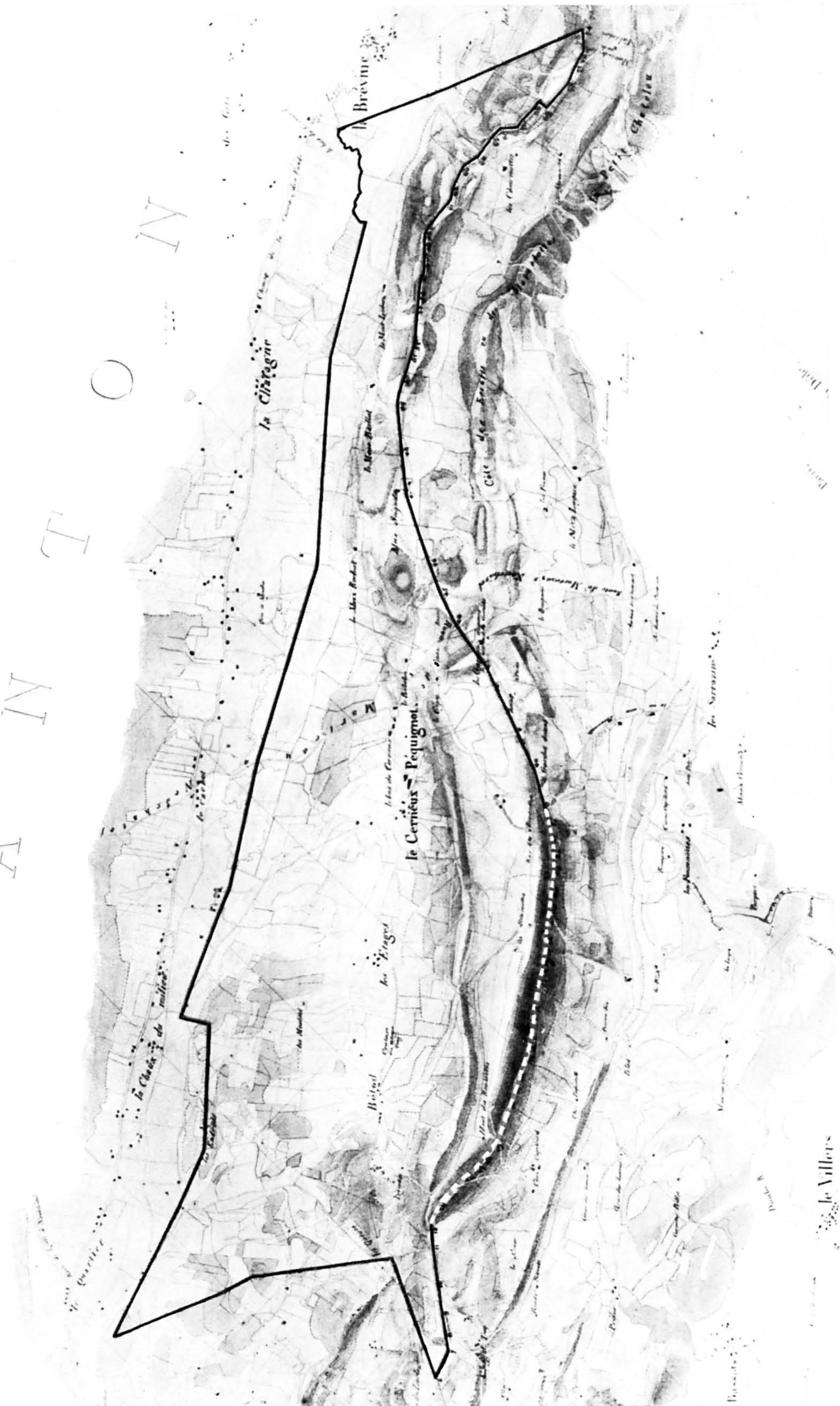
Général major J.-C. Finsler, quartier-maître général et commissaire de la Confédération helvétique pour la dite démarcation,

Procureur général G. de Rougemont,

Conseiller d'Etat et archiviste Joël Matile, chargé des fonctions de commissaire général pour tout ce qui concerne les frontières de la Principauté.

N. B. : Le sud est au haut de la carte.

C  
A  
I  
N  
T  
O  
I  
N



L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE FRONTIÈRE AU CERNEUX-PÉQUIGNOT

après la délimitation de 1824

à la même époque contre le comte Louis. Aussi bien ce dernier les chassa-t-il de leurs terres en 1357<sup>1</sup>; leurs ayants droit les revendirent en 1433 à Jean de Neuchâtel-Vaumarcus qui tenait de la main gauche à la dynastie de Neuchâtel. Isabelle, en effet, fille et héritière de Louis, avait, en 1378, rétabli les seigneurs de Gorgier dans leurs possessions.

Reste, toutefois, que la limite du comté de Neuchâtel et de la seigneurie de Grandson, entre le Creux-du-Van et la région de Sainte-Croix, prêtait à contestation. On trouve aux archives de l'Etat de nombreuses procédures d'arbitrage sur cette épineuse question dont le morceau de résistance était constitué par les bois, fruitières et pâturages de la Nouvelle-Censière. Aucun accord n'intervint jamais entre les concurrents, néanmoins les sires de Grandson et, après eux, les cantons de Berne et de Fribourg qui leur succédèrent, continuèrent à bénéficier des terres contestées sur la croupe du Jura. Quoi qu'il en soit de cette menue question, les comtes de Neuchâtel, en raison de leurs droits sur Vaumarcus et Gorgier, devaient l'hommage féodal aux comtes, puis aux ducs de Savoie; ils le leur rendirent effectivement jusqu'à la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, et l'on notera que, sur ce point, Leurs Excellences ne prétendirent point à la succession de Charles III...

\* \* \*

Depuis le règne de Louis (1343-1373) jusqu'à celui de Philippe de Hochberg, nos comtes prirent femme en Franche-Comté et s'allièrent de la sorte aux plus illustres maisons de cette province: les Chalon, les Montfaucon, les Vienne, les Vergy, les Neufchâtel-Bourgogne. Ces mariages leur assurèrent la possession de nombreuses seigneuries de l'autre côté du Doubs, parmi lesquelles on citera Vercel, le val d'Usier et le val de Venues, Orchamps, Flangebouche, la garde du prieuré bénédictin du val de Morteau et le château de Vuillafans-le-Neuf dont les ruines altières dominant encore la vallée de la Loue; tous ces biens se situaient dans l'actuel département du Doubs, entre Morteau et Besançon. Mentionnons encore Champlitte dans le département de la Haute-Saône avec les terres toutes voisines de Roulans et de Bouclans. Dans le duché de Bourgogne leur vinrent par la suite les fiefs de Seurre, de Saint-Georges, de Louhans, de Salmaise, d'Epoisses et de Montbard. Comme on voit, le tout constituait un beau morceau de terre, dont les parcelles comtoises, jouxtant au comté de Neuchâtel, auraient pu facile-

<sup>1</sup> MATILE, *Monuments*, t. II, n° 589, p. 755.

ment se confondre avec lui, pour élargir son pré carré, si les circonstances de l'histoire politique et religieuse n'en avaient pas disposé autrement.

Au lendemain de la bataille de Nancy et de la mort du Téméraire, Philippe de Hochberg, fils et héritier du comte Rodolphe, abandonna prestement la cause de l'orpheline Marie de Bourgogne, pour se rallier à Louis XI qui le favorisa grandement et lui procura la main de sa propre nièce, Marie de Savoie. Tant que les rois de France occupèrent la Franche-Comté, tout prospéra pour le transfuge. Mais, en 1493, Charles VIII, en exécution du traité de Senlis, rétrocéda cette province, ainsi que le comté d'Artois, à Maximilien d'Autriche, veuf de la fille du dernier duc de Bourgogne. L'empereur n'avait pas pardonné sa volte-face au comte de Neuchâtel; il confisqua donc les seigneuries comtoises de celui qu'il considérait comme un félon, et c'est ainsi que ces domaines nous échappèrent.

L'histoire du château et de la seigneurie de Joux est un peu différente. En 1454, cette clé du Vautravers formait l'un des fiefs de Guillaume de Vienne, beau-père du comte Rodolphe de Hochberg. Celui-ci s'attendait donc à la voir lui revenir du fait de sa femme; on imagine donc quelle dut être sa fureur quand il vit, en sa présence, son beau-père, panier percé s'il en fut au XV<sup>e</sup> siècle, vendre cette terre au puissant duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Le grand-duc d'Occident, comme l'appelaient ses adulateurs, avait passé à Joux à son retour de Neuchâtel où il venait de porter le petit Philippe de Hochberg sur les fonts baptismaux de la Collégiale, et tout donne à croire que l'heureux père se fût bien passé de cet honneur s'il avait pu prévoir quelle en serait la suite imprévue. Nos seigneurs s'efforcèrent de réparer ce désastreux pas de clerc; en 1480, ils crurent avoir atteint leur but quand Louis XI, maître de la Franche-Comté, fit donation de Joux et de ses dépendances à Rodolphe de Hochberg. En 1495, Philippe s'y maintint, malgré la confiscation dont Maximilien frappa ses seigneuries comtoises, mais, en 1507, un coup de main des Impériaux fit succomber ce puissant nid d'aigle. En 1512, en 1529, en 1539, les Neuchâtelois tentèrent de rendre à leurs adversaires la monnaie de leur pièce: la surprise manqua à chaque fois. Et, dès lors, la conversion du comté de Neuchâtel à la religion réformée, ainsi que le constatent les documents de l'époque, cristallisa la frontière où nous la franchissons aujourd'hui<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> J. JEANJAQUET, *Une équipée neuchâteloise contre le château de Joux (1529)*, dans *Musée neuchâtelois*, 37<sup>e</sup> année, 1900, p. 291-301.

Vers la même époque, la maison de Neuchâtel se vit forcée de renoncer aux droits séculaires qu'elle détenait, comme nous l'avons vu, sur le Haut-Vully et, particulièrement, sur les villages de Lugnorre, Môtier et Joressens. En 1469, le duc de Savoie, Amédée IX, qui jouissait sur ces terres d'un droit de rachat, ou plutôt encore son frère Jacques de Romont qui agissait en lieu et place de son aîné épiléptique, en fit cession à la ville de Romont. Rodolphe de Hochberg, comme le montrent nos archives, ne se tint pas pour battu, mais l'adjudication du bailliage de Morat aux deux cantons de Berne et de Fribourg, en conclusion des guerres de Bourgogne, l'évinça à proprement parler des prétentions qu'il émettait en droit. En désespoir de cause, Louis d'Orléans, époux de Jeanne, petite-fille de Rodolphe, se désista de ses revendications en échange d'une indemnité de 1000 florins que consentirent à lui verser ses trop puissants voisins.

Aux termes du partage de 1225, l'abbaye de l'île Saint-Jean et ses terres sises entre les deux bras de la Thielle étaient demeurées en indivis, entre les deux branches alémanique et romande de la maison de Neuchâtel. La république de Berne, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, succéda aux comtes de Nidau dans cette indivision, comme elle le fit dans leurs autres droits et domaines. Lors de l'occupation du comté de Neuchâtel par les Confédérés, qui suivit la brouille de Louis XII et des cantons suisses, les Bernois se substituèrent à Louis d'Orléans et à Jeanne de Hochberg, dans la part de droit qui revenait à ces derniers sur la dite abbaye, puis, la Réformation survenue, ils la sécularisèrent à leur profit exclusif.

\* \* \*

De 1507, qui vit la surprise du château de Joux, jusqu'au traité du 30 mai 1814 qui nous donna le Cerneux-Péquignot, les frontières du comté de Neuchâtel, qui devint principauté souveraine en vertu d'une disposition des traités de Westphalie, ne connurent aucun changement, ni du côté de Leurs Excellences de Berne qui gouvernaient le Pays de Vaud, ni du côté de la Franche-Comté, dévolue à Louis XIV, en exécution du traité de Nimègue, ni du côté de l'évêché de Bâle. La chute de Napoléon, la résignation que fit de ses droits sur Neuchâtel le prince Berthier, la restauration de Frédéric Guillaume III sur le trône de ses pères, et la défaite de l'Empire français allaient faire naître chez nous toute une série de projets, dont la réalisation, comme nous l'allons voir, demeura des plus modestes. L'analyse complète et détaillée de ces revendications ou, mieux encore, de ces rêveries neuchâteloises, n'a pas encore



tenté l'érudition ; aussi bien faut-il espérer que les dépêches de Chambrier d'Oleyres qui cumulait, à cette époque, les fonctions de gouverneur de la Principauté et de ministre du roi de Prusse auprès des cantons suisses, n'attendront plus trop longtemps l'édition dont elles seraient dignes à tous égards. Quant à ce que nous en écrivons présentement, le lecteur voudra bien considérer les lignes qui suivent sur ce sujet, comme un essai de synthèse de valeur toute provisoire.

Tout d'abord, vis-à-vis de l'extérieur, il faut relever le mémoire que le colonel Finsler, quartier-maître général de l'armée fédérale, consacrait à la question des frontières de la Suisse, au moment où la défaite de Napoléon et de son empire remettait sur le métier la carte de l'Europe. On sait que Finsler, moyennant l'abandon de l'Ajoie et du Mendrisiotto, revendiquait pour la Confédération le désenclavement de Schaffhouse, la ville de Constance, la Valteline, le val d'Ossola, le Chablais et le Faucigny, le Pays de Gex et la vallée des Dappes ; en ce qui nous concerne plus spécialement, le stratège de la Diète réclamait, pour la principauté de Neuchâtel, la rive droite du Doubs, du lac des Brenets jusqu'à la source de cette rivière, ce qui nous eût donné Morteau. Au delà des Verrières, la frontière suggérée par son rapport nous aurait remis en possession du fort de Joux et de la crête du Grand-Taureau qui lui fait face.

Ce projet ambitieux, mollement présenté à la Diète, fut plus mollement encore défendu devant les puissances ; au reste, au moment des négociations du premier traité de Paris, il se heurtait aux dispositions des vainqueurs de la France. Ainsi que l'a clairement montré le regretté William Martin, les Quatre Grands de 1814 se montrèrent généreux vis-à-vis de la nation vaincue en ce qui concernait les revendications émises par la Suisse et par le roi de Sardaigne, afin de pouvoir se montrer plus rigoureux sur le Rhin, sur la Sarre, sur la Sambre et sur l'Escaut. Il s'agissait pour la Prusse et pour l'Angleterre, suivies par l'Autriche et par la Russie, de tenir la France aussi écartée que possible d'Anvers, de Bruxelles, de Luxembourg, de Mayence et de Spire, quitte à lui consentir quelques avantages sur ses frontières de l'est et du sud-est<sup>1</sup>.

Néanmoins le premier traité de Paris, au paragraphe 6 de son article 3, nous accordait, le 30 mai 1814, une rectification de frontière dans la région de la Chaux-du-Milieu et, nommément, le village du Cerneux-Péquignot<sup>2</sup>. Mais le texte de ce paragraphe avait été rédigé par des gens

<sup>1</sup> William MARTIN, *La Suisse et l'Europe, 1813-1814*. — Lausanne, 1931, in 8°, particulièrement chapitre IV, p. 330-380.

<sup>2</sup> G. F. de MARTENS, *Nouveau Recueil de traités*, t. II, p. 4.

qui ne connaissaient pas les lieux, qui ne prirent pas la peine de s'y rendre et qui tranchèrent souverainement d'après des cartes assez mal établies. Ces malfaçons donnèrent lieu à d'interminables contestations, car les autorités françaises luttèrent avec acharnement contre l'exécution du traité, cependant que D.-G. Huguenin, maire de la Brévine, moyennant une interprétation téméraire du traité, voulait repousser notre frontière au delà des Fontenottes et des Sarrazins... En fin de compte, le 7 février 1819, le maire de Mont-le-Bon, s'étant rendu au Cerneux-Péquignot, signifiait aux habitants, au sortir de la grand-messe, qu'ils n'eussent plus désormais à se considérer comme sujets du roi de France<sup>1</sup>.

L'ancienne frontière courait à quelques centaines de mètres au nord-ouest de la Chaux-du-Milieu, du Grand-Cachot et de la Châtagne, pour suivre le ruisseau marécageux qui alimente le lac des Taillières, ainsi que le montrent encore aujourd'hui quelques bornes chevronnées et fleurdelisées. Le nouveau tracé nous donna le Bétod, la Crête des Rousottes, le Maix-Rochat, le Maix-Baillod et le Maix-Lidor. C'est ainsi que la ténacité du maire Huguenin nous donna les sapins du haut desquels, à l'époque de l'occupation allemande, il nous était possible d'observer les chargements de la *Wehrmacht* dans la gare de Morteau. Mais ce fut tout, car ni les négociations du Congrès de Vienne, ni même le second traité de Paris qui, le 20 novembre 1815, sanctionna la défaite de Waterloo, ne changèrent rien à ce tracé.

A la même époque, des délégations venues de Saint-Imier et de son vallon, du plateau de Diesse et de la Neuveville s'approchèrent du Conseil d'Etat, pour réclamer l'inclusion de leurs commettants, romands et réformés, dans la principauté de Neuchâtel. Toute réflexion faite, elles se virent éconduites; Leurs Excellences de Berne se tenaient, en effet, pour atrocement lésées par l'échange que leur proposaient les puissances entre le temporel de l'évêque de Bâle et leurs anciennes possessions du Pays de Vaud et de l'Argovie; qu'eût-ce donc été si l'on avait encore amputé de ses districts occidentaux, ce Jura, d'ores et déjà appelé à devenir bernois? Dans l'intérêt général de la Suisse, le Conseil d'Etat ne voulut rien faire qui contrariât un règlement jugé profitable à tous. La Principauté se désista donc de toute prétention à un arrondissement de son territoire, mais l'acte final du Congrès de Vienne proclama solennellement, en ce qui concerne le village de Lignièrès, que la justice criminelle

<sup>1</sup> Sur ce sujet, cf. Henri HUGON, *Le département du Doubs et le premier traité de Paris* dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 9<sup>e</sup> série, t. II, 1922.

y serait dorénavant réunie à la justice civile, laquelle, depuis le moyen âge, se rendait au nom de nos comtes <sup>1</sup>.

D'aucuns, enfin, avaient émis l'opinion que l'ancien bailliage commun de Grandson serait utilement réuni à la Principauté. Là encore nous eûmes le dessous, et l'on ne parvint même pas à reprendre le dossier contesté du plateau boisé de la Nouvelle-Censière. Dans cette région, la frontière des cantons de Vaud et de Neuchâtel continue donc à enregistrer les usurpations — vraies ou prétendues — des sires de Grandson, et donne à nos Confédérés les pentes nord de ce pli du Jura, jusqu'à quelques centaines de mètres au-dessus de Couvet et de Môtiers.

Depuis lors, nos frontières n'ont plus connu de modifications appréciables, à la seule exception de celles qu'enregistra le concordat intercantonal de 1879, résultant de la correction des eaux du Jura : le nouveau canal de la Thielle, qui trancha au milieu des méandres de la paresseuse rivière, limite depuis lors les cantons de Berne et de Neuchâtel. Nous y gagnâmes quelques arpents de prairie marécageuse au sud de Cressier, mais nous y perdîmes l'antique château de Thielle, rattaché à l'histoire du pays par tant de liens séculaires. A relever, entre temps, un détail que ne mentionnent pas toutes les cartes, à savoir que la frontière forme dorénavant une ligne idéale qui prend son origine à la Maison-Rouge, pour rejoindre le môle de la Broye, d'où cette conséquence que la dite convention nous donne les deux rives de la Thielle, jusqu'à quelques mètres de la voie ferrée, et que nous jouxtons au canton de Fribourg, dans la région de la Sauge, au lieu dit Pâturage aux poulains. D'autre part et en échange de nos droits sur le lac de Bienne, le canton de Berne, pour des raisons de commodité, nous a abandonné tout droit de police dans les eaux du lac de Neuchâtel. Le jour où l'on reviendrait sur la question d'une nouvelle correction des eaux du Jura, ce sont là tout autant de cartes qu'il nous appartiendrait de jouer avec discernement.

Depuis la libération de la France, la revision de la frontière franco-suisse est en cours dans la région des Verrières. Il ne s'agit, bien entendu, que de mètres, et aussi d'élaguer la forêt pour combattre la contrebande. Néanmoins éclaircir et préciser les droits de chacun, c'est contribuer utilement à prévenir des frictions qui, si petites qu'elles soient, pourraient tout de même devenir irritantes.

Telle est l'histoire de nos frontières. Eddy BAUER.

<sup>1</sup> Acte final du Congrès de Vienne du 9 juin 1815, article 76, paragraphe 2 ; MARTENS, *Nouveau Recueil de Traités*, t. I, p. 415.



La maison des Girardet, au Locle  
 (La maison de droite est appelée le Gros-Moulin)

## SAMUEL GIRARDET

### SES ANCÊTRES - SA BOUTIQUE

(Suite et fin. — Voir *Musée neuchâtelois* 1949, p. 11.)

#### II. LA BOUTIQUE

Samuel Girardet, mort le 2 août 1807 à la Sagne, fut enterré au Locle. Il était âgé de 78 ans, ce qui reporte sa naissance à 1729, à Kœnigsberg sans doute. Il est bien probable qu'il fut d'abord relieur avant de se faire marchand de livres, qu'il colportait dans les Montagnes neuchâtelaises et dans l'évêché de Bâle. Son existence est connue à partir de 1757 environ, époque où il est signalé comme libraire à Sonvilier avant son établissement au Locle. Il épouse, à Sonvilier probablement, Marie-Anne Bourquin, d'une famille de ce village<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Marius FALLET, *Les Girardet et le Val de Saint-Imier*, dans *l'Impartial* du 31 août 1948. Voir aussi, sur Samuel Girardet, le *Musée neuchâtelois* de 1869, p. 214. — René BURNAND, *Les Girardet* (coll. *Artistes neuchâtelois*, vol. 11). — M. BOY DE LA TOUR, *La gravure neuchâtelaise*. (Les notices consacrées aux graveurs Girardet donnent la liste complète de leurs œuvres et permettent de dresser celle de la plupart des éditions de Samuel Girardet.)

Le 10 juillet 1758, Samuel Girardet loue de Jean-Jacques Ducommun dit Tinnon l'appartement du bas de la maison que possède celui-ci au Locle, à raison de 21 batz par mois. Le marché prévoit, en outre, que Ducommun fournira un lit à Girardet et le nourrira à sa table, pour 25 batz par semaine. Dix-huit mois plus tard, Girardet devient locataire d'Abram Robert pour un appartement dans la maison de ce dernier, consistant en un poêle, un cabinet à côté, part à la cuisine avec Robert, un grenier et la place pour serrer son bois. Robert s'engage, en outre, à lui laisser une petite boutique de 8 pieds de large sur 10 pieds de long dans la maison qu'il se propose de construire. Girardet est marié à cette époque, son premier enfant, Charlotte-Madeleine, naît le 22 décembre 1760. Enfin, le 18 février 1768, il achète de Marie-Anne Dubois, veuve de Daniel Perret, actuellement domiciliée à Berlin, une maison et jardin au Verger du Locle, pour le prix de 1500 livres faibles<sup>1</sup>.

Les débuts de Samuel Girardet sont des plus modestes. Le 14 septembre 1767, il est autorisé par le Conseil d'Etat « vu l'état de pauvreté où il se rencontre » de faire une loterie de ses livres pour liquider ses dettes<sup>2</sup>. Il devient éditeur et connaît la prospérité le jour où le talent de ses fils s'affirme comme illustrateurs de livres. Sa petite maison du Verger est aujourd'hui condamnée à disparaître. On se demande comment il est arrivé à y loger sa nombreuse famille, son dépôt de livres et plus tard une presse à imprimer en taille-douce.

Alors qu'il était dans sa soixante-dixième année et songeait à prendre un peu de repos en remettant son entreprise à ses enfants, il fit dresser l'inventaire de tout ce qui se trouvait dans la maison du Verger, tant livres que meubles, vêtements et linges, machines et papiers, ainsi que dans la boutique de la Chaux-de-Fonds. Avec le fonds de librairie était compris un cabinet littéraire, car Girardet ne se contentait pas de vendre des livres, il en louait.

Il confia le soin de dresser cet inventaire, non pas à un notaire du Locle, mais à Charles-Henri Perroud, des Verrières. Celui-ci se rendit au Locle le 15 janvier 1799, « aux fins de travailler d'une manière légale au dit inventaire<sup>3</sup> ».

On connaît le jugement porté par Rousseau sur les Neuchâtelois dans sa lettre à d'Alembert. Il y relève qu'ils ont des livres utiles et sont passablement instruits. Il ajoute qu'on prendrait le poêle d'un

<sup>1</sup> Isaac Vuagneux, not., vol. IV et V.

<sup>2</sup> *Manuels du Conseil d'Etat*, t. 111, p. 359.

<sup>3</sup> Charles-Henri Perroud, not. minutaire I, p. 59 à 158.

paysan pour un atelier de mécanique et pour un cabinet de physique expérimentale, et qu'il leur reste encore du loisir pour inventer et faire mille instruments divers, d'acier, de bois, de carton, qu'ils vendent aux étrangers. « Ils font même des montres », précise-t-il.

*Le fonds de librairie.* — A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la population des Montagnes neuchâteloises cultivait encore le sol, mais, de plus en plus, s'adonnait à l'horlogerie et à la mécanique. Celles-ci exigeaient des connaissances variées dans plusieurs domaines, que l'on s'efforçait d'acquérir, d'autant plus aisément que l'horloger neuchâtelois, doué par nature d'un esprit curieux et inventif, porté à voyager par les nécessités d'un commerce d'exportation, ne demandait qu'à élargir son horizon et à s'instruire.

Samuel Girardet était peut-être bien le plus important libraire de la région. C'est à lui que l'on s'adressait pour obtenir les ouvrages nécessaires à l'horloger, au commerçant et au voyageur ; c'est de lui que l'on attendait les livres de culture générale ou de délassement, ou encore les manuels propres à faciliter l'étude d'une langue.

Notre libraire a-t-il réussi à donner satisfaction à ses clients ? Il est permis de le croire. L'inventaire du 15 janvier 1799 donne un tableau aussi varié qu'étendu des richesses contenues dans sa boutique. Toutes les disciplines y sont représentées, soit par quelques unités, soit par des provisions assez imposantes de livres. On ne peut s'autoriser, naturellement, à tirer une conclusion de l'importance des stocks, et croire, par exemple, qu'un grand nombre d'exemplaires du même ouvrage sur le rayon est le signe d'une mévente, tandis qu'un représentant unique témoigne d'un gros succès.

Girardet n'abandonna jamais son métier de relieur et c'est pourquoi bon nombre d'ouvrages, dont il était souvent l'éditeur, sont indiqués « en feuilles » à l'inventaire. La raison en est simple. Au bénéfice de l'éditeur, il tenait à ajouter le gain du relieur.

L'inventaire débute par l'énumération des divers papiers dont s'était approvisionné Girardet. On y trouve des papiers collés, mi-collés, extra-fins, du papier de France, du papier grand médian, du papier de poste, du papier indien, du papier marbré, ainsi que du papier gris d'emballage, et 14 quintaux de carton gris<sup>1</sup>. Le tout constitue une réserve de 186 rames de papiers divers (la rame = 500 feuilles). L'on conviendra

<sup>1</sup> Le quintal = 52 kg. environ.

qu'une partie était destinée aux besoins de la population locloise, mais que certains de ces papiers devaient être utilisés par le relieur.

La longue liste de livres établie par le notaire Perroud n'est pas dressée avec le soin qu'y mettrait, de nos jours, un bibliothécaire. Les titres sont parfois estropiés, les noms d'auteur manquent souvent. A sa décharge, le notaire pourrait invoquer le fait qu'il n'existait aucun classement dans cette librairie, que les ouvrages n'étaient pas groupés par matières et que souvent ils avaient été placés au petit bonheur sur les rayons, là où se trouvait une place disponible. C'est ainsi qu'un même titre est mentionné à deux ou trois places de l'inventaire. Une valeur est donnée à chaque ouvrage. Au dire du propriétaire, elle est généralement au-dessous du prix de vente.

La librairie de Samuel Girardet est, à n'en pas douter, la plus riche collection de livres de cette époque chez nous dont on connaisse la composition. A ce titre, elle mérite de retenir l'attention, comme un témoin de la culture, des goûts, des aspirations et des besoins de la population des Montagnes. Un examen, même superficiel, des titres, ne manque pas d'intérêt.

Nous nous permettons de citer ceux qui nous ont paru les plus caractéristiques.

*Ouvrages religieux.* — Le nom de Girardet évoque immédiatement la Bible illustrée par Abram, qui a gravé à l'eau forte 466 vignettes. Cette illustration a été reprise dans l'*Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*, appelée aussi *Histoire de la Bible et du Nouveau Testament*. Une autre *Histoire de la Bible*, par Hubner, était ornée de 104 figures en taille-douce par Alexandre Girardet.

On ne s'étonne pas de constater qu'une part importante de la librairie est composée d'un grand nombre de psaumes et de cantiques, de formats divers, les uns « tout musique », d'autres avec la musique au premier verset, ou encore sans musique. Puis de catéchismes, celui d'Ostervald ou celui de Drelincourt. Le premier de ces auteurs est, en outre, représenté par le *Traité des sources de la corruption*, le *Traité contre l'impureté* et les *Arguments et réflexions*.

Les œuvres d'édification ne manquent pas, par exemple : le *Tableau de la conduite du chrétien qui s'occupe de son salut*, le *Chemin étroit ou la voie du salut*, la *Pratique des vertus chrétiennes*, ou l'*Entretien solitaire d'une âme dévote avec son Dieu*. Le chrétien occupé de son salut se pose parfois des cas de conscience, et c'est sans doute pour répondre à un

besoin de ce genre que notre libraire a en magasin des ouvrages tels que le *Dictionnaire des cas de conscience*, par Lame et Fromageau, ou celui de J. Pontas.

Que la maison du Verger contienne des modèles nombreux de prières, ainsi qu'un traité sur l'*Influence des passions de l'âme*, par Tissot, ou un *Manuel moral*, on le conçoit, mais on est surpris d'y trouver peu de sermons. Notons toutefois celui de Chaillet sur *La subordination*.

*Littérature.* — L'antiquité n'était pas ignorée au Locle, ainsi qu'en témoignent l'*Histoire d'Alexandre le Grand*, de Quinte-Curce, et les *Métamorphoses*, d'Ovide. Mais ce sont d'honorables exceptions.

On pourrait s'attendre à y voir en grand nombre les œuvres de Rousseau et de Voltaire. Il n'en est rien. Sauf erreur, nous n'avons relevé de ce dernier que l'*Histoire de Charles XII*; de Rousseau, en revanche, l'inventaire mentionne le *Contrat social*, le *Discours sur l'inégalité* et la suite des *Confessions*. Ces deux auteurs sont en bonne compagnie. Ils voisinent avec La Fontaine et ses fables, avec Lesage, représenté par *Gil Blas de Santillane* et le *Diable boiteux*, avec le Tasse, dont on cite la *Jérusalem délivrée*, en français et en italien. Un ouvrage très lu au XVIII<sup>e</sup> siècle, les *Mille et une nuits*, ne pouvait manquer au Locle tandis qu'on s'étonne de n'y pas trouver la *Vie des Hommes illustres*, de Plutarque. Il est vrai que celle-ci ne fera pas défaut au Cabinet littéraire.

Il serait aisé de glaner plus et mieux dans la boutique de Girardet et l'on y constaterait que notre libraire détenait des *Contes de fées* et des nouvelles : *Trente nouvelles sur les mœurs des Italiens*, qu'il offrait une étude sur l'*Eloquence des lettres* ou des livres d'une tenue moins littéraire, mais aux titres à succès : *Aveux d'une femme galante*; *Mémoires d'une femme de chambre* ou les *Faiblesses d'une jolie femme*.

Cultivait-on les muses aux Montagnes? Il est bien permis de penser que dans les familles aisées on appréciait la poésie, mais les vers, souvent agréablement tournés, qu'on lisait dans les réunions de famille ne dépassaient pas le cercle de l'intimité. A ceux qui désiraient se développer dans ce domaine, Girardet pouvait offrir : *Abrégé de l'histoire poétique*, ou *Délassement poétique*, aussi bien que *Le foyer des muses de l'Opéra* et un recueil de poèmes : *Les Saisons*.

Il avait aussi quelques périodiques, tels que les *Mélanges helvétiques*, le *Mercur de Hollande* ou le *Journal helvétique*. Il possédait également trois douzaines de *Messagers boiteux*, mais quelle édition? Était-ce celui de Neuchâtel ou le Berne et Vevey?



*Histoire.* — Les amateurs d'histoire ou de publications neuchâtelaises trouvaient peu à acheter chez notre libraire. A qui la faute? On ne saurait reprocher l'existence de lacunes à Girardet, mais l'on doit bien reconnaître que jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle les ouvrages consacrés à la vie ou au passé neuchâtelais n'abondaient pas. L'inventaire mentionne 150 exemplaires d'une *Histoire des principautés de Neuchâtel et Valengin*, illustrée, au prix de 7 batz l'un. Il s'agit peut-être de l'*Abrégé chronologique de l'histoire du comté de Neuchâtel et Valengin depuis l'an 1035 jusqu'en 1787*, mais le prix en est trop modique si l'on songe que ce modeste travail était orné de deux portraits et de sept planches des Serments réciproques. Il faut plutôt croire que le notaire Perroud avait voulu désigner l'*Histoire abrégée de la Principauté de Neuchâtel et de Valengin*, qui parut à la suite de la *Nouvelle méthode d'enseigner l'A. B. C.*, avec une carte de la Suisse.

Girardet possédait aussi 500 *Articles passés en loix* et 73 *Relation de ce qui s'est passé de plus intéressant dans le pays à l'occasion de la mort de Frédéric II*, ainsi que 150 *Relation de la consécration des drapeaux faite dans l'Eglise de la Chaux-de-Fonds. L'examen d'un candidat pour la charge de justicier*, par Boyve, avait un caractère utilitaire qui justifiait la présence d'un assez grand nombre d'exemplaires sur les rayons du Verger, et l'incendie de la Chaux-de-Fonds était encore dans toutes les mémoires, ce qui avait engagé l'éditeur à lui consacrer les *Etrennes* de 1795. Quatre ans plus tard il lui en restait 213 exemplaires. Les *Articles généraux*, issus de la sentence de 1707, existaient encore à 72 exemplaires.

Aux amateurs de choses suisses, notre libraire offrait le *Voyage en Suisse*, de Burnet, la *Course de Bâle à Bienne*, ou les *Lettres sur l'état politique de la Suisse*, sans compter 2 volumes d'*Anecdotes tirées de l'histoire et des chroniques suisses*.

Si le désir de connaître les événements survenus à l'étranger explique la présence au Locle d'ouvrages qui ont pour titres : *Chroniques et annales de France* (en lettres gothiques précise l'inventaire), *Histoire d'Angleterre*, de Rapin-Thoyras, *Histoire des Juifs*, histoires de Marie-Thérèse et du *Parlement de Paris*, la *Vie de Turgot*, celle de Cervantes, des *Observations sur le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique*, un *Précis historique et chronologique sur le droit romain*, ou enfin les *Pièces relatives au fameux procès du collier*, on s'étonnera d'y trouver des traités plus spécialement destinés aux études, comme celui de l'abbé Mably : *De la manière d'écrire l'histoire*, ainsi que l'*Introduction à l'histoire*

*ancienne et moderne*, par Imer, de la Neuveville, et les *Premiers principes des vérités historiques*, par Roques.

*Géographie.* — L'histoire conduit aisément à la géographie. Girardet n'est pas moins bien pourvu dans cette discipline. Il détient un *Atlas* de 54 cartes, des atlas pour les enfants, des cartes de la Suisse, au nombre de 182, et de la principauté, 354, qu'il estime à 1 batz la pièce. A cette époque, ce ne pouvait être qu'une réédition de la carte de Merveilleux. Il possède aussi les *Tableaux géographiques*, de Guillemot, et une provision du *Tableau des départemens de la France*.

Il peut aussi offrir à ses compatriotes la *Géographie élémentaire* et l'*Abrégé de géographie*, par Ostervald, une *Introduction à la géographie*, par Busching, le *Dictionnaire géographique*, de Vosgien, ou encore : *Lettres sur l'Italie* ; *Voyage à la mer Rouge* ; *Voyages en différens pays de l'Europe*, 3 vol. L'Amérique est à la mode, aussi a-t-il des *Réponses aux questions sur l'Amérique*.

*Langues étrangères.* — A qui veut voyager ou négocier dans les pays proches ou lointains, la connaissance des éléments d'une autre langue s'avère nécessaire. On a dû demander à Samuel Girardet des ouvrages permettant de les acquérir. Et c'est ainsi que l'on trouve sur ses rayons des grammaires anglaises, allemandes ou italiennes, qu'accompagnent un *Dictionnaire italico-français*, un *Conducteur ou parlement pour la langue allemande*, un *Dictionnaire de poche allemand-français*.

On poussait même les études encore plus loin dans ce domaine, puisque nous trouvons la mention à l'inventaire de 11 exemplaires du *Dictionnaire des commençants français-latin*. A part les pasteurs, qui, parmi nos Montagnons, possédait des rudiments de latin ou désirait en acquérir ? Et qu'on ne croie pas que ce dictionnaire fût le seul ouvrage en cette langue. Girardet avait groupé divers livres, probablement de peu de valeur à ses yeux et en mauvais état, et en avait fait deux lots. Le premier se composait de 44 volumes en allemand, tandis que le second comprenait « un grand nombre de vieux livres différens, en plusieurs formats, françois, latin et allemand ». Ce lot était estimé 21 livres.

*Philosophie.* — Ne nous étonnons pas que la clientèle de Samuel Girardet, ardente à s'instruire et désireuse d'étendre ses connaissances dans de multiples domaines, ait manifesté de l'intérêt pour les problèmes philosophiques. Et le libraire s'est efforcé de lui donner satisfaction en

acquérant, notamment, un *Manuel de philosophie pratique*, les *Soirées philosophiques*, et un *Tableau philosophique*, en 4 volumes. On peut encore ajouter à cette liste : le *Philosophe aimable*, les *Oeuvres* de Condillac, les *Principes et questions de morale naturelle*, le *Progrès de la raison*, la *Génération de l'homme*, le *Spectacle de la vie humaine*.

La philosophie nous conduit à la *Science*, science de vulgarisation, connaissances appliquées ou spécialisées. Que l'on cite quelques titres : *Abrégé de toutes les sciences*, *Abrégé des sciences et des arts*, voisinant avec des *Eléments de mycologie* ou l'*Histoire naturelle du Jorat* et l'*Histoire et mémoire de la Société de physique de Lausanne*.

Les exigences d'un travail toujours plus précis pour obtenir de meilleurs résultats dans la mesure du temps demandaient, de la part des horlogers, des connaissances assez étendues en mathématiques. Ils pouvaient y parvenir avec le concours de Girardet, qui avait fait l'acquisition d'*Elémens de mathématiques*, du *Guide des mathématiciens*, de *Principes de la science des mathématiques*, et d'un *Petit géomètre*.

*Connaissances utiles.* — Les horlogers ont dû, tôt déjà, se livrer à un commerce d'exportation pour écouler leurs produits. De nouvelles connaissances s'imposaient à eux. Il leur était nécessaire d'avoir quelques notions de commerce et de banque. Pour leur permettre de les acquérir, Girardet avait dans sa boutique un *Traité général du commerce* ainsi qu'un *Dictionnaire universel du commerce*, par Savary, un *Manuel du négociant*, ou la *Banque rendue facile*, par Girodeau. Il détenait aussi un *Livre des changes et des monnoyes utiles aux négocians*.

Ceux que préoccupait l'état de leur santé trouvaient chez lui un *Recueil de remèdes*, un *Dictionnaire pharmaceutique*, une *Instruction des gardes malades*, un *Précis de médecine pratique*. L'inventaire mentionne également un livre allemand de médecine, et divers ouvrages qui n'avaient sans doute qu'une parenté lointaine avec l'art de guérir : *Essai sur les maladies des gens du monde*, ou un traité de Tissot sur la *Santé des gens de lettres*.

*Révolution française.* — L'actualité politique et les remous provoqués par les récents événements de France n'avaient pas laissés insensibles nos Montagnons. Mais Girardet, que son âge et ses opinions tenaient éloigné des idées nouvelles, ne leur avait fait qu'une petite place dans sa librairie. On y trouvait, certes, un *Portrait de la révolution* et un *Manuel révolutionnaire* et, seulement, quelques autres ouvrages :

les *Tableaux de Paris*, par Mercier, le *Patriote françois*, en 6 volumes, et deux écrits de Necker : *Essai sur l'administration* et *Réflexions présentées à la Nation française*.

Il est bien possible, cependant, que la majeure partie de la population prenait plus de plaisir à lire *Robinson Crusoé* et les *Voyages de Gulliver*, ou à se renseigner sur la *Culture des abeilles*, tandis que ceux qu'attiraient les mystères de l'alchimie trouvaient à choix chez notre libraire le *Grand Grimoire*, le *Petit* et le *Grand Albert*.

Arrivé au terme de cette brève incursion dans la librairie de Samuel Girardet, au cours de laquelle ont été signalés quelques-uns des ouvrages les plus typiques du dépôt, nous n'avons encore fait aucune allusion à l'œuvre gravé de ses fils. Elle n'était cependant pas absente du Verger.

On a raconté qu'après l'incendie de la Chaux-de-Fonds, le 5 mai 1794, les Girardet sacrifièrent leurs planches de cuivre gravées « dans la fonte des cloches de la Chaux-de-Fonds <sup>1</sup> ». Cette assertion correspond-elle à la réalité ? Que les fils Girardet aient donné des déchets de cuivre, des planches mal venues, c'est possible, mais on a peine à croire qu'ils aient délibérément renoncé aux principales de leurs tailles-douces. Les nouvelles cloches de la Chaux-de-Fonds sonnèrent, pour la première fois, le 30 novembre 1797 <sup>2</sup>. Or, à la date du 15 janvier 1799, l'inventaire mentionne plus de cent livres de cuivre en planches gravées. Il y avait celles qui avaient servi à illustrer l'*Histoire de la Bible*, la *Nouvelle méthode*, l'*Almanach perpétuel*, celles des portraits de Frédéric II, de la duchesse de Nemours, de David Purry, des Faits de Guillaume Tell, des vues du Locle, de la Chaux-de-Fonds, des Brenets, et d'autres encore. Certaines planches, telles que celles des Prestations de serments, n'y figurent pas, mais peut-on en inférer qu'elles avaient passé à la fonte ?

Le métal restant au Verger est estimé par Girardet à 17½ batz la livre, tandis que le prix du travail de gravure varie de 25 à 50 batz la planche. Notre libraire possède aussi des stocks d'estampes, notamment 99 Prestations complètes des serments de 1786. Les exemplaires en noir sont évalués à 12 batz et 1 creuzer la série, et ceux que l'on a enluminés, à 25 batz.

*Outillage.* — Girardet, avons-nous dit, débuta comme relieur, métier qu'il a sans doute pratiqué jusqu'à un âge avancé. Ses outils sont encore là, ainsi : une plaque en acier pour faire le chagrin, avec et sans fleurs, des

<sup>1</sup> *Musée neuchâtelois*, 1869, p. 263.

<sup>2</sup> *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent*, p. 42.

peaux de cabri, des estampes et filets, des roulettes, 6 presses à relier, en bon état, et 4 moindres, 1 petite presse, 1 compas de libraire, etc. ; enfin, pour l'impression des œuvres gravées par ses fils : deux montants de presse à imprimer en taille-douce, deux grilles de fer pour imprimer en taille-douce, une pierre à marbrer l'encre, un établi et les planches des presses en bois.

#### *Le Cabinet littéraire*

Si le goût de la lecture était très répandu aux Montagnes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les amateurs n'avaient pas toujours les ressources nécessaires pour se constituer une bibliothèque particulière. Certains préféraient, à n'en pas douter, la variété des ouvrages à la possession de quelques-uns d'entre eux seulement. De là à souhaiter l'ouverture d'un cabinet littéraire où l'on pût, au prix de quelques batz, s'abonner pour une période déterminée et emprunter un certain nombre d'ouvrages les plus variés, avait quelque chose de tentant. Girardet le comprit. A sa clientèle d'acheteurs il offrit la possibilité de louer des livres. Ses conditions, nous ne les connaissons pas, mais nous pouvons les supposer. Lorsque ses enfants reprirent le commerce, en 1802, ils publièrent le catalogue du cabinet littéraire, avec les conditions de prêt. Elles étaient onéreuses : 6 piécettes pour un mois, 28 batz pour trois mois, 49 pour six mois et 84 pour une année.

Le cabinet littéraire n'était pas, contrairement à ce que l'on pourrait supposer, une doublure de la librairie. Plus souple, plus éclectique que celle-ci, il s'adaptait mieux aux désirs des clients, il suivait de plus près — si l'on ose s'exprimer ainsi — les publications nouvelles. On y trouve, naturellement, une partie des ouvrages du fonds de librairie, mais combien d'autres à côté.

Les livres qui le composaient étaient classés par ordre alphabétique, ce qui permet de se rendre mieux compte de l'importance donnée à certains genres littéraires. Ne nous étonnons pas que Voltaire soit représenté par la *Henriade*, Rousseau par les *Confessions* et l'*Emile*, Pascal par les *Pensées*, et qu'on y trouve les *Incas*, de Marmontel, la *Lusiade*, de Camœns, les œuvres de Florian, de Molière, d'Homère, de Buffon, de Boileau, le *Paradis perdu*, de Milton, les chefs-d'œuvre d'Horace, les *Caractères*, de La Bruyère. Ce qui retient l'attention est bien plutôt la part faite à l'histoire et aux voyages : *Histoire ancienne*, de Rollin, *Histoire d'Hérodote*, *Histoire militaire de la Suisse*, *Histoire secrète de*

*la cour de Berlin, Histoire impartiale de Louis XVI, Histoire de la Réformation en Suisse, etc., et Voyages aux Etats-Unis, au Sénégal, Voyage autour du monde, en Espagne, au Cap de Bonne Espérance, Histoire générale des voyages, en 76 volumes, Voyages en Russie, en Afrique et au Japon, et combien d'autres.*

*Fin de l'activité de Samuel Girardet*

Une fois son inventaire terminé, le notaire Charles-Henri Perroud dressa un tableau général des estimations et il aboutit au résultat suivant<sup>1</sup> :

Fonds de librairie . . . . .	L. 14.744.	1
Livres à louer . . . . .	1.806.	2
Boutique de la Chaux-de-Fonds . . . . .	765.	6
Meubles et provisions de ménage . . . . .	779.	5 6
Linges . . . . .	1.271.	12
Habits de Julie Brandt née Girardet . . . . .	219.	16
	<u>L. 19.586.</u>	<u>2 6</u>

Trois ans s'écoulèrent encore pendant lesquels Girardet tint sa boutique, puis, la cécité étant venue, et, d'autre part, la santé de sa femme laissant à désirer, il se décida à remettre ses biens à ses enfants en échange d'une pension viagère. Un acte de relâchement de biens et arrangement de famille fut passé le 2 mars 1802<sup>2</sup>. Samuel Girardet, fils de feu Jean-Pierre, et Marie-Anne Bourquin, sa femme, avaient fait choix d'un procureur en la personne du notaire et justicier David-Louis Huguenin-Dumittan, qui, en leur nom, remit à Samuel, Abram, Abram-Louis, Frédéric, Charles, Charlotte et Julie Girardet, cette dernière veuve de Philippe-Henry Brandt, les biens suivants :

1. La maison du Verger du Locle, appréciée à la somme de L. 3360.
2. Le fonds de commerce, y compris tous les outils qui servent à l'usage de la librairie et du commerce, évalué à L. 15.455. 1. 3.

<sup>1</sup> La monnaie employée dans ce compte est le franc ou livre de Neuchâtel, d'une valeur de dix batz ou 1 fr. 29 de France. Traduit en cette monnaie, le total porté à l'inventaire équivaldrait à 25.266 francs. Pour permettre une comparaison utile avec les prix de notre époque, il faut tenir compte du pouvoir d'achat plus élevé qu'avait l'argent vers 1800. Si l'on adopte le coefficient 3, qui doit correspondre d'assez près à la réalité puisque notre franc a subi une dévaluation en 1936, l'on peut dire que le libraire Girardet possédait une fortune de près de 75.000 francs.

<sup>2</sup> Charles-Frédéric Jeanneret, notaire, actes perpétuels, vol. IV., p. 268.

En échange, les enfants s'engageaient à servir à leurs parents une pension viagère de 48 louis d'or neufs.

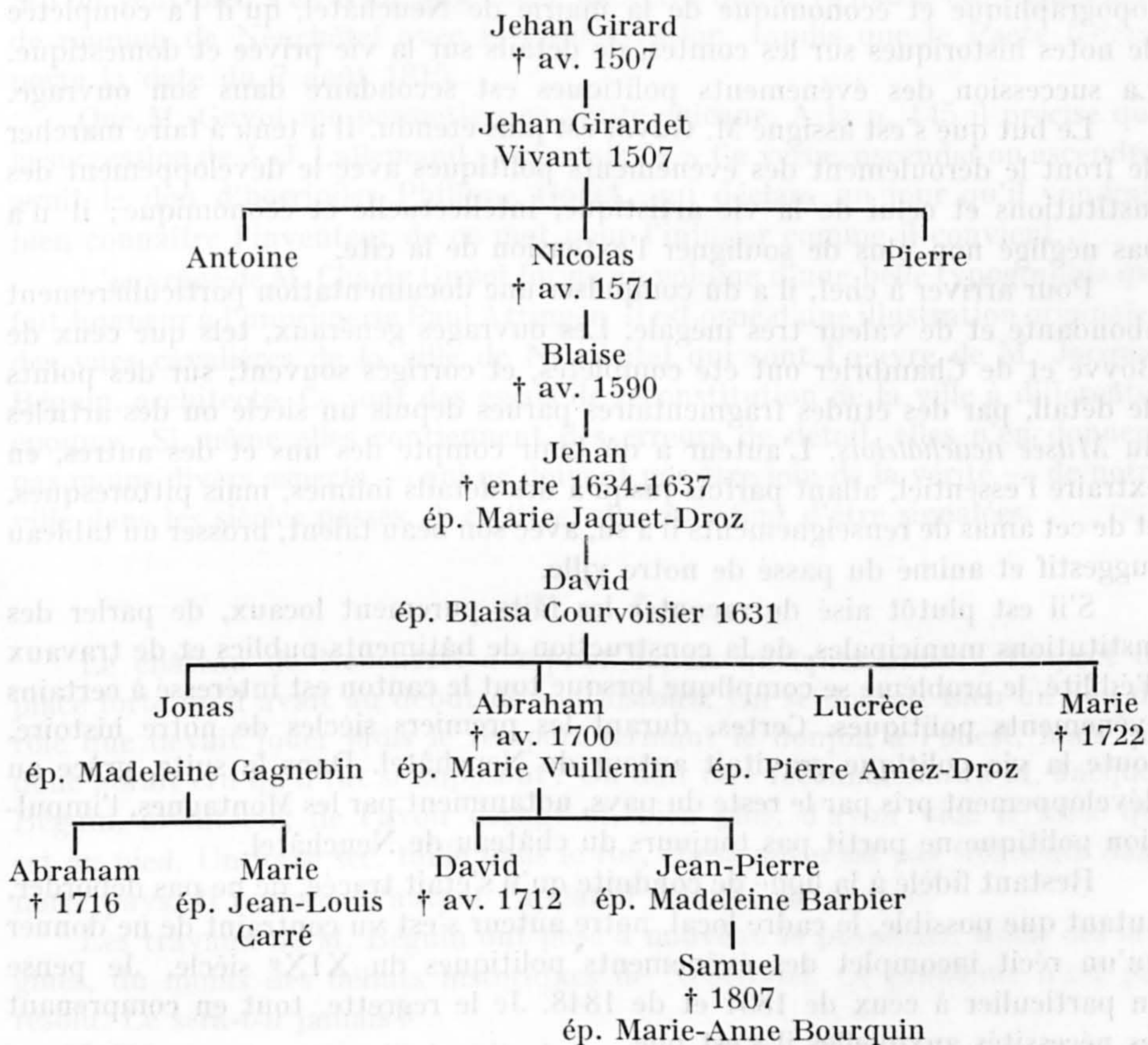
Un seul des enfants, Alexandre, n'avait pas voulu participer à cette résignation. Il ne reçut donc rien, mais il fut convenu qu'à la mort des parents il aurait droit au huitième des biens, soit L. 2351. 17. 8., qui lui seraient remis en marchandises.

La résignation faite par Samuel Girardet ne présentait pas d'intérêt pour les trois premiers de ses enfants. Ils remirent donc leurs parts à leurs frères et sœurs cadets : Frédéric, Charles, Charlotte et Julie, à charge pour eux de servir la pension prévue aux parents, et, à la mort de ces derniers, de verser à Alexandre la part qui devra lui revenir.

Samuel Girardet est mort, nous l'avons dit, en 1807. Le registre mortuaire donne à son sujet une précision qui ne manque pas d'intérêt. Il fut le premier que l'on enterra au nouveau cimetière du Locle, et ce cimetière se trouvait au Verger, c'est-à-dire non loin de la maison qu'habita notre libraire.

APPENDICE

Quelques recherches ultérieures dans des registres de notaires du Locle et de la Chaux-de-Fonds nous ont permis de dresser un tableau généalogique de la famille Girardet suffisamment complet pour relier la génération des artistes à celle du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous n'en donnons ici que l'essentiel.



LÉON MONTANDON.



## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Je m'en voudrais de ne pas signaler, au début de cet article, le beau volume que M. Charly Guyot a consacré à la ville de Neuchâtel<sup>1</sup>. Il a été publié par la Compagnie d'assurances générales « La Neuchâteloise » à l'occasion de la soixante-quinzième assemblée générale de ses actionnaires.

Depuis la *Mairie de Neuchâtel*, de Samuel de Chambrier, vieille d'un siècle, nous ne possédions aucune vue d'ensemble sur le passé et le développement de la ville. Et encore faut-il se souvenir que Chambrier a écrit une description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel, qu'il l'a complétée de notes historiques sur les comtes, de détails sur la vie privée et domestique. La succession des événements politiques est secondaire dans son ouvrage.

Le but que s'est assigné M. Guyot est plus étendu. Il a tenu à faire marcher de front le déroulement des événements politiques avec le développement des institutions et celui de la vie artistique, intellectuelle et économique; il n'a pas négligé non plus de souligner l'extension de la cité.

Pour arriver à chef, il a dû compiler une documentation particulièrement abondante et de valeur très inégale. Les ouvrages généraux, tels que ceux de Boyve et de Chambrier ont été complétés, et corrigés souvent, sur des points de détail, par des études fragmentaires parues depuis un siècle ou des articles du *Musée neuchâtelois*. L'auteur a dû tenir compte des uns et des autres, en extraire l'essentiel, allant parfois jusqu'à des détails infimes, mais pittoresques, et de cet amas de renseignements il a su, avec son beau talent, broser un tableau suggestif et animé du passé de notre ville.

S'il est plutôt aisé de raconter les faits purement locaux, de parler des institutions municipales, de la construction de bâtiments publics et de travaux d'édilité, le problème se complique lorsque tout le canton est intéressé à certains événements politiques. Certes, durant les premiers siècles de notre histoire, toute la vie politique gravitait autour de Neuchâtel. Dans la suite, grâce au développement pris par le reste du pays, notamment par les Montagnes, l'impulsion politique ne partit pas toujours du château de Neuchâtel.

Restant fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, de ne pas déborder, autant que possible, le cadre local, notre auteur s'est vu contraint de ne donner qu'un récit incomplet des événements politiques du XIX<sup>e</sup> siècle. Je pense en particulier à ceux de 1831 et de 1848. Je le regrette, tout en comprenant les nécessités auxquelles il s'est plié.

Que M. Guyot me permette quelques remarques :

A suivre un auteur, puis un autre qui contredit une assertion du premier, on en arrive — si l'on n'y prend garde — à donner deux versions contraires sans les expliquer et sans insister sur celle qui paraît la meilleure. Ainsi, à p. 27, M. Guyot dit que le comte Louis autorisa les bourgeois à bâtir hors du bourg, puis il précise : « l'extension de la cité sur la rive gauche du Seyon et

<sup>1</sup> Charly GUYOT, *Neuchâtel. Histoire d'une cité*. Neuchâtel, 1946.

vers l'embouchure de la rivière daterait donc de son règne ». Quelques pages plus loin, il écrit : « Sur la rive gauche du Seyon, dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le Neubourg est nettement dessiné. A quand remonte cette extension de la cité hors de l'enceinte primitive ? » Cette question devait-elle être posée à la suite de l'affirmation précédente ? Il ne le semble pas, à moins que celle-ci ne soit un peu téméraire.

Au cours de sa rédaction, notre auteur oublie, bien rarement il est vrai, de se soumettre aux données de l'histoire. L'exemple le plus typique est celui que donne la page 200. On peut y lire que la décision de la Diète de recevoir Neuchâtel est du 12 septembre 1814, puis on trouve cette affirmation : « Le 19 mai de l'année suivante, le Pacte fédéral devait sanctionner cette inclusion. » Si l'on veut bien s'en tenir aux actes, on verra que le 19 mai a été signé l'acte de réunion de Neuchâtel avec la Confédération, tandis que le Pacte fédéral porte la date du 7 août 1815.

Que M. Guyot me permette une petite chicane. A la p. 145 il précise que la succession de J.-J. Lallemand « ascendait » à... Ce verbe, *ascender* ou *ascendre*, avait le don d'horripiler Philippe Godet, qui déclara un jour qu'il voudrait bien connaître l'inventeur de ce mot pour l'injurier comme il convient.

L'ouvrage de M. Charly Guyot forme un volume d'une belle typographie qui fait honneur à l'imprimerie Paul Attinger. Il est orné d'une illustration originale : des vues cavalières de la ville de Neuchâtel qui sont l'œuvre de M. Jacques Béguin, architecte. Ce sont des essais de reconstitution de la ville à différentes époques. Si même elles contiennent des erreurs de détail, elles n'en donnent pas moins divers aspects — qui ne doivent pas être loin de la vérité — de notre ville dans les siècles passés. A ce titre, elles méritent d'être signalées.

\* \* \*

Le château de Neuchâtel a repris, depuis quelques années, l'aspect de place forte qu'il avait au début de son histoire. On se doutait bien un peu du rôle que devait jouer jadis le rempart fermant le donjon à l'ouest, mais qui donc aurait cru qu'il fût si imposant ? On doit être reconnaissant à M. Jacques Béguin, architecte, de l'avoir dégagé et, bien plus, d'avoir vidé le fossé qui est au pied. Un fossé sec, taillé dans le roc, chose qui n'est pas fréquente dans notre pays. Il renforce d'autant l'appareil défensif du donjon.

Les travaux de M. Béguin ont posé à nouveau le problème, sinon des origines, du moins des débuts historiques de Neuchâtel. Ce problème n'est pas résolu. Le sera-t-il jamais ?

M. Béguin a pensé qu'il devait, à son tour, tenter de l'élucider et d'ajouter à sa réussite d'architecte une œuvre d'historien. Dans son *Château de Neuchâtel*<sup>1</sup> il s'est donné pour objet de faire l'historique de la place fortifiée, dès les temps les plus lointains, et de parler également des bâtiments qui abritent aujourd'hui les bureaux de l'administration cantonale. Il y expose ses vues d'architecte, d'archéologue et d'urbaniste. Il sait lire le langage bâti que constituent des

<sup>1</sup> Jacques BÉGUIN, *Le Château de Neuchâtel*. Avec un appendice de Samuel Perret. Neuchâtel [1948].

pierres, des briques ou du bois. Il en tire des idées neuves, intéressantes, parfois trop absolues. La tour des Prisons retient particulièrement son attention, tandis qu'il parle moins de la tour de Diesse. Il voit, à l'origine des fortifications, un réduit militaire au sommet de la colline, dont la fonction est de protéger la localité établie dans l'estuaire du Seyon. L'appareil défensif se modifie au cours des temps et se renforce dans la mesure où augmente la puissance des armes. A une époque, que l'on ne peut préciser, la colline est entourée d'une muraille. La place forte ainsi constituée, serait-ce la *Regalissima sedes*? Cette qualification donnée à Neuchâtel par l'acte de 1011 a intrigué M. Béguin. Que fallait-il entendre par là? A un certain moment, il penche à placer la *Regalissima sedes* au donjon, mais il ajoute qu'il n'en a pas la preuve. « Elle se promène encore sur la colline, cherchant son lieu » (p. 31). Ailleurs, il en fait une cité burgonde, que convoite l'empereur Conrad II vers 1030 (p. 40). L'histoire de l'art, lisons-nous encore à p. 56, permet de situer dans le temps certains morceaux d'architecture, et, à titre d'exemple, M. Béguin cite le « corps de bâtiment que l'on appelle la *regalissima sedes* ». Que faut-il en penser se demandera le lecteur. Cette résidence que Rodolphe III de Bourgogne appelle très royale, chercherait encore son lieu sur la colline du château, à moins qu'elle ne soit une cité burgonde ou un corps de bâtiment? Le lecteur sera bien embarrassé de choisir, d'autant plus que s'il a lu, dans les cahiers du centenaire celui que M. Béguin a écrit sur l'*Urbanisme*, il y aura appris que la *regalissima sedes* a été rasée en 1032.

Le *Château de Neuchâtel* contient d'excellentes choses. Il oblige à voir, à réfléchir; il sert de guide au profane en archéologie et en construction. Mais il faut que l'auteur reste dans son domaine. Dès qu'il touche à l'histoire, ses affirmations ne sont pas toujours probantes. Ainsi le Neuchâtelois apprendra, avec une pointe d'orgueil, et peut-être un brin de scepticisme, que son pays peut se flatter de près de deux millénaires d'histoire et de dix-neuf cents ans de christianisme. M. Béguin aurait sans doute de la peine à en faire la preuve. Il reconnaît, avec raison, que le royaume burgonde a été absorbé par les Francs au VI<sup>e</sup> siècle, mais cela ne l'empêche pas de rester fidèle au terme de burgonde qu'il applique à Neuchâtel jusqu'à la fin du royaume de Bourgogne. Chez les historiens, il n'est déjà plus employé, aussi cette survivance sous la plume de M. Béguin ne peut-elle que prêter à équivoque.

Le dessin, écrit encore notre auteur, est le langage le plus clair, le plus rapide, le plus complet. Aussi s'en sert-il, avec raison, non seulement pour orner son livre, mais pour illustrer ses démonstrations. Et ce n'est pas le moindre charme de l'ouvrage.

Le volume se termine par un appendice dans lequel M. Samuel Perret donne l'inventaire du mobilier trouvé au cours des travaux de fouille. Il consiste surtout en objets de céramique et de verrerie. Mais ceux-ci n'ont encore jamais fait l'objet d'une étude et l'on ne peut s'en servir pour étayer une chronologie des périodes de construction.

(A suivre.)

LÉON MONTANDON.

## CHRONIQUE

### *Les historiens suisses à Neuchâtel.*

La Société d'histoire avait invité les historiens suisses à tenir leur assemblée annuelle à Neuchâtel en cette année du centenaire. La dernière réunion avait eu lieu en notre ville en 1923, et la précédente en 1900. Par une coïncidence fortuite, il se trouvait que la séance de 1948 de la Société générale suisse d'histoire portait le numéro cent.

Elle débuta le samedi 16 octobre. Les participants avaient à choix une promenade en ville sous la conduite de M. Alfred Schnegg ou la visite des expositions artistique et historique du centenaire au Musée des Beaux-Arts, commentée par M. Maurice Jeanneret, tandis que M. André Bovet recevait à la Bibliothèque de la ville ceux qu'intéressait l'exposition consacrée aux événements d'il y a un siècle. Délaissant promenade ou expositions, un certain nombre de nos visiteurs s'en furent directement au château pour y entendre M. Werner Ganz, de Winterthour, exposer, dans un travail fortement étudié, les principes de la politique intérieure et extérieure de Jonas Furrer, premier président de la Confédération.

A 16 h. 30, tous se retrouvèrent à la Salle des chevaliers, où les attendait une collation offerte par la Société d'histoire. Ce fut l'occasion d'une reprise de contact entre collègues venus des divers points du pays, tout en dégustant le vin d'honneur du Conseil d'Etat.

La séance administrative se déroula dans la Salle des Etats, sous la présidence de M. Paul Roth, de Bâle. A l'issue de celle-ci, M. Maurice Jeanneret remit, aux applaudissements de l'assemblée, trois diplômes de membre honoraire que la Société neuchâteloise d'histoire décernait, à la suite de la décision prise le 8 mai, à trois historiens de la Suisse alémanique :

M. Paul Roth, président de la Société générale suisse d'histoire, archiviste de l'Etat de Bâle, à qui l'on est redevable, entre autres, de la publication des tomes III à V de *Aktensammlung zur Geschichte der Basler Reformation von 1519 bis 1534*, et de *Durchbruch und Festsetzung der Reformation in Basel*, 1942.

M. Richard Feller, professeur d'histoire à l'Université de Berne et ancien recteur, président de la Société d'histoire de Berne, dont voici quelques publications : *Die Universität Bern 1834-1934*, 1935. — *Die schweiz. Geschichtsschreibung im 19. Jahrhundert*, 1938. — *Geschichte Berns*, tome I, 1946. — *Berns Verfassungskämpfe 1846*, 1948.

M. Edgar Bonjour, un Neuchâtelois de Lignières, professeur d'histoire à l'Université de Bâle et ancien recteur, qui a consacré une bonne partie de son activité d'historien à l'étude du conflit prusso-suisse de 1856-1857. Plus récemment, il a publié : *Geschichte der schweiz. Neutralität*, 1946, et *Die Gründung des schweiz. Bundesstaates*, 1948.

Il convenait que l'histoire cantonale fût évoquée devant les Confédérés. C'est à M. Louis Thévenaz qu'échut l'honneur d'exposer *Comment Neuchâtel est devenu suisse*.

Avant de se séparer, les assistants reçurent un des cahiers du centenaire, *Beaux-Arts* ou *Littérature*, offerts par le Conseil d'Etat, et, de l'imprimerie Paul Attinger, la charmante brochure de M. Charly Guyot : *Neuchâtel, pays de tourisme*.

Au dîner de la Rotonde, qui groupait près de cent convives, on notait la présence de M. François Faessler, représentant le Conseil d'Etat empêché, de M. Jean Liniger, conseiller communal, de M. Eddy Bauer, recteur de l'Université, de M. Georges Droz, représentant le chef du département fédéral de l'Intérieur. Quelques-uns de nos doyens avaient pris la peine de se joindre à cette rencontre d'historiens : M. Arthur Piaget, qui avait assisté aux séances de 1900 et de 1923, ainsi que M. Jules Jeanjaquet (ce dernier malheureusement n'a pu prendre part au repas); M. Hans Nabholz, qui remplissait en 1923 les fonctions de secrétaire de la Société générale suisse d'histoire. Chaque convive eut l'agréable surprise de trouver à sa place quelques petites attentions dues à la générosité de la maison Fiedler, à la Chaux-de-Fonds, de la fabrique de chocolat Suchard, de la Papeterie de Serrières et de la fabrique de tabacs réunies de Serrières. Le vin était offert par la ville. Les représentants de l'Etat et de la ville adressèrent d'aimables paroles aux historiens.

La soirée se termina par une très intéressante causerie de M. Alfred Schnegg : *Le développement historique de Neuchâtel*, qu'illustraient de superbes projections.

Dimanche matin, un certain nombre de participants tinrent à visiter les Archives de l'Etat avant de se rendre à l'Aula de l'Université pour assister à la séance publique. Elle fut ouverte par le président, M. Paul Roth, dont le discours, prononcé en français, prouva qu'il manie fort bien notre langue et qu'il connaît bien l'activité de notre société, ainsi que le *Musée neuchâtelois*. M. le recteur Eddy Bauer lui succéda à la tribune. Son souhait de bienvenue lui fournit l'occasion de parler des études supérieures et d'exprimer le vœu que les subventions ne soient pas accordées aux études supérieures dans la mesure de leur importance économique.

Le premier des conférenciers annoncés, M. Ganshof, professeur à l'Université de Gand, un ami de la Suisse très au courant des travaux de nos historiens, auteur, entre autres, d'un petit volume édité chez nous : *Qu'est-ce que la féodalité ?* devait parler de : *La fin du règne de Charlemagne. Une décomposition*. Dans un exposé brillant et vivant, M. Ganshof démontra que l'empire de Charlemagne, que dut reconnaître finalement l'empereur d'Orient, n'avait pas la solidité que nous serions tentés de lui accorder. Les nombreux capitulaires, les recommandations aux gouverneurs des provinces, aux fonctionnaires du fisc, témoignent que l'agrégation de certains peuples à l'empire, comme aussi l'autorité de Charlemagne lui-même, étaient plus théoriques qu'effectives. Il ne faut donc pas s'étonner si, lui disparu, la désagrégation de son trop vaste Etat, latente déjà de son vivant, ne fit que se précipiter.

M. Werner Kaegi, professeur à l'Université de Bâle, s'est consacré à la biographie de l'humaniste bâlois Jacob Burckhardt. Les années de jeunesse ont fait l'objet d'un premier volume. Il y parle, notamment, du séjour que fit Burckhardt à Neuchâtel, où il fut pensionnaire de Charles-Henri Godet. Mais dans sa conférence aux historiens suisses, M. Kaegi mit l'accent sur les relations de Burckhardt avec ses maîtres berlinois.

Après un déjeuner à l'hôtel du Cheval-Blanc, à Saint-Blaise, au cours duquel M. Paul-E. Martin adressa quelques paroles de gratitude aux Neuchâtelois, les congressistes se rendirent en autocars à Cressier et au Landeron. La visite de ces deux localités, si remplies de vestiges archéologiques, eut lieu sous la conduite du Dr Olivier Clottu. Mais trop tôt déjà il fallut prendre le chemin du retour pour la dislocation finale.

L. M.



## LA DERNIÈRE LETTRE DE FAREL

Des nombreux manuscrits du XVI<sup>e</sup> siècle que possède la Bibliothèque des pasteurs, il nous a semblé intéressant de publier la dernière lettre écrite par Guillaume Farel. En fait, il s'agit de deux lettres écrites sur la même page, la première quelques jours avant son dernier voyage à Metz, la seconde peut-être la veille du jour où la fatigue et la maladie mirent un terme à l'activité du bouillant réformateur du Pays de Neuchâtel.

C'est au début de l'année 1562, le 25 février, que l'Eglise neuchâtoise, enflammée pour l'évangélisation, avait laissé partir son pasteur, Christophe Fabri. D'après F.-H. Gagnebin, Fabri se mit en route avec Antoine Hérault, pasteur à Valangin, et trois autres ministres, probablement à la fin du mois de juillet. En passant à Lausanne, ils y rencontrèrent David Chaillet<sup>1</sup> qui se trouvait dans cette ville pour y achever ses études : il avait 24 ans. Nos voyageurs arrivés à Vienne (en Dauphiné) ne purent y exercer leur ministère. C'était le temps de la première guerre de religion. Fabri fut arrêté et emprisonné pendant trois mois. David Chaillet trouva un refuge à Lyon où Pierre Viret et Christophe Fabri le rejoignirent en 1563. Le ministère de ces trois pasteurs auxquels il faut ajouter Jacques (ou Jean) Langlois, Normand d'origine, tué lors de la Saint-Barthélemy, était plein de périls.

Le 8 janvier 1565 Fabri écrit à Farel que l'église de Lyon est en danger d'être persécutée. Farel lui répond le 6 février. Une nouvelle lettre de Fabri, dont nous n'avons pas retrouvé la trace, a dû apporter à Neuchâtel des nouvelles un peu meilleures. Et Farel y répond d'une petite écriture serrée.

Après avoir exprimé sa reconnaissance pour les bonnes nouvelles qu'il a reçues, il communique à Fabri ce qu'il a appris des persécutions à Paris dont le duc François de Guise<sup>2</sup> était l'âme, et il déplore la mort d'un de ses cousins.

<sup>1</sup> David Chaillet fils de Guillaume, de la branche de la Coudre, naquit en 1538. Il fut probablement consacré à Lausanne avant son départ pour Lyon. Revenu au pays, nous le trouvons pasteur à Corcelles de mai 1569 à mars 1574, puis à Colombier de 1574 à 1577, enfin à Neuchâtel du 21 mars 1577 à sa mort en février 1591. Il fut deux fois doyen de la Classe.

<sup>2</sup> Tué par un fanatique devant Orléans le 18 février 1563.

Puis il donne des nouvelles du pays de Neuchâtel. A Serrières, Emer Beynon était décédé le 11 janvier 1565. Le poste fut alors desservi par le diacre de Neuchâtel jusqu'au 12 mai de la même année, date où fut nommé son successeur, Claude Berthoud, précédemment pasteur aux Verrières. Le pasteur de Cortaillod, Pierre Héraux, antérieurement diacre à Neuchâtel, y avait été nommé le 24 juin 1563. On se demande comment il avait pu vivre sans prébende jusqu'au moment où Farel écrit. La situation dut s'améliorer dans la suite, car il demeura à son poste jusqu'au 4 août 1567, date de son départ pour Môtiers.

Nous n'avons trouvé aucune indication qui pourrait jeter quelque lumière sur la phrase mentionnant le cas d'un inceste qui avait été expulsé du pays et dont le réformateur admettrait le retour dans l'Eglise, moyennant le don de ses biens aux pauvres. Peut-être s'agissait-il de Blaise Lesquereux dont les Manuels du Conseil d'Etat disent qu'il obtint grâce de son bannissement le 5 janvier 1566.

Mais ce qui préoccupe surtout Farel sont les difficultés que le comté de Neuchâtel met à accepter l'établissement de consistoires admonitifs admis par le synode de 1562. Ces consistoires admonitifs, c'est-à-dire purement ecclésiastiques, formés de pasteurs et d'anciens, devaient faire régner l'ordre et la bonne conduite dans l'Eglise par des réprehensions et des corrections purement religieuses. Tandis que le comté de Valangin n'avait pas tardé à les organiser dans la sphère de son ressort, le consistoire de Neuchâtel avait gardé jusqu'en 1567 les allures d'un consistoire seigneurial, imposant amendes et prison à ceux qui ne se soumettaient pas à la discipline de l'Eglise. En 1563 Fabri avait recommandé cette affaire au seigneur Vulpien, maître d'hôtel du prince Léonor d'Orléans, envoyé à Neuchâtel comme représentant du prince. Farel trouve que l'on met bien longtemps pour aboutir. Les démarches faites jadis auprès de Georges de Rive, seigneur de Prangins et gouverneur de Neuchâtel, n'avaient pas donné le résultat espéré. De plus, il fait allusion aux doctrines antiprédestinatiennes de Jérôme Bolsec et de Jean Larcher, pasteur à Cortaillod jusqu'en 1563, auxquelles le nouveau gouverneur, J. J. de Bonstetten, se montrait favorable. Ces « dangereux adversaires » inspirent des inquiétudes au réformateur.

A Colombier, le pasteur Jehan Fathon dut, comme son collègue de Cortaillod, connaître des difficultés matérielles.

Quant à Corcelles, il s'agit probablement de Pierre Courcelles, connu seulement par un petit volume publié à Paris chez Robert Estienne : *Le Cantique des Cantiques de Salomon, mis en françois selon la vérité*



*hébraïque*. Il est cité dans une lettre du Conseil de Berne à la Dame de Valangin du 11 février 1531.

Les personnes que Farel salue en son nom et en celui de sa femme Marie née Thorel, de sa belle-mère veuve d'Alexandre Thorel et de son fils Jehan, né en 1564, baptisé le 22 juin, sont : Pierre Viret, sa seconde femme Sébastienne de la Harpe, leur fille Marie et ses sœurs dont Marthe et Jeanne sont connues. C'était le 13 avril 1565.

Farel ne trouva pas de messenger à qui il put remettre sa lettre pour Fabri avant qu'il se mît lui-même en route pour Metz le 25 de ce mois d'avril 1565 avec le jeune Jonas Favarger pour compagnon. Ils étaient de retour à Neuchâtel le 27 mai. Ce voyage avait été trop fatigant pour le vieillard de 76 ans. Farel, quoique tout heureux d'avoir revu l'Eglise de Metz, en revint malade. Il avait trouvé là-bas Jean Garnier, cordelier converti et controversiste redoutable, qui fut pasteur à Strasbourg de 1545 à 1549 et de 1551 à 1555, professeur à Marbourg de 1549 à 1551 et de 1555 à 1562, pasteur à Metz de 1562 à 1566, puis de nouveau à Strasbourg de 1569 à 1574. Sa virulence n'avait guère été du goût de Farel ; il leur préférait les pasteurs du Pays de Neuchâtel, Guillaume Philippin, Jehan Fathon, etc.

Puis, après avoir fait allusion aux soins que le sieur Courcelles prend de sa santé, il cite René Birage ou de Birage (1506-1583), gouverneur du Lyonnais, soit lieutenant général de la ville de Lyon en l'absence de Jacques de Nemours.

Farel dit ensuite sa joie du mariage récent de sa filleule Marie, fille de Pierre Viret, avec Claude de Brosson, dit Reyt, marchand de Die. Les allusions qui suivent n'ont pu être éclaircies.

Et parmi ceux que Fabri doit saluer, nous relevons maistre Jehan, c'est-à-dire Langlois. La non-mention de David Chaillet laisse entendre que celui-ci avait déjà quitté Lyon d'où tous les réformateurs étrangers furent expulsés au mois d'août 1565.

Très peu de temps après avoir terminé sa lettre, Farel se mit au lit, malade, et quelques semaines plus tard, le 13 septembre 1565, il rendait son âme à Dieu.

Voici la lettre de Farel dont plusieurs mots n'ont pas pu être déchiffrés :

S[alut]. Tres cher frere, nous remercions Dieu oyans le bon portement de ceste Eglise et l'accroissement de jour en jour ; ce bon Dieu parface son œuvre et destruisse tout ce qui est de Satan. De puy n'a guere nous avons ouy comment celui qui entra a Paris en armes aiant permission d'aucuns, que c'estoit une

conspiration generale contre tous les fideles par tout le royaume, et commenceant a Paris par tout on devoit despecher tous ceux qui estoient a craindre et pour conduyre les autres, et si par tout n'a esté mis en execution, un de mes cousins en a esté surpris duquel ay esté desplaisant, non tant à cause du sang que de ce qu'il estoit pour servir aux Eglises comme fidelement il s'estoit employé. Dieu soit loué de tout. Nous sommes demenez Dieu sçait comment. Serrières n'est encore pourveu. Pour la collation que ceux de Bienne veulent avoir et ce qu'on a convenu de voir des droitz d'ung costé et d'autre faut que l'eglise soit despourvue, comme pour ce que a Cortailod le collateur dit qu'on luy a fait tort en la présentation. Le pasteur a esté deux ans sans rien recevoir du collateur. On a travaillé de sauver un inceste et mis en avant s'il se pouvoit faire qu'en donnant ses biens es povres il pourroit estre receu au pais et mesme en l'eglise ; en fin on a tant fait qu'il a eu lectres de grace qui si estoient pesees comme ferme serment pour condamnation. Mais tout est bon ; il n'y a que les ministres qui trouvent a dire, et cecy a esté bien regardé.

Pour faire a la vomitiacion (?) que le prince fait contre les ministres, les choses sont demenees de grande iniquité. Les ambassadeurs par fins moyens ont esté comme divisez, et neantmoins avons trouvé en eux rondeur et qu'ilz se sont emploiez tellement que de ce que demandions en a esté arrêté aucune chose, mais non sans estainte (?) et en nous appellant, au commencement, et d'autant qu'on n'a peu empescher que plus qu'on ne vouloit fut passé. On a regardé que par le moyen de la ville tout fut empesché faisant la mine (?) de faire qu'ilz regardassent a ce qu'on proposoit et qui estoit accordé, et d'autant que par les panurges l'affaire se differoit et facilement on veoit que ce n'estoit que neuves (?). Nous demandions que ce qui avoit esté accordé par la seigneurie fut tenu par les chastellanies et au près (?) cependant que les autres different. La fut respondu qu'on ne vouloit pas estre bigarré mais tout un. Et cependant les choses se dressent qu'il faut envoyer ça et la et demander ce qu'on a le double des ordonnances. Et Dieu sait comment et quel conseil aucuns qui ne cherchent qu'eux mesmes donnent, tant y a d'empeschement maintenant de la peste, maintenant d'aucuns affaires, que un long temps est differé la responce, et moins y a d'esperance que oncques. Mais au lieu de venir en advancement on fait que le rien qu'on a ne serve, mais soit renversé de tout. On a besongné d'une telle sorte a Lausanne comme povez savoir, et savez comme on a tasché ici devant Prangin. Je crains fort qu'on ne tasche plus que jamais hélas. Je vous escry en grand regret afin que priez Dieu pour nous et nous aidiez par tous moyens. Que l'ire de Dieu ne tombe sur ces pouvres eglises, lesquelles Nostre Seigneur delyvre de si dangereux adversaires qui ainsi se portent comme leur patron Judas en la bourse et envers Jesus. Monseigneur de Vulpian est allé vers Monseigneur le prince. Nous attendons son retour. On a livré aucun argent pour Columbier ; il reste d'assurer le demourant ; l'affaire a esté assez longuement pourmené. Dieu en doint bonne yssue.

Corcelles qui a fait povre portement envers nous a esté fors malade, tant qu'on l'a tenu comme ne povant eschapper. Maintenant il prend quelque meilleurement mais il n'amende rien de revenir a santé d'ame. Les autres procedent de meilleur cueur. Je vous recommande a la grace de Dieu qui vous

conserve et vous et les vôtres. Saluez mon très cher et mon amé (?) frere maistre Pierre, sa femme et ma fillole Marie et ses seurs, et tous voz compaignons sans oublier Langlois, Challet. Tous vous saluent qui sont en la maison, femme, belle-mere, voire Jehan, et avec vous votre femme et enfans. De Neufchastel ce 13 d'avril 1565

vostre frere Farel.

Je vous avoys cecy escrit faisant mes doleances don j'ay plus de matiere encore avant que j'allasse à Metz ou ay eu fort grande consolation de voir une telle église. Mais le Seigneur m'a visité tellement qu'estant la arrivé je ne me pouvoye soubstenir, comme aussi en nostre retour me suis trouvé tellement [faible] que ne fay que me trainer. J'ay fort bien esté consolé tant des pasteurs que des anciens et toute l'église, singulièrement des deux pasteurs, tant en saint savoir et par traictement de la parole et grande prudence et modestie et toute diligence. Le voudroys bien que Garnier les ressemblat qui me semble fort se plaie et vouloir que son advis ait lieu, parlant en hardiesse et d'autorité comme on peut congnoistre comme si seul y devoit conduire. J'avoys proposé pour Lorraine pour entretenir aucuns pasteurs et aussi escoliers. Mon homme amena les depens et fit ses comptes en quoi il disait avoir pasé la nuit, tellement qu'il n'y avoit moyen plus propre pour empescher tout, que celuy qu'il fait et autant qu'il en face le pareil souvent. Icy nous avons nostre Courcelles fort soigneux pour soy et son ventre sans autre esgard, Dieu lui touche le cueur. Loué soit Nostre Seigneur, que conserve et augmente ceste église et nous assiste tant benignement. On dit que monseigneur de Birage est homme de bien. Dieu assiste a celui qui est envoyé et face comme de sa grace et rende la santé a son serviteur qui est comme un singulier et mien ami icy et qu'il a donné un bon mary à ma fillole Marie que Dieu benisse de sa grace. Et qu'après la condamnation des jesuites a Paris le mechant seducteur s'est retiré vers le chef de seduction. Qu'ainsi Nostre Seigneur face que tout le mal qui pressoit ceste église soit tourné en bien, et au lieu des meschans ennemis de Dieu vous aiez de vraiment bons amis de l'evangile, que de plus soit commencé (?) a son esprit. Tous vous saluent en Nostre Seigneur. Saluez tant et plus mon cher frere et compere, ma comere sa femme, Marie et Maistre Jehan. les freres, votre femme et tous les vôtres. Nostre Seigneur vous conserve et garde tous. De Neufchastel ce 20 de juillet 1565.

*Suscription*: A mon tres cher frere et singulier ami, Me<sup>e</sup> Christophe Fabri  
ministre fidele du saint evangile

a Lyon<sup>1</sup>.

*Note de Fabri*: Recue le 24 juillet 1565.

Antoine AUBERT.

<sup>1</sup> La seconde partie de la lettre a déjà été publiée dans le *Guillaume Farel*, 1930, p. 722 et pl. II. Nous ne serions pas parvenu à déchiffrer l'écriture pâlie du manuscrit sans l'aide inestimable de M. le professeur Arthur Piaget, et MM. les archivistes L. Montandon et A. Schnegg ont eu la bonté de revoir notre travail. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre vive reconnaissance.

## HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE DE NEUCHÂTEL

1769-1798

Cette étude, destinée à commenter une exposition consacrée à la Société typographique par la Bibliothèque de la ville, porte plus spécialement sur l'impression et le commerce des livres, le côté littéraire de l'activité de cette société ayant déjà fait l'objet, ces dernières années, de plusieurs publications dans le *Musée neuchâtelois*<sup>1</sup>.

C'est en 1931 que la Bibliothèque a fait l'acquisition des archives de la Société typographique. On savait que ces papiers étaient conservés dans une famille neuchâteloise, mais sans avoir une idée exacte de leur importance. Et cela jusqu'au jour où l'on apprit que bon nombre de lettres autographes de valeur, provenant de ces archives, avaient été vendues en Suisse et à l'étranger. Il fallait à tout prix éviter la dispersion de documents intéressants à la fois la typographie et l'histoire neuchâteloise et une somme de 6000 francs fut réunie à cet effet. D'aucuns estimèrent ce prix un peu exagéré et on doit reconnaître qu'en ne tenant compte que de la valeur marchande d'une correspondance déjà dépouillée de plusieurs pièces de choix, il pouvait le paraître ; mais il y avait là autre chose que des autographes, c'était une collection unique en son genre de précieux renseignements sur la vie économique neuchâteloise, sur la typographie et le commerce de librairie en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Plus on étudie ces documents, plus on se félicite qu'ils nous aient été conservés.

De quoi se composent ces archives ? D'abord de la correspondance, soit d'environ 24 000 lettres provenant de 2300 correspondants répartis dans plus de 450 localités de l'Europe, de Lisbonne à Moscou et de Naples à Stockholm ; puis, comme complément aussi heureux qu'indispensable, de 11 volumes in-folio de copies de lettres. Ensuite une douzaine de livres de comptes in-folio : brouillards, main courante, journaux, livres de commissions et de notes diverses ; 9 registres de « rencontre du magasin », soit d'inventaire annuel des livres en stock et enfin, ce qui est particu-

<sup>1</sup> Voir les articles de M. Ch. GUYOT, *Musée neuchâtelois*, 1936, p. 20, 64 ; 1940, p. 97 ; 1941, p. 15 ; 1946, p. 74, 108.

lièrement intéressant pour les libraires et typographes, les comptes de l'atelier d'imprimerie représentés par la *banque des ouvriers* où sont relevés chaque semaine les travaux des compositeurs et pressiers, enfin les livres des *papiers délivrés* indiquant pour les ouvrages en cours d'impression la quantité, la nature et la provenance du papier. A tout cela il faudrait encore ajouter plus d'un millier de quittances, lettres de voiture, lettres de change et protêts. Il y a malheureusement quelques lacunes ; dans la correspondance, il ne reste plus une seule des lettres de Voltaire et de Mirabeau qui devaient être assez nombreuses, mais la Bibliothèque a pu racheter à un libraire de Lausanne un lot important de 58 lettres de littérateurs et magistrats suisses. Dans les copies de lettres plusieurs années font défaut, quelques-uns sont sans répertoire, ce qui rend leur consultation difficile ; nous avons commencé à y remédier, mais c'est une œuvre ingrate et de longue haleine.

Les lettres ont été classées alphabétiquement par correspondant et en ordre chronologique ; des fiches ont été établies indiquant, autant que possible, pour chaque correspondant, des renseignements biographiques sommaires, le nombre et les dates extrêmes des lettres, enfin la présence de cachets armoriés utiles à connaître pour les héraldistes. Les dossiers, répartis dans une soixantaine de cartons numérotés, sont d'un accès facile et peuvent être rapidement consultés. A côté du fichier alphabétique des correspondants, il nous a paru nécessaire, pour faciliter les recherches des curieux suisses ou étrangers, d'en créer un second, contenant le même nombre de fiches, mais rangées par ordre topographique, chaque correspondant étant classé dans la localité où il réside. Cette nouvelle disposition a déjà rendu des services : dernièrement, lors de la visite à Neuchâtel d'un bibliothécaire de la fondation Nobel, nous avons pu lui communiquer la correspondance de tous les Suédois, libraires, négociants et savants qui avaient été en rapport avec la Société typographique et il a jugé ces documents si intéressants qu'il en a fait faire une copie photographique.

Grâce au fichier topographique, il est possible de dresser facilement, à l'usage des collègues d'autres cantons, des listes donnant les noms de tous leurs concitoyens dont les lettres figurent dans nos dossiers.

La Société typographique dont nous venons de décrire les archives a été constituée, en juin 1769, par quatre bourgeois de Neuchâtel, le banneret Frédéric-Samuel Ostervald (1713-1795), son gendre, le professeur Jean-Elie Bertrand (1737-1779), Jonas-Pierre Berthoud, maître de la salle d'écriture, et le libraire Samuel Fauche (1732-1803).

Nous ignorons quel fut le père de l'idée, mais on peut présumer qu'elle partit du plus important et du plus influent des quatre : Frédéric-Samuel Ostervald ; en sa qualité de banneret, il était chef de la milice et des bourgeois, faisait partie des Quatre-Ministres ; homme cultivé, il avait déjà publié une *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, qui eut de nos jours l'honneur de la réimpression, des manuels de géographie qui connurent à l'époque une vogue considérable et des écrits politiques pour soutenir les droits et privilèges des bourgeois. Avec cela brillant orateur, car ses concitoyens l'avaient surnommé « bouche d'or ».

Son gendre Jean-Elie Bertrand, après avoir débuté dans le pastorat, s'était fait une place honorable dans la cité comme recteur du Collège et professeur de Belles-Lettres.

Nous ne savons presque rien de Jonas-Pierre Berthoud dont le rôle fut très effacé et qui quitta la société déjà l'année suivante.

Quant au libraire Samuel Fauche, c'était le seul qui possédât les connaissances techniques nécessaires à l'entreprise ; il avait déjà depuis 1762 imprimé et édité pas mal de publications, entre autres celles d'Ostervald.

Les quatre associés ont dû prêter le serment ordinaire des imprimeurs ; cependant, en date du 19 septembre 1769, le maire de la ville, Bosset, admet que l'on excepte des pièces que ces messieurs sont tenus de communiquer aux censeurs, avant de les mettre sous presse, toutes celles qui concernent le commerce des particuliers, comme : avis au public, lettres de voiture et autres pièces de ce genre. De plus, pour tout ouvrage à imprimer qui n'intéressera pas le gouvernement, il suffira aux membres de la Société typographique d'en faire voir l'épreuve aux censeurs de la ville.

L'influence du banneret n'a sans doute pas été étrangère à cet adoucissement apporté aux prescriptions en vigueur. (Livre de Sermens XLIII A, 13 juin 1763.)

Le but de la Société typographique est assez clairement défini dans une lettre adressée le 24 juillet 1769 par Ostervald à Fischer, secrétaire de la légation française à Dresde<sup>1</sup> :

Quelques littérateurs neuchâtelois ont, de contact avec moi, résolu d'établir ici une société typographique destinée, non à faire commerce de livres à l'instar de celle de Berne, mais uniquement à multiplier les éditions de bons ouvrages

<sup>1</sup> Copie de lettres A, p. 4.

à mesure qu'il en paroîtra ; notre plan n'est en aucune façon de faire les bibliopoles, mais nous nous bornerons toujours à travailler par commission pour les libraires et nous nous attacherons à leur livrer des impressions au plus bas prix possible, comme aussi à choisir de préférence des livres qui nous paroîtront du débit le plus sûr, en les informant à l'avance de ceux que nous nous proposerons de mettre sous presse.

Dans une autre lettre écrite, le lendemain, à Jean-Frédéric Perregaux, le futur fondateur de la Banque de France, il insiste sur ce caractère de l'association<sup>1</sup> :

Nous nous proposons d'établir non un commerce de livres qui n'aboutit souvent qu'à remplir des magasins d'imprimés sans aucune valeur réelle, mais une fabrique de livres, c'est à dire une bonne imprimerie au service des libraires qui voudront l'employer...

Puis il ajoute :

Nous savons que l'interdiction lancée contre la première édition de l'Encyclopédie en France n'a pu être levée par les libraires qui viennent d'en annoncer une seconde. Nous leur offrons nos presses dans le mémoire que vous trouverez ici et que nous vous prions de vouloir bien communiquer à M. Panckoucke, en lui demandant une réponse positive aussi prompte que possible...

Ainsi dès le début, nous pouvons nous faire une idée du caractère entreprenant et de la faconde d'Ostervald ; bien qu'il ne dispose encore ni du matériel ni du personnel nécessaires, il n'hésite pas à entrer en relation avec un des plus importants libraires de Paris pour l'impression d'une œuvre aussi considérable que l'Encyclopédie. Il flaire une opération lucrative et veut déjà poser des jalons.

Son souci de favoriser les libraires n'exclut d'ailleurs pas la possibilité de leur faire à l'occasion concurrence. En septembre 1769, nous trouvons dans une lettre adressée au Neuchâtelois Thonnet, caissier de la banque Rougemont à Paris, le passage suivant<sup>2</sup> :

On nous a dit que les libraires de Paris sont fort jaloux des établissemens tels que le nôtre et nous n'avons pas même lieu d'en douter. N'y auroit-il aucun moyen de placer dans Paris, et sans passer par leurs mains, de bons ouvrages que nous donnerions à beaucoup meilleur marché, outre une bonne provision à qui pourroit s'en charger.

L'avenir devait d'ailleurs se charger de modifier le dédain d'Ostervald pour le métier de bibliopole ; en 1785, le catalogue de la Société typogra-

<sup>1</sup> Copies de lettres A., p. 6.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 38.

phique offre au public environ 750 ouvrages dont une centaine au plus proviennent de ses presses, et l'inventaire du magasin indique la présence de plusieurs milliers de volumes sans compter ceux en dépôt à l'étranger.

Une fois constituée, la Société devait se trouver un logis; faute de mieux on se contenta d'un appartement, situé à un second étage, sur le derrière de la rue des Moulins, loué à la veuve Riedmayer pour 60 écus ou 120 livres tournois par an; il comprenait une grande chambre à fourneau, une cuisine attenante, une salle à feu, une petite chambre et deux galetas. C'était un début modeste, aussi, dès le mois de mai de l'année suivante, l'un des associés, J. E. Bertrand, s'empresse de faire l'acquisition d'un meilleur immeuble situé près du port, la maison occupée actuellement par la librairie Reymond, et il le loue à la société pour 200 livres par an.

En outre, le 20 juillet 1777, la société augmente la surface de ses locaux en louant aux frères Bosset pour 42 L. par an deux chambres situées au rez-de-chaussée de l'Abbaye des Bateliers (plus tard hôtel du Vaisseau) à la rue du Bassin.

Le libraire Fauche paraît avoir gardé dans la société une certaine liberté d'action, il conserve ses presses dont il fera usage à l'occasion pour son profit personnel; aussi s'est-on adressé pour le matériel d'imprimerie à la veuve Droz, née Gaudot, qui imprimait le *Mercure suisse* et désirait remettre son commerce. Le 1<sup>er</sup> août 1769, contre une somme de 2600 livres, elle cède à la Société typographique ses trois presses avec tous leurs accessoires et plus de trente quintaux de caractères, en majeure partie du cicéro avec ses lettres à deux points et son italique. La netteté de ces caractères devait laisser un peu à désirer, car, en novembre 1769, à propos de l'impression des *Causes amusantes*, dont le libraire Felice d'Yverdon l'avait chargé, Ostervald écrit<sup>1</sup>: « Nous ne voudrions pas que le titre portât Neuchâtel, plutôt y mettre une autre ou point de ville; il nous feroit peine que cet ouvrage, qui, à cause des vieux caractères, ne sera que passable, passât pour notre début. »

Dès juillet 1769, la société avait passé une importante commande de caractères à la maison Haas de Bâle, fournisseur de Fauche et de la veuve Droz, soit dix quintaux de philosophie avec deux cent cinquante livres d'italique; en même temps elle s'était adressée à la fonderie Fournier de Paris, une des premières maisons de France, pour la bâtarde coulée et des lettres ornées.

<sup>1</sup> Copie de lettres A., p. 63.



Les trois presses de M<sup>me</sup> Droz ne suffisant plus aux impressions projetées il fallut en acquérir une quatrième au graveur Thiébaud. A la fin de 1770 Ostervald écrit à un correspondant de Paris : « Nous n'avons que 21 bons ouvriers et quatre presses doubles bien roulantes, mais dans peu nous serons mieux montés encore et l'ouvrage nous pleut de toutes parts. <sup>1</sup> »

Le papier fut d'abord commandé à la papeterie de Serrières, Erhard Borel et frères Roulet, puis à un des anciens fournisseurs de Fauche, Sette à Ardon ; ce ne furent pas les seuls. Désireux d'obtenir en toutes choses les conditions les plus avantageuses, nos imprimeurs s'adressèrent au cours de leur activité à une quinzaine de papetiers de Suisse et de France, parmi les Suisses : Petitpierre et Prince à la Mothe près d'Yverdon, Maurice Fontaine à Fribourg, Abraham Marcel à Bière et Pignat à Vouvry. Les livres de comptes nous renseignent exactement sur les prix des différentes qualités de ces papiers.

Les presses ne pouvant rouler sans un personnel qualifié et le recrutement dans les environs immédiats de Neuchâtel n'étant pas facile, la Société typographique lança des appels à ses correspondants d'Yverdon, Genève, Lausanne, Bâle, et même à l'étranger jusqu'à Lyon et Besançon.

Les premiers protes engagés, Ewald, de Corgémont, et Cloche, de Besançon, ne restèrent que quelques mois. Au commencement de 1771, un libraire neuchâtelois établi à Lyon, Louis-Joseph Berthoud, recommanda chaudement un nommé Degoux et immédiatement Ostervald envoya ses conditions <sup>2</sup> :

Les bonnes relations que vous nous donnez du Sr. Degoux nous encouragent à traiter avec lui, s'il veut entendre aux conditions raisonnables que nous avons à lui proposer. Vous verrez que nous sommes coulants avec un homme dont nous espérons être bien servis et vous pouvez répondre pour nous, qu'il nous trouvera toujours tels.

1<sup>o</sup> Nous ferions toucher à Lyon 24  $\pi$  pour le voyage ou il les toucherait ici à son arrivée.

2<sup>o</sup> Nous consentirions à lui allouer 21  $\pi$  par semaine, fête ou non, mais il faudrait qu'il se fournit là-dessus d'un logement convenable. En nous engageant à le loger, nous nous exposerions à des difficultés que nous aimons mieux prévenir. Au reste un garçon trouverait ici à se mettre en pension chez un bourgeois qui lui fournirait la table et le logement et nous nous entremettrions volontiers pour le placer chez des gens où il seroit agréablement.

<sup>1</sup> Copie de lettres A., p. 287.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 308. Le prote signait Degoux, mais les copies de lettres l'appelaient Legoux.

3° Nous ne pouvons pas accorder la copie de tous les ouvrages vu la nature de ceux que nous avons sous presse et les conséquences.

4° Nous l'engagerions pour 6 années, mais pour prévenir les difficultés, il faut stipuler une dédite au bout d'un an, cette condition peut convenir aux uns comme aux autres. Au cas que nous fussions dans le cas de le remercier au bout de ce tems, nous serions tenus de lui payer 24  $\pi$  pour son retour.

Voilà nos engagements. Voici les siens :

Nous avons besoin d'un homme entendu et fidèle qui eut une inspection exacte sur l'imprimerie et les ouvriers, qui veille sur l'ouvrage, fasse régner l'ordre dans l'imprimerie, paye les ouvriers, corrige les épreuves du latin et du françois, revoie les titres et les fasse corriger exactement. S'il remplit exactement ces engagements, il sera assez occupé et nous n'exigerons aucune composition, mais nous souhaitons qu'il fut assidu dans l'imprimerie qui est saine et agréable, dans un bel emplacement et bien aérée. Il nous sera fort agréable qu'il se mette en route incessamment au cas que nos conditions lui agréent. Cette lettre pourra lui servir de sûreté et vous ne refuseriez pas, Mr., d'être notre caution.

Il faudroit qu'il amenât avec lui 3 bons compositeurs : à son arrivée, il verrait avec nous s'il convient de faire venir d'autres pressiers que ceux que nous avons actuellement. Quand nous avons dit ci-dessus que nous ne pouvions accorder aucune copie des ouvrages sortant de nos presses, nous avons voulu conserver la liberté de faire, à cet égard, ce qui nous sera convenable. Nous ne doutons pas que, satisfaits des services de Mr. Degoux, nous ne nous fassions un plaisir de lui laisser un ex. des ouvrages moins considérables que nous pouvons imprimer dès qu'ils n'excéderont pas 2 ou 3 vol.

Nous vous prions de communiquer ces détails à Mr. Degoux...

Remarquons en passant que la clause concernant le latin était superflue, la Société typographique n'a jamais imprimé d'ouvrage en langues mortes, ou même en langues étrangères, à part quelques petits prospectus.

Degoux fut donc engagé et, en 1772, ses appointements se montaient à 50 louis neufs par an, plus quelques gratifications. Il quitte cependant son poste dans le courant de l'année et c'est à ce moment qu'entre au service de la Société typographique, d'abord comme compositeur puis comme prote, un de ses plus fidèles employés, le belge Jacques-Barthélemy Spineux. Spineux était marié et père de famille ; à la suite de quels ennuis dut-il quitter Neuchâtel pour Paris, nous l'ignorons, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait conservé l'amitié et l'estime de ses anciens patrons, si bien qu'en décembre 1774, mécontent de sa position dans la capitale, il rentre à Neuchâtel et signe avec la Société typographique un contrat définitif. Il vaut la peine de le reproduire ici, ne serait-ce que pour constater l'amélioration progressive des conditions de travail.

Aujourd'hui quinze décembre 1774, traité et accord a été fait entre la Société typographique de Neuchatel en Suisse, d'une part, et le sieur Jacques Barthélemy Spineux, prote d'imprimerie, natif de Liège, d'autre part, lesquels sont convenus entre eux des articles suivans, savoir :

Le dit Spineux s'engage, par le présent, pour deux années entières et consécutives, avec ladite société, en qualité de prote d'imprimerie ; lesquelles deux années ont commencé à courir dès le dix-neuf novembre dernier. En conséquence de quoi il s'oblige de remplir avec l'exactitude convenable et nécessaire tous les devoirs auxquels un prote est ordinairement tenu dans une imprimerie ; et notamment, de lire les épreuves première et seconde, marquer les fautes en marge, veiller à ce que le compositeur les corrige exactement sur le plomb : de faire les garnitures nécessaires pour mettre un ouvrage en train ; avoir soin des caractères et de leur conservation ; les faire distribuer de suite ; partager le travail entre les ouvriers pour la casse et la presse, de manière que chacun d'eux soit toujours occupé : d'avoir l'œil assidument sur les pressiers pour qu'ils fassent leur devoir et qu'ils impriment d'une manière exacte et convenablement l'ouvrage qui leur sera remis : de faire la banque le samedi, régler les comptes des ouvriers et les payer : d'employer le tems de son loisir à quelque ouvrage qui ne presse pas : de maintenir l'ordre et la règle dans l'imprimerie : et généralement de faire ce à quoi le devoir de prote l'oblige.

D'autre part, et au moyen de la pleine exécution des engagements ci-dessus, ladite Société Typographique promet par le présent, de payer audit sieur Spineux cent livres argent de France d'appointemens pour chaque mois de son travail, à compter dès le susdit jour dix-neuf novembre de la présente année ; non compris quarante-huit livres même valeur, qui lui ont été payées pour les frais de son voyage et qui ne seront point déduites des appointemens convenus. Enfin ledit Sr Spineux, d'ici à l'expiration de deux années pour lesquelles il vient de s'engager, ne pourra quitter ladite Société Typographique, et réciproquement ladite Société ne pourra le congédier, qu'en s'avertissant respectivement trois mois auparavant.

C'est ainsi que le présent traité a été fait et conclu de bonne foi et a été signé à double par les parties, à Neuchatel, l'an et jour que dessus, quinze décembre mil sept cent soixante et quatorze.

(signé) J. B. SPINEUX.

Le recrutement pour la casse et la presse fut moins aisé, car il fallait réunir un assez grand nombre d'ouvriers. Or, la plupart de ces typographes sont gens querelleurs et d'humeur instable ; pour un rien ils quittent leur patron avec leurs hardes sur le dos et s'en vont chercher fortune ailleurs. Quelquefois, après de fâcheuses expériences ils demandent à rentrer en grâce et à reprendre leur occupation à Neuchâtel.

Aussi, pour se procurer des ouvriers, tous les expédients sont bons, témoin les lignes suivantes adressées au libraire Jean-Jacques Flick de Bâle<sup>1</sup> :

<sup>1</sup> Copie de lettres A., p. 187.

Connoissant votre inclination à nous obliger en toute occasion nous vous demandons avec d'autant plus de confiance un bon office que les circonstances présentes nous rendent fort important. Plusieurs de nos compositeurs français, gens peu réglés dans leur conduite, viennent de nous quitter et font un vuide dans notre imprimerie, que nous désirerions de remplir incessamment et comme nous savons que ces sortes d'ouvriers sont libres de leurs engagements dans le courant du mois prochain, nous vous prions de vouloir bien nous donner quelque soin pour nous en procurer à cette époque et même plutôt s'il était possible. Vous pourriez pour cet effet vous adresser aux maîtres de cabaret où ces gens-là vont boire, en leur promettant une récompense s'ils nous assuroient quelques bons ouvriers à qui nous payerions volontiers les frais de leur voyage, et nous pouvons d'autant plus espérer d'en trouver que nous payons plus qu'on ne le fait dans les villes voisines...

Ce que valait le personnel ainsi recruté, on peut s'en douter, et les expériences faites avec les typos bâlois prouvent qu'ils ne valaient guère mieux que leurs collègues de France. En effet le 7 novembre 1770 la Société typographique écrit à l'huissier baillival d'Yverdon<sup>1</sup>:

En conséquence de ce que notre sieur Fauche vous a dit touchant les ouvriers qui ont quitté notre imprimerie lesquels nous doivent, pour avances à eux faites : savoir le nommé Köll, compositeur, à qui nous avons payé pour les frais de son voyage de Bâle ici L. 8. 8. et pour avance sur de l'ouvrage qu'il n'a pas fini 3 L., soit L. 11.8 sans préjudice de ce qu'il doit à quelques-uns de ses camarades. Le nommé Ziegler nous doit aussi pour frais de son voyage à lui avancés L. 8. 8 et pour une paire de souliers 4. 4

d'ici L. 12. 12 aussi sans préjudice de ce qu'il doit à ses camarades. Nous vous prions de faire à tous deux les usages ordinaires et cela sans délai ni grace et comme il convient de traiter gens qui décampent en emportant l'argent d'autrui et payent d'ingratitude les bontés qu'on a eues pour eux. Vous serez indemnisé de vos frais et vacations...

L'huissier Pavid exécuta les ordres reçus et quelques mois plus tard la Société typographique rentrait dans une partie de ses fonds. Les Bâlois s'étaient probablement laissé attirer à Yverdon par les offres de l'imprimeur Fortuné-Barthélemy de Felice, un des plus sérieux concurrents de la société; les tentatives de ce genre n'étaient pas rares à en juger par cet avertissement peu déguisé adressé à Felice<sup>2</sup>:

Nous sommes fort fâchés de n'avoir pu expédier plutôt et selon vos désirs les « Causes amusantes » de l'impression desquelles nous nous étions chargés. Vous ne devez vous en prendre qu'à notre peu d'expérience dans ces sortes

<sup>1</sup> Copie de lettres A., p. 248.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 55.

d'affaires et au malheur inattendu qui nous est arrivé en ce que l'un de vos ouvriers étant venu voir les nôtres il y a quelque tems, ce dis-je, a trouvé le secret de débaucher et d'emmener avec lui l'un de nos compositeurs, sans doute à votre insu et même contre votre gré. Ce dernier s'appelle Smith et comme il travaille vraisemblablement aujourd'hui dans votre imprimerie, il vous sera aisé de vérifier ce fait. Cela n'a pu que nous déranger beaucoup, mais nous espérons cependant que, pourvu qu'aucun de vos gens ne viennent plus visiter les nôtres (ce qui d'ailleurs pourroit nous tenter de leur rendre la même politesse) nous serons en état de vous livrer bientôt les ouvrages en question, du débit duquel un aussi habile homme que vous l'êtes ne sera jamais embarrassé...

De pareils incidents durent souvent se répéter et, en pareil cas, la victoire devait toujours rester au plus offrant. Il ne fallait pas se montrer trop difficile dans le choix des aides; le pressier Patin, chassé de Neuchâtel, on ne sait pour quelle cause, obtient, le 23 août 1769, la permission de rentrer en ville, il est aussitôt engagé et, après quelques mois d'essai, signe en décembre 1770 la déclaration suivante :

Je soussigné m'engage envers MM. de la Société typographique qu'au cas que je vinsse à quitter contre leur gré leur imprimerie où je travaille actuellement avant le mois de décembre de l'année prochaine, je leur rembourserai le prix de l'habitation qu'ils veulent bien payer pour moi cette année et de laquelle ils n'exigeront rien de ma part lorsque j'aurai rempli le présent engagement. En foi de quoi j'ai signé à Neuchâtel...

Nous voyons, d'après la banque, que Patin a travaillé à l'imprimerie jusqu'en décembre 1772. Pour un ouvrier non marié c'était un record.

(A suivre.)

J. JEANPRÊTRE.

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

78

## LA PIÈCE HISTORIQUE DE 1898 « NEUCHÂTEL SUISSE »

PHILIPPE GODET ET SES COLLABORATEURS A L'ŒUVRE <sup>1</sup>

Lorsque, l'automne dernier, M. Maurice Jeanneret, président des Amis du château de Colombier, m'apprit qu'il préparait une commémoration de la pièce historique de 1898 — *Neuchâtel suisse*, de Philippe Godet — j'avoue que mon premier sentiment fut de surprise, pour ne pas dire d'étonnement. Quoi ! En l'année du *Centenaire*, vouloir célébrer le cinquantenaire du *Cinquantenaire* ! Y avait-il tant de survivants valides de la troupe des acteurs et figurants d'alors ? Les plus jeunes d'entre eux étant aujourd'hui des sexagénaires, leurs souvenirs étaient-ils demeurés vraiment si vifs et si chauds ? Et de quel œil les autorités verraient-elles la chose ? Mais vite rassuré sur l'accueil fait à cette initiative, je me représentai l'émotion qu'eût éprouvée mon père, s'il était encore de ce monde, en voyant si bel élan ; la joie profonde qu'il eût ressentie à revoir ses collaborateurs et interprètes et à serrer leurs mains fidèles.

Sollicité d'apporter une contribution à cette fête du souvenir, la piété filiale m'interdisait de refuser ; et mon rôle indiqué était évidemment de faire entendre, autant qu'il était possible, la voix du défunt. Je m'efforçai de le faire en parcourant sa correspondance de cette époque et ses copies de lettres ; en en tirant des passages caractéristiques, où se reflètent tour à tour les péripéties de cette grande entreprise de la pièce historique, mais aussi les sentiments intimes de l'auteur et de ses collaborateurs.

La Société d'histoire (section de Neuchâtel) m'ayant demandé de redonner cette causerie, je m'y prêtai volontiers — sans retrancher certaines anecdotes destinées au public plus populaire accouru à Colombier, mais en ajoutant en revanche quelques citations, précisions et réflexions plus intéressantes pour l'historien.

<sup>1</sup> Nous laissons à ces pages la forme de causerie qu'elles ont revêtue dès l'origine, la liberté du ton n'enlevant rien à la fidélité documentaire.

C'est en novembre 1894 déjà que le Conseil d'Etat décida la célébration, en 1898, du Cinquantenaire de la République, non sans faire savoir qu'il serait fait appel à toutes les bonnes volontés de tous les partis, ce qui, à cette époque d'ardentes luttes politiques, était loin d'aller de soi. Avant même qu'il fût question d'un spectacle de fête, Godet avait conçu l'idée d'une pièce patriotique et il y travaillait depuis deux mois, lorsque, vers la fin d'août 1895, la *Suisse libérale* et le *National Suisse* annoncèrent qu'Adolphe Ribaux serait chargé du festival. L'information était inexacte. Le conseiller d'Etat Robert Comtesse, président de la grande commission d'études, en donna l'assurance à mon père dans une lettre fort cordiale, en l'engageant à aller de l'avant. Il souhaitait son succès, comme écrivait Godet, « pour des raisons d'homme d'Etat ». Camarades de collège, séparés par la politique, le magistrat et le poète se rencontrèrent cette fois sur le terrain patriotique, et leur entente fut capitale pour la réussite des fêtes.

Je comprends d'autant mieux ton désir de voir l'union se faire à [cette] occasion..., lui écrit Godet (6 janvier 1896), que c'est là aussi mon vœu le plus cher... Après les âpres luttes de ces dernières années... nous pourrons respirer un peu et conclure une trêve aussi utile au pays que l'ont été les batailles... L'occasion de 1898 sera donc fort belle pour montrer l'accord de tous les Neuchâtelois, unis dans le même respect du passé, la même satisfaction du présent et la même foi dans l'avenir.

Mon cher, lui répond Comtesse (8 janvier 1896), à mon tour je te remercie des sentiments de confiance que tu veux bien me témoigner. Nous nous plaçons bien l'un comme l'autre sur le terrain où peut se réaliser d'une manière utile pour notre pays le projet de célébration du Cinquantenaire de la République. Il s'agit d'oublier tout ce qui nous divise et nous sépare trop souvent pour réunir tous les enfants de la patrie neuchâteloise dans le culte de ce patriotisme élevé, large, généreux, qui a fait notre force dans bien des circonstances de notre histoire, qui doit rester notre force dans l'avenir et auquel nous devons aller demander aux heures critiques le secret des inspirations fécondes et des sages résolutions. Nous avons besoin d'un peu nous retremper, et surtout notre jeunesse, dans ce culte du patriotisme, trop facilement sacrifié, dans le temps où nous sommes, à la recherche de buts purement utilitaires et aux seules préoccupations de l'ordre économique. Une pièce historique contribuera puissamment à ce résultat, surtout si le dénouement, qui doit montrer l'entrée en scène de la République et des hommes de la République, est bien compris et traité de manière à produire un effet grandiose et saisissant sur le public.

Une commission spéciale avait été chargée de la question du spectacle de fête, et Godet ne craignait point de confier ses sentiments à Edouard Perrochet, député de la Chaux-de-Fonds, qui en faisait partie : « C'est

mon plus profond et plus vif désir, lui mandait-il, de voir jouer la pièce historique et patriotique que je prépare... Je suis tout épris de mon sujet et je rêve d'une apothéose splendide de Neuchâtel suisse et républicain... » Et quelques jours plus tard : « Je compte sur votre appui. Je vous demande instamment de me le promettre, pour que j'aie la joie de faire une fois, dans ma carrière, une œuvre destinée à la foule et où je puisse faire vibrer les grandes cordes. Plus j'y songe, plus mon sujet m'enthousiasme. »

« Ce qui m'a donné le désir d'écrire cette pièce, écrivait-il d'autre part à Fritz-Albin Perret, aux Brenets, c'est le sentiment patriotique qui m'a remué jusqu'au fond du cœur. Je me suis senti saisi par la beauté du thème : ... montrer tout notre développement historique depuis cinq ou six siècles aboutissant à l'union étroite avec la Suisse et à la République. »

Et la fort heureuse idée lui venait bientôt de faire du *Messenger* boiteux le compère de cette grande revue : le bon vieux messenger qui, devant le rideau, devait annoncer chacun des douze tableaux de la pièce et les commenter pour le chœur d'enfants représentant devant la scène la jeunesse neuchâteloise de 1898.

Son nom n'ayant pas été écarté par la commission, il écrit à Charles Châtelain, pasteur à Cernier (30 novembre 1895) : « On me tient donc pour bon patriote, malgré la couleur de mon patriotisme. » Cependant Ribaux s'était aussi mis sur les rangs. Comme il était le candidat de radicaux intransigeants, Comtesse souhaitait fort de faire collaborer les deux auteurs, afin d'éviter toute récrimination politique, aussi bien que toute polémique littéraire. Mais il dut vite se convaincre que cette collaboration était impossible. « Je reconnais sans hésiter, écrivait-il à Godet, que ce mariage n'est pas de ceux que l'on peut conclure et que l'on peut recommander, car il faudrait violenter tous deux pour cela, et le mariage à peine conclu, vous plaideriez en divorce... Je n'insiste pas. » Aussi la commission du festival les invita-t-elle à lui exposer chacun son projet. Après deux mois de réflexion, Ribaux demanda un nouveau délai de six mois « pour étudier notre histoire neuchâteloise ». Godet seul se présenta, non sans anxiété, devant un aréopage composé en majeure partie d'adversaires politiques et lui lut son scénario déjà fort détaillé. C'était le vendredi 13 mars 1896.

« J'aurais tort de me défier dorénavant du vendredi et du 13, écrit-il le lendemain à Louis Favre. Me voilà bien content... j'ai reçu ce matin un mot très chaleureux de M. Comtesse qui me dit que... le projet est



accepté à l'unanimité. » Comtesse lui mandait en effet : « Mon cher ami ! J'aurais voulu laisser partir hier l'effusion de mes sentiments et crier bravo à la lecture de ton projet, mais je devais conserver mon calme de Président. Je viens aujourd'hui te féliciter très chaudement... » Faisant part de ce succès à son ami Philippe Monnier, alors à Florence, Godet ajoute :

J'attachais à cette affaire une grande importance... Notre histoire est absolument méconnue et par nos confédérés et souvent par nous-mêmes. On croit qu'elle commence en 1848. Cette date n'est pas un commencement, mais un aboutissement. Ce qui rend notre histoire si vivante, c'est que notre peuple a tendu constamment, à travers les siècles, vers la Suisse et vers la République. Telle est l'idée-maîtresse de mes 12 tableaux, réunis sous le titre de *Neuchâtel suisse*. Si on avait saisi cette occasion pour consacrer devant toute la Suisse le mensonge que notre histoire date de 1848, c'en était fait à jamais. On eût vainement essayé de rétablir la vérité dans les esprits. De là ma crainte de voir un ignorant patauger dans ce sujet qui me tient si fort à cœur.

Tout satisfait qu'il fût, notre auteur n'avait cependant pas tardé à sentir quelle terrible entreprise il s'était mise sur les bras : « Douze tableaux, des foules de personnages, des chœurs, de vastes décors, et mon inexpérience », écrivait-il à la même époque à Louis Herminjard, l'éditeur de la *Correspondance des réformateurs*. « Il faudra devenir, non seulement auteur dramatique, mais metteur en scène et recruteur de figurants dans tout le pays. J'en frémis à l'avance. »

C'est la période d'organisation qui commence. Les comités spéciaux pour les constructions, les décors, les costumes, la musique, sont constitués. Un Vaudois, Elie Tauxe, « professeur de diction », formé à Paris par Pierre Berton et recommandé par M. Arthur Piaget, consent à se fixer à Neuchâtel pour diriger avec l'auteur l'étude de la pièce. Des leçons au Gymnase cantonal procureront à son budget l'appoint nécessaire. La *Feuille d'avis* l'ayant appelé Taxe, puis, à la suite d'une demande de rectification, ayant de nouveau estropié son nom en l'écrivant Tuxe, les étudiants, les habitués du bar, toutes ses connaissances ne l'appelèrent désormais plus que *le Tuxe*. C'était un charmant garçon, assurément très bohème — ce qui causa pas mal d'histoires et de soucis — mais qui avait le sens du théâtre, un entrain du diable et qui fut un lieutenant précieux pour le travail préparatoire et comme « régisseur ».

Mais à qui faudra-t-il confier le rôle capital du *Messenger boiteux* ? Cette question obsédait mon père depuis longtemps, lorsque au coin de la poste, il se trouve nez-à-nez — comme il l'a raconté — avec Ernest Bouvier (du champagne Bouvier), frère de l'architecte-aquarelliste.

Ce fut un trait de lumière. « Voulez-vous me rendre service ? » — « Tout ce que vous voudrez. » — « Oh ! prenez garde, c'est sérieux. » — « Allez toujours. » — « Voulez-vous prendre, dans ma pièce, le rôle du Messenger boiteux ? » — « Avec le plus grand plaisir. » Ce ne fut pas plus compliqué que cela.

En novembre 1896, Godet s'adresse à M. Joseph Lauber, lui demande s'il serait disposé à se charger de la partition, c'est-à-dire des intermèdes musicaux « dont le rôle, lui écrit-il (9 janvier 1897), deviendrait entre vos mains très brillant... Certains effets sont à tirer des thèmes et mélodies connus (*Armourins, Psaumes, Diane, Carmagnole*) que je propose d'y introduire, et cette partition, avec son caractère local et historique ne serait point une œuvre banale à entreprendre. » Un jeune compositeur neuchâtelois de Paris a été, entre temps, chaudement recommandé par M. Alexandre Perrochet. C'est Charles Huguenin qui s'est fait connaître plus tard surtout comme éditeur de musique religieuse et qui est mort au Locle en 1939. Mais les pourparlers sont déjà engagés avec M. Lauber, dont Godet est heureux de recevoir bientôt (5 janvier 1897) la réponse affirmative et avec lequel un contrat fut bientôt conclu. A noter qu'il n'en avait point un lui-même à cette époque et ignorait encore s'il retirerait quelque chose de sa pièce qui allait absorber tout son temps pendant plus d'une année. Mais la tâche lui apparaissait si belle !

Sa correspondance s'étend à tous les districts, car il a décidé de répartir entre eux les tableaux, d'où grande complication, mais aussi grand bénéfice moral et patriotique, celui de faire collaborer tout le pays. Ses correspondants sont (tous de vieux noms neuchâtelois) : C.-A. Bonjour, au Landeron, Henri-Emile Thiébaud, préfet à Cernier, Edouard Perrochet, à la Chaux-de-Fonds, F. Huguenin-Jacot, au Locle, Ch.-Ulysse Guye, à Fleurier.

Il confie au peintre Eugène Burnand (29 décembre 1896) ses préoccupations : « Les graves questions qui se posent : faut-il faire un théâtre fermé et couvert, ou un amphithéâtre à ciel ouvert ? Combien de places ? Comment résoudre le problème des décors qui, au nombre de 12 (!) doivent pouvoir être changés en cinq minutes ? J'ai des comités spéciaux qui s'occupent de ces questions : Bouvier étudie les constructions, P. Robert, Jeanneret, Landry, les décors, etc... »

Pour le moment je cours le pays, recrutant des acteurs. Et je rencontre chez tous, radicaux compris, un élan qui me rassure un peu. J'ai eu le plaisir de voir, l'autre jour, vibrer la population du petit bourg catholique du Landeron où j'ai lu des fragments de ma pièce et qui prend à sa charge un de mes tableaux

(60 personnages et figurants) [c'était le premier tableau qui avait paru à Godet revenir de droit aux Landeronnais, à cause des rôles de chanoines]. Si je n'avais que cela à faire, ce serait délicieux, malgré les difficultés énormes. Mais toutes mes collaborations [*Gazette de Lausanne, Bibliothèque universelle, Semaine littéraire, Journal des Débats, etc.*] vont leur train, et mes 12 heures de leçons par semaine, avec 60 compositions à lire par semaine ! et à corriger. Ma besogne est écrasante...

Aussi allait-il se voir bientôt obligé de sacrifier, pour la dernière année, presque tous ses cours et collaborations.

Peu après, à son ami l'écrivain Philippe Monnier :

Nous sommes entrés dans la phase d'exécution (février 1897)... Je cours du Vignoble aux Montagnes, du Val-de-Ruz au Val-de-Travers, et je fraternise avec toutes les nuances des Neuchâtelois. Ce serait bien amusant, n'était la terrible responsabilité qui m'incombe de faire réussir cette immense machine. Heureusement, je suis bien secondé.

Quantité de sociétés offraient leur concours : Zofingue, Belles-Lettres, les Commerçants, les Sous-officiers (présidés par Turin), les Armourins (présidés par C.-F. Bourquin), et aussi des groupes de dames. « Oui, les dames peuvent m'aider beaucoup, écrit-il à M<sup>lle</sup> Pierrehumbert à la Chaux-de-Fonds, d'abord en communiquant un peu de leur zèle et de leur feu sacré aux hommes... Et puis il y aura des rôles féminins... Et puis la confection des costumes sera une grosse affaire. C'est ici que les dames pourront être d'un très grand secours. »

Parmi la masse des questions qui se posent — artistiques, historiques, techniques — celle des finances devient urgente. M. Comtesse n'a pas encore eu le temps de s'en occuper. « Je vais de l'avant, écrit Godet, engageant des dépenses dont j'ignore avec quoi elles seront couvertes, mettant en mouvement architectes, peintres, musiciens, recrutant des acteurs qu'il faudra costumer... Cela est intolérable... » Ce n'est qu'en juillet 1897 — à la suite d'une assemblée de représentants de toutes les communes convoquée par Comtesse — qu'enfin les ressources nécessaires sont assurées. Le budget s'élève provisoirement à 100 000 francs.

Pendant ce temps M. Lauber travaille, aux Plans-sur-Bex, à sa partition. Il réclame instamment certains documents musicaux. Godet lui envoie l'air des  *Armourins*, le  *Cantique suisse*, la  *Prière de la Diane* (pour le chœur « Parais ! nouvelle aurore »). Il promet le  *Psaume XXXIII* et la  *Marche de Soleure*, ainsi que la  *Carmagnole* au sujet de laquelle il s'informe à Paris. « J'espère, ajoute-t-il, que l'inspiration vous tient fidèle compagnie et vous aide à réaliser cet idéal : de l'art qui soit simple...

Nous devons y viser l'un et l'autre, puisque nous aurons un auditoire populaire que l'art savant ne satisferait pas... Mais je sais qu'à cet égard nous sommes d'accord. »

Les lettres se multiplient, adressées aux personnes les plus diverses. Comment ne pas répondre, d'abord, à ceux qui, comme M. Jean de Montmollin ou M. Frédéric de Perregaux, lui reprochaient de ne pas montrer assez de sympathie aux « vaincus » de l'ancien régime et d'en témoigner trop aux hommes de 31, tandis qu'au contraire des citoyens de Travers lui faisaient grief, dans *Le National Suisse*, de parler « en termes beaucoup trop anodins » du gouvernement, franchement hostile à la Suisse et à l'idée républicaine, qui nous administra durant les vingt années précédant 1848 ? Comment accepter davantage les éloges ironiques du même journal qui déclarait qu'assagi il avait « mis de l'eau dans son vin » ? Plume en main, il se défend de son mieux, sur les deux fronts — celui de droite et celui de gauche — pour justifier sa position et l'esprit de sa pièce. C'est ainsi qu'il écrit à M. Frédéric de Perregaux :

Né en 1850, je suis, je n'ai jamais été que républicain et suisse ; j'ai été élevé dans ces sentiments, et dans ces sentiments seuls. Cela ne m'a pas empêché de rendre hommage aux mérites trop souvent méconnus d'un régime trop souvent calomnié. Je n'ai jamais compris qu'on injuriât les hommes de l'ancien gouvernement au lieu de rendre hommage à leur patriotisme neuchâtelois et à leur dévouement désintéressé à la chose publique. Mais je ne puis dissimuler non plus que de 1831 à 1848, ce gouvernement d'honnêtes gens a fait fausse route et a méconnu l'orientation de notre histoire, qui nous portait vers la Suisse et vers la démocratie.

Les hommes de 1831 ont assurément commis des fautes, et je ne prétends point qu'ils méritent d'être canonisés. Mais ils n'étaient point coupables à mes yeux de vouloir l'union plus étroite, l'union complète et définitive de Neuchâtel avec ses alliés séculaires. C'était notre destinée historique et naturelle, et ceux qui la méconnaissaient devaient fatalement succomber devant l'irrésistible sentiment national.

Je ne puis donc éprouver que de la reconnaissance envers ceux qui ont, même imprudemment, devancé l'heure de l'émancipation du pays, et qui, pour l'avoir rêvée et cherchée, sont morts en prison ou en exil. Leur tombe me paraît digne d'être respectée, entretenue par nos soins...

D'autres lettres, fort nombreuses, témoignent d'un souci extrême de vérité historique et d'exactitude archéologique jusque dans les moindres détails : lettres, par exemple, à des vétérans comme Girard-Perregaux et Numa Sandoz, demandant leurs souvenirs du tir de 1844, et de mars 1848 ; à Henry de Chambrier ou à Albert Gicot, pour avoir

des noms authentiques de maîtres-bourgeois en 1476, ou d'un justicier du Landeron en 1707 ; à l'archéologue Jacques Mayor, à Genève — l'un des plus fréquemment consultés — pour savoir si les troupes avaient des fifres au temps des guerres de Bourgogne ; à Jaques-Dalcroze, pour qu'il lui procure une chanson bachique du XV<sup>e</sup> siècle, une mélodie du XVI<sup>e</sup> pour les stances de Marot (« Puisque de vous je n'ai d'autre visage... »), un air du temps de la Révolution pour la *Complainte des nègres...*

Il n'était pourtant pas toujours possible de respecter l'histoire. Il était évidemment invraisemblable que les femmes du Crêt-Vaillant eussent « posé la lessive » au sens où nous l'entendons au temps des guerres de Bourgogne, à une époque où la reine de France ne possédait que deux ou trois chemises et où nos paysans n'avaient ni linge de corps ni draps de lit. Mais sans la fameuse lessive, tout le tableau III se fût écroulé ! Quant au tableau des Neuchâtelois allant à Saint-Jacques et à celui des Confédérés reçus à Neuchâtel la veille de Grandson, « Piaget lui-même, le critique de la Chronique des chanoines, écrit Godet à Herminjard, estime que je dois tirer parti de la Chronique, comme si elle était authentique. C'est l'avis *unanime*... Si la chronique est fausse, ce qui est évident... il n'en résulte pas que les Neuchâtelois n'aient été ni à Saint-Jacques, ni à Grandson ».

Abondante correspondance aussi avec les peintres, surtout avec Gustave Jeanneret, Paul Bouvier, Robert Convert, etc., à propos de leurs esquisses. Il est urgent que certaines questions soient tranchées. « Je compte sur votre amitié, écrit-il à Jeanneret (septembre 1897). Je ne vis déjà plus. La grande obsession a commencé. Il faut réussir. Le pays en est digne. »

« C'est moi qui te poursuis jusqu'à Berne ! » écrit-il (22 septembre 1897) à Comtesse qui siège au Conseil national, où se discute le rachat des chemins de fer. Il a été décidé que le théâtre se construira au rond-point Desor. Les artistes occupés des décors estiment indispensable de savoir dès maintenant si la scène sera couverte ou non, comment elle sera éclairée, si les représentations auront lieu le jour ou le soir. Godet réclame un théâtre couvert, la pluie et le soleil étant également insupportables. Obtiendra-t-on l'électricité ?

— Heureusement tout va bien pour la musique. En automne 1897 déjà le compositeur a joué à Godet sa partition et ce dernier mande (fin 1897) à son ami Alfred Bovet, le collectionneur d'autographes et grand mélomane : « La musique de Lauber est très bien, énergique, brillante, suffisamment populaire. Nous tâcherons qu'elle soit dignement exécutée. »

Son étude, étant confiée à MM. Edmond Rœthlisberger et Emile Lauber, elle est en de bonnes mains.

Pour activer le recrutement, Godet fait une lecture publique de la pièce à Neuchâtel (au chalet de la Promenade); puis à la Chaux-de-Fonds, où certaines préventions existent contre sa pièce. « Je ne vous cache pas que j'ai rudement souci de la soirée de vendredi, dit-il à Ed. Perrochet (24 novembre 1897). C'est une bataille à gagner. » Et il la gagne. Des tableaux sont en répétition au Landeron, au Val-de-Travers, à Cernier.

Hier soir, m'écrivait-il (19 novembre 1897), j'ai eu ma distribution à Peseux... Le Vignoble s'était réveillé, et voici qu'arrivent 40 hommes de Colombier, la Société de chant en tête. Ils avaient préparé deux chœurs qu'ils ont chantés... J'avais le public masculin et populaire que j'avais justement souhaité... et il a très bien vibré... Nous avons procédé à des essais de lecture... J'ai trouvé d'excellents types pour mes soldats du Val-de-Travers, de bons accents du cru qui ne font pas mal du tout, et de l'entrain et de la gaîté. Comme il n'y avait pas de vendangeuses, je me suis étonné qu'on n'en eut pas amené. Sur quoi, un de ces jeunes gens s'est écrié : « Pardi ! je veux assez en trouver. » Cinq minutes après il revenait avec deux braves filles du village, qui ont très bien dit leur rôle et au cri : « Les pouêtes ! » ont gaillardement répondu : « Poët toi-même ! » En somme, je crois que ce tableau ira bien.

Au Val-de-Travers il a trouvé un homme crâne qui veut bien se charger du rôle ingrat de l'ambassadeur de Prusse, M. de Sydow, et crier : « Vive le roi ! » C'est le jeune (toujours jeune) Dr Stauffer.

L'année 1897 touche à sa fin. Godet décrit à ses amis de Paris — au romancier Victor Cherbuliez, à Ferdinand Buisson — ces multiples et joyeux préparatifs de fête, lesquels occupent tant de monde qu'il conclut en riant : « La moitié du pays est à l'œuvre pour amuser l'autre. » Les Bellettriens allaient plus loin encore. Dans leur « Monture d'entr'acte » ils annonçaient que la pièce historique aurait 3000 figurants et... 300 spectateurs.

Cependant les premiers mois de 1898, si proches déjà de la grande échéance, voient surgir et s'accumuler des difficultés inquiétantes. D'abord pour l'exécution de ces décors et coulisses de dimensions immenses. Un homme de métier, Lucien Jusseume, peintre décorateur à Paris, appelé à l'aide, a présenté un devis de 35 000 francs — impossible ! — et les pourparlers traînent. Non moins grave est l'affaire du Locle : la défection imprévue d'une partie des acteurs et actrices du tableau du Crêt-Vaillant. Le Locle est éloigné. Il y a des difficultés de transport, des rivalités locales, d'autres raisons difficiles à démêler. Force est de renon-

cer à la satisfaction de faire jouer ce tableau par les Loclois, malgré toute la peine qu'a prise M. Huguenin-Jacot. Mais à qui s'adresser? Si tardivement!

On a mille peines, dans le Bas, à trouver des chanteurs et des chanteuses pour les chœurs. Ils répondent qu'ils aiment mieux voir et entendre. «Moi aussi j'aimerais mieux!» s'écrie Godet. Il y a des motifs de refus plus inattendus, tel celui avoué à mon père par M. Albaret, ancien officier français, fixé à Neuchâtel, homme élégant, auquel il avait proposé le rôle du prince Henri II.

Vraiment, réflexion faite, écrivait Albaret, je ne crois pas pouvoir accepter... Je vous ai parlé de mon peu de mémoire ... de l'intimidation certaine que l'importance du rôle ne manquera pas d'exagérer... Et enfin la plus grave! question pour laquelle je vous demande le huis clos le plus hermétique, la question mollets, capitale! [les mollets] indispensables dans le costume de cette époque, laissent complètement à désirer: je dirais plus, en vous assurant que le coq, fût-il le plus gaulois du monde, en succomberait de jalousie.

On ne saurait confesser sa crainte du ridicule avec plus d'esprit, mais ça ne résolvait rien. Et puis, on n'avait toujours pas trouvé une virago satisfaisante pour le tableau V. Le dernier espoir est une lessiveuse qu'il faudra aller voir à la rue des Poteaux.

Quatre mois avant la représentation on en est donc encore au recrutement! Godet commence à être réellement inquiet de tous ces retards qui eux-mêmes retardent la confection des costumes dont il faudra près de six cents. «Si vous saviez dans quelle galère me voici embarqué! écrit-il à l'écrivain Gaspard Vallette, mais il faut qu'elle vogue!»

L'Union, de Colombier, société dramatique présidée par M. Ganière, sauve le tableau du Locle en se chargeant de le monter. Pour les costumes, on se décide à remettre la plus grande partie du travail à une maison spéciale (Kaiser, costumier) à Bâle. Mais là encore, c'est la mer à boire!

J'ai des embêtements féroces avec les costumes, écrit Godet à son fils aîné, fin d'avril. Et on n'a pu encore signer le traité Jusseaume... Je suis bien tourmenté et ne vis plus. Et des répétitions tous les soirs!... Je ne crois presque plus possible d'arriver à un ensemble artistique soigné. Nous n'avons que des à peu près, à tous points de vue... Je suis navré... Moralité: Ne fais jamais de Pièce historique. On en meurt.

Il était éreinté et la Montagne lui donnait grand souci: «Si dans huit jours les deux tableaux de la Chaux-de-Fonds ne sont pas en répétition avec tous les figurants, écrit-il à Edouard Perrochet dans son angoisse, il ne reste qu'à les supprimer.» Enfin, enfin! de bonnes nouvelles arri-

vent ! « Votre lettre, écrit-il au même, m'enlève un poids de mille kilos de dessus la poitrine... Il me semble que nous voyons la lumière au bout de ce long tunnel... »

Dès lors, il peut s'occuper de mille choses relativement secondaires : de l'affiche, de la publicité, de l'impression de la pièce, non sans préciser toujours qu'elle s'appelle *Neuchâtel suisse* (suisse adjectif avec petit s, sans trait d'union). Eviter à tout prix l'affreux mot de « Festspiel » qui est à la fois germanique et impropre ! — Il peut s'occuper à recruter à Neuchâtel des gamins, en particulier pour l'acte II ; à trouver de beaux gaillards — pêcheurs, vigneron, paysans, ouvriers — qui viendront dans leurs habits de travail au dernier tableau ; et puis soixante-quatre jeunes filles qui figureront les communes neuchâteloises. « Perrochet m'écrit qu'il a trouvé 12 dames peu ordinaires. Nos beautés du Vignoble n'ont qu'à se bien tenir. » Il multiplie les démarches personnelles auprès des parents et des maîtresses de pension pour obtenir les permissions voulues ; intercède auprès des patrons pour qu'ils accordent à leurs ouvriers les facilités nécessaires. Et puis il y a le mobilier (tables, escabeaux, etc.) et les accessoires (brocs, gobelets, corbeilles, drapeaux, képis, etc.) On le voit à la recherche d'une « boille » et d'une pipe pour le vacher bernois, d'une vieille liturgie pour le personnage d'Ostervald au tableau VII. Pour l'effet final du même tableau il importe de rendre le son des cloches de la collégiale. Informations prises, il existe des tubes métalliques au moyen desquels on imite le son des cloches. Les théâtres de Genève et de Zurich n'en possèdent pas. A Londres, un spécialiste en fabrique, mais c'est très cher. Encore faut-il, pour qu'il n'y ait pas d'erreur, pouvoir indiquer exactement la note des trois cloches. Il est donc essentiel de savoir si le diapason anglais est, comme le diapason américain, un demi-ton plus haut que le nôtre, ou s'il est le même que ce dernier. Cette histoire qui a occasionné une dizaine de lettres m'a appris cependant que le diapason anglais est le même que chez nous.

Et la peinture des décors qui finalement s'exécute à Paris, où en est-elle ? Godet recommande instamment à Jusseaume de faire bien attention à la couleur locale, spécialement au ton si particulier de notre pierre jaune, à celui des sapins et au gris argenté des toits de bardeaux de notre Jura. Il est convenu que l'artiste viendra à Neuchâtel avec un chef machiniste et une équipe d'ouvriers pour la réception, l'implantation et le changement des décors.

(A suivre.)

Marcel GODET.



## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

(Suite. — Voir *Musée neuchâtelois*, p. 60.)

M<sup>lle</sup> Juliette-A. Bohy a consacré une étude aux primitifs du Musée de Neuchâtel<sup>1</sup>.

Le premier est une peinture sur bois où l'on voit une sainte face présentée par deux anges. Très beau travail, probablement d'origine bourguignonne. Cette peinture ornait sans doute un devant d'autel avant de connaître une destinée plus obscure une fois le culte catholique aboli chez nous.

La déchéance fut telle qu'après avoir été utilisé comme contrevent d'une fenêtre du château, ce panneau fut relégué au galetas. C'est là qu'on le découvrit en 1843. A l'instigation de DuBois de Montperreux, le Conseil d'Etat en fit le dépôt au Musée de Neuchâtel.

Le second est un tableau connu représentant le couronnement de la Vierge. En guise de signature, il porte des œillets, ce qui permet de l'attribuer à l'un des maîtres à l'œillet qui exerçaient leur art à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du suivant. Au bas du tableau, à gauche, un personnage agenouillé, portant l'aumusse de chanoine, figure à n'en pas douter le donateur. Depuis 1477, les chanoines de Neuchâtel étaient autorisés à porter une aumusse de vair (petit gris) de cinq peaux de hauteur, tandis que les chapelains devaient se contenter d'une aumusse d'écureuil, de quatre peaux de hauteur. Celle de notre personnage compte, à y regarder de près, six peaux de hauteur.

Un double problème sollicite l'attention de l'historien. Ce tableau, que la commune du Landeron a déposé au Musée de Neuchâtel, a-t-il toujours résidé dans cette petite ville ou n'est-il venu qu'après la Réformation, et même plus tard, y chercher un refuge? D'autre part, est-il possible d'identifier le donateur?

A première vue, il paraît difficile d'admettre que le couronnement de la Vierge ait pu orner l'église du Landeron, dédiée à saint Maurice. Il a dû être peint pour une église, ou tout au moins un autel, consacré à la Vierge Marie. Lorsque cette église a passé au nouveau culte, au XVI<sup>e</sup> siècle, des mains pieuses auront pris soin du tableau qu'elles mirent en sûreté dans une paroisse restée fidèle au catholicisme. Dans les environs du Landeron, quelles églises vouées à la Vierge avaient pu posséder un tableau de cette richesse? Celle qui paraît répondre le mieux à cette question est la collégiale de Neuchâtel.

M<sup>lle</sup> Bohy a abordé résolument ce double problème. Pour elle, pas d'hésitation: «La question est aujourd'hui résolue et le Couronnement de la Vierge doit être considéré comme l'unique œuvre d'art qui nous soit parvenue d'entre celles qui ornaient jadis Notre-Dame de Neuchâtel. Commandée et exécutée

<sup>1</sup> Juliette-A. BOHY, *Des découvertes au sujet des primitifs du Musée de Neuchâtel*, dans la *Revue suisse d'art et d'archéologie*, 1946.

pour cette église collégiale, elle fut, de plus, après la Réformation, conservée plus de quatre siècles et jusqu'aujourd'hui en terre neuchâteloise ». Malheureusement M<sup>lle</sup> Bohy se contente de cette affirmation ; elle ne l'appuie d'aucune preuve. Avec tout autant d'assurance elle identifie le donateur. Ce serait le desservant de la chapelle de la Trinité à Notre-Dame de Neuchâtel, Jacques Valois <sup>1</sup>, mort en 1513. Près de ce personnage on voit un écu à fond d'or chargé des lettres I V et C posées sur deux lignes et séparées par deux notes musicales. On croit voir, dans ces initiales, et sans doute avec raison, la désignation du donateur. Parmi les chanoines de la collégiale vivant à l'époque où a été peint le tableau, aucun ne portait les initiales I V, et parmi les chapelains, Jacques Valois était le seul auquel elles pussent s'appliquer. Il était chantre du chapitre, ce qu'expliquerait la lettre C (*cantor*). Ajoutons, toutefois, qu'elle pourrait aussi signifier *canonicus*.

M<sup>lle</sup> Bohy voit dans cet écu des armoiries, qui ne peuvent être que celles de Jacques Valois : « Il fait, en outre, peindre des armoiries, auxquelles, indubitablement, il a droit de par sa naissance. » A quelle famille appartenait-il ? A la vérité nous n'en savons rien. Mais, on me permettra de faire remarquer que si Valois avait droit à des armoiries c'est qu'il était de souche noble. Si tel était le cas, il est bien probable qu'il ne serait pas resté chapelain mais aurait été élevé au rang des chanoines. Les conditions, pour entrer au chapitre, étaient un grade universitaire ou la noblesse.

Quoi qu'il en soit de cette discussion, l'attribution du couronnement de la Vierge à la Collégiale de Neuchâtel et l'identification du donateur, malgré l'absence de preuves, peuvent être retenues comme plausibles. Toutefois, je voudrais attirer l'attention de ceux qu'intéresse ce petit problème sur ce fait :

Le maître autel de la collégiale était, depuis 1505, surmonté d'un grand et beau tableau qu'avait fait peindre le chanoine Louis de Pierre. Il excitait l'admiration générale <sup>2</sup>. Le maître autel était, comme l'église, dédié à la Vierge Marie <sup>3</sup>, d'où nous pouvons conclure que Notre-Dame en formait le motif principal. Il ne faut toutefois pas songer à identifier le tableau du maître autel avec le couronnement de la Vierge, sinon les initiales de l'écu n'auraient aucune signification, parce que ne pouvant désigner le chanoine Louis de Pierre.

La Chronique du chanoine anonyme, qui ne manque pas, jusqu'en 1503, de mentionner jusqu'aux dons de chapes faits par les chanoines à l'église collégiale, auraient aussi signalé celui d'un tableau de l'importance du couronnement, ce qui n'est pas le cas. Il faut donc supposer qu'il sera intervenu après cette date, et peut-être après 1505. Jacques Valois aurait imité le geste du chanoine de Pierre ; il en aurait même pris le costume. Et jusqu'à la Réforme, les fidèles auraient pu voir dans leur église collégiale deux magnifiques tableaux consacrés à la Vierge Marie. Nous n'y voyons pas d'inconvénient, mais on nous permettra d'en douter.

<sup>1</sup> Cette chapelle est appelée aussi chapelle de la sainte Trinité et de la sainte Vierge, mais Jacques Valois lui-même, dans son testament de 1503, ne fait mention que de la Trinité.

<sup>2</sup> G.-A. MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. III, p. 135.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. I, p. 349.

*Publications diverses.* Aux origines de l'histoire neuchâteloise, un document précieux à consulter est le cartulaire du chapitre de la cathédrale de Lausanne, dressé dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous le connaissions par la publication qu'en a faite la Société d'histoire de la Suisse romande<sup>1</sup> et par les extraits de G.-A. Matile<sup>2</sup>. La première, donnant le texte complet, a été fréquemment consultée et citée, bien qu'elle ne satisfasse plus aux exigences de la science historique moderne. Une nouvelle édition s'imposait. Elle a été entreprise par un érudit lausannois, M. Charles Roth, archiviste-paléographe, qui s'est acquitté de sa tâche avec une conscience propre à contenter les plus difficiles<sup>3</sup>. Pour le moment, le texte seul a paru, ce qui suffit à donner un volume de plus de 750 pages. Il sera suivi d'un second tome avec les tables indispensables à l'utilisation du texte. Nul doute que lui aussi donnera entière satisfaction.

Ce cartulaire nous apprend qu'un des évêques de Lausanne, Cono, le fondateur de l'abbaye de Saint-Jean, était fils d'Ulrich de Fenis d'où sont issus les comtes de Neuchâtel. Il avait un frère Bourcard, évêque de Bâle, qui termina l'abbaye. Ce dernier fut une personnalité marquante de l'épiscopat bâlois : partisan de l'empereur, adversaire de la papauté, et cependant fondateur du couvent de Saint-Alban. Sa vie avait fait l'objet d'une bonne étude d'Albert Burckhardt<sup>4</sup>, et voici que de nouvelles précisions sont apportées sur son rôle à Bâle et dans la querelle des investitures<sup>5</sup>.

M. Alfred Chapuis pousse parfois ses investigations sur le passé de l'horlogerie hors des limites de notre canton. Cela lui a permis de trouver des horlogers à Lausanne et à Vevey au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans une étude récente<sup>6</sup> il cite, à Vevey, un pendulier du nom de Henry Mons, dont le fils fut plus tard l'associé. Ce pendulier est l'auteur d'un cartel que des experts veveysans déclaraient rentrer parfaitement dans le genre de ceux fabriqués à la Chaux-de-Fonds. M. Chapuis en a tiré la conclusion que Mons avait sans doute travaillé dans un atelier des Montagnes neuchâteloises. A la vérité, ce pendulier se rattachait à une famille qui en venait. Les Mons, ou Mons Jaques Droz ou Messire Jaques Droz descendent du dernier curé de la Chaux-de-Fonds<sup>7</sup>. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, David Mons Jaques Droz s'établit à Vevey en qualité de meunier. Son petit-fils, Jean-Henry, fut l'apprenti horloger de Jacques Sagne son oncle. C'est à lui certainement que l'hôtel de ville de Vevey doit le cartel auquel nous avons fait allusion.

<sup>1</sup> *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne rédigé par le Prévot Conon d'Estavayer.* (Mémoires et documents publ. par la Société d'histoire de la Suisse romande, tome VI. Lausanne, 1851.)

<sup>2</sup> G.-A. MATILE, *Chronica lausannensis chartularii.* Novicastri, 1840.

<sup>3</sup> *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne.* Edition critique par Charles Roth. Première partie : texte. (Mémoires et documents publ. par la Société d'histoire de la Suisse romande, troisième série, tome III. Lausanne, 1948.)

<sup>4</sup> Albert BURCKHARDT, *Bischof Burchard von Basel 1072-1107* (Jahrbuch für schweizerische Geschichte, Bd VII, 1882.)

<sup>5</sup> Rudolf MASSINI, *Das Bistum Basel zur Zeit des Investiturstreites.* (Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft, Bd 24. Basel, 1946.)

<sup>6</sup> Alfred CHAPUIS, *Les corporations d'horlogers vaudois au XVIII<sup>e</sup> siècle.* Vevey, Lausanne, etc. (Fédération horlogère suisse, 1945, éd. d'exportation.)

<sup>7</sup> Cf. *Musée neuchâtelois*, 1943, p. 53.

*De l'Imprimerie Vincent à l'Imprimerie Centrale de Lausanne*, tel est le titre d'un beau volume publié par cette dernière pour marquer le 175<sup>e</sup> anniversaire des débuts de son fondateur. Le texte est de M. Louis Junod, archiviste cantonal à Lausanne<sup>1</sup>. Ses recherches sur le premier imprimeur du nom, Emmanuel-Henri Vincent, né en octobre 1747, l'ont conduit à Neuchâtel. C'est là qu'on trouve Vincent pour la première fois dans l'exercice de sa profession. Il est qualifié en 1772 de directeur de l'Imprimerie Sinnet. Sa demande d'être reçu en qualité d'habitant soulève l'opposition d'un concurrent, Samuel Fauche, imprimeur et libraire. Vincent est tout de même reçu. Il réside à Neuchâtel jusqu'en 1776, non plus comme directeur de l'Imprimerie Sinnet, mais comme propriétaire de celle-ci, qu'il a acquise en 1773. Il prend un associé en la personne de Jean-Pierre Jeanrenaud, avec qui il obtient, par brevet du 13 avril 1775, le titre d'imprimeurs du roi<sup>2</sup>, porté auparavant par Sinnet. La raison sociale est *J. P. Jeanrenaud et Comp.* que portent les produits de la maison. Parmi ceux-ci on connaît notamment : *Recueil des articles passés en loix dans la principauté de Neuchâtel et Valangin*, 1775, et *l'Almanach pour l'an de grace et bisextile 1776*.

Vincent épousa une Neuchâteloise, Jeanne-Marie Benoît, de la Sagne, qui lui donna plusieurs enfants, dont quatre naquirent à Neuchâtel.

M. Gaston Bourgoïn, curé dans le canton de Fribourg, est un enfant du Landeron. A ce titre, et à d'autres sans doute, il a pris intérêt aux confréries de sa petite ville, c'est-à-dire à celle de Saint-Antoine et des saints Fabien et Sébastien<sup>3</sup>. Il leur a consacré quelques pages qui complètent celles que M<sup>lle</sup> Marguerite Nosedà a publiées dans notre revue<sup>4</sup>. Il s'est attaché à décrire plus particulièrement les coutumes et les traditions observées encore dans ces deux vénérables groupements de bourgeois du Landeron.

M. Bourgoïn a pris plaisir à raconter aussi la vie d'un Français réfugié en Suisse au début de la Révolution française, Jean-Baptiste Bremond<sup>5</sup>. Celui-ci finit par devenir directeur des mines et verreries de Semsales dans le canton de Fribourg, dont un des administrateurs fut, durant quelques années, Paul de Pourtalès. Bremond, à son arrivée en Suisse, séjourna tout d'abord à Chavannes près la Neuveville. Il se fit appeler durant quelque temps « Bremond de Neuchâtel », parce qu'il avait résidé peu de temps dans notre ville. Bremond était persuadé que l'on avait fait sortir Louis XVII de la prison du Temple et il admettait sans autre son identité avec Naundorff. De là à correspondre avec celui-ci, à lui avancer de l'argent, à le recevoir chez lui et même à l'installer, avec sa famille, près de Villeneuve, il n'y avait qu'un pas. Quand Naundorff rompit avec l'Eglise, Bremond, bon catholique, fut révolté. Il cessa de correspondre avec le prétendant et interrompit ses largesses — elles lui avaient coûté 60,000 francs — mais persista à voir en lui le fils de Louis XVI.

<sup>1</sup> Louis JUNOD, *De l'Imprimerie Vincent à l'Imprimerie Centrale de Lausanne*. Cent soixante-quinze ans de tradition typographique. 1772-1947. Lausanne, 1948.

<sup>2</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, tome 119, p. 256. Séance du 23 mai 1775.

<sup>3</sup> Gaston BOURGOÏN, *Les confréries du Landeron*, dans le *Folklore suisse*, 1947.

<sup>4</sup> Marguerite NOSEDÀ, *L'honorable confrérie des SS. Fabien et Sébastien au Landeron*, dans le *Musée Neuchâtelois*, nouvelle série, tome XIV (1927).

<sup>5</sup> Gaston BOURGOÏN, *Jean-Baptiste Bremond et l'affaire Naundorff*, dans les *Annales fribourgeoises*, 1945-1947.

M. E. Préclin, que les Neuchâtelois eurent le plaisir d'entendre au *Dies academicus* de l'an dernier, a présenté, à l'occasion du centenaire de la révolution française de 1848, un tableau succinct des relations politiques et économiques entre le département du Doubs et les cantons suisses limitrophes. Il y eut, de part et d'autre, des transports d'armes et des envois de brochures. Ces relations, d'où les Neuchâtelois n'étaient pas absents, étaient commandées par les idées religieuses et partisanses : catholiques opposés aux radicaux des deux côtés de la frontière <sup>1</sup>.

L'Association suisse pour le plan d'aménagement national a organisé en 1946, au Locle, un cours technique. Les participants ont reçu une *Brochure documentaire* qui est, en fait, une description topographique et économique de la « Mère commune des Montagnes », dans laquelle des collaborateurs qualifiés traitent de la topographie et de l'histoire du Locle, de son état économique actuel et de son avenir. C'est une bonne mise au point de nos connaissances sur cette ville et la région avoisinante.

Une récente exposition d'anciennes indiennes au château de Colombier, organisée par les Amis du château, a attiré l'attention du public sur une industrie disparue qui fut, jadis, un des facteurs importants de la prospérité du canton. Elle connut un beau succès, dû à la qualité et à la beauté des pièces mises pour la première fois sous les yeux charmés du public. Il y avait là de quoi suivre le processus de l'impression des toiles : bois gravés, modèles sur papier et toiles imprimées en diverses couleurs : tentures, tapis de lit, mouchoirs, foulards, etc., sorties de l'usine il y a un siècle et plus, et dans un état de conservation parfait.

Par une coïncidence fortuite, voici qu'à Nantes aussi l'on témoigne de l'intérêt à l'indiennage, dont l'importance économique fut considérable pour cette ville à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un ouvrage paru récemment <sup>2</sup> nous renseigne à ce sujet, et, bien plus, il nous apprend le rôle qu'y jouèrent plusieurs Neuchâtelois. Des Favre et des Petitpierre, de Couvet, des Gorgerat, de Boudry, des Landry, des Gretillat, des Jeanneret, des Vaucher, et d'autres, se rendirent à Nantes dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle où ils travaillèrent avec succès à l'impression des indiennes. L'un d'entre eux fit même une carrière politique brillante : Abraham-Ferdinand Favre, né en 1779 à Couvet, se rendit à Nantes en 1794, fut maire de cette ville, puis député et sénateur. Il mourut en 1867.

La Caisse cantonale d'assurance populaire, à Neuchâtel, a fêté récemment le cinquantenaire de sa fondation. Une belle plaquette, due à la plume élégante de M. Pierre Favarger <sup>3</sup>, raconte comment et sous l'empire de quelles circonstances fut fondée cette utile institution, quel a été son développement et son rôle dans l'économie neuchâteloise.

<sup>1</sup> E. PRÉCLIN, *Les rapports helvético-comtois de 1848 à 1851. Leur place dans l'histoire des rapports franco-suisses. (Actes du Congrès historique du centenaire de la révolution de 1848. Paris, 1948.)*

<sup>2</sup> Bernard ROY, *Une capitale de l'indiennage : Nantes. Nantes [1948].*

<sup>3</sup> *La Caisse cantonale d'assurance populaire 1898-1948. [Neuchâtel,] 1948.*

La baie d'Auvernier est bien connue des préhistoriens par les nombreuses fouilles qui y furent faites. On pouvait croire que l'essentiel avait été dit sur les stations qui s'élevèrent autrefois sur cette rive du lac, et que la succession chronologique des diverses occupations lacustres était connue dans ses grandes lignes et avec une certitude suffisante. Il est bien possible que tout devra être remis en question. L'Ecole française de fouilles du Musée de l'Homme, à Paris, a entrepris, l'automne dernier, une nouvelle exploration, qui sera sans doute suivie d'autres. Les résultats obtenus, partiels encore, ne manquent pas d'intérêt et laissent entrevoir des vues nouvelles sur les différents niveaux d'occupation de la baie. On trouvera l'essentiel des constatations faites dans une note sommaire de M. A. Leroy-Gourhan<sup>1</sup>.

(A suivre.)

LÉON MONTANDON.

<sup>1</sup> A. LEROY-GOURHAN, *Fouilles d'Auvernier*, dans *La Suisse primitive*, XIII<sup>e</sup> année, 1949, p. 2.

## BIBLIOGRAPHIE

Alfred Schnegg. *Comment Neuchâtel devint Suisse*. Neuchâtel, 1948. Une brochure de 72 pages.

Il y a diverses manières de raconter comment le pays de Neuchâtel est devenu canton suisse. Pour déterminer les causes et raisons qui poussèrent les Neuchâtelois à s'incorporer à la Confédération helvétique, tel historien mettra l'accent sur les faits militaires du passé, tel autre sur les traités de combourgeoisie, un troisième enfin s'arrêtera volontiers à certaines relations de voisinage ou encore aux événements politiques du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

M. Alfred Schnegg, qui connaît bien le passé de notre petit pays, a su faire une synthèse et nous dire *Comment Neuchâtel devint Suisse*. Sa brochure rappelle les raisons essentielles de notre attachement à la Suisse et même souligne quelques faits auxquels on avait peu songé jusqu'ici. C'est un des mérites de cet élégant petit volume, hors commerce, mais que la maison Henri Messeiller, à Neuchâtel, a imprimé avec un soin tout particulier et répandu comme contribution aux fêtes du Centenaire de la République neuchâteloise.

L. T.



JACQUES-LOUIS GRELLET

Consul de Suisse à Bruxelles  
Consul d'Italie à Stuttgart

(D'après une aquarelle de Dietler, 1853)

## LES SOUVENIRS DE JACQUES-LOUIS GRELLET

Le 13 mars 1891 mourait à Colombier, à la veille d'entrer dans sa centième année, Jacques-Louis Grellet. Il était né le 15 avril 1792. Sa longue existence embrasse à peu près tout le XIX<sup>e</sup> siècle, un des plus mouvementés de notre histoire. Enfant, il avait entendu, du haut des vignes de Cortaillod, où son père était pasteur<sup>1</sup>, le bruit du canon des armées françaises qui, marchant sur Berne au commencement de 1798, préludaient à la chute de l'ancienne Confédération ; vieillard parvenu à l'âge patriarcal, il expirait l'année même où la Suisse célébrait le six centième anniversaire de sa fondation.

Pour compléter l'enseignement très rudimentaire de l'école de Cortaillod, son père lui fit prendre des leçons particulières à Boudry. La manufacture d'indiennes de cette ville était alors dirigée par son oncle maternel<sup>2</sup>. En sa compagnie, il fit, en 1803, son premier voyage. La Suisse était inondée de troupes françaises. Par Soleure et Aarau, nouvelle capitale de la République helvétique, ils gagnèrent Zurich pour rentrer par Berne. En 1807, le jeune homme fut conduit à Zurich et mis en pension chez le professeur Horner<sup>3</sup>. Il y resta deux ans et y acquit une précieuse connaissance de l'allemand. En juin 1809, il entra en apprentissage à la fabrique de Boudry, logé et hospitalisé chez son oncle, dans la manufacture même. Le régime y était sévère : travail de cinq heures du matin à huit heures du soir, avec interruption d'une demi-heure pour le petit déjeuner, d'une heure pour le repas de midi et d'une demi-heure pour le goûter ; sept jours de congé pendant quatre années d'apprentissage ; chefs exigeants, parfois quints. Mais ceux qui sortaient de cette épreuve savaient leur métier.

En 1812, il fit avec un de ses chefs, Bovet-Fels<sup>4</sup>, son premier voyage d'affaires à la foire de Francfort, inaugurant les tournées commerciales qu'il allait entreprendre, pendant plusieurs années, dans toute l'Allemagne. Dans ce pays, constamment sillonné par les armées, et théâtre

<sup>1</sup> Abram-Louis Grellet (1759-1845), pasteur aux Ponts-de-Martel (1786), à Couvet (1790), à Cortaillod (1796-1845).

<sup>2</sup> Louis Bovet (1767-1814).

<sup>3</sup> Johann-Jakob Horner (1772-1831), professeur d'histoire ecclésiastique, de philosophie pratique et d'esthétique au *Collegium humanitatis*.

<sup>4</sup> Claude-Jean-Jacques Bovet-Fels (1783-1851).



de plusieurs des grandes batailles du premier Empire, les voyages étaient parfois mouvementés. J.-L. Grellet, le parcourant en diligence ou en cabriolet particulier, s'en tira sans mésaventures graves, mais non sans incidents pittoresques.

L'Empire tombé et la paix rétablie en Europe, la maison Bovet résolut de fonder un comptoir à Bruxelles pour la vente des indiennes. J.-L. Grellet fut chargé de le diriger en qualité de fondé de pouvoir. Il s'établit en Belgique en 1817, tout en continuant de se rendre aux grandes foires allemandes. En 1824, il devint un des associés de la maison de Boudry. Pendant les quinze années de son établissement à Bruxelles, il se fit de nombreuses relations dans le monde commercial belge, comme parmi les résidents suisses. Pendant plusieurs années, il fut juge au Tribunal de commerce de Bruxelles. En 1826, la Diète helvétique le nomma consul de Suisse à Bruxelles et Anvers. Il fonda la Société philhelvétique de Belgique et sut rendre de nombreux services à ses compatriotes, surtout pendant la révolution de 1830<sup>1</sup>. Il eut à s'occuper des blessés des deux armées : celle des insurgés belges et celle du roi des Pays-Bas, dans les rangs de laquelle combattaient de nombreux soldats suisses ; il fallut tirer les prisonniers de captivité et les rapatrier.

Projetant de se rétablir au pays, J.-L. Grellet acheta en 1832 la ferme de Perreux et fit construire la maison de maîtres<sup>2</sup>. En 1833, il fut accrédité auprès du nouveau gouvernement belge, mais il ne s'accommodait guère du régime sorti de la révolution. En 1834, il donna sa démission de consul et se retira définitivement des affaires en 1835, à l'âge de 43 ans.

En 1833, il avait été élu maître-bourgeois de Boudry. De juin 1837 jusqu'en 1848, il fut député au Corps législatif. De 1837 à sa démission en 1847, il fonctionna comme banneret de Boudry.

Après la révolution de 1848, il se retira complètement de la vie publique pour se vouer à la culture de son domaine de Perreux. En 1855, il fut de ceux qui allèrent en pèlerinage à Baden-Baden présenter leurs hommages au roi Frédéric-Guillaume IV. Menacé d'arrestation lors de la contre-révolution de 1856, il passa en France et vécut plusieurs semaines à Jougue. Ne pouvant se réconcilier avec le régime républicain, il décida de s'expatrier. En 1861, il s'établit avec sa famille à Stuttgart pour l'éducation de ses enfants. En 1866, il fut nommé consul d'Italie

<sup>1</sup> Frédéric BARBEY : *La Suisse et ses relations avec la Belgique*.

<sup>2</sup> Celle qui, transformée aujourd'hui, fut longtemps habitée par le médecin en chef de l'hospice de Perreux.

dans cette ville, qu'il quitta en 1872 pour rentrer en Suisse. Jusqu'aux dernières années de sa vieillesse, demeurée remarquablement verte, il passait les hivers à Colombier et les étés dans son domaine de Perreux.

Vif de corps et d'esprit, alerte malgré les ans, assez petit de taille, il est demeuré avec son grand front chauve et ses yeux clairs dans le souvenir de quelques vieillards qui l'ont encore connu dans leur jeunesse. Comme à nombre d'hommes de son temps, la marche était pour lui chose naturelle. Dans sa jeunesse, son âge mûr et même bien au-delà, il n'hésitait jamais à se rendre à pied de Boudry à Berne et d'en revenir si ses affaires l'y appelaient. Visitant sa famille en vacances au Gurnigel, il s'embarquait à l'embouchure de l'Areuse, prenait terre à Portalban et partait pédestrement pour sa destination. En 1810, jeune apprenti, il fut envoyé de Boudry porter une lettre pressée à l'Argilliat, près du Locle. Il quitta Boudry à huit heures et demie du matin et était de retour l'après-midi à quatre heures et demie. Arrivé devant son chef, celui-ci lui demanda pourquoi il n'était pas allé au Locle; le jeune homme répondit qu'il en revenait: « Ah! tu as de bonnes jambes! » se contenta d'observer son patron. Son frère cadet étant pasteur aux Brenets<sup>1</sup>, J.-L. Grellet s'y rendait assez souvent, faisant la course en cinq heures par la Tourne, Marmoud, la Sagne, Entre-Deux-Monts et le Locle. Il conserva ses bonnes jambes fort longtemps. A 85 ans, il comptait encore parmi les bons marcheurs. A 88 ans, il faisait encore deux grands voyages en Allemagne.

A ceux qui lui demandaient le secret pour devenir centenaire, il aurait pu répondre comme ce doyen de l'Académie de médecine de Paris: « Il faut commencer jeune! » Il eut toute sa vie des habitudes de simplicité antique. Très économe, il était sobre dans le manger et le boire. Il s'en tenait strictement à trois repas par jour. Son régime était d'une bouteille de vin par semaine et d'un cigare le dimanche.

Très sociable, causeur agréable, plein de bonhomie naturelle, il avait toujours un mot pour les passants et était connu de chacun à Boudry et à Colombier.

Tout en aimant la plaisanterie, il avait la tête près du bonnet et supportait mal la contradiction. Très entier en politique, il fut un conservateur invétéré. Lancé fort jeune dans la vie pratique, il fut négociant avisé, financier prudent, bon agriculteur. Très adroit de ses mains, il

<sup>1</sup> George-Frédéric Grellet (1794-1880). Pasteur des Brenets (1831-1842), de Corcelles (1842-1862).

savait diriger charpentiers, maçons, gypseurs, terrassiers, serruriers comme s'il avait appris leur métier. Au demeurant, homme de convictions religieuses profondes, pratiquées sans ostentation.

\* \* \*

Il était nonagénaire quand il écrivit ses souvenirs. D'une écriture ferme encore, il les mit, par épisodes, sur le papier. Nous retiendrons, avec quelques autres, ceux qui se rapportent au pays neuchâtelois. Nous en avons assez dit pour faire entendre que J.-L. Grellet n'avait rien d'un mémorialiste. C'est un vieillard qui a simplement cherché à fixer, pour lui-même et les siens, les scènes qui se sont particulièrement gravées dans son esprit.

Les premières se rapportent à l'occupation française de 1798 et aux événements subséquents.

Pendant que le Pays de Vaud était occupé par les Français, un capitaine de cavalerie (français) se donna le plaisir d'une visite au château de Vaumarcus avec quelques-uns de ses hommes en armes ; ils exigèrent des habitants du château des rafraîchissements pour gens et bêtes. M<sup>me</sup> de Büren leur fit observer qu'ils n'avaient pas le droit de s'introduire sur territoire neuchâtelois et qu'ils devaient s'en aller. Ils ne le firent qu'après s'être conduits grossièrement et amplement restaurés. Cette audace ne devait pas rester impunie. M<sup>me</sup> de Büren porta plainte immédiatement à M. de Béville, gouverneur de la Principauté. La paix venait d'être conclue entre la République française et le royaume de Prusse<sup>1</sup>. La plainte, portée au ministre de la guerre à Paris, eut plein succès. Le capitaine eut ordre de se rendre avec ses complices à Neuchâtel depuis Concise, où il était cantonné, pour présenter des excuses à M. le gouverneur. Je me rappelle très bien d'avoir vu ce détachement de chasseurs à cheval avec cadenettes tressées, passer sur la route bordée de peupliers, près de l'ancienne place d'armes de Boudry où je me trouvais, jouant avec plusieurs de mes camarades de six à huit ans.

L'héroïque résistance des petits cantons à l'invasion française faisait de nombreuses victimes et causait de grandes misères. Neuchâtel vint en aide à ces compatriotes en recueillant trente jeunes garçons de douze à quinze ans.

Ils furent reçus avec empressement par les habitants de la ville et des environs qui se les répartirent et les envoyèrent à l'école. Des souscriptions

<sup>1</sup> A Bâle en 1795.

furent organisées dans tout le pays. Je me rappelle que MM. DuPasquier de la fabrique de Cortaillod y prirent part pour 125 louis, soit 3000 fr. Ces jeunes gens étaient généralement braves ; après un séjour plus ou moins long chez leurs protecteurs, la plupart furent rappelés chez leurs parents, ayant oublié leur langue maternelle. Quelques-uns nous restèrent. Parmi ceux-ci, je citerai le jeune Tschudi, de Glaris, recueilli par M. Roulet de Mézerac. Il étudia la théologie et devint pasteur de l'église française de Saint-Gall. Un autre, Samuel Heer, également de Glaris, qui fut quatre ou cinq ans chez mon oncle Louis Bovet, retourna chez lui et essaya de faire un petit commerce de mousseline, fabriquée dans son pays, d'où il vint les colporter dans le nôtre. Il eut du succès et finit par s'établir à Neuchâtel où ses fils restèrent après lui et y ont prospéré.

Le gouvernement bernois avait peine à prendre son parti de la perte du Pays de Vaud où il avait conservé des partisans.

En septembre 1802, le gouvernement de Neuchâtel apprit avec surprise qu'une dizaine de grandes barques, chargées de troupes, se préparaient à se rendre vers les villages vaudois de la frontière neuchâteloise pour les occuper... Le gouvernement mit immédiatement sur pied 500 hommes de nos milices des villages de la Côte et du Vignoble, Boudry, Cortaillod, Bevaix et la Béroche avec deux pièces de canon, et les expédia sur Vaumarcus.

La flotille bernoise fit effectivement son apparition, naviguant le long des rives, gardées par nos compagnies qui la suivaient. Les deux armées arrivèrent en même temps à la frontière vaudoise près de Vaumarcus où notre bataillon resta quelques heures en observation. Cette contenance en imposa aux Bernois qui prirent le parti de gagner le large, ce qui permit à notre contingent d'occuper le village dans l'espoir d'y trouver des vivres. Mais l'autorité militaire avait oublié d'y pourvoir et le village était hors d'état d'héberger 500 hommes, arrivant à l'improviste. Les chefs ordonnèrent le départ. Je me rappelle très bien qu'un soldat de la compagnie de Cortaillod, nommé J.-P. Henri, apostropha sa sœur depuis les rangs en lui criant en patois : « Marie, dépêche-toi de me faire de la soupe, j'ai faim ! » Le patois était encore en honneur et généralement parlé ; je le savais très bien et le parle encore couramment. Je crois que le séjour des Français chez nous a contribué à son abandon. Les militaires auxquels les parents confiaient la garde de leurs enfants ne leur parlaient que le français qui devint ainsi la langue de la famille. Seuls, maris et femmes parlaient encore le patois entre eux et ne s'adressaient plus qu'en français à leurs enfants.

Rentré à Cortaillod, le capitaine de la compagnie, qui s'appelait David-Henri Renaud, harangua ses hommes qu'il loua de leur empressement à prendre les armes à son appel pour défendre la patrie en danger, et de leur sobriété pendant cette campagne de trente-six heures pleines. Mais cette harangue ne fut entendue que par un petit nombre, car, à peine commencée, la débandade continua, la faim n'avait pas d'oreilles et lorsque le capitaine prononça le commandement : « Rompez vos rangs ! » il restait seul.

Neuchâtel ayant été incorporé à l'empire français en 1806, les autorités civiles, militaires et judiciaires durent prêter serment de fidélité à l'empereur.

La cour de justice de Cortaillod se plaça pour cette cérémonie sur une estrade dressée devant la fontaine de la place et construite au moyen de gerles sur lesquelles on avait posé des planches tant bien que mal. M. le colonel Vouga donna un dîner de gala au général Oudinot et à son état-major. Ils furent reçus au village par les militaires français formant la haie, augmentée des grenadiers du village, en grande tenue, soi-disant, car ceux d'entre eux qui n'étaient pas pourvus de la haute guêtre noire, qui était d'ordonnance, la remplacèrent par de longs bas de laine noire ; deux factionnaires montaient la garde sur le perron de la maison, un grenadier français et un grenadier du village.

Oudinot entretenait de très bonnes relations avec les autorités et était généralement aimé et estimé. Pour faire plaisir à la population, il eut l'idée de lui donner en spectacle le simulacre de la bataille d'Austerlitz à laquelle il avait pris part l'année auparavant. A cet effet, il réunit les troupes cantonnées dans les villages du vignoble, soit trois bataillons et une batterie d'artillerie légère dont il forma les deux armées qui devaient combattre l'une contre l'autre. L'attaque des Français contre les Russes eut lieu sur les terrains, vagues alors, que possède la commune de Cortaillod au-dessus du Petit-Perreux, où on préparait un grand dîner pour les vainqueurs et les vaincus qui s'empressèrent de faire la paix en voyant toutes les choses appétissantes qu'on avait mises sous leurs yeux et auxquelles l'état-major fit honneur, aidé des officiers supérieurs neuchâtelois invités à ce spectacle vraiment magnifique. Pour en conserver le souvenir, le champ de bataille sur lequel aucune goutte de sang ne fut versée fut appelé Austerlitz, nom que l'on entend encore prononcer par des vieillards.

Les années qui suivirent, J.-L. Grellet les passa en voyages d'affaires pour la manufacture d'indiennes de Boudry. En automne 1815, il reçut l'ordre de se rendre d'urgence à Augsbourg.

Arrivé à Lenzbourg, j'appris qu'il était impossible d'y trouver un seul cheval, tous ceux de la ville étant pris pour se rendre à Brougg pour y voir passer l'empereur Alexandre de Russie, revenant de Paris. Toutefois, il y avait un voiturier de retour pour Zurich avec un cabriolet découvert et quatre chevaux. Nous fûmes vite d'accord et partîmes sur-le-champ. En arrivant près de la frontière du canton de Zurich, je vois un officier de cavalerie galopant à ma rencontre. « Sa Majesté arrive-t-elle bientôt ? » me demanda-t-il. A mesure que j'avancais, je voyais les paysans quitter leurs champs pour gagner la route et voir ce que pouvait être ce singulier équipage et celui qu'il transportait. Plus j'avancais, plus le nombre des curieux augmentait. Je dus croire qu'on me prenait pour un personnage important. Je voulus m'en donner l'air en cachant sous un grand manteau bleu tout ce qu'il y avait de civil dans mon cos-

tume. Avec une casquette bleue à bords rouges sur la tête, on pouvait me prendre pour un militaire. J'étais bien modeste, car à mesure que j'approchais de Zurich, j'entendais des curieux s'écrier en allemand : Le voici ! Puis en passant sur le pont de la Sihl, qui n'existe plus maintenant, j'entendis le bruit du tambour et de la musique ; les militaires, mis sur pied, présentèrent les armes jusqu'à l'hôtel de l'*Epée* devant lequel se trouvait le propriétaire en grande tenue, se préparant à accueillir le personnage qui devait loger chez lui. Mais il fut inquiet en me voyant passer outre pour me rendre au *Corbeau*, où je descendais habituellement. Voulant voir l'empereur, moi aussi, je courus sur la place où habitait une de mes connaissances à qui je demandai s'il pensait que Sa Majesté arriverait bientôt. « Je pense que oui, car un de ses aides de camp vient d'arriver dans un grand équipage russe, attelé de six chevaux. » Et moi de lui dire : « Mon ami, cet aide de camp n'est autre que votre très humble serviteur. »

Rentré définitivement au pays en 1834 et retiré des affaires en 1835, J.-L. Grellet voua ses soins à ses fonctions de maître-bourgeois de Boudry et à l'exploitation de son domaine de Perreux. Il est muet sur les événements de 1848 dont son loyalisme ne put jamais s'accommoder, mais fut mêlé à la contre-révolution de 1856 par un épisode qui lui laissa un vif souvenir :

Un jour de septembre 1856, l'huissier de la bourgeoisie vint m'annoncer que le château de Neuchâtel venait d'être occupé par les royalistes et que M. Louis Bovet<sup>1</sup> me priait de me rendre de suite à la maison de ville où il se trouvait. Je partis aussitôt, mais en y arrivant, j'appris qu'il était au bas de la ville où il y avait un grand rassemblement de militaires, harangué par le préfet. M. Bovet lui disait : « Il est inutile que ces gens partent, puisque le château est au pouvoir des royalistes. » Le préfet lui ordonna de se retirer, sous menace d'être arrêté. Je montai en ville et me rendis chez l'huissier qui était venu m'appeler. Pendant que nous nous entretenions de l'événement, un jeune garçon arrive tout essoufflé et nous dit : « On va arrêter M. Grellet ! » A cette nouvelle, l'huissier me dit : « Montez vite derrière ma maison et je vous conduirai dans celle qui touche la mienne, où vous serez en sûreté. »

Effectivement, ceux qui en voulaient à ma liberté me cherchèrent chez l'huissier. Ils avaient à leur tête un individu qui, dix ans auparavant, était venu me supplier de ne pas donner ma démission de banneret ; il avait juré qu'il m'arrêterait, mort ou vif. J'étais bien caché et gardé par de bons et dévoués voisins. Ma cachette était une grande chambre, donnant sur la rue, dans laquelle je voyais passer et repasser des militaires conduisant les royalistes qu'ils avaient arrêtés. Un ami discret m'apporta les nouvelles du jour et un bon dîner que je savourai seul. Lorsqu'il fit nuit, il vint me prévenir : « Il ne serait pas prudent de rester plus longtemps ici ; je vous engage à partir pour le canton de Vaud,

<sup>1</sup> Aimé-Louis Bovet, 1794-1869.

mais en ne prenant pas la route directe sur laquelle vous feriez peut-être la rencontre de gens incommodes. »

Je partis à 8 h. du soir par une nuit obscure et, afin d'éviter la rue où j'aurais été en danger, je descendis depuis la Tour des cloches à Vaulaneux, passai devant Perreux sans m'y arrêter, évitant à travers champs tout endroit habité et arrivai à deux heures du matin sur la route de Provence à Concise. Dans ce dernier endroit, j'eus peine à obtenir une chambre. Le matin, je me rendis chez M. le doyen DuPasquier<sup>1</sup> qui fut bien surpris de cette visite matinale, mais ne me reçut pas moins très amicalement, ainsi que ma cousine, sa femme. Mais dès le lendemain, celle-ci me dit : « On jase beaucoup dans le village de l'affaire de Neuchâtel ; je crois que vous feriez bien de vous éloigner. » Pendant cette conversation, je vis s'approcher de nous le capitaine Ph. Gretillat, de Coffrane, qui me dit : « J'arrive de Perreux où j'ai vu Madame<sup>2</sup> qui me dit que je vous trouverais ici. Je suis en fuite comme vous. J'ai pu me sauver du château et me rendre chez un ami qui me prêta des habits en échange de mon uniforme ; puis je me suis échappé au milieu de la canaille occupée à saccager l'imprimerie Wolfrath. »

De Concise, je me rendis chez le colonel Bosset<sup>3</sup>, qui habitait Corcelettes. Il me reçut très bien et je restai chez lui quelques jours, recevant des nouvelles de ce qui se passait à Neuchâtel. Nous apprîmes que le colonel de Meuron avait été arrêté à Cudrefin et conduit au château d'Estavayer, où le préfet ne se souciait pas de le garder, n'ayant aucun ordre pour le faire. Cette nouvelle nous fut apportée par M. Wilh. DuPasquier qui, étant recherché comme royaliste, avait gagné Anet, Payerne, etc., pour arriver à Estavayer où il avait pris un bateau pour se rendre à Corcelettes, où il nous rejoignit.

Cette arrestation de notre ami Meuron nous inquiétait tellement que nous fîmes le projet de le délivrer, ce qui nous paraissait possible par les dispositions favorables du préfet et malgré qu'il fût interné au château. Nous avions un auxiliaire aussi dévoué qu'intelligent dans M. le colonel Ray<sup>4</sup> au moulin de Brû, grand ami de Neuchâtel qu'il avait habité plusieurs années. Il y avait près de sa propriété un grand bateau qui lui avait amené du grain et qui allait repartir pour Estavayer. Le propriétaire, Madoux, bien connu de M. Ray comme homme entreprenant et conservateur, reçut de celui-ci l'ouverture de faire sortir M. Meuron de sa prison, lui promettant 3000 fr. s'il réussissait. Il accepta, mais au moment où il mettait à la voile, nous apprenons que pendant nos pourparlers avec le batelier, le Conseil d'Etat avait envoyé un bateau à vapeur pour réclamer celui que nous voulions sauver, et que le préfet livra.

Pendant mon séjour chez M. Bosset, j'allai à Fiez y faire visite à une de mes cousines que je savais y être en séjour chez M. G., un de ses parents. Je fus retenu à dîner et parlai de ma position désagréable à mon hôte qui m'offrit ses services si j'en avais besoin. Pendant notre conversation, on vint me dire

<sup>1</sup> James DuPasquier, allié Sophie Bovet (1794-1869).

<sup>2</sup> Georgette Vust (1812-1879), seconde femme de J.-L. Grellet.

<sup>3</sup> Louis-Philippe de Bosset (1799-1876), lieutenant-colonel.

<sup>4</sup> Rodolphe-Louis Ray (1799-1869), commandant de bataillon de l'infanterie de réserve de l'arrondissement d'Yverdon, lieutenant-colonel.

qu'une dame désirait me parler. Que vois-je ? Ma belle-sœur Wayant, chargée par ma femme de m'engager à passer en France et de me remettre de l'argent et quelques hardes. M. G. avec le plus obligeant empressement me dit : « Je vais faire atteler mon char ; je vous conduirai à Rances d'où vous pourrez passer le col de Baulmes pour gagner la frontière de France. » Nous partîmes sans retard et arrivâmes par un très mauvais temps à huit heures du soir. M. G. demanda à l'aubergiste chez lequel nous entrâmes de me procurer un bon guide pour traverser la montagne. Il fut vite trouvé, mais cet homme hésitant à se mettre en route par un temps mauvais et de nuit, je fis miroiter un écu de 5 fr., ce qui le décida à partir. Lui marchait devant moi portant ma valise et une lanterne éclairant le sentier mal tracé et très rapide par lequel nous arrivâmes au haut de la montagne après deux heures de marche. Ici se trouve un grand clédar, limite de la France. Heureux d'être en sûreté et de trouver à quelques pas une maison habitée qui me fut ouverte sans difficulté et où je fis faire un grand feu pour me sécher et me reposer, de quoi j'avais grand besoin. Le jour arrivé, je descendis sur Jougne et entrai à l'auberge de la Poste, où je ne prévoyais pas devoir séjourner pendant six semaines qui ne me parurent pas trop longues. Je parcourus les environs, visitant les curés, dont les plus vieux se rappelaient la visite de nos bataillons en 1815. Non seulement ces bons curés me faisaient bon accueil, mais toutes les personnes que je rencontrai étaient favorables à notre cause et aimaient à en parler. Celles que je voyais le plus souvent étaient le curé de Jougne, le chef de la gendarmerie, les employés de la douane. Je visitais souvent les établissements industriels des environs, tisseries de fil de fer, fabriques de faux et autres outils aratoires, de pointes de Paris, scieries, etc.

J'eus deux visites réjouissantes : celle de mon beau-frère, Louis Vust<sup>1</sup>, et celle de ma femme qui resta deux jours à Jougne et que j'accompagnai jusqu'à Pontarlier d'où elle retourna seule chez elle, tandis que je profitais du voisinage de Morteau pour aller y visiter une vingtaine de compatriotes échappés du château et qui m'engagèrent à rester auprès d'eux. Mais j'y renonçai, espérant pouvoir rentrer au pays dans peu de jours, ce qui eut lieu en effet, sur l'avis que je pourrais le faire sans être inquiété. En quittant Jougne, je m'attendais à avoir un gros compte d'auberge à payer, mais il fut très modique, car on ne me compta que trois francs par jour, tout compris, même le vin dont je recevais deux bouteilles par jour ; la table d'hôte était simple, mais les mets bien apprêtés ; la chambre très convenable.

Quand, sur les instances de sa famille, J.-L. Grellet se rapatria de Stuttgart, il était plus qu'octogénaire, mais avait encore dix-neuf ans à vivre. C'est dans le Colombier du XIX<sup>e</sup> siècle finissant, entré lui aussi dans l'histoire, que son souvenir reste fixé dans la mémoire de quelques vieillards. Il s'accompagne des bruits familiers qui rompaient le silence des années d'avant la motorisation : les grelots des chevaux de l'omnibus de Neuchâtel, conduit par son cocher perché sur l'impériale bâchée de

<sup>1</sup> Louis Vust, banquier à Gênes (1816-1882).

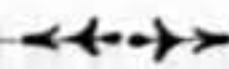


cuir noir ; les fanfares guerrières et le rythme sourd du tambour, marquant les pas martelés des compagnies revenant du champ d'exercice de Planeyse. Le soir venu, l'agent de police arrivait avec sa petite échelle et grimpait sur les réverbères pour allumer les quinquets. C'était le moment où, au-dessus de la table de la salle à manger, s'éclairait la lampe à pétrole. La soirée n'était généralement pas longue. Lorsque la musique militaire avait passé par les rues en jouant la retraite aux sons nostalgiques, une courte prière réunissait la famille, puis chacun, pour s'aller coucher, prenait son bougeoir sur la petite table où ces lampadaires étaient réunis.

J.-L. Grellet ne quittait plus beaucoup sa chambre, mais recevait de nombreuses visites. Sa longévité, autant que les diversités d'une carrière qui passait pour mouvementée en ces temps encore relativement sédentaires, faisaient de lui un personnage un peu légendaire. Nombreux étaient encore, parmi les civils et les officiers de la garnison, ceux qui pouvaient évoquer avec lui des souvenirs communs. Le jour où il entra dans sa 98<sup>me</sup> année, il reçut, comme de coutume, la visite du pasteur de la paroisse. « J'espère, monsieur le consul, que nous pourrons, dans un an, célébrer votre entrée dans votre centième année. » — Si Dieu vous prête vie, monsieur le pasteur, répondit-il.

Un mois avant de franchir ce seuil, il s'éteignit doucement, presque sans maladie, recueillant le bénéfice de sa vie sobre, sage et ordonnée.

Pierre GRELLET.



## LA PIÈCE HISTORIQUE DE 1898

### « NEUCHÂTEL SUISSE »

PHILIPPE GODET ET SES COLLABORATEURS A L'ŒUVRE

(Suite et fin. — Voir *Musée neuchâtelois* 1949, p. 80.)

Il n'y a plus qu'un mois jusqu'aux représentations qui commenceront le 11 juillet. Elles rassembleront 500 choristes, 80 musiciens et 600 acteurs et figurants venus de tous les coins du pays; environ 1200 personnes.

Je mobilise un régiment, écrit Godet, c'est une folie...

Je vis dans une angoisse inexprimable, confie-t-il à Jaques-Dalcroze. Comment va tourner cette formidable entreprise? Il y a des difficultés matérielles presque insurmontables et je suis effroyablement novice. C'est pourquoi j'ai conçu l'affaire dans des proportions si vastes que je suis menacé d'accrocs terribles. Il me paraît impossible que tout marche sans catastrophe.

A Alfred Bovet (21 mai 1898): « Songe à ma responsabilité en présence d'une dépense de 140,000 francs. Si je fais un four pour ce prix-là, je suis perdu de réputation... Je ne dors plus que du sommeil du condamné à mort. »

Enfin à Gustave Jeanneret, mi-sinistre, mi-plaisantant (8 juillet 1898): « Vivez-vous encore? Moi, je ne vis plus... Un tourbillon me porte, inerte et inanimé, vers la catastrophe finale du 11 juillet. Je suis un fétu de paille à 10 mètres de la chute du Niagara. Mais je m'en fiche! »

Mais déjà après la répétition générale du 8 juillet, le peintre Paul Robert écrit du Ried, près Bienne :

Mon cher Philippe, Tu peux être vraiment, profondément reconnaissant... La réussite de l'entreprise me paraît assurée, jusqu'à un degré inespéré, par la répétition d'hier. Ça a marché vraiment très bien, à part quelques détails. Bouvier est admirable, touchant, émouvant, lorsque, au 12<sup>e</sup> tableau, il se découvre pour adresser au peuple ses augustes recommandations. Dieu veuille bénir pour tout notre peuple cette sérieuse et belle œuvre, et qu'ainsi la récompense la plus haute que tu as cherchée te soit accordée.

Le 16 juillet, il reprend la plume :

Mon cher Philippe ! C'est de tous côtés un seul cri de joie et d'admiration et tous rendent unanimement hommage à l'esprit qui anime ta pièce. On sent que cette œuvre est sortie de ton cœur, mais aussi de ta conscience, ce qui est plus profond et plus puissant encore.

Le Dr Georges Borel — l'oculiste — écrit de son côté, toujours exubérant :

Mon très cher Monsieur, Si je vous disais qu'hier et avant-hier la moitié de la salle aurait voulu vous embrasser et vous serrer dans ses bras, je mentirais, car j'oublierais l'autre moitié — la plus belle moitié ! — Veinard ! — Comme le disait M. Arnold Robert, député aux Etats, c'est plus et mieux qu'une œuvre d'art, c'est une bonne action, une œuvre sainte que vous avez faite.

C'est aussi une lettre de Louis Favre (18 juillet) :

Cher collègue, Je dois vous dire, en qualité de membre de la Commission cantonale pour la pièce historique du 50<sup>re</sup>, que mes espérances ont été dépassées de beaucoup, grâce au concours de la musique, des décors, des chœurs, des acteurs, et de l'incomparable Messenger boiteux qui s'est élevé à une hauteur imprévue. Le dernier tableau laisse les spectateurs sous une impression inexprimable de poésie, d'enthousiasme, d'admiration. Lorsque, plus tard, vous repasserez dans votre âme, dans votre cœur, les émotions que vous avez éprouvées, et que vous avez fait naître dans tant de milliers de vos concitoyens, dans ces journées de rêve merveilleux, vous en ressentirez une grande douceur et une vive reconnaissance envers notre Père Céleste qui a béni vos efforts...

Godet lui répond (3 août) :

Je suis plein de reconnaissance envers Dieu et envers tous ceux qui m'ont aidé dans cette grande entreprise... Sans me faire illusion sur le peu de durée des enthousiasmes humains... je crois cependant qu'il y a quelques résultats acquis, quelques fruits durables... Les enfants du pays, rouges ou verts, se comprendront mieux. Que pouvais-je rêver de plus ?

Tout est allé mieux qu'on l'espérait, mande-t-il à son père (23 août). L'effet moral produit n'est pas ce qui me réjouit le moins. Les lettres que je reçois des gens les plus divers et des deux extrêmes me prouvent qu'il y a vraiment, de part et d'autre, des préventions abolies, des préjugés enterrés. Un abîme est, je crois, comblé et ce pays a fait de bonnes affaires, sinon financièrement, du moins moralement. J'ai été vraiment bien ému de voir le sentiment neuchâtelois, sans distinction de parti, se manifester puissamment devant mon dernier tableau, lorsque le Messenger boiteux est venu faire appel à la concorde et à la tolérance réciproque.

Il se voit de tous côtés récompensé de ses peines.

Tout récemment, raconte-t-il à l'écrivain Augustin Filon, j'ai entendu, dans un wagon de chemin de fer, une troupe de recrues qui chantaient de tout leur cœur *la cloche de Grandson*... Et je ne vous cache pas que cela m'a doucement ému. Je ne pouvais rêver d'autre gloire...

Je suis touché, confie-t-il encore à Louis Favre, de tout ce que j'entends ici, dans la campagne, de spectateurs rustiques. Ils ont vibré, ils ont pleuré, ils sont contents. Un brave paysan m'a dit, et aucun compliment ne m'a été plus sensible : « Si c'était beau ! Et puis *on s'est reconnu*. » Faire une œuvre où le pays se reconnaisse un peu, je ne souhaitais rien au-delà.

Il avait même fait trop ressemblant sur un point, au gré de quelques-uns. Son vieil ami Paul Robert, tout en le félicitant chaudement, lui avoue :

A la lecture de ta pièce ... je n'avais pas pu me représenter la forme que certaines parties prendraient [à la scène]. Je regrette — sans être arracheur de vignes à la Forel et abstinent intransigeant — qu'on *trinque* si souvent. C'est bien nature, c'est vrai, mais peut-être trop une justification d'un abus...

Mais l'auteur n'était pas absolument seul responsable. Il s'en explique dans une autre lettre à Filon :

Tout le monde a remarqué qu'on buvait sec dans ma pièce. J'aurais voulu supprimer les bouteilles dans le tableau des tireurs allant au Tir fédéral de Bâle. Quand je suis arrivé à la première répétition, j'ai constaté que mes acteurs, qui ne savaient pas que j'eusse eu d'abord l'idée de leur offrir un verre, avaient eu cette idée tout seuls. Ils avaient tout préparé à cet effet et m'ont déclaré : « M. Godet, ici nous placerons une petite collation ; autrement ce ne serait pas croyable. » Voilà comment mes acteurs ont collaboré à ma pièce.

Robert Comtesse, président du Conseil d'Etat et du Comité du festival, s'inspirait d'un réalisme analogue, quand il écrivait à Godet :

Mon cher ami, Il faut que notre entreprise ait son dénouement dans un banquet qui groupe tous ceux qui y ont collaboré. C'est la seule manière de terminer dignement notre trop courte existence. Sinon... au regret qui s'éveille partout de ne pas pouvoir continuer les représentations... viendra s'ajouter le reproche d'avoir oublié les égards qui sont dus à tout un peuple de collaborateurs... Viens aider encore à organiser cette dernière manifestation...

Aucun des « survivants » n'a sans doute oublié cette fête de clôture du 28 juillet au Mail, qui coïncidait avec celle du Tir fédéral et où des souvenirs — de superbes chronomètres — furent remis aux auteurs et au Messenger au nom du Conseil d'Etat. Godet fit à cette occasion la rencontre imprévue d'un ancien adversaire politique :

J'ai vu Numa Droz à la cantine du tir, dit-il à Louis Favre, et j'ai joui de pouvoir le remercier sans réserve de sa belle histoire du pays [parue à l'occasion du Cinquantenaire]. Nous ne pouvions nous empêcher de rire un peu à l'idée que lui et moi, venus des deux pôles, nous nous étions si bien rencontrés, sans nous être entendus. Cela prouve, j'espère, que nous avons l'un et l'autre cherché sincèrement la vérité.

Dès le lendemain, Godet remerciait Comtesse du magnifique cadeau du Conseil d'Etat et de tout ce qu'il avait fait pour assurer la réussite de la pièce :

Je suis heureux que nous ayons pu, ajoute-t-il, travailler ensemble à une œuvre nationale qui nous a élevés tous pendant quelques mois au-dessus des luttes des partis et qui, lorsque ces luttes auront recommencé, nous laisseront à tous un impérissable et bienfaisant souvenir.

Il se montre aussi plein de gratitude envers tous ces collaborateurs, pour ainsi dire anonymes, grâce au dévouement désintéressé desquels tout a bien marché et leur rend hommage dans ces lignes à Paul Seippel :

Il y avait bien lieu de s'inquiéter, avec 600 acteurs recrutés à des lieues à la ronde et qu'il fallait amener sept fois de suite à Neuchâtel, en bon ordre et de sang-froid ! A cet égard, notre petit peuple neuchâtelois a été admirable. Il a montré un sentiment du devoir, de la responsabilité, une tenue, un bon vouloir, qui m'ont profondément réjoui. Il y a encore du ressort et de l'étoffe chez ces braves gens, de beaux vieux restes du catéchisme d'Ostervald.

Mais voilà qu'une demande assez cocasse parvient à mon père, qui écrit aussitôt à Ernest Bouvier, le populaire Messenger (6 août 1898) :

En voici bien d'une autre, cher Ami ! Un figurant du tableau XI qui s'appelle Boiteux, et qui l'est, prétend acheter votre jambe de bois, à vous, qui n'êtes boiteux que sur les planches. Je vous communique la lettre de cet intéressant rival. Je ne sais si vous l'avez remarqué dans la scène de 1848 où il figurait avec des béquilles. En tous cas il m'est impossible de lui répondre, car j'ignore si votre jambe est à vendre et si vous l'avez conservée ou si Reber [le bandagiste]

en a repris possession, auquel cas il la céderait sans doute à un boiteux de toutes façons plus authentique que vous.

Mais le *Messenger*, qui n'avait pas imaginé que sa quille de bois pût exciter la convoitise d'un boiteux de fait et de nom, répond qu'il aurait de la peine à se défaire de cette précieuse relique des fêtes du Cinquante-naire. Il la garda si bien que sa veuve la conserve encore pieusement.

Quelques semaines après les représentations, retiré dans son vallon de Voëns, où les impressions se tassent, Godet écrit à Eugène Burnand (18 août 1898) :

Nous jouissons vivement de sentir derrière nous ce qui, pendant deux ans, a été devant nous comme un affreux cauchemar. Les angoisses par où j'ai passé sont indescriptibles. J'étais simplement fini à Neuchâtel si j'avais échoué et n'avais plus qu'à partir pour le Texas. Je jouais mon va-tout. Et le succès a dépassé tout ce que j'aurais pu rêver. Je n'y comprends encore rien à cette heure : pas une goutte de pluie, pas un raccroc, pas un acteur malade, sur 600 ! pas un homme soûl !!! pas un de ces incidents imprévus qui suffisent à mettre toute une affaire en déroute ! Et il y a des imbéciles qui nient la Providence.

L'organisation était effroyablement compliquée. J'ai été si bien secondé que tout a marché à souhait. Plusieurs de nos comités ont été merveilleux de dévouement. Celui des décors a fait merveille et Jeanneret, qui en était le président, a montré quel cœur dévoué et fidèle se cache sous l'ironie des apparences... Notre brave Paul Robert y a mis aussi tout son cœur et tout son grand art... Je déplorai toute ma vie que tu n'aies pas vu le dernier tableau. C'était d'un noble, d'un harmonieux, d'un... panneau central ! Le public en a été ému jusqu'aux larmes silencieuses, jusqu'à la plus religieuse émotion. Grâce à Robert ce dernier tableau est devenu... quelque chose d'incomparable... Hélas ! tout est fini...

C'est pour moi un déchirement de penser que ma pièce ne se jouera plus. J'avais fini par l'aimer, moi si sceptique à l'endroit de tout ce que je fais. J'avais le sentiment distinct et profond d'avoir fait vibrer à l'unisson *tous* les Neuchâtelois, depuis les radicaux les plus intransigeants jusqu'aux réacs les plus incorrigibles. Mon plus terrible adversaire, le rédacteur de la socialiste « *Sentinelles* » a... fait un article lyrique se terminant par l'aveu qu'en sortant du théâtre on avait « envie de s'embrasser tous »...

Ce qui prouve qu'un simple sentiment sincère est plus utile en pareille matière que toutes les habiletés du métier. Je n'ai pas grand mérite à aimer mon coin de pays. Ma pièce n'est faite que de cela.

Ma pièce, a-t-il écrit ailleurs (dans la publication commémorative de Boillot-Robert), n'avait que le mérite d'être profondément sentie. Ses défauts, je les vois tous, mieux que personne. Elle a réussi, parce que des centaines de bonnes

volontés se sont comme attelées à l'entreprise ; parce que, d'un effort unanime, elles ont tiré à la même corde...

Quelle leçon je tirerais de tout cela, si j'avais à prêcher ici !...

Quelle puissance irrésistible que celle de la solidarité dans l'effort !...

Notre pays en a fait l'expérience dans tous les temps de son histoire ; il l'a éprouvé de nouveau en ces jours mémorables du Cinquantenaire et du Tir fédéral, où tous les cœurs ont battu comme un seul cœur, où l'image de la Patrie a effacé pour un instant toute autre image, où enfin nous avons compris l'infinie douceur contenue dans la réalisation de la parole divine : « Aimez-vous les uns les autres ! »

\* \* \*

Arrivé au bout de mes évocations et citations de 1898 — qui prêteraient à tant de remarques — on me permettra de poser au moins une question, qui m'est venue plus d'une fois à l'esprit l'an dernier et n'est, je crois, pas irrespectueuse à l'égard de mon père. Je la lui soumettrais, s'il vivait encore :

Comment se peut-il que, dans une pièce tendant à montrer que toute notre histoire a tendu vers la Suisse, le fait capital de *l'entrée de notre pays dans la Confédération en 1814* ne soit représenté dans aucune scène, et qu'il soit même complètement passé sous silence<sup>1</sup> ?

Il justifierait peut-être cette omission par des raisons littéraires et scéniques : parce que cette scène aurait trop affaibli le crescendo nécessaire et tué l'effet du tableau final. Probablement aussi invoquerait-il des raisons majeures, d'ordre politique : l'état des esprits il y a cinquante ans, l'impossibilité, dans une manifestation à la gloire de la République et des républicains, de mettre en évidence l'œuvre de l'ancien régime, à qui revient le mérite d'avoir sollicité et obtenu de la Diète l'inclusion de Neuchâtel dans le Corps helvétique, inclusion recommandée par le Congrès de Vienne sur la demande du roi de Prusse lui-même.

C'est pour des raisons analogues sans doute que le Monument de la République, élevé à la même époque sur la place A.-M. Piaget, ne porta longtemps qu'une seule date : 1<sup>er</sup> mars 1848. En sorte que les profanes, les étrangers, aussi bien que notre jeunesse scolaire, contemplant ce groupe de marbre et voyant la mère Helvétie accueillant cette jeune femme, devaient forcément croire que notre terre n'était devenue suisse qu'à cette date.

<sup>1</sup> Sauf dans un vers, où le *Messenger boiteux* (avant le tableau de 1830) fait allusion à « notre sol natal devenu canton suisse ».

Mais on a fait du chemin depuis lors. Sur l'intervention de M. Arthur Piaget, archiviste honoraire de l'Etat, et avec l'assentiment du Conseil d'Etat, la date du 12 septembre 1814 a été ajoutée, en février 1941, à l'inscription du monument. Et plus d'un autre petit fait significatif témoigne du changement qui s'est opéré dans les esprits. Il est remarquable, par exemple, que l'an dernier M. Jules Baillods, n'ayant pas hésité, dans sa pièce *Pays de Neuchâtel*, à faire paraître sur la scène Frédéric II, ait vu ce roi de Prusse déchaîner, non des sifflets, mais des applaudissements, dus sans doute à la beauté du groupe, tout de même bien inattendus, surtout à la Chaux-de-Fonds.

Une sorte de réconciliation s'est faite depuis un demi-siècle avec un passé longtemps méconnu, aujourd'hui mieux expliqué et mieux compris. C'est pour une part l'œuvre du temps, mais aussi l'effet et le mérite du travail accompli par nos historiens, par les archivistes de l'Etat, le *Musée neuchâtelois*, la Société d'histoire, dans un esprit de probité et d'équité auquel il faut rendre hommage. Tirons-en un encouragement : Vérité et justice rendue sont les meilleurs agents d'apaisement.

Les fêtes de 1898 ont marqué un tournant dans notre histoire ; elles furent, si l'on peut dire, un *pont* jeté sur un *fossé* qui avait longtemps divisé les Neuchâtelois. Preuve en est qu'au lendemain de ces fêtes, le parti au pouvoir depuis un demi-siècle concéda pour la première fois au parti libéral un siège au Conseil d'Etat (où M. Edouard Droz vint occuper la place laissée vacante par la retraite de M. Charles-Alfred Petitpierre-Steiger). Aussi ces fêtes ont-elles eu et garderont-elles une *importance historique* plus grande que celles du Centenaire, qui furent fort belles, mais qui se sont déroulées sur un terrain tout préparé et déjà tout aplani par un demi-siècle de collaboration.

\* \* \*

S'il est besoin d'une *conclusion* à cette évocation de souvenirs, je dirai seulement qu'il est étonnant et merveilleux, de penser qu'après deux guerres mondiales et tant de bouleversements de tous genres survenus dans le monde et dans une Europe où tant de pays sont divisés ou opprimés, notre petite République neuchâteloise a pu célébrer, l'an dernier, son *Centenaire*, non seulement dans la même paix et indépendance que le *Cinquantenaire de 1898*, mais même dans une union et concorde plus grande encore.



Ne vous semble-t-il pas que nous avons double raison de nous joindre en esprit à Philippe Godet, qui écrivait, au lendemain des fêtes, à son ami Paul Robert :

« Je psalmodie au fond de mon cœur le psaume 103<sup>1</sup>. »

† Marcel GODET<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Bénissons Dieu, mon âme, en toute chose,  
Lui sur qui seul ton espoir se repose ;  
Chantons son nom, sans nous lasser jamais ;  
Que tout en moi célèbre sa puissance ;  
Surtout, mon âme, exalte sa clémence  
Et compte ici tous les biens qu'il t'a faits.  
Etc.

Clément Marot.

<sup>2</sup> L'auteur de cet article, victime d'un terrible accident vendredi 1<sup>er</sup> juillet, n'a pu en revoir les épreuves qu'il devait recevoir ce jour-là. Par une triste coïncidence, la première partie parut le jour de son enterrement, samedi 16 juillet, et nous sommes encore sous le coup du départ prématuré de Marcel Godet lorsque ce cahier du *Musée neuchâtelois* sort de presse.

Nous avons été heureux de voir Marcel Godet revenir dans sa ville natale et prendre une part active à la vie de diverses sociétés, notamment à celle de la section d'histoire de Neuchâtel dont il était le vice-président et qu'il devait présider l'hiver prochain. Son absence est et sera longtemps encore douloureusement ressentie dans notre pays.

## HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE DE NEUCHÂTEL

1769-1798

(Suite. — Voir *Musée neuchâtelois* 1949, p. 70.)

Outre le logement, la Société typographique offrait à ses ouvriers, pendant les premières années, du pain, au prix réduit de 6 1/2 creutzer la livre; elle achetait des sacs de froment, d'épeautre et de seigle à 34-36 batz la mesure, faisait moudre ce blé et pétrissait à domicile, car on trouve la mention: «payé aux servantes pour leurs peines et façon L. 10. 10. sols».

Même cet avantage ne réussissait pas à retenir les ouvriers d'humeur voyageuse; à la fin du compte de 1771, il est mis: «Pour détour de 27 1/2 livres de pain qui n'ont pas été payé par Duttweiler et Dégalier qui sont décampés.»

Avec l'imprimerie il y avait encore dans les locaux de la Société typographique un atelier de reliure qui pouvait occuper, suivant les besoins, un ou plusieurs ouvriers. D'après une convention conclue en 1775 avec Pierre-André Monnier, l'ouvrier relieur était payé aux pièces, il devait tout son temps à la Société typographique qui lui fournissait, au prix coûtant, les matériaux nécessaires à son travail. Comparé aux prix actuels, le tarif de ces reliures peut paraître modeste: pour un in-folio pleine basane, doré, bordé, papier marbré, 22 batz, l'in-quarto mêmes conditions 10 1/2 batz et l'in-octavo 4 1/2 batz. A titre de comparaison je vous dirai qu'un ouvrier typographe gagnait 15-20 batz par jour. Quelques années plus tard, en 1783, avec le relieur Clottu, les prix ont augmenté, mais peut-être les conditions de travail avaient-elles été modifiées. La société paie pour un in-octavo pleine basane 6 batz, dos et coins basane 4 1/2 batz, plein parchemin 5 batz, 1 cr., dos et coins parchemin 3 1/2 batz. Il est vrai que les matériaux n'étaient pas chers; Clottu payait à la société, pour une peau de chagrin, 2 batz et, pour une peau de parchemin, 4 batz. Heureux les bibliophiles de cette époque qui pouvaient faire habiller leurs livres sans se ruiner!

Parmi ceux qui travaillèrent au dehors pour la Société typographique, il faut encore mentionner les graveurs. Pour les nombreuses planches de

la *Description des arts et métiers*, la plupart copiées sur celles de l'édition française, on s'adressa d'abord à Chrétien de Mechel de Bâle puis, par souci d'économie, à des graveurs de Paris moins exigeants : J. H. Billé et François-Noël Sellier. Bien que le répertoire des adresses les qualifie de « très illustres », leurs noms n'ont point passé à la postérité. On peut en dire autant de Demeuse qui a gravé un portrait de Dorat, quelques frontispices et, soit dit en passant, un des rares ex-libris neuchâtelois signés, celui du ministre Abram Perrin. Les jolies figures d'Eisen pour les *Epreuves du sentiment* d'Arnaud ont été empruntées à une autre édition et le grand frontispice de Nicolas Cochin pour les *Essais sur la noblesse* a été fourni par l'auteur, le baron Antoine Barthès de Marmorières.

Après tous ces détails sur l'imprimerie, passons à l'examen de ses productions.

Nous avons essayé, avec tous les documents à notre disposition, de dresser une liste exacte des ouvrages imprimés par la Société typographique. Au premier abord cela pouvait paraître facile, car nous possédons une demi-douzaine de catalogues des années 1773 à 1785, plusieurs inventaires du magasin, dans lesquels les ouvrages sont répartis sous trois rubriques : nos éditions, livres en commission, livres achetés, enfin et surtout les livres de l'atelier d'imprimerie où, chaque semaine, le prote note le travail hebdomadaire de tous les ouvriers, compositeurs et pressiers, avec l'indication des sommes payées. On trouvera, par exemple, dans la banque de 1776 à 1779, que, pour la semaine du 16 au 23 juin 1777, l'ouvrier Vanderfourt a composé les feuilles E à K du *Voyage* (soit 6 feuilles ou 96 p. in-8°) et a touché pour cela 210 batz. A peu près à la même date, dans les livres des papiers délivrés, figurent la quantité et l'origine du papier utilisé pour ce travail. On pouvait ainsi, en consultant ces livres, établir le prix de revient, auquel on ajoutait 25 à 30 % pour avoir le prix de vente.

Malheureusement ce sont les désignations des ouvrages qui laissent à désirer ; dans les catalogues ils sont classés alphabétiquement, ou à peu près, d'après leur titre et non, comme on le fait aujourd'hui, d'après le nom de leur auteur. Ces titres peuvent varier légèrement d'un catalogue à l'autre et ne reproduisent pas toujours fidèlement le titre imprimé. Dans les livres de l'atelier, la désignation des imprimés est très sommaire, parfois même fictive quand il s'agit d'ouvrages clandestins. Ainsi le fameux *Système de la Nature* d'Holbach figure partout comme *ouvrage de Boubers* du nom du libraire de Bruxelles qui avait commandité

l'impression. Il en est de même des nombreux pamphlets politiques imprimés pour le compte des Genevois pendant la querelle des Natifs. Il eût été par exemple bien difficile d'identifier le *Mémoire apologétique* ou *Mémoire des Genevois* si, à la date où l'impression a été achevée, on n'avait pas porté dans un livre de comptes une copie de la facture avec le vrai titre : *Pièces importantes à la dernière révolution de Genève* (n° 2482 de la *Bibliographie Rivoire*). Mais le comptable s'est aperçu de son erreur et, pour ne pas compromettre les clients, il a biffé cette facture et l'a remplacée par une autre portant le titre fictif. Disons en passant que cette brochure qui porte les armes de Genève et le nom de l'imprimeur genevois Pellet a été tirée à 5000 exemplaires et enlevée en huit jours.

Et voici encore un cas typique : l'ouvrage désigné comme *Journal du comte d'Estaing* ou simplement *Desting* a été imprimé en 1782, signatures A-K, soit 10 feuilles ou 160 p. in-8°, il a exigé 27 rames et 4 mains de papier. Or, ni les catalogues de la Société typographique, ni le précieux catalogue de la Bibliothèque nationale de Paris, ni les dictionnaires d'ouvrages anonymes ne mentionnent un titre analogue. C'est par un pur hasard qu'en examinant quelques livres du XVIII<sup>e</sup> siècle, sur les rayons de la Bibliothèque, je suis tombé sur un volume intitulé : *Extrait du journal d'un officier de la marine de l'escadre de M. le comte d'Estaing* publié en 1782 sans nom de lieu ou d'imprimeur, mais les caractères, les ornements typographiques, le nombre de pages, tout concordait, c'était bien le livre cherché.

Il peut aussi arriver que l'auteur ait reçu la totalité de l'ouvrage dont il avait demandé l'impression et que celui-ci n'ait jamais été mis en librairie, par conséquent ne figure dans aucun catalogue. C'est par exemple le cas pour le *Catéchisme catholique du diocèse de Bâle*, de l'abbé Copin, curé de Noirmont, et pour les livres d'édification du pasteur Pomaret de Ganges. J'en passe beaucoup d'autres.

En comparant les données des livres de fabrication avec les catalogues de la société, les livres de comptes et la correspondance, on a pu cependant arriver à augmenter de plus d'une centaine de titres notre fichier d'impressions neuchâteloises de la Société typographique et le porter à 220. Bien entendu nous avons laissé de côté les menus travaux, soit les impressions de signalements, mandements et règlements pour le compte des autorités et les papiers d'affaires, prospectus, catalogues, lettres de voiture, etc., pour les particuliers. L'essentiel dans ces recherches était de s'en tenir exclusivement aux livres de l'atelier d'imprimerie tout au moins pour les années que nous possédons, car si nous avions

tenu compte de la correspondance seule, nous aurions risqué de faire fausse route. Ostervald était passé maître dans l'art de lancer des ballons d'essai. Ainsi, le 4 février 1770, il écrit au libraire Gosse, un Genevois établi à La Haye<sup>1</sup> : « Nous avons sous presse l'histoire de la *Bulle in Cæna Domini*, ouvrage des plus curieux qui contient le fil de toutes les querelles que le Siège de Rome a soutenues dans ce siècle avec les souverains de l'Europe... » Le 24 mars, c'est au libraire Galeazzi de Milan qu'il recommande cette nouveauté ; le 22 avril, il en parle à son correspondant littéraire de Paris, le prétendu comte de Lambergen, alias Daudé de Jossan, et le 6 mai, dans une lettre au libraire Panckoucke de Paris, il donne des précisions : il s'agit d'un ouvrage en 3 vol. in-8°, sur beau papier blanc, imprimé avec des caractères neufs cicéro.

Or les clients n'ayant pas manifesté d'enthousiasme pour la *Bulle in Cæna Domini*, cet ouvrage est resté à l'état de manuscrit et il n'en sera désormais plus question. Le même manège se répète avec des œuvres de plus d'envergure, rien moins que celles de Voltaire. On pourra en juger d'après une lettre du 19 avril 1770 au libraire Gosse<sup>2</sup> :

M'étant rendu auprès de l'homme célèbre (Voltaire) j'ai obtenu de lui en faveur de notre Société, non seulement tout ce que je pouvais désirer relativement à l'ouvrage en question (*Questions sur l'Encyclopédie*), mais de plus tous les secours nécessaires pour donner au public une édition de toutes les œuvres, telle qu'il n'en a point paru à beaucoup près jusqu'ici... Elle pourra aller à 40 vol. environ in-8°, et 2000 à 2500 ex. à 1 sol de France la feuille.

Il termine sur ce panégyrique de Voltaire :

Vous avez bien raison, Mr., d'être surpris qu'un homme de lettres, âgé de 77 ans, puisse encore travailler 12 h. et au delà chaque jour, dans son lit, avec une application, une présence d'esprit et un ton de gaieté admirables, écrivant, causant et dictant tout à la fois, entouré de livres et de papiers. Cela passe les forces ordinaires de l'humanité et il faut l'avoir vu pour le croire.

Le 22 avril, c'est à M. de Lambergen qu'il confie ses grandes espérances<sup>3</sup> :

Nous sommes en état de former de grandes entreprises et de les exécuter. Vous en jugerez par les détails que je vais vous présenter en explication de ce que je n'ai pu vous marquer qu'en gros dans ma lettre du 19 et que je verse dans le sein de l'amitié : l'édition des œuvres de Voltaire avec le nouveau plan

<sup>1</sup> Copies de lettres A., p. 100.

<sup>2</sup> *Ibid.* A., p. 133.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 136.

et les *Questions sur l'Encyclopédie*, en 40 vol. in-8° et une nouvelle édition augmentée des œuvres de Jean-Jacques Rousseau.

Entre temps, le Nestor de Ferney, qui savait prodiguer l'eau bénite de cour à ses visiteurs, avait confié l'impression des *Questions sur l'Encyclopédie* à son ami le libraire Gabriel Cramer de Genève, son ange Gabriel comme il avait coutume de l'appeler. Mais cela ne suffit pas pour décourager Ostervald et, le 22 août de la même année, c'est aux libraires de Montpellier, Rigaud, Pont et C<sup>ie</sup>, qu'il fait part de ses projets <sup>1</sup> :

Le dessein de Mr. de Voltaire est de nous confier une nouvelle édition de toutes ses œuvres dans le même format, papier et caractère que les *Questions sur l'Encyclopédie*, beaucoup plus complète que tout ce qui a paru jusqu'ici dans ce genre et rangée selon un plan tout nouveau que l'auteur nous fournit lui-même, de manière que tout ce qu'il pourra donner de neuf dans la suite y sera facilement ajouté... Cette édition enrichie d'un grand nombre de pièces qui n'ont point encore vu le jour et faite sous les yeux et avec les corrections de cet homme célèbre méritera certainement l'attention des connaisseurs.

La correspondance ne nous renseigne malheureusement pas sur ce qui se passa à cette époque précise, mais nous devons constater qu'à la fin d'août le grand projet des œuvres de Voltaire en quarante volumes in-8° a vécu, comme d'ailleurs celui des œuvres de Rousseau imprudemment confié à Daudé de Jossan. Ostervald doit se contenter d'une édition revue et augmentée des *Questions sur l'Encyclopédie*. Il recommence alors à envoyer force lettres réclames, avec échantillons du texte, aux libraires de France, à Grasset de Lausanne et à la Société typographique de Berne. Dès les premiers jours de septembre, l'ouvrage est sous presse et, le 10, il peut écrire au libraire Gosse <sup>2</sup> :

Il est incertain que M. Cramer nous devance dans son édition des *Questions sur l'Encyclopédie*, puisque nous avons actuellement l'original et que notre édition a sur celle de Genève l'avantage d'être revue, corrigée et augmentée par l'auteur qui a fait sur notre copie des changemens assez considérables. Au reste il paroît que Cramer a déjà placé toute son édition à Paris, on dit même qu'il a traité avec Panckoucke ; mais qu'est-ce qu'une édition pour un ouvrage de ce genre sortant de la plume du plus fameux écrivain de notre siècle.

Evidemment, il fallait se hâter, car entre temps le libraire Rey d'Amsterdam, ami de Cramer, avait lui aussi commencé une réimpression des *Questions*.

<sup>1</sup> Copie de lettres A., p. 195. <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 205.

Mais c'était peut-être aller un peu vite en besogne, car Voltaire, informé probablement par Cramer de cette concurrence menaçante, prit alors assez vivement la défense de son ange Gabriel. Ses plaintes durent être assez sérieuses à en juger par les humbles excuses que la Société typographique lui envoya le 15 septembre. Cette lettre vaut la peine d'être citée<sup>1</sup> :

Nous étions dans l'intention de réimprimer aussi tôt qu'elles auroient paru les *Questions sur l'Encyclopédie*, ouvrage annoncé depuis longtemps et que le public attend avec la plus grande impatience. Informé que plusieurs libraires avoient les mêmes vues, nous avons cru devoir prévenir quelques-uns de ceux pour qui nous travaillons du dessein que nous avons formé afin de nous assurer leurs commissions. Il falloit leur donner un échantillon du papier et des caractères que nous voulions employer et tâcher d'obtenir d'eux une préférence.

Tels sont, Monsieur, nos faits et c'est à quoi ils se réduisent. Inutilement aurions-nous tenter de nuire à l'édition de M. Cramer, qui ne peut être qu'actuellement toute placée par l'effet des circulaires qu'il a répandues dans le monde.

Nous nous empressons d'ajouter que, si malgré la pureté de nos intentions, nous avons eu le malheur de vous déplaire en quelque chose, nous en serions au désespoir et qu'il n'est rien que nous ne fissions pour réparer ce qui n'auroit jamais pu être qu'une imprudence de notre part, peut-être pardonnable à des amateurs de lettres qui, pénétrés de la plus vive admiration pour le premier auteur du siècle se feront un devoir sacré de lui marquer les égards respectueux qui sont si légitimement dus à ses talents supérieurs.

Voltaire dut probablement accueillir ces lignes avec son sourire narquois et ne garda pas rancune aux Neuchâtelois qui désiraient vivre de sa prose. L'impression se poursuivit normalement et, le 6 décembre, le premier volume des *Questions* sortit de presse ; en moins de huit jours on en expédia 1680 exemplaires ; à partir du troisième volume, comme l'arrivée du texte languissait quelque peu, il y eut de nouvelles et fréquentes recharges, soit auprès de Voltaire, soit auprès de ses secrétaires et familiers, le père Adam, Jean-Louis Wagnière et Durey de Morsan. Enfin, le 11 avril 1772, l'impression du neuvième et dernier volume fut achevée. Malgré la concurrence, la vente de cet ouvrage, tiré à 2500 exemplaires, marcha grand train ; au commencement de 1777, l'inventaire du magasin n'en signale plus que deux exemplaires. C'était un beau succès exclusivement dû à l'optimisme, au savoir-faire et à la ténacité de Frédéric-Samuel Ostervald.

J. JEANPRÊTRE.

(A suivre.)

<sup>1</sup> Copie de lettres A., p. 211.

## MÉLANGE

## Les oiseaux de Marie de Chalon

De tous les animaux dont s'entourait Marie de Chalon, c'est aux oiseaux qu'allaient ses préférences. A peine était-elle arrivée à la cour de Conrad de Fribourg, comte de Neuchâtel, son beau-père, qu'apparaît dans les comptes la mention des oiseaux de Mademoiselle<sup>1</sup>. Mongin la Corne, clerc de la dépense, nous apprend par son journal qu'à Champlitte elle avait dans sa chambre une volière où voisinaient des « coulons » blancs, un rossignol et un merle.

Cette volière se composait de sept grandes cages qu'un vannier de « Poinssons près du Fayl<sup>2</sup> » fournit pour 8 gros à la comtesse<sup>3</sup>. Un système de poulies permettait de monter et descendre ces cages : le 17 août 1441, Mongin la Corne paya un blanc pour « cinq rolectes pour pendre, monter et descendre a polye les chaiges ou sont les oyseaulx de Madame<sup>4</sup> ».

Une dizaine d'années plus tard, au cours d'un nouveau séjour à Champlitte, Marie de Chalon fit faire encore une cage par un vannier qui, pour ce travail et pour avoir « couvert iiij boutellez de voire » pour la comtesse, reçut 5 gros le 22 août 1452<sup>5</sup>.

Pour nourrir ses oiseaux et ses oiselets, Marie de Chalon se procurait du chènevis que lui fournissaient en quantité les receveurs de ses terres. Le 20 novembre 1455, par exemple, elle déclarait que messire Jean Pichot, receveur de Thielle, lui avait fourni pour ses « ouselloz » 2 émines de « chenevaz » valant 7 sols lausannois faibles<sup>6</sup>. Le 27 novembre 1456, le receveur du Landeron délivrait à Madame « une esmine de cenevel pour ses hoisiaulx », coûtant 4 sols lausannois faibles<sup>7</sup>, puis, le 4 décembre, une émine encore de « cheneve » pour les « oisiaulx de Madame<sup>8</sup> ». Dans les comptes de 1457, on relève l'achat de 2 émines de « chenevaix » pour « les oysellot<sup>9</sup> » puis 2 émines encore<sup>10</sup>, et enfin « le chenevex de trois solz » pour « les oysellet de Madame<sup>11</sup> ».

<sup>1</sup> Le 6 mai 1422, paiement de 6 deniers « en chenevis pour les oiseaulx de Mademoiselle ». *Dépenses*, vol. 186, fol. 4 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Poinson-les-Fays, Haute-Marne, arr. Langres, cant. Fayl-Billot.

<sup>3</sup> *Dépenses*, vol. 190, fol. vij<sup>xx</sup> v<sup>o</sup> (28 mai 1441).

<sup>4</sup> *Id.*, fol. ix<sup>xxij</sup>. <sup>5</sup> *Id.*, vol. 194, fol. 178 v<sup>o</sup> (22 août 1452).

<sup>6</sup> *Comptes*, vol. 208, n<sup>o</sup> 633. <sup>7</sup> *Id.*, vol. 207, n<sup>o</sup> 1002. <sup>8</sup> *Id.*, n<sup>o</sup> 991.

<sup>9</sup> *Recettes diverses*, vol. 51, fol. xiiij<sup>xxij</sup> v<sup>o</sup>. <sup>10</sup> *Id.*, fol. xiiij<sup>xxix</sup> v<sup>o</sup>. <sup>11</sup> *Id.*, fol. xiiij<sup>xxviii</sup> v<sup>o</sup>.



Au chènevis s'ajoutaient, de temps en temps, des œufs et même du fromage blanc. Ainsi, le 28 mai 1441, Mongin la Corne acheta pour 4 engrognes « ung frommaige blanc pour les oiseaulx de Madame <sup>1</sup> », et, le 9 août suivant, il dépensa 2 blancs « pour eufz pour les oyseaulz de Madame baillés a Henriecte de Doubz <sup>2</sup> », une des damoiselles de la comtesse.

Les « coulons » étaient au nombre des oiseaux favoris de Marie de Chalon, de ceux qu'elle gardait à Champlitte dans sa chambre : Mongin la Corne note la livraison d'un boisseau de froment « baillé pour les coulons blancs que sont en la chambre Madame » pendant la semaine du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 1440 avant Pâques <sup>3</sup>.

A la même époque, des « coulons » étaient élevés à Rigny où, durant l'hiver 1440, on leur délivra 3 éminotes et demie de froment <sup>4</sup>.

En 1453 on fournit 5 émines de froment pour « les colons de Madame <sup>5</sup> ».

Ce n'était pas, d'ailleurs, uniquement pour le plaisir de la comtesse qu'on élevait les pigeons. On en servait à la table du comte aux jours de réception, comme par exemple en 1454, lors du passage à Neuchâtel de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Une certification du 14 juin 1455 nous apprend que le grenetier Nicolet Henriet avait délivré, l'année précédente, 9 émines de froment à Alix de Vercel « pour les pinjons que l'on gardit pour la venue de Monseigneur de Bourgogne <sup>6</sup> ».

Au printemps 1441, Thévenin Richolot, maréchal demeurant à Champlitte, apporta un merle à Marie de Chalon. Le 25 avril, Jean de Fribourg lui fit remettre un franc « pour consideration, comme disait Mongin la Corne, d'une mierle qui chante et fait grant deduit qu'il a donnee à Madame <sup>7</sup> ».

Le 28 décembre 1440, un messenger de Madame d'Autrey apporta à Marie de Chalon, à Champlitte, un rossignol et Mongin la Corne, sur l'ordre du comte, lui remit 2 florins d'or <sup>8</sup>. Marie de Chalon garda ce rossignol dans sa chambre, où elle le nourrissait d'œufs : les achats d'œufs « pour le roucignol que est en la chambre Madame » sont fréquents dans le journal de dépenses de Mongin la Corne <sup>9</sup>. On en relève encore parmi les dépenses de l'hôtel à Neuchâtel en avril 1445 <sup>10</sup>.

Jaqueline LOZERON.

<sup>1</sup> *Dépenses*, vol. 190, fol. vij<sup>xx</sup> v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> *Id.*, fol. ix<sup>xxvij</sup> v<sup>o</sup>. <sup>3</sup> *Id.*, vol. 190, fol. ij<sup>o</sup>iiij<sup>xxvij</sup> v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> *Recettes diverses*, vol. 40, fol. c. <sup>5</sup> *Id.*, vol. 51, fol. liij v<sup>o</sup>. <sup>6</sup> *Comptes*, vol. 203, n<sup>o</sup> 603.

<sup>7</sup> *Dépenses*, vol. 190, fol. cxvj v<sup>o</sup>. <sup>8</sup> *Id.*, fol. xxxj v<sup>o</sup>.

<sup>9</sup> *Id.*, fol. iiij<sup>xxj</sup> v<sup>o</sup> (8 mars) iiij<sup>xxij</sup> (22 mars), iiij<sup>xxvij</sup> (28 mars), cij v<sup>o</sup> (7 avril).

<sup>10</sup> *Id.*, vol. 191, fol. 306 v<sup>o</sup> (6 avril).

## CHRONIQUE

### SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Séance administrative tenue au château de Valangin, samedi 25 juin 1949.*

La séance est ouverte à 16 heures par M. Maurice Jeanneret, président. 70 membres environ sont présents. Ont fait excuser leur absence : MM. André Petitpierre, Arthur Piaget, Edgar Renaud, Louis Jacot, Guillaume Nusslé, René Junod, Pierre-Auguste Leuba, Maurice Dumont, Alfred Schnegg.

*Rapport du président.* — M. Jeanneret rappelle les principaux événements qui ont marqué dans la vie de la société : La visite à l'exposition des Girardet, au Locle, où 440 œuvres de ces artistes étaient groupées ; l'assemblée de la Société générale suisse d'histoire, à Neuchâtel, au cours de laquelle ont été remis les diplômes de membre honoraire à MM. Paul Roth, Richard Feller et Edgar Bonjour ; l'inauguration, le 4 décembre, de la chapelle du cimetière aux Ponts-de-Martel. Le plafond peint de l'immeuble Finger a trouvé place dans cette chapelle qu'éclairent des fenêtres à croisillons. A Dombresson a été jouée une pièce religieuse du pasteur James Perrin : *Dom Brice le tonsuré sans auréole*. M. Charles Gallandre représentait la société dans le comité de patronage.

Nous avons écrit au Conseil communal de Cressier pour attirer son attention sur le fait que les vases à fleurs posés sur deux cippes romains menaçaient de dégrader ceux-ci, mais nous n'avons reçu aucune réponse. La souscription en faveur de la Société d'histoire vaudoise du Piémont a permis de lui envoyer la somme de 800 fr., ce qui a donné 116.000 lires. Une proposition de transporter, à titre de réclame pour l'horlogerie suisse, les automates Jaquet-Droz en Amérique n'a pas rencontré l'approbation de la Commission du Musée d'histoire de Neuchâtel. Le président de la société consulté, répondit, après avoir pris l'avis de quelques-uns de ses collègues, que la convention du 1<sup>er</sup> mai 1909 devait être respectée. Elle n'autorise pas la sortie des automates hors du canton. Au surplus, le transport par avion présente trop de risques, et rien ne pourrait remplacer les chefs-d'œuvre des Jaquet-Droz.

Ce point de vue est approuvé par l'assemblée unanime.

L'effectif de la société a diminué de 17 unités. Ce recul est dû à quelques démissions et décès. Parmi les membres décédés, le président rappelle les noms de Frédéric Dubois, vérificateur des comptes, de Robert Gerber, ancien pasteur, Théodore Delachaux, professeur, Charles-Albert Vuille, membre vétérinaire, Edmond Bovet, architecte.

Après avoir passé en revue les publications récentes consacrées au canton, M. Jeanneret parle des sections.

La section de Neuchâtel a tenu six séances au cours de l'hiver 1948-1949 ; elle a, en outre, visité le village de Colombier et l'exposition d'anciennes indiennes installée au château.

La section du Locle, forte de 43 membres, a entendu une conférence de M. Alfred Schnegg sur *Neuchâtel et son passé*, ainsi que plusieurs travaux des membres de la section, qui ont été publiés dans la presse locale.

L'activité de la section de la Chaux-de-Fonds s'est réduite à deux visites : au Musée historique et à l'exposition d'indiennes, à Colombier.

*Château de Valangin.* — En l'absence de M. Charles Gallandre, malade, M. Jeanneret donne quelques renseignements sur les travaux de rénovation des salles qui ont été poursuivis pendant l'année.

Dans la salle des dentellières, les coussins ont été remis à neuf par les soins de M. et M<sup>me</sup> Alfred Godet, qui ont aussi constitué un album de modèles de dentelles. Une solution reste à trouver pour préserver les objets en étoffe des effets de la lumière.

La cuisine et la petite salle à côté ont aussi été tenues ; une élimination de quelques étains et autres objets ont mis en valeur l'ameublement de ces pièces.

Vingt-trois gravures ont été nettoyées et réencadrées, en même temps que des mesures étaient prises par un spécialiste pour les préserver de l'humidité. Ces travaux ont permis de constater qu'un lavis représentant le château de Valangin, qui passa jusqu'ici inaperçu, n'était rien moins qu'un original de Lory fils et qu'il a servi à l'élaboration de la gravure en couleurs du même sujet.

Le nombre des entrées s'est élevé à 5729, soit 467 de plus que l'année précédente. Ce nombre n'avait plus été atteint depuis 1933. Durant les quatre premiers mois de 1949 il y eut 1044 entrées.

A la fin du mois d'avril, M<sup>me</sup> R. Bardet, qui était entrée en qualité de concierge, avec son mari, en octobre 1924, nous a quittés. Elle a été remplacée par M. et M<sup>me</sup> Grosjean. Mais le président n'a pas voulu laisser partir M<sup>me</sup> Bardet, qui est présente, sans lui dire les remerciements de la société pour les services rendus par elle et son mari pendant près d'un quart de siècle. Il lui remet, de la part de l'Etat et de la Société d'histoire, un petit cadeau et quelques fleurs.

En terminant son rapport, M. Jeanneret tient encore à transmettre une suggestion qui lui a été faite : Que le château de Valangin s'anime chaque année durant trois jours, à Pentecôte ou au Jeûne, par exemple, que l'on puisse y voir des Neuchâteloises en costume de jadis faire de la dentelle ou des bricelets et des gaufres, que des messieurs en habit à basques y coulent des balles... de chocolat, que l'on puisse y goûter au milieu des danses et des chants, enfin que des équipages d'autrefois sillonnent le Val-de-Ruz avec arrêt aux fresques d'Engollon... Vision plaisante de temps révolus, que le concours et la bonne volonté des membres de la société permettra, souhaitons-le, de réaliser un jour.

*Comptes de 1948.* — Ils sont présentés par M. Henry Sollberger, trésorier.

Recettes, y compris le legs F. Kunz . . .	Fr. 10.091,70
Dépenses . . . . .	» 5.123,59
Excédent de recettes . . . . .	<u>Fr. 4.968,11</u>

La fortune de la société, avec le legs Kunz, atteint le chiffre de 12.305 fr. 80.

Situation des fonds spéciaux au 31 décembre 1948.

Fonds des publications : partie inaliénable	Fr. 20.000,—
partie aliénable . . . . .	» 14.821,97
Total . . . . .	<u>Fr. 34.821,97</u>
Fonds du consul Antoine Borel . . . . .	Fr. 10.755,58
Fonds Jaquet-Droz . . . . .	» 12.553,40
Fonds Alexandre Berthier . . . . .	» 1.244,67
Fonds Auguste Bachelin . . . . .	» 10.351,20

Les comptes ont été vérifiés le 12 mai. Le rapport des vérificateurs, lu par M. Lavoyer, conclut à l'approbation des comptes, avec remerciements au trésorier.

Les rapports et les comptes sont approuvés par un vote unanime, après que M. Pierre Huguenin eut remercié le comité de son attitude dans la question des automates Jaquet-Droz, et recommandé de tenir bon pour que ces mécanismes ne partent pas pour l'Amérique.

*Budget et cotisation.* — Le budget, qui prévoit, aux recettes et aux dépenses, 4520 fr., est approuvé, et la cotisation est maintenue à 5 fr.

*Réception de nouveaux membres.* — Les personnes suivantes sont reçues dans la société :

M<sup>mes</sup> Louis Thiébaud-Martenet, Bôle; Julie-Marie Renaud-Vouga, Cortaillod; Jean-Pierre Mauler, Neuchâtel;

M<sup>lles</sup> Charlotte Vouga, Cortaillod; Juliette Guibert, institutrice, Serrières; Berthe Robert, Berne; MM. Pierre-Auguste Leuba, conseiller d'Etat, Neuchâtel; Alfred Godet, Neuchâtel; A. Hänni, pâtissier, Valangin; Boris Clot, Neuchâtel; Paul Grandjean, secrétaire de la Commission des monuments historiques, Neuchâtel; Robert Droz, Neuchâtel; Loys Grellet, Colombier; Marcel-André Cornu, Bôle; Yves Courvoisier, membre à vie, Bienne; Louis-Edouard Roulet, professeur, Neuchâtel.

*Fête d'été.* — Elle est fixée au 27 août à la Brévine. Le Conseil communal, à qui nous avons écrit, se déclare enchanté de nous accueillir.

*Règlements du Prix Auguste Bachelin et du Prix Fritz Kunz.* — Ces deux projets de règlement sont adoptés sans modification. Le texte en est publié ci-après.

*Nomination des vérificateurs de comptes.* — MM. Maurice Clerc et Adolphe Lavoyer sont réélus, et, pour remplacer M. Frédéric Dubois décédé, il est fait appel à M. Jean Pettavel en qualité de suppléant.

*Divers.* — Le doyen de l'assemblée, M. le Dr Edmond de Reynier rompt une lance en faveur des chevrons. Il relève le beau succès des fêtes du centenaire et rappelle que Neuchâtel a été admis dans la Confédération par décision de la Diète du 12 septembre 1814, qu'il y est entré avec les chevrons gravés sur le grand sceau de 1815. Or, aujourd'hui que l'Italie a abandonné la croix de Savoie qui ornait son drapeau, rien, pour un non-initié, ne différencie plus notre drapeau de celui de l'Italie, ce qui provoque des méprises et des difficultés aux automobilistes qui se rendent dans ce pays. Et M. de Reynier de terminer en priant le comité de la Société d'histoire « d'étudier la meilleure manière d'arriver

au but désiré : rétablir nos magnifiques chevrons comme armoiries cantonales ».

L'assemblée accepte cette proposition par acclamation<sup>1</sup>.

Après quelques minutes de détente, la séance reprend et nous entendons avec plaisir les deux travaux annoncés :

M. Jean Courvoisier, *Les intrigues de Jean-Jacques Gallot, partisan de la France (1737-1751)*.

M. Paul Grandjean, *Bref aperçu du projet de la loi sur la protection des monuments et des sites*. L. M.

### RÈGLEMENT DU PRIX AUGUSTE BACHELIN

#### Article premier.

Par testament daté de Neuchâtel le 28 janvier 1937, M<sup>lle</sup> Rose-Alsa Schuler, nièce d'Auguste Bachelin, a légué à la Société d'histoire la somme de dix mille francs aux conditions ci-après :

« Je lègue à la Société d'Histoire du canton de Neuchâtel la somme de dix mille francs suisses et le montant de mon carnet de caisse d'épargne (Banque cantonale), somme destinée à assurer un prix annuel qui sera désigné Prix Auguste Bachelin.

» Les fonds seront dans ce but à la disposition de la Société d'Histoire pour gratifier, en souvenir d'Auguste Bachelin *littérateur (prix littérature)*, la meilleure œuvre de littérature ; en souvenir d'Auguste Bachelin *peintre*, une œuvre originale (*prix de peinture*) ; en souvenir d'Auguste Bachelin *historien (prix d'histoire)*, le meilleur travail d'histoire.

» Ce prix sera destiné uniquement à de jeunes littérateurs, peintres ou historiens *neuchâtelois*. »

#### Art. 2.

La Société d'histoire a accepté le legs Schuler qui, amputé des droits de succession, se montait à 6572 fr. Dans sa séance du 3 juin 1939, elle a décidé de le reconstituer au capital initial de 10.000 fr. par accumulation des intérêts et par des dons qu'elle solliciterait.

Ce capital a été atteint en 1949.

#### Art. 3.

Le legs Schuler est devenu le Fonds du Prix Auguste Bachelin. Ses intérêts, jusqu'à concurrence de 250 fr., servent à doter un prix annuel destiné à encourager de jeunes littérateurs, peintres ou historiens neuchâtelois.

#### Art. 4.

Le Prix Auguste Bachelin est décerné dès 1950 dans l'ordre de succession suivant :

Première année : prix d'histoire.

Deuxième année : prix de peinture.

Troisième année : prix de littérature.

#### Art. 5.

Le comité de la Société d'histoire est compétent pour décider de l'attribution du Prix Auguste Bachelin. Il peut constituer un jury et faire appel au concours de spécialistes.

<sup>1</sup> A la date du 7 juillet, le comité de la Société d'histoire a écrit au Grand Conseil pour lui faire part du vœu exprimé par M. le Dr de Reynier et approuvé par l'assemblée unanime. Notre lettre a été lue devant le Grand Conseil le 12 juillet et renvoyée à la commission des pétitions.

*Art. 6.*

La proclamation du lauréat a lieu, chaque année, lors de la fête d'été de la Société d'histoire.

Le lauréat ne doit pas être âgé de plus de 40 ans.

*Art. 7.*

Le prix d'histoire est accordé, de préférence, à un travail consacré au canton de Neuchâtel ou à la Suisse, écrit en français. Sont pris en considération les travaux publiés soit isolément, soit dans une revue au cours des trois années échéant au 1<sup>er</sup> avril de l'année du prix, et soumis au comité de la Société d'histoire par l'auteur ou par un membre de la société.

*Art. 8.*

Le prix de peinture est accessible aux artistes qui auront présenté, dans le canton, une œuvre marquante au cours de l'année échéant au 1<sup>er</sup> juin de l'année du prix, et qui en auront donné avis au comité de la Société d'histoire.

*Art. 9.*

Pour le prix de littérature seront prises en considération les œuvres, en prose ou en vers, écrites en français et publiées, soit isolément, soit dans des revues, au cours des trois années échéant au 1<sup>er</sup> avril de l'année du prix et soumises au comité par l'auteur ou par un membre de la Société d'histoire.

Ainsi adopté par la Société d'histoire dans sa séance du 25 juin 1949.

**RÈGLEMENT DU PRIX FRITZ KUNZ***Article premier.*

M. Fritz Kunz, décédé le 3 mars 1948 à Neuchâtel, a légué la somme de cinq mille francs à la Société d'histoire, section de Neuchâtel, aux conditions ci-après :

« Je lègue à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Neuchâtel-Ville, soit à la section locale de la dite société, la somme de francs 5000, cinq mille francs. Cette somme sera constituée en un Fonds Fritz Kunz, dont le capital sera inaliénable et dont les intérêts seront attribués chaque année selon le jugement du comité à la personne qui aura présenté à la société pendant l'année le meilleur travail sur l'histoire du Canton ou de la Ville de Neuchâtel ou sur les sujets historiques admis par le comité. »

*Art. 2.*

La Société d'histoire, agissant au nom de la section d'histoire de Neuchâtel, a accepté le legs. Elle le gère et met les intérêts, tous frais déduits, à la disposition du bureau de cette section.

*Art. 3.*

Suivant le désir exprimé par le testateur, un Fonds Fritz Kunz est créé au capital de 5000 fr. Les intérêts servent à doter un Prix Fritz Kunz.

*Art. 4.*

Le Prix Fritz Kunz, dans la règle du montant de 125 fr., est, en principe, délivré chaque année lors de la séance de printemps de la Société d'histoire.

*Art. 5.*

Le jury est formé du bureau de la section de Neuchâtel et des membres du comité de la Société d'histoire appartenant au district de Neuchâtel.

Les auteurs de travaux ne peuvent faire partie du jury.

*Art. 6.*

Le Prix Fritz Kunz est attribué au meilleur travail d'histoire, de préférence consacré au canton ou à la ville de Neuchâtel, présenté en séance de la section d'histoire de Neuchâtel au cours de l'hiver précédent.

Le prix ne peut être accordé au même auteur plus d'une fois en trois ans.

Le lauréat doit être membre de la Société d'histoire.

En cas d'équivalence de travaux, le prix peut être divisé.

*Art. 7.*

Le jury peut demander communication des travaux présentés.

Ainsi adopté par la Société d'histoire dans sa séance du 25 juin 1949.

## SECTION D'HISTOIRE DE NEUCHÂTEL

## Activité de l'hiver 1948-1949

## I. Travaux présentés dans les séances :

MM. André Bovet : *Présentation de l'exposition consacrée aux révolutions de 1831, 1848 et 1856.*

Pierre Bovet : *Neuchâtelois à l'étranger depuis un siècle.*

— *Abram-François Pettavel, restaurateur des études classiques à Neuchâtel, 1813.*

Alfred Chapuis : *Témoignage d'un révolutionnaire de 1831.*

Jean Courvoisier : *Jean-Baptiste Pertois et l'hôtel de ville de Neuchâtel.*

Bernard Gagnebin : *Le testament politique de Richelieu.*

Marcel Godet : *Souvenirs des fêtes du cinquantième de la révolution neuchâteloise.*

Guy de Meuron : *Aperçu sur l'histoire de Préfargier.*

Roger de Montmollin : *Les voyages d'un secrétaire d'ambassade au XVII<sup>e</sup> siècle.*

Jacques Petitpierre : *Projet d'une ville dans la plaine d'Areuse.*

Samuel Perret : *Archéologie neuchâteloise; ses résultats à ce jour; ses perspectives.*

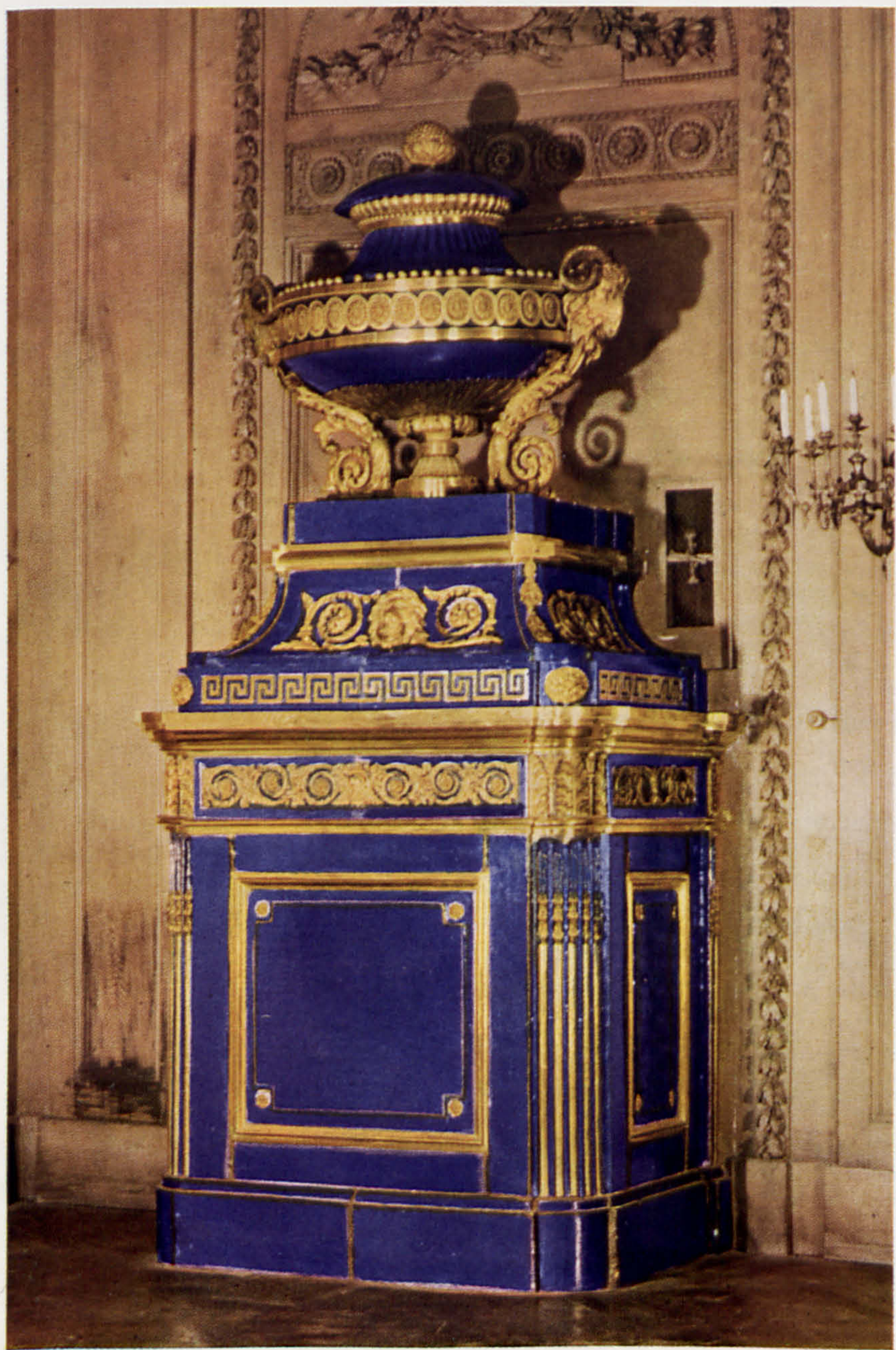
Samuel Robert : *Un voyage pédestre en 1839, d'après le journal inédit d' Aimé Humbert.*

II. *Excursion à Colombier, le 21 mai 1949, avec brèves communications et visite de l'exposition d'anciennes indiennes du pays.*

M<sup>lle</sup> Gabrielle Berthoud : *Colombier à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

MM. Henri L'Hardy : *L'urbanisme à Colombier.*

Jean Pettavel : *Les anciennes familles de Colombier.*



UN DES POÊLES DE LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DE L'HÔTEL DE VILLE DE NEUCHÂTEL





UN DES POÊLES DE LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DE L'HÔTEL DE VILLE DE NEUCHÂTEL

## JEAN-BAPTISTE PERTOIS ET L'HOTEL DE VILLE DE NEUCHATEL <sup>1</sup>

Parmi les travaux importants à exécuter dans l'hôtel de ville, après l'achèvement du gros œuvre, il restait le décor de la salle du Conseil général et la balustrade du grand escalier. Le comité de construction était fort indécis, désireux qu'il était de faire au mieux, mais à bon compte ; dans ce but, il suivait les entrepreneurs de très près, en les liant par des contrats détaillés, ce qui n'empêchait pas le dépassement des devis et les contestations subséquentes.

Le 8 décembre 1788, les frères Reymond avaient enfin achevé le grand escalier, exécuté après beaucoup de controverses, sous la direction de Rodolphe-Auguste d'Ernst, architecte de LL. EE. de Berne. Encore fallait-il border cet escalier d'une rampe digne de son importance ; Abram Guignard, ébéniste d'Yverdon et entrepreneur général de l'aménagement intérieur, transmit alors trois devis du sieur Pérès, de Paris, déjà chargé d'exécuter la serrurerie de la salle du Conseil général. Comme les prix s'échelonnaient de 5640 à 8900 livres, non compris le premier balustre de 480 livres, le comité recula devant la dépense, après avoir songé à faire exécuter un des dessins reçus par un certain Harrisson qui offrait ses services <sup>2</sup>. Or, le comité qui avait refusé une balustrade de 5640 livres, en accepta une, estimée à 22 000 livres, alors que le Conseil général venait d'arrêter que, pour cet objet, il ne pouvait autoriser une dépense de 20 000 livres <sup>3</sup> ! Ce revirement, extraordinaire, semble uniquement dû à la renommée et à l'habileté de Jean-Baptiste Pertois. C'était assurément un homme plein de talent, persuasif et entouré d'une réputation qu'il savait cultiver. Nous en tenons pour preuve cette lettre envoyée de Strasbourg, à son instigation, le 24 mai 1789.

<sup>1</sup> Sources : Archives de la ville : *Procès-verbaux de la Commission de l'hôtel de ville ; Procédures*, B 35-4, dossier *Pertois* (où se trouvent les lettres, dont le texte donne la date) ; *Quittances* 1792 à 1795 ; *Manuels de MM. les Quatre Ministraux* nos 8 et 9 ; *Correspondance*.

Hans HAUG, *Jean-Baptiste Pertois, ferronnier, bronzier, sculpteur et architecte*, dans : *Archives alsaciennes d'histoire de l'art*, 1934, p. 67 sq.

<sup>2</sup> *Procès-verbaux*, p. 134 (26 déc. 1788) ; M. Haug lit, à tort, Pertois pour Pérès, et Lorimon pour Harrisson (*op. cit.*, p. 102).

<sup>3</sup> *Procès-verbaux*, p. 148 (6 juillet 1789).

Etant dernièrement chez Maître Bertois d'icy, il nous dit qu'il y a quelque temps qu'un quelqu'un de Neufchatel fut chez lui pour lui demander des desseins de rampe d'escalier, balcons, ouvrages de bronze, etc., pour le service de votre hôtel de ville ; mais comme il ne donne point ses desseins et que la personne qui les demandoit ne s'étoit pas suffisamment fait connoître, il n'a guères pu ajouter foi à son exposé.

Le correspondant assure que Pertois, informé de la réalité des travaux entrepris à Neuchâtel, s'est ravisé et répondra à tout appel. Quelques passages le font supposer bien renseigné sur l'état d'esprit qui régnait dans le comité ; c'est ainsi qu'il affirme :

Pertois est, sans contredit, le plus habile maître en serrurerie, ouvrages de bronze, etc., qui existe en France, outre quoi il est grand architecte, et tout ce qui regarde la bâtisse lui est connu à fond, les édifices qu'il a fait ici et dans les environs, notamment le grand hôpital d'Haguenau qui est un chef d'œuvre dans son genre ; ses ouvrages vont partout par le bon goût et surtout parce qu'il est plus traitable que tout autre ; il les envoie à Paris même, et jusqu'en Russie ; sa réputation est faite, et les éloges qu'on fait de ses talens lui sont dûs dans toute l'étendue du terme. Votre Ville trouvera chez lui tout ce qu'elle peut désirer, et à bien meilleur compte qu'en s'adressant à Paris, dont les transports et les droits seulement pour des ouvrages d'aussi fort poids lui feront une différence très conséquente<sup>1</sup>.

Cette réclame un peu tapageuse n'était pas une pure fanfaronnade. Jean-Baptiste Pertois, né le 25 octobre 1733 à Strasbourg, avait été apprenti serrurier chez son père Nicolas, puis compagnon à Paris. Son chef-d'œuvre de maîtrise, la grille fermant le chœur de la cathédrale de Strasbourg, fut exécuté d'après un dessin corrigé par le grand architecte Blondel<sup>2</sup>. En 1778 Pertois exécutait la rampe d'escalier et la balustrade du balcon de l'hôtel de ville de Montbéliard ; fait à noter, deux ans auparavant on avait saisi ses outils parce qu'il outrepassait les limites de sa profession, en réalisant des travaux de marbre et de bronze doré. Par la suite Pertois exécuta néanmoins des autels de marbre, des monuments funéraires et... les prisons de Colmar ! A sa mort en 1812, l'artiste avait liquidé depuis longtemps son atelier.

Au lieu de faire exécuter une balustrade plus simple que celle de Pérès, selon les ordres du Conseil général, le comité, bien loin d'obtenir de Pertois un rabais, se résout, nous l'avons vu, à accepter un devis de 22 000 livres, étant donné « la difficulté et l'incertitude de se procurer

<sup>1</sup> Cette lettre, placée dans le *Dossier Pertois*, n'est qu'une copie non signée.

<sup>2</sup> L'examen de maîtrise portait uniquement sur la serrure (HAUG, *op. cit.*, p. 79) ; le prix de la grille, devisé à 10 000 livres, en 1763, fut payé 22 600 livres à Pertois, le 26 septembre 1768.

un artiste, en état de faire cet ouvrage convenablement <sup>1</sup> ». Il engage même une dépense beaucoup plus forte, car l'incapacité d'un certain Mazzone <sup>2</sup> venait de lui faire perdre un temps considérable : le 9 juin 1789, le comité lui refusait, pour malfaçon, les poêles du premier étage, qu'il avait fournis avec six mois de retard. Autorisé à faire au mieux, après cette déconvenue, le comité demande alors à Pertois des projets de poêles à placer dans les salles du Conseil général et des Quatre-Ministres. L'artiste ne refuse pas ces avances, et son fils peut écrire le 1<sup>er</sup> août 1789 :

Mon cher père se rendra dans le courant de la semaine prochaine à Neuchâtel. Il a perdu différentes mesures des quartiers tournants de la rampe qui lui sont très nécessaires, ce qui l'a déterminé à entreprendre ce voyage. Il seroit déjà parti si les troubles de notre ville ne l'eussent retenu ... Je me propose lundi prochain de commencer les autres parties les plus essentielles de l'ouvrage. J'ay trouvé le dessin du poêle, que mon cher père a fait chez vous, d'un si bon goût, que je me suis empressé à le tracer dans le format de nos autres dessins.

Le maître-bourgeois Meuron <sup>3</sup> venait sans doute d'avertir Pertois qu'on allait lui passer les commandes. Si l'artiste venait à Neuchâtel une seconde fois, c'était peut-être bien pour les mesures de l'escalier, mais plus encore pour la conclusion des marchés <sup>4</sup>. Celui de la balustrade, daté du 13 août, était à exécuter dans les dix-huit mois ; deux semaines plus tard, on passait la commande des deux poêles de « fayence émaillée en bleu », ornés de bronzes, pour le prix total de 16 000 livres. On adopte, peu après, l'idée que le chauffage se fasse par des ouvertures en forme de cheminées, placées au-dessous des poêles de l'antichambre. Les procès-verbaux gardent un écho des mûres réflexions préalables (27 août 1789).

Délibéré, il a été dit que malgré la répugnance du comité de consentir pour pareil objet, à une somme aussi considérable, et vu l'impossibilité de se pourvoir ailleurs convenablement, et la certitude d'être bien servi par M. Pertois qui en garantit l'exécution, ... on acceptoit son offre, mais sous la condition que ses ouvrages seront posés en août ou septembre de l'année prochaine [1790], et qu'il seroit garant de tous les risques dans le transport.

<sup>1</sup> *Procès-verbaux*, p. 149 (27 juillet 1789).

<sup>2</sup> S. Mazzone, peintre, gypseur et sculpteur, originaire de Seravalle en Lombardie, fixé à Carouge ; à Neuchâtel, il a exécuté le plafond de la salle du Conseil général, et dressé les plans de la tourelle ajoutée sur l'hôpital du Faubourg, en 1788-1789.

<sup>3</sup> Le maître-bourgeois, puis banneret Charles-Joseph Meuron, était le correspondant attitré de Pertois.

<sup>4</sup> Ces marchés, conclus à Neuchâtel, les 13 et 27 août 1789, sont transcrits ci-dessous (annexes I et II).

Ces conditions reprises dans le marché, très détaillé, soulignent la prudence du comité, qui ne veut pas se laisser entraîner; l'imprévu sera cependant plus fort que les clauses écrites.

Pertois qui débute plein d'assurance, écrit le 16 septembre 1789 :

Il ne m'a pas été possible de terminer avec le Sr. Valter, malgré toutes les propositions que je luy ai faites ... ; il m'a dit qu'il avoit passé près de quatre jours avec vous, Monsieur [le maître-bourgeois], pour conférer sur les moyens de conclure un marché provisoire ... ; je luy estimois son tems a raison de 15 livres par jour, et les six dessins à 8 livres chacu'un.

Impossible cependant de lui prouver « qu'il ne seroit exposé à de grands déboires, si le marché eût lieu ; ... il étoit picqué de ce que j'en étoit chargé <sup>1</sup> ». L'artiste réfute ensuite des critiques visant le système de chauffage, et assure que les poêles « seront faits avec des précautions qui ne sont pas à la portée d'un chacun, surtout d'un potier, et il falloit qu'ils fussent beaux et difficiles à faire pour que je m'en charge ». Après des observations sur la situation en Alsace, Pertois se plaint que les ouvriers « vous mettent le pied sur la gorge », si bien qu'on doit leur payer des salaires un tiers plus élevés, quand on est pressé ; c'est l'occasion de rappeler que le paiement du premier acompte est vivement désiré !

Le 5 novembre, le comité adopte « le dessin en fayence proposé par M. Pertois » pour le poêle de la salle des Quatre-Ministres ; le terrinier Jean-Jacques Meyer, de Neuchâtel, exécutera l'ouvrage, à l'exception du vase qui doit être fait « et vernissé en bronze » par l'artiste <sup>2</sup>. Au mois d'avril 1790, le comité s'inquiète, car Benjamin Petitpierre, le secrétaire, communique une lettre de [Jonas-Louis] Roy, son associé, rendant compte que les travaux ne sont pas très avancés. On écrit à Pertois, pour lui rappeler le terme fixé à ses ouvrages, décrits par « une personne sûre ». Le 3 mai le comité revient à la charge, et annonce qu'il abandonne le système de tuyaux en fer pour le chauffage du poêle des Quatre-Ministres, car Pertois ne l'a toujours pas dessiné pour le terrinier neuchâtelois, chargé de le réaliser. Le 25 mai, dans une nou-

<sup>1</sup> Breguet, porte-parole des Quatre-Ministres, affirmera le 3 novembre 1798 (voir ci-dessous), que Pertois s'était interposé à la dernière minute, obtenant ainsi la commande qu'on allait faire au poëlier Walter, de Strasbourg. M. Haug estime que Walter était à l'époque le seul homme capable de mener à chef ce travail de fayence ; l'ouvrage a été exécuté, avec beaucoup de mécomptes, chez un terrinier, logé rue de la Poule, à Strasbourg (cf. lettre du 17 pluviôse, an IV).

<sup>2</sup> *Procès-verbaux*, p. 163 et 168 (5 nov. et 22 déc. 1789) ; le poêle ne sera achevé et payé qu'en automne 1795 (*Quittances* 1795, déc., n<sup>os</sup> 94 et 95).

velle exhortation à faire vite, Meuron précise que « s'il devait y avoir du retard de quelques jours, je préférerais qu'il tomba sur la rampe, car pour les poêles surtout, ils doivent être posés avant qu'on occupe la chambre<sup>1</sup> ». Pertois se décide enfin à donner quelques détails qui se voudraient rassurants ; ils constituent, en réalité, une préface à l'exposé de nombreux mécomptes.

Le 25 juin 1790, l'artiste explique avec beaucoup de circonlocutions... qu'il a échoué dans la cuisson des grandes pièces :

Le désir que j'ay eu de vous faire de grands morceaux, pour éviter le plus possible les joints, n'a pas été rempli comme je l'attendois, par rapport à la grandeur de certaines pièces qui ont 3 pieds huit pouces de longueur sur seize à dix sept pouces de largeur. Les dittes pièces forment les pieds cormiers des coins des fourneaux qui ont des cannelures dans lesquelles sont placées des tigarettes de bronze ... ; si je les eu fait faire en deux morceaux elles auroient très bien réussi. La qualité de la terre est parfaite pour résister au feu. L'on en envoie jusqu'à la manufacture des glaces de Paris pour en faire des creusets<sup>2</sup>. J'espère pourtant, avec de nouveaux soins, parvenir à faire d'une pièce les dits pieds cormiers.

Les autres pièces sont en bonne voie ; toutefois, quand elles « se déjettent encore un peu à la cuisson », il leur reste assez « d'étoffe », pour qu'on puisse « les dresser et ajuster avec de fines râpes ». « La rampe avance grand train, ajoute Pertois, mais ce qui me peine c'est de noircir un ouvrage qui sera presque tout bronze » : il vaudrait mieux le polir ; « quant à la dépense, j'en ferai volontiers le sacrifice, pour mon honneur ». La réalité, plus avare de beaux gestes, laissera les frais à la charge de la ville ! L'artiste, qui affirme avoir renoncé à un travail de bronzes pour « M. Bourgard » [Burckhardt], de Bâle, assure l'exécution des ouvrages pour septembre, à l'exception des vases couronnant les poêles.

Le 16 juillet 1790, Pertois recommande de tenir en lieu sec trois bois d'acajou, qu'un de ses amis enverra de Paris pour le garde-main de la balustrade. « Les poêles vont très bien, et les pièces en sont droites sans gerçures ni crevasses, pourvû qu'elles se maintiennent au feu. »

On sent l'artiste attentif à ses intérêts, mais aussi plein d'idées pour son travail. Ainsi le 18 août, il annonce « que les deux poêles vont être mis au four sur la fin de la semaine prochaine ..., les morceaux en sont très grands et bien droits ». Comme il a vu chez « M. de Flescel à Paris » des poêles de fayence, au corps couleur de granit sanguin, moucheté

<sup>1</sup> *Procès-verbaux*, p. 177, 179, 185 et 188.

<sup>2</sup> Cette terre venait de Baden-Baden ; dans son mémoire du 22 pluviôse an IV (11 févr. 1796), Pertois affirme en avoir acheté 40 quintaux.

de blanc, avec des panneaux verts, il propose pour Neuchâtel, quelque chose d'analogue, toutefois « les vases qui sont en cuivre resteront toujours bleus ». La rampe sera prête dans trois semaines, sans le poli, et fera « un très bel effet » : les Neuchâtelois allant à la foire de Francfort pourront en juger.

La réponse de Meuron, le 30 août, expose les difficultés qui vont à leur tour accabler Pertois, visiblement loin de s'en douter.

Je suis fort impatient d'apprendre le succès de la cuite de vos grandes pièces de poterie ; nos maîtres potiers ont été obligés d'en retravailler plusieurs qui se sont ouvertes au four, ce que l'on peut attribuer pour l'un d'eux, à ce que son vernis (soit émail), se fond trop difficilement et qu'il est obligé de repasser ses pièces plusieurs fois au four, lorsque le vernis y est appliqué ... Je suppose, Monsieur, que vos ouvriers plus experts, auront prévu ces inconvénients, et que vos soins n'y auront pas peu contribué. Cependant il conviendrait que vous eussiez plusieurs pièces surnuméraires pour parer à des accidents que la prudence ne peut prévoir.

Poursuivi par bien des soucis, Pertois ne fait pas usage de la faculté qu'on lui laissait, de donner aux poêles une couleur de granit. Septembre passe, puis octobre, sans que les ouvrages commandés arrivent à Neuchâtel. Le 20 novembre 1790, sans doute aiguillonné par son correspondant, l'artiste écrit : « J'ai adressé à MM. Preisverk et fils, négociants à Basle, 13 caisses numérotées ..., contenant 40 balustres » ; il propose au comité de faire ouvrir les deux premières et d'en placer les éléments sur les marches, pour juger de l'effet produit ; pendant le déballage, il demande les plus grandes précautions contre les mains humides ; « un vernis bleu sera ce qui conviendra le mieux, pour les parties des fers seulement », ajoute-t-il. Répondant à une demande de projet pour un buste de David Purry, Pertois appuie les raisons de le faire en bronze, mais se défend de dire cela pour s'attirer la commande. La fin de la lettre n'expose guère que des contretemps : les poêles n'ont pas avancé depuis l'été, car on attend « avec la plus grande impatience le Kopolt (cobalt) de Saxe ». Des négociants de Strasbourg sont en relation avec une maison de Francfort, dont le correspondant à Dresde « fera le voyage exprès à Meissen », pour obtenir ce précieux colorant bleu. Autre ennui : le mahoni ou acajou manquera pour la rampe, car les Erard, facteurs de clavecins, ont quitté Paris pour Bordeaux, et ne sont plus en état de fournir ce bois.

Le cobalt n'est toujours pas arrivé le 14 janvier 1791 ; il faut « patienter encore un peu, jusqu'à ce qu'on trouve l'occasion de le faire

passer. Cet article est tellement de contrebande, qu'il y a peine de mort pour ceux qui y sont attrapés»! Quatre ou cinq jours suffiront pour l'émaillage, assure Pertois, en nous apprenant que [François-Louis] Motta — un commerçant de Neuchâtel — était venu le voir de la part du comité; il lui a dit que les bronzes étaient terminés, et les poêles à Haguenau. «Je ne sçais comment l'on trouve chez vous, Monsieur, notre nouvelle constitution. Elle me met en ce moment cy fort à l'étroit. J'avois continuellement trente à quarante ouvriers dans plusieurs genres différens; aujourd'hui je n'en ay plus que six, encore ne sçais-je comment les occuper, si ce n'est pour ma maison. Aucqu'un genre de travail ne vat.» — Voilà donc les retards expliqués...

Le 20 mars, Pertois expédie par Bâle le balustre initial de la rampe, et, à l'essai, deux hallebardes pour les grilles du rez-de-chaussée. «La forme des hallebardes, explique-t-il, convient mieux à un Hôtel de ville que celle des lances que l'on emploie qu'aux édifices des chevaliers ... c'est un genre plus grave et plus mâle qui répondra mieux à la façade<sup>1</sup>.» Il ajoute: «les biens du clergé se vendent à force ..., l'on évalue ceux qui sont en Alsace à deux cent millions, ce qui rend l'argent d'une rareté extraordinaire. J'ai acheté un immeuble à quatre lieues d'ici pour trente mille livres<sup>2</sup> ... C'est la plus belle et la plus grande cave de toute l'Alsace, les vouttes en sont superbes». Tout naturellement l'idée lui est venue de faire le commerce des vins; comme ces entreprises coûtent cher, il faut des capitaux. Pertois désire donc emprunter 12 000 livres à Neuchâtel, en hypothéquant l'immeuble de Molsheim et sa maison.

Le correspondant neuchâtelois répond, le 2 avril déjà, que le maître-bourgeois [Jean-Frédéric de] Bosset, associé des Pourtalès, serait disposé à lui faire passer de Paris 12 000 livres, en assignats. Il lui souhaite bonne chance dans ses affaires et espère prochaine l'arrivée du cobalt. Il demande des devis et des dessins pour le buste de Purry, en précisant que «l'on attend ... que l'ouvrage sera de main de maître, et qu'il ressemblera au portrait».

«J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai enfin reçu le Kopolt que j'ai tant désiré avoir. Je compte me rendre à Haguenau sur la fin de cette semaine, pour faire émailler les fourneaux<sup>3</sup>», écrit Pertois le

<sup>1</sup> La corniche supportant les fers de lance a été exécutée en juillet 1793, par Frédéric Lorimier, «d'après le profil de M. Pertois» (*Quittances* 1793, déc. n° 93). Jean-Jacques Lorimier avait exécuté les grilles, d'après un dessin de l'architecte Pâris.

<sup>2</sup> C'était à Molsheim, la maison de la recette de l'évêché de Strasbourg. (HAUG, *op. cit.*, p. 76.)

<sup>3</sup> Le 21 prairial an IV (9 juin 1795), Pertois expliquera que les fours de Haguenau, plus grands, facilitaient la cuisson simultanée des deux poêles.



5 mai 1791. Il joint à sa lettre « une mauvaise esquisse » d'un monument à David Purry, en proposant que son fils vienne à Neuchâtel, pour modeler le buste sous les yeux du comité. Cette esquisse, conservée aux archives de la ville, et reproduite dans le *Musée neuchâtelois* de 1904, a été faussement attribuée au sculpteur Aubert Parent. La description très précise de Pertois ne laisse aucun doute sur l'auteur.

Le fond de l'arcade, ainsi que les deux marches en marbre noir et blanc. Le plinthe sur lequel sont posées les deux figures, et le pied-de-stalle en marbre blanc de Carrare, le dés dudit pied-de-stalle en marbre noir, pour recevoir l'inscription que vous jugerez à propos d'y mettre, car celle qui est dessus n'est que pour figurer. D'un côté la ville de Neufchatel, sous la figure de la reconnaissance, témoigne son affection au buste de feu M. Puri, et le montre aux spectateurs, de l'autre côté, l'immortalité grave sur le marbre, un quatrin qui désigne le souvenir et l'affection que la ville porte au défunct ... Sur la dernière marche serait posée une grille faite dans le même genre que celle de l'escalier. Le buste, un peu plus grand que nature, et les figures de cinq pieds six pouces de proportion, seroient exécutées en bronze antique, seule matière qui puisse aller à la postérité, et que l'on choisit de préférence à tout autre pour les monuments antiques.

Faute de garder au monument les proportions modestes qu'on ne cessait de lui rappeler, Pertois, toujours plus en retard dans ses travaux, perdra la commande du buste ; il sera réalisé, en 1805, par Aubert Parent, qui ne dut pas négliger le projet de son prédécesseur...

A lire une lettre du 7 juin, tout va bien pour les poêles revenus de Haguenau, en bon état. « Toutes les pièces en sont très droites, et rien ne s'est tourmenté en les émaillant. Le bleu en est beau » malgré d'imperceptibles ondulations. Cependant Pertois ajoute : « Vous ne sçauriez vous imaginer, Monsieur, combien ces poêles m'ont déjà causé de peines et d'inquiétudes ... Je ne vois actuellement plus rien qui puisse m'arrêter. »

Six semaines plus tard (le 17 juillet 1791), l'optimisme de commande fait place à un sérieux dépit, car les matériaux ne se sont pas comportés aussi bien que Pertois le disait, l'imaginait, ou voulait le faire croire dans la lettre précédente. L'imprévoyance du bronzier qui s'est lancé, sans le dire, dans une expérience nouvelle, apparaît en toute clarté.

Les deux poêles sont parfaitement égaux en couleur, et tout est sur le même ton, et d'un bleu plus beau que l'échantillon que j'ai pris la liberté de vous adresser ; mais, ce qui me fait le plus de peine, c'est qu'en les émaillant, ils se sont rétrécis d'un pouce sur la totalité de la largeur, et de quinze lignes sur la hauteur<sup>1</sup>, de manière que je me trouve forcé par là, de couper tous les

<sup>1</sup> Respectivement 30 et 45 millimètres, environ.

cadres des panneaux, les corniches, les frises, enfin toutes les parties qui déco-  
rent les poêles, ce qui me cause un dommage considérable, tant par la perte  
du temps, que par les despences auxquelles ces changemens m'entraînent.  
Il est impossible de se figurer les sujétions qui se rencontrent dans de pareils  
ouvrages, surtout quand il s'agit d'y adopter des bronzes et de[s] frise[s], et  
que tout soit bien uni. L'on ne peut ni serrer ni frapper dessus, dans la crainte  
de casser quelques pièces. L'on [n']ose y travailler qu'en tremblant. J'ai cer-  
tainement fait des ouvrages considérables dans ma vie, mais aucun ne m'a  
donné encore autant d'inquiétude et de chagrins, parce que je prens les  
ouvrages fort à cœur, et que je ne souffre pas qu'il en sorte de chés moi qui  
n'aient du goût. Je vous donne ma parole d'honneur que ce n'est pas le charla-  
tanisme qui me fait parler ainsi, c'est l'exacte vérité.

Ces explications de Pertois, pour exagérées qu'elles paraissent sur  
certains points, sont toutefois trop précises, pour être révoquées en  
doute. L'artiste y revient encore dans une autre lettre, où il cherche  
à apaiser le comité, inquiet des retards, vu qu'en septembre 1791, un  
an après l'expiration du délai, rien n'est en place : il a fallu attendre  
le cobalt huit mois, le rétrécissement des fayences, malgré toutes les  
précautions prises, exige une réadaptation des bronzes, à la lime et au  
ciseau. Pertois exprime encore le désir de poser lui-même la rampe, pour  
éviter tout accident ; mais ce travail ne pourra avoir lieu qu'après  
l'achèvement des poêles qui « seront deux morceaux uniques ». Comme  
nous pouvons le constater, cette dernière affirmation était entièrement  
fondée. Toujours à l'affût d'une bonne affaire, Pertois propose encore,  
le 29 août, d'acheter des lustres de l'ex-évêché de Strasbourg, pour  
l'hôtel de ville de Neuchâtel ; le comité semble n'avoir rien répondu à  
ce sujet.

D'août 1791 à mars 1794, il y a une grosse lacune dans la corres-  
pondance avec Pertois ; elle est d'autant plus gênante que les procès-  
verbaux du comité ne sont plus tenus. Ce silence s'explique en partie  
par les déplacements de Pertois, et par son séjour à Neuchâtel, quand  
il posa ses ouvrages<sup>1</sup>. Un mémoire du notaire Breguet nous apprend que  
les poêles furent mis en place avec trois ans de retard, et que la balus-  
trade, à poser avant le 13 février 1791, n'était pas entièrement en place,  
quand on arrêta les comptes en novembre 1793<sup>2</sup>.

Les quittances de la ville attestent que Pertois reçut, à Neuchâtel,  
vingt-neuf caisses, du 25 octobre 1792 au 5 août 1793. On lui avait

<sup>1</sup> Pertois logea à la Croix-d'Or (rue des Poteaux 1). *Manuel des Quatre-Ministres*, n° 8, fol. 512.

<sup>2</sup> Cf. ci-dessous ; il manquait encore la main courante en acajou : les autres parties étaient à Neuchâtel depuis mars 1791 — dans leurs caisses.

« fait une boutique au rez de chaussée de l'hôtel de ville », sans doute pour ses outils, et pour les pièces à monter. Le 16 janvier 1793, les Quatre-Ministres, après avoir convoqué Pertois, décident que les poêles seront posés « sur la voûte [du péristyle] et sur pierre », pour éviter des affaissements : le montage sur le plancher était à peine commencé<sup>1</sup>. Enfin en date du 26 octobre 1793, les frères Reymond, maçons, fournissent pour les poêles, deux pierres de molasse, « pour changement ordonné par Monsieur Pertois, pour les placer sur les vases en cuivre, et les poser » ; trois jours plus tôt, le gypseur Ferdinand Borel avait « massonné et démassonné par ordre de M. Perthois<sup>2</sup> ».

Bien des détails curieux pour l'histoire économique de l'époque, et nouveaux pour l'histoire des poêles, ressortent des mémoires qui furent écrits les années suivantes.

Le 9 germinal an II (29 mars 1794), Pertois écrit qu'il a travaillé le mieux possible, vu que les obstacles rencontrés « étoient fait pour décourager l'homme le plus habile et le plus persévérant ».

Il a fallu recommencer deux fois l'ouvrage des poêles dans son entier ..., et refaire entièrement les vases en cuivre qui avoient déjà été faits en fayence, ces derniers n'ayant pas pu servir par leur défectuosité. — Messieurs les Quatre Ministres savent ... ce qu'il m'en a coûté seulement pour la pose des dits ouvrages, que j'ai resté quinze mois passés à Neuchâtel, pour ce seul objet.

S'autorisant de ces explications, il réclame un supplément d'honoraires, justifié aussi par la livraison de dessins, et de 52 fers de lance, pour les grilles du rez-de-chaussée ; il renouvelle, en outre, ses offres de service pour les lustres et le monument de Purry.

Sans doute parce que cette lettre, adressée à Meuron, ne lui a valu aucun avantage, Pertois s'adresse aux Quatre-Ministres le 21 prairial an IV (9 juin 1795), et leur expose les pertes que ses travaux lui ont coûté, pertes d'autant plus pénibles que son fils les lui avait cachées en son absence.

Je comptois retourner à Neuchâtel immédiatement après le voyage que je fis à Besançon pour y conduire les modèles en bronze, mais voulant prendre à la municipalité du dit Besançon un passeport pour retourner en Suisse, il se trouva que les Officiers municipaux étoient instruits que mes ouvrages chez vous étoient terminés. Il me fut impossible de l'obtenir dans le moment, vu que la Terreur étoit à l'ordre du jour chez nous, et que je fus en quelque sorte forcé de faire la visite de différentes forges des environs, après laquelle je fus

<sup>1</sup> *Manuel des Quatre-Ministres*, n° 8, fol. 381.

<sup>2</sup> *Quittances* 1794, févr. n° 9 et janv. n° 19.

obligé de me rendre à Paris, pour en faire mon rapport au Comité de Salut public, et je n'eus que le tems de passer à Strasbourg, pour y voir ma famille et prendre quelques arrangements personnels. Peu après je me rendis à Paris où je fus aussitôt chargé par le gouvernement de l'établissement d'une fonderie de canon au port de la Montagne, ci-devant Toulon.

On a peine à croire que cette activité, de confiance, ait été uniquement le fait de la contrainte, et sans profit ; c'est bien ce que les Neuchâtelois lui objecteront, par la suite. « J'avoue franchement, poursuit Pertois, que je me suis livré avec trop de légèreté à l'entreprise de ces fourneaux ... de fayence, dont toutes les pièces ont été faites 4, 5, jusqu'à 6 fois » ! L'artiste se met là, en complète contradiction avec ses affirmations précédentes<sup>1</sup>... Pertois sentait peut-être la précarité de ses affirmations sur ce point, car il ajoute :

Monsieur Bosset, votre concitoyen, pourra vous certifier de la vérité ... Deux ans après mon entreprise, tous les ouvriers de la République ont été mis en réquisition par le Gouvernement, de manière que la cizelure des bronzes des fourneaux n'étant point finie, je me vis obligé de me rendre à Paris qui étoit la seule ville où il se trouvoit des hommes, hors de réquisition par leur âge, capables de fondre et ciseler les consoles et têtes de bélier qui décorent les vases<sup>2</sup>. [A cela s'ajoute un] voyage que je fus forcé de faire à Besançon, pour réclamer une portion de ce travail, que l'on ne vouloit point sortir de la République, parce qu'ils étoient faits d'une matière de première nécessité pour les canons, et, sans l'entremise du maire de Pontarlier, auquel vous m'aviez fait l'honneur de me présenter, pendant la durée de la pose des dits fourneaux, qu'il avoit vu, je ne serois point parvenu à les faire passer à Neuchâtel.

Voilà donc beaucoup de péripéties pour des œuvres d'art si bien en place, qu'on a peine à les imaginer victimes d'une « récupération » aveugle ! L'épisode du maire de Pontarlier en dit long, sur la prévoyance des Quatre-Ministres<sup>3</sup>. Divers passages de cette lettre ont un intérêt plus général, en exposant pour un cas particulier, les difficultés et le déclin d'un artisanat d'art, coupé de sa clientèle étrangère, qui assurait la prédominance du goût français. N'oublions pas, toutefois, que Pertois est intéressé à tout pousser au noir, et que ses dires sont difficilement contrôlables ; parfois même, sa manœuvre est évidente : moins beaux que

<sup>1</sup> Notamment celles de septembre 1791 et du 9 germinal an II.

<sup>2</sup> Le 5 août 1793, un voiturier de Pontarlier expédiait à Neuchâtel « une caisse cuivre coulé et ouvré venant de la diligence » ; elle contenait assurément les têtes de bélier.

<sup>3</sup> Il faut probablement rapprocher de cet épisode, la quittance des 5, 6 et 7 mai 1793, pour « la despense de Monsieur Falconnet, député de la Municipalité de Pontarlier ». Les difficultés au passage de la douane sont confirmées par une lettre de voiture datée de Bâle, 22 février 1793 ; elle est censée accompagner trois « caisses de mercerie », pesant 900 livres... mais au verso, le comptable de Neuchâtel a noté : « voiture des fourneaux » !

ceux de Neuchâtel, les poêles du Sommersethouse, à Londres, coûtent trois fois plus chers, affirme-t-il au négociant Bosset<sup>1</sup> !

Les lettres suivantes présentent des réclamations plus pressantes, et ajoutent des détails nouveaux. Pertois écrit au Conseil général (sans date) :

Toutes les matières premières ... à un prix ordinaire, à l'époque où j'avais fait le devis des fourneaux, les fers, les bronzes, le charbon, triplèrent de prix par les réquisitions, de même la main d'œuvre devint journellement plus chère, à proportion de la hausse progressive de toutes les denrées de première nécessité. J'avais cinq élèves cizeleurs dont les talents et l'habileté me promettaient une exécution très peu dispendieuse [!]. Je ne leur payais que trois livres par jour ; ils me furent enlevés par des réquisitions. Je fus forcé par cet incident de transporter mon atelier à Paris, et d'y chercher les ouvriers que l'âge exemptait de marcher aux armées ; je parvins à en trouver, mais à un prix exorbitant, puisqu'il fallait les payer à raison de sept [à] huit livres par jour.

L'artiste en mal de persuader ses correspondants, les mène donc au cœur de problèmes assez proches des nôtres, pour qu'ils suscitent encore tout notre intérêt. Cette lettre montre de plus, comment Pertois s'entourait de collaborateurs pour l'exécution de travaux, dont il était au fond *l'entrepreneur*.

Le 17 pluviôse an IV (6 février 1796), l'artiste reprend les mêmes arguments et cherche à les illustrer, en remémorant aux Neuchâtelois leurs propres difficultés dans l'exécution des poêles<sup>2</sup>. Sa position, toutefois, est difficile, car il reconnaît ne rien pouvoir réclamer, vu la précision des marchés conclus. Ne pouvant rien exiger en droit, il espère obtenir, par ses exposés, un dédommagement. Comme les autorités ne lui accordent rien, Pertois cherche alors à faire jouer ses relations neuchâteloises : Bosset, le négociant qui a vu les pièces ratées à Haguenau et chez le terrinier, rue de la Poule, à Strasbourg ; le banneret Meuron, son correspondant, et enfin DuPasquier, un négociant qui l'a reçu dans son intérieur, et dont il s'est fait un ami assez intime pour le tutoyer. L'artiste sollicite quelque peu la vérité, en écrivant au banneret : « Vous vous rappelez sans doute la répugnance que j'avois d'entreprendre ces dits fourneaux, par la prévoyance que j'avois du danger d'entreprendre un travail si hasardeux, et compliqué<sup>3</sup>. » Ces inquiétudes paraissent bien rétrospectives, quand on reprend les propos adoptés sept ans plus

<sup>1</sup> Il s'agit sans doute de l'ancien maître-bourgeois Jean-Frédéric de Bosset.

<sup>2</sup> Cf. lettre du 30 août 1790, ci-dessus.

<sup>3</sup> Dossier Pertois, 22 pluviôse an IV (11 février 1796).

tôt, pour décourager Walter, le poëlier de Strasbourg, et assurer les Neuchâtelois de la bienfaisance de l'ouvrage.

Les relations de Pertois ne firent visiblement rien pour lui ; en conséquence il recourut aux grands moyens. Qu'on en juge par cette lettre datée de Bâle, le 20 vendémiaire an V (11 octobre 1796) <sup>1</sup>.

Messieurs, l'administration municipale de Strasbourg me demande avec un si vif intérêt d'appuyer auprès de vous les réclamations que le citoyen Pertois se trouve dans le cas de vous exposer, que je ne puis refuser, Messieurs, à vous les recommander avec le même sentiment. Elle me détaille les motifs sur lesquels se fonde son espoir que vous aurés égard aux services de cet artiste distingué et que vous lui accorderés la faveur de faire examiner par des experts, les travaux qu'il avait passés avec vous. Je ne puis, Messieurs, qu'invoquer auprès de vous, l'esprit de justice qui vous anime ... Je suis avec parfaite considération, Messieurs, votre très affectionné à vous servir, l'ambassadeur de la République française en Suisse, — *Barthélémy*.

Pertois avait donc obtenu une puissante protection, à la vérité sans moyen direct de pression, mais d'une autorité suffisante pour émouvoir les Quatre-Ministres. Cela ressort très nettement de leur réponse, après quelques semaines de réflexion, le 15 novembre. « Quelques égards que nous devons à la recommandation de V. E. en faveur du sieur Pertois », il est impossible de faire grand-chose : la fortune de Purry, placée en France, a été sensiblement diminuée par les pertes dues aux événements [révolutionnaires !] ; or, c'est elle qui permettait de financer les travaux de l'hôtel de ville. Pertois a signé et reconnu valables des engagements bien définis. « Si nous faisons quelque chose au delà, c'est uniquement par une suite de notre considération distinguée pour la recommandation de V. E., et parce que nous avons été émus de compassion au récit des malheurs du Sr. Pertois[!] <sup>2</sup> ». Les Quatre-Ministres allouèrent donc une somme de 1800 livres à Pertois, et furent, ou se crurent assez heureux, pour lui faire signer, le 12 novembre 1796, un reçu de 5843 livres, 13 sols, argent de France, « pour solde de tous comptes des ouvrages » faits à Neuchâtel.

On pourrait croire que cette quittance liquide l'affaire — il n'en est rien. Dans une nouvelle lettre (sans date) au Conseil général, l'artiste reconnaît ne rien pouvoir réclamer en droit, mais estime que le dédommagement de 1800 livres montre la justesse de ses demandes, vu qu'il a travaillé trois ans pour Neuchâtel.

Le ton de la lettre suivante est singulièrement plus exalté : « L'énorme

<sup>1</sup> Archives de la ville. *Correspondance*, N, n° 1.

<sup>2</sup> Archives de la ville, *Missives*, vol. 15, p. 136, 15 novembre 1796.

lésion dont je suis la victime par l'indifférence et le mépris avec lequel vous avez reçu mes réclamations ... me devient journellement plus sensible et insupportable », écrit Pertois le 20 fructidor an VI (6 septembre 1798). Père de famille, débiteur honnête, il ne craindra pas, si on le néglige, de s'adresser « au Commissaire du Directoire exécutif, près l'armée de Suisse ..., et certes [celui-ci] ne verra pas d'un œil indifférent, un artiste républicain indignement vexé, après vous avoir fourni des ouvrages précieux, et vraiment uniques en leur genre ». Le quémandeur respectueux et soumis des années précédentes est devenu tout à coup impérieux et menaçant ; cette attitude, pour sûr, n'est pas étrangère aux succès rapides et décisifs des armées de la République, sur l'ancienne Confédération helvétique. Pertois réclame, à nouveau, des experts pour prouver, comptes en main, qu'il a subi une « lésion bien plus qu'outre moitié », et stigmatise « le gouffre où l'opiniâtreté du Conseil le retient par le refus des experts » sollicités. Le plaignant ne doute pas d'obtenir de son gouvernement des lettres pour le roi de Prusse, à qui il expliquera « la conduite à son égard, ainsi qu'à celui de divers artistes français <sup>1</sup> ».

Pertois renonça, cependant, à cette protection lointaine, et mit en mouvement un personnage considérable, et redouté à l'époque dans les cantons suisses, le commissaire du Directoire exécutif, Jean-Jacques Rapinat. Né à Colmar en 1750, et beau-frère de Rewbell, membre du Directoire, le commissaire ne jouissait peut-être pas encore pleinement de la mauvaise réputation que son nom lui a valu. L'intervention était néanmoins menaçante pour les Neuchâtelois ; on peut supposer qu'elle était due à l'origine alsacienne commune de Pertois et de Rapinat. Voici dans quels termes ce dernier écrivit le 5<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an VI (21 septembre 1798) <sup>2</sup>.

Le citoyen Pertois de Strasbourg, s'adresse à moi pour obtenir mon intervention dans une réclamation qu'il forme, laquelle me paroît juste... J'ose espérer, Messieurs, que vous voudrez bien déférer à la prière que j'ai l'honneur de vous faire en faveur du citoyen Pertois ; je ne manquerai pas d'en rendre compte à mon gouvernement, ne doutez pas qu'il s'empresse d'exercer une juste réciprocité.

<sup>1</sup> On sait que Jean-Baptiste Boutry, sculpteur des boiseries de la salle du Conseil général perdit un procès en dommages-intérêts, contre la ville (1795) ; Adrien Pâris, l'architecte de l'hôtel de ville, n'obtint un supplément d'honoraires, que grâce à une intervention de la cour de Berlin ! En 1790, l'architecte Ledoux réclamant le prix de ses plans non adoptés en 1783 reçut 1440 livres tournois ; le comité avait unilatéralement abaissé la somme due au serrurier Pérès pour ses travaux.

<sup>2</sup> Archives de la ville. *Correspondance*, O, n° 64 (21 septembre 1798).

Le ton du commissaire était beaucoup plus sec que ne l'avait été celui de l'ambassadeur ; la « juste réciprocité » promise, pouvait devenir, pour les affaires de la ville et de la principauté, une singulière source de désagréments. Les deux démarches, notons-le, avaient été faites directement auprès des autorités de la ville, sans passer par le Conseil d'Etat de la principauté. Cette circonstance en affaiblissait normalement la portée, mais donnait quelque chose de plus direct à ces réclamations et, partant, de plus efficace. Les Quatre-Ministres prirent au sérieux cette pression cachant une menace. Le 27 septembre 1798, ils accusent réception de la lettre, et remercient Rapinat « pour l'honnêteté de ses dispositions envers eux. — Citoyen commissaire, ajoutent-ils, Pertois a surpris votre religion et cherché à abuser de la bonté de votre cœur » ; ils annoncent l'envoi d'un mémoire. Quelque temps après, dans une nouvelle lettre (sans date), les Quatre-Ministres s'excusent de n'avoir pas encore répondu, occupés qu'ils sont par les vendanges. Le 3 novembre enfin, ils écrivent à Rapinat : « Pour satisfaire à l'engagement que nous avons pris, vous trouverez, ci-joint, à forme de mémoire, une réponse aux prétentions inouïes du citoyen Pertois à la charge de notre administration <sup>1</sup>. »

Ce mémoire signé Henry Breguet, notaire (3 novembre 1798), réfute les allégations de « l'artiste républicain indignement vexé », et s'en prend assez vivement à lui. Il affirme notamment que Pertois se chargea de l'exécution des poêles, à la barbe du terrinier Walter, avec lequel on allait conclure un marché ; que l'artiste poussait à la dépense de diverses manières ; de plus, le vernissage de la balustrade et la pose d'une main courante, en noyer au lieu d'acajou, à la charge de l'artiste, avaient dû être exécutés aux frais de la ville ; les mécomptes de Pertois proviennent de l'ignorance où il était de la contraction des poteries soumises à la cuisson, et à la lenteur des travaux qui eussent dû être finis bien avant les réquisitions. Enfin les réclamations pour frais de voyage sont injustifiées, car le plaignant allait à Paris afin de faire des « offres au Ministère, pour une entreprise d'armes et de machines de guerre ; il ne réussira pas sans doute, à faire croire à des gens sensés, que ces quatre pièces d'ornements, en forme de têtes de bélier ayent été ... la cause unique de ses voyages à Paris ».

Les Quatre-Ministres, pour mieux se défendre, prenaient donc vigoureusement l'offensive. Leur réponse, à la vérité, semble ne pas

<sup>1</sup> Archives de la ville. *Missives*, vol. 15, p. 226 (27 sept. 1798), p. 227 (sans date) et p. 231 (3 nov. 1798) ; le mémoire est placé dans le dossier *Pertois*.



avoir été expédiée, ni même utilisée. Au pied de la minute de lettre du 3 novembre, on lit en effet : « Le mémoire mentionné ci-dessus a été mis avec les autres papiers relatifs au dit Pertois, pour y avoir recours au cas de besoin. »

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur la fin de cette affaire, mais on peut mettre en relation la suspension de la réponse avec le fait que, le 9 novembre, Rapinat se dessaisissait d'une partie de ses pouvoirs en Suisse. Pertois, dès lors, se convainquit vraisemblablement de l'inutilité de nouvelles démarches.

Comme tous les entrepreneurs de l'hôtel de ville, Pertois s'est donc trouvé en conflit ouvert avec le comité de construction et les autorités. Laissons à ceux qui en ont l'envie, le soin de départager les torts : tous les éléments étaient réunis pour opposer un artiste habile et entreprenant, à un comité d'hommes calculant au plus près, sûrs de leurs droits, alors que les difficultés matérielles défiaient tous les contrats. Réjouissons-nous plutôt que le temps ait apaisé les contestations passées, sans venir à bout de la balustrade et des poêles de Jean-Baptiste Pertois, dont nous pouvons, aujourd'hui encore, admirer la perfection, en appréciant la probité artistique de leur auteur.

Jean COURVOISIER.

## ANNEXES

### I

Conventions faites entre M. Moëuron, Maître Bourgeois en chef de la ville de Neuchâtel et le Sr. Pertois entrepreneur de bâtiments, résident à Strasbourg, relativement à la construction d'une rampe d'escalier pour l'Hotel de Ville que ce dernier s'engage d'exécuter conformément au dessin qu'il en a fait et présenté à Messieurs des Magistrats de la ditte ville, et qu'ils ont approuvés le [blanc] de l'année 1789.

Savoir :

La ditte rampe aura, compris la platte-bande, deux pieds neuf pouces six lignes de hauteur mesurée perpendiculairement.

Le premier balustre sera exécuté d'une forme circulaire sur son plan conformément au dessin approuvé.

Le corps du dit balustre sera en fer limé et proprement dressé. Toute la monture sera à visses, nottament les arcatures qui seront scellées en plomb dans la pierre et arrêtées de manière que les fers qui forment des corps étrangers ne soyent pas visibles.

Les feuilles d'ornements posées sur le renflement du dit balustre seront en bronze. Quant aux ornements qui y sont indiqués, ils seront, comme il a été convenu, supprimés ; mais leurs profils seront correctement exécutés et bien limés.

L'aigle sera exécuté en bronze et groupé sur deux branches de loriés, le tout d'une belle forme et en couleur de bronze antique.

Tous les balustres suivants qui composeront la ditte rampe seront méplats.

Le corps de chacun des dits balustres sera en fer de douze à treize lignes de large sur six à sept lignes d'épaisseur ; cette différence de qualibre dans les fers doit être observée pour donner plus de grâce à l'ouvrage, attendu qu'il est nécessaire qu'il y eut des parties plus déliées dans le haut et d'autres plus renflées dans le bas ; chacun des dits balustres aura cinq tiges du qualibre marqué cy dessus.

Leurs armatures et scellement seront exécutés dans toutes les parties comme pour celui en rond détaillé cy dessus.

Leurs bases auront huit pouces de longueur sur quatre pouces de largeur et seront exécutées ainsique leurs chapiteaux en bronze, suivant les profils du balustre rond, en observant cependant que les dits chapiteaux suivront le rampant de l'escalier de même que les astragals qui en font partie.

Les corps des moulures des dittes vases et chapiteaux seront unis et proprement limés.

Le renflement de chacun des dits balustres sera orné de six grandes feuilles de refend, dont trois à chaque parement, exécutées en bronze et montées avec soin et propreté.

Toute la rampe, à l'exception du premier balustre sera vernie en noir, ledit vernis mélangé avec du noir d'ivoire affin que toutes les parties en bronze ne soient pas bouchées ou empâtées, et que les arêtes des fers restent bien vives.

La platte bande sera *en bois de Mahoni ou acajou* sur environ cinq pouces de largeur ornée de profils relatifs au caractère de la rampe.

Les frais de pose de la ditte rampe seront à la charge de l'entrepreneur qui s'engage à la poser *au plus tard dans dix-huit mois, à compter de la date de ce jour*. Les frais de caisses et d'emballage seront de même à son compte à la réserve et du transport dont la ville se chargera.

Pour tous les ouvrages mentionnés cy dessus, Messieurs les Magistrats de la ville de Neuchatel promettent de payer au dit entrepreneur la somme de vingt-deux mille livres de France, valeur au cours de ce jour, dont huit ou dix mille dans quatre à cinq mois, par forme d'acompte, et les douze mille restants lorsque l'ouvrage sera en place.

Fait à Neuchatel, le 13<sup>e</sup> aoust 1789.

*Pertois.*

D'après les offres de Monsieur Pertois, il a été de plus convenu qu'il donnera caution satisfaisante au Magistrat lorsqu'il s'agira de luy remettre l'acompte de huit à dix mille livres cy dessus mentionné.

Au surplus, on a laissé, au dit M. Pertois, la liberté de faire à l'aigle tels

changemens qu'il jugera convenables pour y donner plus de grace et de perfection.

Ainsi fait et conclu à Neuchâtel le 13 aoust 1789

*Charles Jos. Meuron*

*Pertois.*

au nom du comité préposé sur la batisse  
de l'hôtel de ville.

Note : La première partie du texte est entièrement de la main de Pertois ; la date, et l'adjonction au marché sont écrites par Meuron. Le marché se trouve aux archives de la ville de Neuchâtel, cote : *Procédures B-35-4*. Il est placé comme preuve à l'appui du mémoire du notaire Henri Breguet (3 nov. 1798), lettre D ; certains passages ont été soulignés, pour les besoins de la défense contre les exigences de Pertois.

## II

### *Devis d'un des poëles projetés pour l'hôtel de ville de Neuchâtel*

#### Savoir

Le dit poële sera exécuté conformément au dessin en fayence émaillée en bleu.

Toutes les parties quelconques qui en seront visibles seront d'une couleur égale et d'une même teinte. Les deux frises de la face ainsi que les quatre côtés seront émaillés en blanc.

Son élévation, sa largeur et profondeur seront suivant l'échelle tracé au bas du dit dessin.

Toutes les moulures ainsi que les parties unies tracées en jaune seront en bronze, ajusté avec la plus grande propreté dans toutes les jonctions ou onglets quelconques, et arrêtées à visses, le tout poli, bruni et verni à l'angloise.

Les six frises en arabesques composées d'ornements et enroulements seront exécutées en bronze d'un bon goût, ciselées et dorées en or moulu.

Les huit tiges des pilastres seront en bronze doré en or moulu, les huit roseaux seront de même en bronze, poli, bruni et verni à l'angloise, le tout monté à visses.

Les chutes qui tombent le long du congé de l'amortissement seront en bronze doré en or moulu, de même que les rosaces du socle qui sont posées sur les faces des pans coupés.

Le vase qui termine le poële sera d'un ovale relatif à son plan qui est rectangle, et sera le corps du dit vase exécuté en cuivre restreint, argenté, bruni et verni, d'un bleu qui eut rapport à la couleur de l'émaille.

Tous les accessoires et ornemens posés sur le corps du dit vase seront en bronze ciselés, arrêtés à visses et dorés en or moulu, excepté cependant les parties polies et brunies qui seront vernies à l'angloise.

*Les tuyaux de chaleur qui passeront dans le corps du dit vase ne seront pas visibles.*

Toutes les traverses ou montans en fer forgé, ainsi que l'âtre du foyer, les tuyaux de chaleur et la calotte double, en fer fondu, seront fournis et posés par l'entrepreneur.

Les six feuilles d'ornemens qui forment les chapiteaux des pilastres aux angles du piedestal seront en bronze doré en or moulu.

Enfin le dit poêle sera exécuté avec propreté, solidité et goût aux risques et garantie de l'entrepreneur, et rendu à sa destination *dans le courant du mois de septembre de l'année mille sept cent quatre-vingt-dix*, moyennant la somme de huit mille livres qui luy seront payés en deux termes, dont la moitié dans le courant de l'ouvrage, et le reste lorsqu'il sera fini et posé en place.

Les frais de caisses et d'emballage seront au compte de l'entrepreneur, et ceux du transport au compte de la ville, sauf à l'entrepreneur de répondre des événements et risques de route.

Comme l'on désire deux poêles, le second sera fait au même prix et conditions ainsi qu'à la même époque que celui détaillé cy dessus.

Fait à Neuchâtel le 27 aoust 1789.

*Pertois.*

Note : Ce marché, entièrement écrit de la main de Pertois, se trouve dans le même dossier, lettre F. — Le comité renonça au chauffage par bouches de chaleur placées dans le vase, pour s'en tenir au système ordinaire d'échauffement du poêle.

## HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE DE NEUCHÂTEL

1769-1798

(Suite et fin. — Voir *Musée neuchâtelois* 1949, p. 115.)

Passer en revue les principaux ouvrages sortis des presses de la Société typographique allongerait inutilement cet exposé; M. Charly Guyot nous a déjà abondamment renseigné, dans le *Musée neuchâtelois*, sur plusieurs d'entre eux, notamment sur l'affaire du *Système de la Nature* qui, du fait de l'intervention de la Vénérable Classe, coûta à Ostervald sa charge de banneret et priva pendant quelques années son gendre Bertrand de son titre de ministre du Saint-Evangile. Ajoutons que le mandement condamnant cet ouvrage fut imprimé par la société elle-même et que les rigueurs dont on en menaçait les détenteurs restèrent lettre morte. Elles n'empêchèrent pas ces Messieurs d'en écouler à l'étranger plus d'un millier d'exemplaires et seuls les cinq cents retenus par le libraire Boubers, commanditaire de l'édition, leur causèrent des tracas et faillirent leur rester sur les bras. Ces exemplaires avaient été promis pour le mois de février; le 7 avril, ne voyant rien venir, Boubers déclara qu'il en avait perdu la vente et qu'il fallait, pour ces sortes d'ouvrages de caprice, saisir le moment ou l'abandonner. D'où échange d'aménités et procès de la Société typographique contre son complice.

De toutes les éditions de la Société typographique, la plus importante fut la *Description des arts et métiers* en 19 volumes in-4<sup>o</sup>, publiée de 1771 à 1783 sous la direction de Jean-Elie Bertrand. C'était, bien entendu, une copie de l'édition française, mais revue et sérieusement augmentée à l'aide de traductions d'ouvrages analogues allemands et de quelques contributions originales de savants suisses et français. Cette impression fut menée à bien malgré des vicissitudes sans nombre; on remplirait un volume de l'histoire des démêlés qu'elle occasionna avec l'Académie française et le libraire Moutard, son concessionnaire, avec le libraire Felice d'Yverdon, qui avait lui aussi une Encyclopédie à placer, avec un autre amateur d'Encyclopédies, le libraire Pellet de Genève, et bien d'autres, sans compter les efforts réitérés pour essayer de faire pénétrer en franchise en France cet ouvrage d'abord sévèrement interdit.

Avec ses nombreuses planches, gravées tour à tour par Mechel, Billé et Sellier, la *Description des arts* restera un beau témoin de l'art typographique neuchâtelois du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il faudrait encore mentionner ici des périodiques qui ont occupé les presses de la Société typographique dès sa création : la *Feuille d'avis* hebdomadaire de Neuchâtel, dont le bureau était auparavant chez Fauche, à la Croix du Marché, et le *Mercure suisse*, repris de la veuve Droz avec son imprimerie ; mais la *Feuille d'avis* est encore très vivante et l'histoire du *Mercure*, transformé par Ostervald en *Journal helvétique*, a été contée tout au long par M. Ch. Guyot dans le *Musée neuchâtelois*.

Voyons maintenant comment la Société typographique, après avoir imprimé des livres, écoulait sa marchandise.

Les conditions dans lesquelles s'opérait la vente sont à peu près celles énoncées dans le prospectus de 1769 ; à peine une nouvelle impression commencée, quelquefois même avant, des circulaires étaient lancées à une cinquantaine de libraires et correspondants étrangers et les livres étaient offerts à un prix inférieur ou à des modalités de paiement plus favorables que celles qu'on pouvait obtenir en France.

Ce procédé avait souvent du succès ; dès sa sortie de presse, l'ouvrage était expédié par 25, 50 ou 100 exemplaires dans tous les coins de l'Europe. Dans ces conditions, la vente était relativement aisée ; quant aux paiements, c'était une autre affaire ; il arrivait que les clients réclamaient des prolongations de délais et beaucoup de traites rentraient protestées. C'est inouï le nombre de protêts français, allemands, hollandais, italiens, espagnols qu'on rencontre dans nos archives.

Il était plus facile de travailler pour des auteurs qui s'engageaient à payer les frais d'impression de leurs œuvres, ou qui acceptaient, en échange de leur manuscrit, un certain nombre d'exemplaires que la société pouvait se charger de vendre à la commission.

Les cas dans lesquels la Société typographique faisait l'acquisition d'un manuscrit pour l'éditer à ses frais étaient plutôt rares et elle ne s'engageait qu'à bon escient. Par exemple, en 1772, elle paya 420 L. au Dr Jean Emmanuel Gilibert, de Lyon, pour son *Anarchie médicale* et n'eut pas lieu de s'en repentir. Les pamphlets contre les médecins et la médecine ont toujours eu du succès. En 1783, elle donna 2000 L. à Sébastien Mercier, auteur alors très en vogue, pour quatre pièces de théâtre, *Zoé*, *Louis XI*, *l'Habitant de la Guadeloupe* et *Les Tombeaux de Vérone* qui se vendirent comme des petits pains.

Faire parvenir aux libraires la marchandise commandée n'allait pas

toujours sans difficultés. Tandis que les livres pénétraient assez aisément dans la plupart des pays de l'Europe, la France exerçait un contrôle très strict sur les importations. Il fallait d'abord envoyer deux exemplaires au directeur général de l'imprimerie et maître des requêtes, puis choisir deux censeurs bien en cour, un pour la morale, un pour la littérature. Une fois le billet de permission obtenu, on devait le faire enregistrer à la Chambre syndicale de Paris avant toute publication d'annonces.

Pour éviter ces démarches longues et coûteuses et échapper aux perquisitions des Chambres syndicales établies dans les principales villes, la Société typographique n'hésita pas à renoncer aux bons offices de ses commissionnaires habituels, les frères Meuron, de Saint-Sulpice, pour s'adresser à des contrebandiers, comme Michaut, des Verrières, ou Guillon l'aîné, de Clairvaux. Transporter des ballots de 50 livres, souvent de nuit, par de mauvaises routes détournées, était chose hasardeuse et les accidents n'étaient pas rares. Vous pourrez en juger par cette lettre savoureuse de Guillon, du 6 avril 1773.

Malgré tous les soins et diligence possibles de nos colporteurs, deux se sont laissés prendre avec leurs charges qui sont ceux marqués MM N° 24 et AD N° 28. Dans ce dernier est renfermé 6 *Questions sur l'Encyclopédie* avec 4 *L'an* 2240. Etant renfermé dans le bureau de St Claude sans aucune espérance de les pouvoir repéter (réclamer) par rapport à ces 2 livres qui se trouvent prohibés, malgré toutes les démarches que j'ai faites. Etant allé à Bourg auprès des Srs Robert et Vernaret, ils m'ont dit que le plus court parti étoit de ne les point repéter, parce que toujours seroient-ils confisqués à la Chambre syndicale de Lyon. Si le hasard eut voulu que ce fut été d'autres ballots, en les repétant on auroit pu les faire conduire à la Chambre syndicale où on auroit pu payer les droits et, par ce moyen, les ravoit. Comme le Sr Robert m'a toujours fait croire que vous ne feriez passer aucun livre prohibé, en me disant que, quoi qu'ils seroient pris, en payant les droits et en les faisant conduire à Lyon, ils ne seroient point confisqués et que les porteurs ne risqueroient jamais rien. Mais aujourd'hui nous sommes bien trompés; car pour la marchandise il n'y faut plus penser et quant aux hommes étant très en danger d'être condamnés aux galères parce que l'évêque de St Claude a pris le fait en main. Nous fachant beaucoup de cet accident parce que c'est le chef de nos colporteurs. Cependant nous faisons tout effort possible pour les faire sortir. Nous employons le ver et le sèque, je ne sais si nous y réussirons. Comme vous le savez, n'étant point libraire, nous ne connaissons point ceux qui sont prohibés et ceux qui ne le sont pas. Il seroit nécessaire que vous puissiez mettre tous dans le même (ballot) et nous le faire savoir, parce qu'au moins nous ordonnerions aux porteurs que tel ou tel ballot, si au cas ils fussent poursuivis, d'abandonner leurs charges de ne point se laisser prendre. Vous voyez vous même qu'il ne faut qu'un seul livre prohibé pour faire confisquer toutes les charges qui pourroient être avec...

Cet honnête contrebandier ne demandait qu'à continuer son métier en prenant certaines précautions. D'après l'ordonnance royale, des livres comme les *Questions* de Voltaire ou *L'an 2440* de Sébastien Mercier, pouvaient être vendus au profit des employés des fermes, tandis que les livres contraires aux bonnes mœurs étaient envoyés au pilon ou brûlés.

Cette saisie ne fut pas la seule, beaucoup d'autres et de plus importantes occasionnèrent, au cours des années, des pertes sensibles à la Société typographique et ce ne furent pas seulement les contrefaçons qui les motivèrent mais la présence dans les ballots de livres licencieux. Déjà en 1771, Ostervald écrivait à un libraire de Valenciennes<sup>1</sup> :

« Comme vous avez toujours nombre de garnison, si vous étiez curieux de certains ouvrages un peu hardis et que les militaires lisent volontiers, nous pourrions vous en assortir aussi. »

En réalité ces « ouvrages un peu hardis », qu'on baptisait alors du nom de « livres philosophiques », comprenaient tout ce qu'on avait imprimé de plus graveleux à cette époque, à en juger par les listes manuscrites que la Société typographique joignait à ses catalogues ordinaires destinés à une certaine clientèle<sup>2</sup>.

Pour sauver la face en pays neuchâtelois, la société n'imprima jamais ce genre de littérature, elle s'en fournissait au fur et à mesure des besoins auprès des libraires étrangers et même, pendant plusieurs années, auprès du libraire du roi, Samuel Fauche, un spécialiste en la matière. Naturellement ces livres n'étaient pas mis en vente dans la principauté, la meilleure clientèle étant en France, en Allemagne et dans les pays nordiques. Tout en déplorant, selon son expression, la corruption du siècle, Ostervald n'hésitait pas à en tirer profit. Aux uns, il expédiait des Bibles et des Sermons, aux autres, de la littérature légère et « philosophique ». *Cuique suum*, selon la devise du roi de Prusse sur les batz neuchâtelois.

Ce commerce de livres prohibés qui mit la Société typographique en rapport avec des libraires peu scrupuleux, souvent fort mauvais payeurs, fut certainement une des multiples causes de sa décadence. Après une dizaine d'années d'une ère de prospérité pendant laquelle la Société typographique vit affluer dans ses caisses les dépôts d'argent

<sup>1</sup> Copie de lettres A., p. 305.

<sup>2</sup> Afin d'égarer les soupçons, il fallait faire de savants mélanges ; on trouve dans le Livre des commissions de 1775 à 1776 cette note particulièrement instructive : Commission de Malherbe à Loudun du 24 avril 1776 : Expédier l'*Ecole des filles*, *Les cruautés religieuses* et le *Parnasse libertin* dans la *Liturgie des protestants de France*, les *Filles de joye* dans le *Nouveau Testament*, et la *Contagion sacrée* dans Brydonne (auteur d'un *Voyage en Sicile*).



de Neuchâtelois en quête de placements avantageux, ses affaires commencèrent à décliner. Il y eut d'abord des changements dans la direction.

En 1772, Samuel Fauche eut la fâcheuse idée de glisser, dans un ballot destiné à des clients de France, quelques exemplaires du *Gazetier cuirassé*, un libelle scandaleux contre la cour, qu'il avait imprimé pour son compte. Passé la frontière ce ballot fut visité et confisqué. S'estimant lésée par sa faute, la société lui intenta un procès en dommages-intérêts et ils se séparèrent. Bien que ses co-associés n'aient jamais eu en lui qu'une confiance très relative, c'était une perte au point de vue technique.

Le professeur Bertrand, à qui était dévolue la tâche très absorbante de la publication des *Arts et Métiers*, mourut en 1779, laissant sa femme et ses quatre enfants dans une situation difficile.

A ce moment Ostervald n'était pas seul, il s'était adjoint, deux ans plus tôt, un associé en la personne d'Abram Bosset-DeLuze, un bourgeois fortuné, membre du Conseil, intéressé dans la fabrique de Cortaillod et la banque Pourtalès. Bosset paraît avoir été chargé spécialement de la partie financière, il fit de nombreux voyages d'affaires en France, seul ou en compagnie d'Ostervald. Malheureusement il décéda déjà en 1781, âgé de cinquante ans et son départ diminua le crédit dont paraissait jouir encore la Société typographique.

Je dis « paraissait », car une lettre de M<sup>me</sup> Bertrand qui, depuis le décès de son mari, remplissait les fonctions de secrétaire, jette un jour inattendu sur la situation. Elle est adressée à Bosset-DeLuze en voyage, en date du 7 mai 1780.

Vous parliez, Mr., dans une de vos précédentes, de prendre un commis ; il me semble que, dans ce moment, nous n'en avons aucun besoin, nous faisons très peu d'affaires. Nous n'avons que deux presses, il n'y a pas autant d'ouvrage que les années passées et nos gens peuvent y suffire. Notre commerce est chargé d'une multitude de frais qu'il faudrait tâcher de diminuer. L'inspection de l'imprimerie ne me fatigue pas, je fais cela avec plaisir et je puis vous assurer que vous avez dans Spineux un très bon prote attaché à notre maison...

Elle ajoute plus loin :

J'ai reçu une lettre de mon frère, la quantité de dépôts que nous avons l'effraie ; il ne faudrait, dit-il, qu'un moment de discrédit où les créanciers voudraient être remboursés pour nous écraser.

Et cependant c'est à cette époque que la société entreprit des impressions « en confédération » avec les Sociétés typographiques de Berne

et Lausanne. Cela ne dura d'ailleurs pas très longtemps, les comptes de l'association étaient trop compliqués et la répartition exacte des pertes et profits entraîna de fâcheuses dissensions. A partir de 1783 nous sommes malheureusement peu renseignés sur la marche des affaires, mais on constate que, dès le début de 1784, ce sont deux administrateurs délégués, les sieurs Bergeon et Gaudot, qui signent à la place d'Ostervald.

La production de l'imprimerie se ralentit fortement et cessa tout à fait à la fin de 1789. Seul le commerce de librairie continua jusqu'à la mort d'Ostervald, en 1795. L'année précédente, à l'âge de 83 ans, il avait encore publié, mais cette fois chez Louis Fauche-Borel, un *Cours abrégé d'arithmétique et des changes*.

La liquidation du stock de livres dut être assez longue, et, sauf quelques bilans toujours déficitaires, les archives n'apportent aucune précision. Seul un mémoire, rédigé en 1823 par Jean-Jacques Meuron, neveu de Bosset-DeLuze, indique, sans donner de dates, que les biens d'Ostervald ne suffirent pas à couvrir le déficit et que les cautions perdirent 50 000 L.

Ainsi finit la Société typographique de Neuchâtel; son histoire n'est pas très édifiante, mais instructive et pleine d'attraits; malgré tout on ne peut s'empêcher d'admirer l'esprit d'initiative, le courage et la somme énorme de travail de Frédéric-Samuel Ostervald et de ses collaborateurs.

J. JEANPRÊTRE.

## MÉLANGE

### Les cerfs et biches de Marie de Chalon

Les biches et les cerfs qu'élevait Marie de Chalon figurent presque à chaque page du journal de dépense en 1431 et pendant les années suivantes<sup>1</sup>. Après avoir énuméré les dépenses quotidiennes du comte et de ses gens, le clerc notait les quantités de foin et d'avoine délivrées aux écuries du château pour les chevaux de l'hôtel et les chevaux des étrangers de passage à la cour, les bœufs, les vaches et les moutons « de provision », les volailles ou, comme on disait, les poulailles. Au milieu des délivrances d'avoine, il ne manquait pas d'indiquer la ration destinée aux biches de Madame ; c'était tantôt un « coupet » pour « lay biches<sup>2</sup> », tantôt une « carte » pour « la biche<sup>3</sup> », ou bien encore 2 émines fournies à la comtesse elle-même pour « ses biches<sup>4</sup> ».

Cerfs et biches n'étaient pas nourris seulement d'avoine, mais parfois aussi de lait. Le clerc de la dépense payait un jour, en 1451, un blanc « pour lesset pour le serf<sup>5</sup> ».

D'où provenaient ces cerfs et ces biches ? Ils étaient souvent offerts en cadeau à Jean de Fribourg et à Marie de Chalon. En 1426, un valet de l'abbé de Frienisberg amena à Neuchâtel un cerf de la part de son maître, et reçut 20 sols faibles pour ses peines<sup>6</sup>. En 1435, Marie de Chalon reçut une biche que lui envoya Etienne de Scey par un valet auquel on donna 2 gros<sup>7</sup>.

On ne voit pas toujours clairement quel était l'expéditeur des cerfs ou des biches que recevaient le comte et la comtesse. Les comptes de 1431 signalent l'arrivée de deux cerfs et d'une biche dont ils n'indiquent pas la provenance, qui furent transportés par deux chars, en même temps que des agneaux de l'hôtel<sup>8</sup>. Cette année-là encore, « les compagnons que amenèrent ung cerf au Vaultravers a Monseigneur » reçurent 4 sols<sup>9</sup>. En 1448, le clerc de la dépense, sur l'ordre de Monseigneur, donna 5 sols à « ceulx que amenerent le gran cerf<sup>10</sup> ».

<sup>1</sup> *Dépenses*, vol. 188, fol. xviiij v° à iiiij<sup>xxij</sup> (1431), iiiij<sup>xxij</sup> v° à iiiij<sup>xxij</sup> v° (1432), iiiij<sup>xxiiij</sup> à cxix (1433), cxx v° sq. (1434). <sup>2</sup> *Id.*, fol. xviiij v°. <sup>3</sup> *Id.*, fol. xxv v°.

<sup>4</sup> *Id.*, fol. cviiij v°. Dans la semaine du 7 au 13 janv. 1433, 4 terriers de froment furent délivrés par Fourcaul aux fourriers « dont l'on a cuit pour les biches doudit froment quatre emines ». En outre « pour les biches et jelines vj emines [avene] ». *Dépenses*, vol. 188, fol. iiiij<sup>xxviiij</sup>. <sup>5</sup> *Id.*, vol. 193, fol. ij<sup>cxxxv</sup> v°. <sup>6</sup> A 16 n° 1, fol. 42. <sup>7</sup> *Dépenses*, vol. 188, fol. clv.

<sup>8</sup> *Dépenses*, fol. xlij (4 émines d'avoine pour « deux chers qui amenerent deux cerf et une biche et qui m'ont amener des agnel de l'osté »).

<sup>9</sup> *Recettes diverses*, vol. 42, fol. ij<sup>cx</sup> v°. <sup>10</sup> *Dépenses*, vol. 192, fol. xiiij<sup>xxv</sup> v°.

Le 8 septembre 1453, des gens de Bévaix et d'Estavayer amenèrent à Jean de Fribourg un cerf qu'ils avaient pris « au lac ». Le comte donna aussitôt l'ordre de délivrer aux « compagnons » de Bevaix 12 sols lausannois faibles et à ceux d'Estavayer 5 sols lausannois faibles « pour leur vin, disait-il, de ung serc que nous ont aujourduy amenez <sup>1</sup> ».

C'est à Vercel surtout que Jean de Fribourg et Marie de Chalon élevaient des biches et des cerfs dont la surveillance était confiée au receveur Richard Thiébault et au portier Othenin Chasnel.

Dans ses comptes de 1451-1453, Richard Thiébault déclarait avoir fourni chaque jour une carte et un livreur d'avoine pour la dépense des cerfs, biches et chapons étant à Vercel, et cela pendant un an huit mois trente-huit jours, soit au total 26 bichots, 5 émines, 4 livreurs <sup>2</sup>. Dans ses comptes suivants, le même receveur nous apprend qu'il eut, en 1453, la garde de deux cerfs, d'une biche et de « plusieurs chapons » pendant un mois et vingt-six jours, au cours desquels il leur donna chaque jour 5 livreurs d'avoine. En outre, pour engraisser, sur l'ordre du comte, trois jeunes cerfs, il avait dépensé 2 bichots et demi d'avoine <sup>3</sup>.

Du 15 mai 1453 au 11 février suivant le portier Othenin Chasnel, comme il le certifiait le 3 février 1454 (n. s.), reçut chaque jour de Richard Thiébault 5 livreurs d'avoine, soit 4 livreurs pour les deux grands cerfs, ou plutôt pour le grand cerf et la biche, et un livreur pour les chapons. Chargé à son tour d'engraisser les trois jeunes cerfs, il y avait employé 30 émines d'avoine <sup>4</sup>. Du 18 février 1454 (n. s.) au 5 mai 1455, Othenin Chasnel continua à nourrir quotidiennement le cerf et la biche de 4 livreurs d'avoine que lui remettait le receveur de Vercel <sup>5</sup>. A partir du 5 mai, un nouveau cerf vint s'ajouter au cerf et à la biche que gardait le portier, lequel leur donna chaque jour 4 livreurs d'avoine. Mais à la Madeleine, « l'ung d'iceulx cerfz morut ». Pour le cerf et la biche qui restaient, Chasnel reçut de Richard Thiébault, jusqu'au 20 mars suivant, 7 bichots d'avoine, à raison de 2 livreurs par jour <sup>6</sup>.

A la Madeleine 1456, ce fut le tour de la biche d'être tuée. Jusqu'alors et depuis le 23 mars précédent, elle avait reçu, avec le cerf, 3 livreurs d'avoine chaque jour. Demeuré seul de la Madeleine au 9 février suivant, le cerf eut une ration journalière de 2 livreurs d'avoine <sup>7</sup>.

<sup>1</sup> *Comptes*, vol. 204, n° 161. — *Recettes diverses*, vol. 49, fol. ij<sup>e</sup>lix (En clos dellivré à ceulx de Bevaix et de Estavaier pour ung serf qui prirent au lac qu'ilz amenirent a Monseigneur dix sept solz). <sup>2</sup> *Recettes diverses*, vol. 50, fol. cj v<sup>o</sup>. (1 carte = 6 livreurs).

<sup>3</sup> *Id.*, vol. 49, fol. xij<sup>xxxj</sup>. <sup>4</sup> *Comptes*, vol. 207, n° 294. <sup>5</sup> *Id.*, vol. 203, n° 480.

<sup>6</sup> *Recettes diverses*, vol. 51, fol. ij<sup>evij</sup> v<sup>o</sup>.

<sup>7</sup> *Id.*, vol. 53, fol. cvij v<sup>o</sup>; *Comptes*, vol. 209, n° 325 (9 février 1456).

Jean de Fribourg et Marie de Chalon n'élevaient pas les cerfs et les biches pour le seul plaisir de contempler de temps en temps leurs ébats. On possède un billet par lequel le comte donnait à Richard Thiébault les instructions suivantes au sujet des cerfs gardés à Vercel :

Nous vous saluons et mandons que fachiez bien a penser de nos chers affin qu'y soient gras, et, quant ilz seront gras, se le nous mandez et nous envoions par dela pour les faire a tuer et saler. Se gardez que en ce n'ait faulte <sup>1</sup>.

Daté du 27 juin sans indication d'année, ce billet fut probablement écrit en 1453, car cette année-là, Guy le braconnier fut envoyé par le comte à Vercel pour tuer des cerfs et les saler. A cette occasion, le receveur lui fournit une benette de sel <sup>2</sup> et paya 4 gros pour ses « missions <sup>3</sup> ».

Marie de Chalon élevait à Champlitte un animal que Mongin la Corne appelait un « veel sauvage », c'est-à-dire sans doute un faon<sup>4</sup>. Lorsqu'elle partit pour Theuley, en juin 1441, elle n'emmena pas son « veel sauvage », mais le confia à la garde de la femme du cuisinier, laquelle était chargée d'acheter du lait pour l'animal. Mongin la Corne notait, le 9 juin, avoir délivré « a la femme Guillaume le cuisenier vij engrognes pour achecter du let pour le veel sauvage que Madame fait norrir ou chastel de Champlitte <sup>5</sup> ». Le 15 juin, il payait une engrogne « pour let pour le veel sauvage qui est à Champlitte <sup>6</sup> ».

Jaqueline LOZERON.

<sup>1</sup> *Comptes*, vol. 207, n° 296. <sup>2</sup> *Recettes diverses*, vol. 49, fol. xiiij<sup>xxij</sup>. <sup>3</sup> *Id.*, fol. xiiij<sup>xxv</sup>.

<sup>4</sup> Le petit de la biche était appelé parfois « veel ». Godefroy en cite un exemple du XVI<sup>e</sup> siècle : « ung grant veaulx de biches ». (T. X, p. 832.).

<sup>5</sup> *Dépenses*, vol. 190, fol. vij<sup>xxix</sup> v<sup>o</sup>. <sup>6</sup> *Id.*, fol. vij<sup>xxxiiiij</sup>.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

(Suite. — Voir *Musée neuchâtelois* 1949, p. 91.)

La Société neuchâteloise de géographie a modifié la publication de son *Bulletin*, qui, à partir du tome cinquante, paraît en fascicules. Elle a pris, en outre, la décision de consacrer, dans chaque tome, une notice à une commune du canton. Elle reprend ainsi, sous une forme nouvelle et moderne, les descriptions topographiques et économiques que publiait, voici plus d'un siècle, la Société d'émulation patriotique. A la vérité, deux seules études neuchâteloises ont paru, l'une consacrée à Cortaillod, l'autre aux Brenets<sup>1</sup>, pour lesquelles on a fait appel à divers collaborateurs bien renseignés sur les questions agricoles et industrielles. Le côté histoire n'est là que pour servir d'introduction ; il n'est basé sur aucune recherche nouvelle, et quelques erreurs se sont glissées dans la notice sur Cortaillod. Moÿse Matthey-Doret, l'auteur de la *Description topographique et économique de la Mairie de Cortaillod*, publiée en 1818, avait déjà fait paraître un *Essai descriptif sur la juridiction de Bevaix*, en 1801. D'autres l'avaient précédé dans cette voie. On ne peut donc le donner comme le premier qui ait répondu au vœu de la Société d'émulation patriotique. Disons encore que la *Description de la Frontière des montagnes de Valangin*, par Abraham Robert et Benoît de la Tour, est de 1663 et non du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Philippe Suchard a été l'occasion de raconter la vie si remplie et si agitée de cet homme d'initiative et de rééditer ses notes de voyage en Amérique<sup>2</sup>.

*Héraldique et généalogie.* Le Dr Olivier Clottu poursuit dans ses moments de loisir des recherches dans deux directions. Il dépouille, aux Archives de l'Etat, les registres de notaires des siècles passés, ce qui lui donne une documentation abondante, et souvent inédite, sur les familles du pays, du littoral principalement. D'autre part, il pousse ses investigations dans le domaine de l'héraldique. La moisson récoltée dans ces deux domaines lui a permis bien des précisions là où d'autres avaient échoué. C'est ainsi qu'il est parvenu à identifier les armoiries représentées sur un vitrail de l'église de Fenin<sup>3</sup>, qui avait déjà intrigué les héraldistes<sup>4</sup>. Les initiales b et f qui accompagnent la fleur de lys seraient celles de Blaise Fornachon, curé de Saint-Blaise, de qui dépendait Fenin.

<sup>1</sup> *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, tomes L, fasc. 1 (1944) et LIII, fasc. 1 (1947).

<sup>2</sup> Philippe SUCHARD, *Un voyage aux Etats-Unis d'Amérique. Notes d'un touriste pendant l'été et l'automne de 1824*. Neuchâtel, 1947.

<sup>3</sup> O. CLOTTU, *Vitrail aux armes d'un curé de Saint-Blaise, dans l'église de Fenin*, dans *Archives héraldiques suisses*, 1946, p. 118, et *Musée neuchâtelois*, 1946, p. 59.

<sup>4</sup> Cf. *Musée neuchâtelois*, 1924, p. 98, note.

On croit volontiers que la loi de 1888 sur les communes a, sinon enjoint aux communes de se pourvoir d'armoiries, du moins réglementé celles-ci. Il n'en est rien. Mais il s'est passé ceci : les communes qui ne possédaient pas d'emblème ont été encouragées à en créer et celui qui fut le plus souvent leur conseiller n'était autre que Maurice Tripet. Le département de l'Intérieur, dont le chef était Robert Comtesse, voyait avec plaisir cette éclosion de blasons locaux. Il les publia en un tableau que l'on recherche aujourd'hui<sup>1</sup>.

Les communes de notre canton ne peuvent pas toutes se glorifier de posséder des armoiries vieilles de plusieurs siècles, mais pour celles qui sont dans ce cas, que savons-nous des formes anciennes de leur blason et des modifications qui lui furent apportées ? Le Dr Clottu a cherché à répondre à cette question. Il a recueilli divers documents qui lui ont fourni la matière d'une étude neuve et intéressante sur ces armoiries, qu'il termine par ces lignes, auxquelles tout ami de l'histoire et de l'héraldique ne peut que souscrire<sup>2</sup> :

« Arrivés au terme de cette étude, nous devons rappeler que, lors de la réglementation des armoiries communales en 1888, les autorités n'ont pas assez tenu compte des documents anciens. De nouveaux blasons, véritables monstruosité héraldiques, ont été créés sans respect de l'histoire et des lois du noble savoir... Neuchâtel, berceau de la Société suisse d'héraldique, devrait se faire un honneur de redresser ces erreurs, communes à une époque où le bon goût fit souvent défaut. »

La lecture du *Généalogiste suisse*, l'organe de la Société suisse d'études généalogistes, nous vaut quelques renseignements sur des familles neuchâtelaises éteintes : *Penserot*, issue d'un cordonnier parisien, qui devint bourgeoise de Neuchâtel en 1766 ; *Luya*, originaire du Dauphiné, établie au XIX<sup>e</sup> siècle au Val-de-Travers. Nous y trouvons aussi la généalogie dressée et publiée par le Dr Clottu, avec croquis d'armoiries parfois, des quelques familles qui siégèrent au Conseil de Neuchâtel : *de Cottens*, *de Clérier*, *de Grandson*, *Eslurdy* alias *Chouderier*, *Mallifert*, *Cordier*, *Quemin*, *Fabri*, *Pigaud*, *Bergier*, *de Colombier* (branche illégitime) et *Jaquemet*<sup>3</sup>.

(A suivre.)

LÉON MONTANDON.

<sup>1</sup> *Les armoiries des communes neuchâtelaises*, publiées par le département de l'Intérieur. Neuchâtel, 1891. Cf. *Archives héraldiques suisses*, 1892, p. 6.

<sup>2</sup> *Les armoiries communales anciennes du Pays de Neuchâtel*, dans *Archives héraldiques suisses*, 1943-1946.

<sup>3</sup> O. CLOTTU, *Familles éteintes du Conseil de Neuchâtel*, dans le *Généalogiste suisse*, 1948-1949.

## CHRONIQUE

### SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

LXXVI<sup>e</sup> réunion annuelle, à la Brévine, samedi 27 août 1949.

Les autorités locales et la population de la Brévine tenaient à recevoir la Société d'histoire aussi bien que l'avaient fait leurs prédécesseurs en 1884. Le village était pavoisé comme pour un jour de fête, les membres du Conseil communal et une partie des habitants se tenaient sur la place quand nous y arrivâmes, soit en autocars, en autobus postaux ou en voitures particulières. Une collation abondante était préparée : vin ou thé, gâteau au beurre, sèche salée ou sucrée, il y en avait pour tous les goûts. Mais bientôt les cloches se mettent à sonner, et l'on se rend au temple, que des mains diligentes ont paré de fleurs.

M. le pasteur André, de la Brévine, monte en chaire et ouvre la séance par une prière, puis, en quelques tableaux suggestifs, il montre à ses auditeurs ce qu'est le caractère hospitalier des Bréviniers.

M. Maurice Jeanneret, président, ne peut manquer de rappeler la fête de 1884 et de consacrer quelques instants au passé du village. La personnalité marquante de la Brévine est le maire David-Guillaume Huguenin (1765-1841), un homme de beaucoup de mérite qui sut être un horloger et un mécanicien de précision, le chef de la juridiction et même conseiller d'Etat. Il a publié une *Description de la juridiction de la Brévine, Les Châteaux neuchâtelois*, et les *Lettres d'un buveur d'eau*. Instigateur du Fonds la Paix en 1816, il prononce à cette occasion un discours dont plusieurs passages sont d'une actualité que M. Jeanneret se plaît à souligner.

Les enfants se font entendre à deux reprises, sous la direction de M<sup>lles</sup> Roulet et Barthoulot. Avec beaucoup de conviction ils nous donnent, entre autres, le *Chant de la Brévine*, paroles de M. Ernest André, sur l'air de Th. Botrel : *La lettre du gabier*.

Deux travaux sont au programme : Léon Montandon : *L'arrivée des Loclois à la Brévine au XVI<sup>e</sup> siècle*, et M<sup>lle</sup> Gabrielle Berthoud : *La Bonne Fontaine de la Brévine*.

M<sup>lle</sup> Berthoud n'est pas une inconnue à la Brévine ; elle y a des attaches de famille, elle y revient fréquemment. Aussi la population a-t-elle tenu à lui marquer son plaisir de l'entendre parler de ce qui valut jadis une certaine célébrité au village. Trois enfants viennent dire un compliment en vers à « la cousine Berthoud », cependant qu'une fillette lui remet une gerbe de fleurs !

Un cortège s'organise à la sortie du temple et, dirigé par la fanfare, parcourt la localité, puis l'on s'installe dans toutes les salles disponibles de l'hôtel de ville. Nous ne sommes pas 300 comme il y a soixante-cinq ans, mais 179, et ce nombre est suffisant pour qu'on éprouve quelque difficulté à se caser. Ainsi que cela se présente presque chaque fois, un certain nombre de participants n'avaient pas



pris la peine de s'annoncer. La grande salle de l'hôtel est décorée de tableaux, œuvres d'un jeune artiste, M. Jean-Pierre Schmid (pseudonyme Lermite) qui est fixé depuis trois ans dans la vallée. Il en a rendu les divers aspects avec talent et sous une vision très personnelle.

Y a-t-il dans l'assistance des personnes qui assistaient à la réunion de 1884, telle est la question posée par le président au dessert. Deux seules personnes se lèvent : M. Edgar Sauser, président de commune, qui avait neuf ans en 1884, et le Dr Alfred Matthey, qui ne comptait alors que... trois mois !

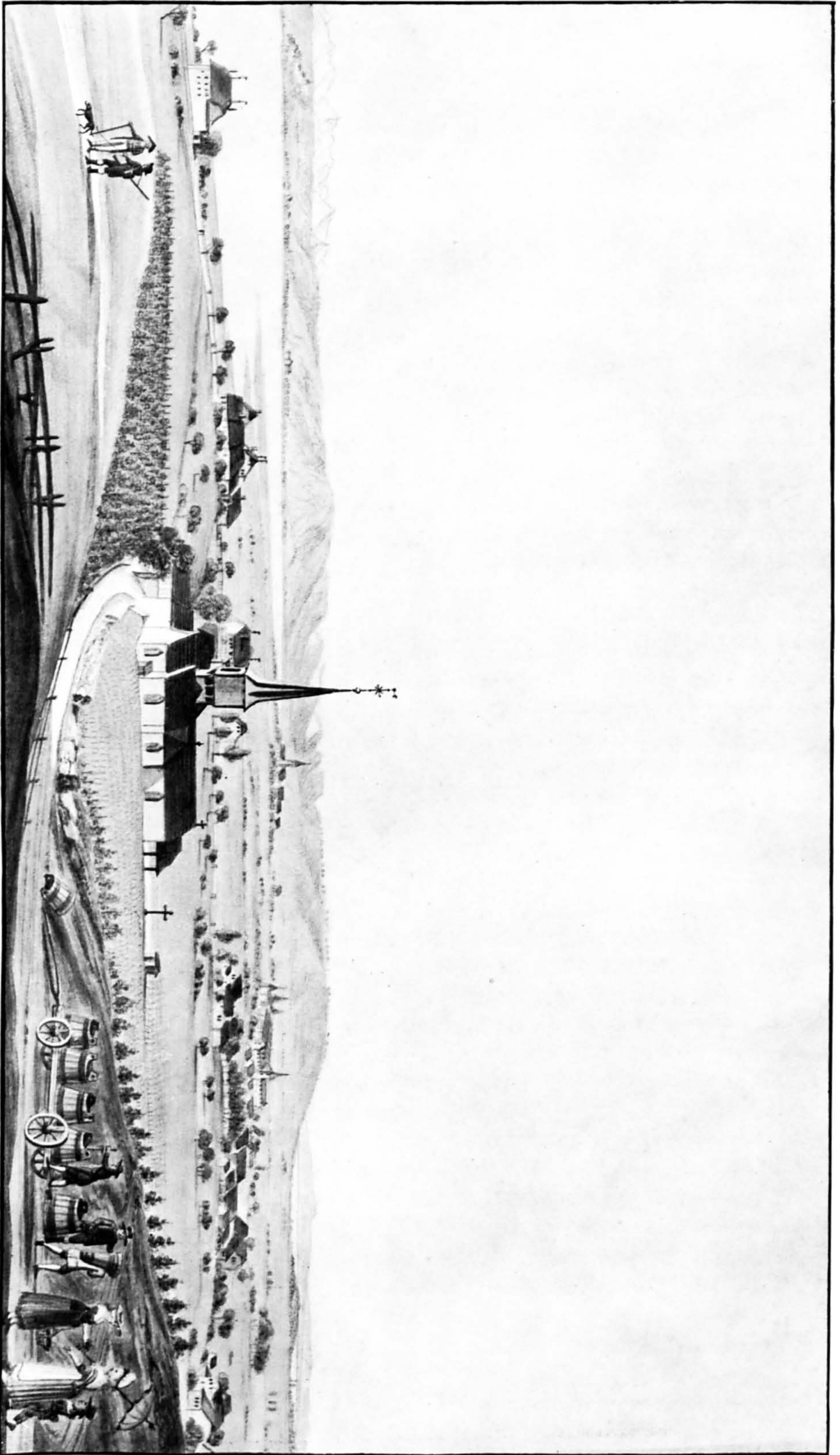
Les historiens avaient été reçus à la collation par des paroles de bienvenue de M. Sauser. Ce fut au tour du secrétaire du Conseil communal, M. René Matthey-Doret, de parler au nom de la Brévine, puis les représentants des sociétés amies s'exprimèrent à leur tour : M<sup>me</sup> Delhorbe pour la Société vaudoise, M. G. Appenzeller de la part des Soleurois et des Bernois, et M. Ali Rebetez en sa qualité de président de la Société jurassienne d'émulation. La Société d'histoire de Berne avait délégué M. Edouard Eichholzer et la Société d'histoire de la Suisse romande avait chargé le secrétaire de la représenter. Enfin M. Albert Steudler, instituteur à la Brévine, a retracé en un vivant raccourci le passé, proche ou lointain, de la vallée.

Une seconde exposition attendait les visiteurs. Aménagée dans une salle du collège, elle groupait quantité d'objets intéressants qui eussent mérité d'être disposés plus au large, en deux locaux. On y trouvait des pendules neuchâtelaises, des étains, de la dentelle, des portraits, de l'argenterie, de la vaisselle. Citons, en particulier, deux soucoupes données par la reine de Prusse à M<sup>lle</sup> Humbert et une cafetière en argent, don du comte de Chambord à un Brévinier. C'est avec plaisir que les historiens se sont penchés sur ces objets, heureux de savoir que nombre de familles du village avaient encore le respect de ces vénérables témoins de la vie des ancêtres.

Afin de permettre à ceux du Bas de voir la vallée dans toute sa longueur, il avait été convenu que le retour des autocars aurait lieu par les Verrières. C'est ainsi que l'on put apercevoir au passage le lac des Taillères, dont le niveau était très bas, puis l'on s'arrêta quelques minutes au Cernil, à l'auberge du Grand-Frédéric. La Société d'histoire y avait dîné vingt-quatre ans plus tôt, après avoir tenu séance aux Bayards. Les autocars descendirent ensuite sur ce village et gagnèrent les Verrières, pour rentrer à Neuchâtel par le Val-de-Travers qu'éclairaient les derniers rayons du soleil.

*Nouveaux membres reçus à la séance au temple :* M<sup>me</sup> Louis Fréchelin, Colombier ; M<sup>lle</sup> Ruth Langenstein, assistante à la Bibliothèque, Neuchâtel ; MM. Eric Berthoud, bibliothécaire, Neuchâtel, Maurice Bovet, actuaire, Areuse, Louis Convert, fonctionnaire à la Bibliothèque, Neuchâtel, Jean Emery, architecte, la Chaux-de-Fonds, Ernest Pasche, fonctionnaire à la Bibliothèque, Neuchâtel, Eugène Porret, pasteur, Couvet, Albert Steudler, instituteur, la Brévine, Pierre Vaucher, actuaire, Peseux.

L. M.



L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-MAURICE DU LANDERON

## LE FAUBOURG DU LANDERON ET L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-MAURICE

La planche que nous publions en regard reproduit un dessin aquarellé, appartenant à un particulier du Landeron. Ses dimensions sont, marges comprises, 55,5 centimètres sur 35. La légende, tracée à la plume, se lit : *Vue du Landeron et des Environs Prise du Coté du Couchant*. L'œuvre n'est ni signée, ni datée. Elle est le pendant d'un autre dessin, appartenant au même propriétaire, où l'on voit représenté le Landeron vu du chemin de Cerlier (*Vue de la Ville et Fauxbourg du Landeron prise du Coté du Levant*). Les costumes permettent de fixer aux dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle l'origine probable des deux œuvres.

D'une exécution assez soignée, cette vue inédite du Landeron paraît donner une image exacte des choses. L'artiste s'est placé sur la droite du vieux chemin qui grimpe à travers les vignobles au hameau de Montet, en longeant, sur une certaine distance, le cours du ruisseau dit de *Saint-Maurice*. De là le regard, centré sur l'église, embrasse tout le haut lac de Bienne. A gauche, sur la rive sud, le château de Cerlier domine le bourg, dont on aperçoit l'étagement des toits. La demeure baillivale, illustrée au XVI<sup>e</sup> siècle par la résidence qu'y fit quelques années le peintre Nicolas Manuel, est reliée à sa terrasse, déjà plantée d'arbres, par un pont de pierre. Plus loin sur la droite, la tuilerie, tout récemment aménagée<sup>1</sup>, étale ses constructions au pied de Jolimont. Au-delà de la flèche de l'église, à droite, on distingue un groupe de bâtiments serrés au pied d'un clocher : c'est l'abbaye de Saint-Jean, siège, jusqu'en 1798, d'un bailli bernois dont la juridiction était fort restreinte, puisqu'elle ne comprenait que le seul village de Chules. Plus à droite encore, la maison isolée est la demeure du péager du pont de la Thielle (le pont de Saint-Jean lui-même, distinct sur l'original, n'est plus guère visible sur la reproduction). Vient ensuite le bourg du Landeron, fermé de ses

<sup>1</sup> Le 13 octobre 1800, un bourgeois de la Neuveville, Jean-Jaques Imer, demeurant à la tuilerie de Cerlier, amodie à Pierre-Moïse-David Gaillard, de Moiry au bailliage de Romainmôtier, « sa tuillière neuve qu'il a fait nouvellement bâtir riére le bailliage de Serlier ». Jean-Maurice Varnier, notaire, vol. II, p. 391.

deux tours-poternes, auxquelles s'ajoutent la tour-guêrite et, tout à fait à gauche, la tour dite des Archives. A droite de la tour Nord, et faisant corps avec les maisons du bourg, s'élève l'ancien château seigneurial, vendu en 1750 par Frédéric II à la ville du Landeron.

Au nord du bourg, dispersés dans les vignes, les groupes de maisons qui constituent l'essentiel de notre champ de vision, portent le nom général de *Faubourg*. Là habitent, à côté d'authentiques bourgeois du Landeron, des vigneron et des artisans venus d'ailleurs. Plusieurs maisons, les plus importantes d'ailleurs, appartiennent à des patriciens de Fribourg, de Soleure et de Berne : ceux-ci y encavent le produit des vignes qu'ils possèdent sur le territoire communal du Landeron. La route qui mène à la Neuveville, *le grand chemin*, comme on l'appelle, serpente d'un groupe de maisons à l'autre. La première agglomération que l'on aperçoit à droite porte le nom de *Pont du Four*. Le pont en question est celui du ruisseau, ou *Rus de Ville*, dont la force motrice actionne deux moulins (un repli du terrain nous les cache justement).

A gauche du clocher, une maison opulente, couverte d'un vaste toit à rabattues, hérissé lui-même de deux épis de faîte, porte aujourd'hui le nom de la *Sauvegarde*. Reconstituée probablement au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, elle avait été acquise, dans son état primitif, en 1573, par Jean-Rodolphe de Graffenried qui fut commandant du Pays de Vaud et bailli de Morges<sup>1</sup>. Elle passa ensuite à son frère, Abraham de Graffenried (1533-1601), puis, après le décès de la veuve de ce dernier, à son gendre, Béat-Louis May, seigneur de Rued, avoyer et châtelain de Berthoud (1585-1636). Fait à noter, bien qu'il fût protestant, la ville du Landeron accorda à l'avoyer May des lettres de bourgeoisie, le 8 octobre 1626<sup>2</sup>. Par son fils, le colonel Jean-Rodolphe May, seigneur de Schöffland, elle passa, d'héritage en héritage, aux frères Béat-Louis et Frédéric May qui, en 1730, la vendirent, avec tout le bien en vignes, verger et jardin qui en constituait les dépendances, à François-Louis Schöni, chancelier de la république de Berne<sup>3</sup>. Schöni étant décédé sans enfant mâle, dernier de sa race, en 1751, la *Sauvegarde* passa à son gendre, Victor Wurstemberger, bailli de Zofingue<sup>4</sup>. En 1774, un

<sup>1</sup> *Reconnaissances du Landeron*, par Gendre, vol. VII, fol. 51<sup>vo</sup>.

<sup>2</sup> *Reconnaissances du Landeron*, par Martenet, vol. IV, fol. 428. Une carte anonyme de la baronnie du Landeron, dessinée à la plume vers 1630, fait figurer la maison sous le nom de « M. May », mais, par erreur, au sud et non au nord de la route ! Archives de l'Etat, C3, n° 9a.

<sup>3</sup> Pierre-Antoine Bellenot, notaire, 9 septembre 1730.

<sup>4</sup> *Certificat de vie*, dressé le 17 juillet 1758, en faveur de Charles-Louis Wurstemberger, fils de Victor, « présentement à son bien de campagne dans ces quartiers » (le Landeron). Jaques-Charles Brochatton, notaire, vol. II.

avocat au Parlement de Rouen, Louis-Marin Le Pailleur, en fait l'acquisition<sup>1</sup> pour la revendre trois ans plus tard à un authentique Landeronnais, cette fois, Jaques-François Brochatton, lieutenant de la cour de justice du Landeron qui, pendant quelque temps, en partagera la propriété avec son frère, Joseph-Fidèle Brochatton<sup>2</sup>.

Le groupe de maisons qui s'étend plus à gauche est désigné, dans l'usage actuel, sous le nom de *Faubourg de la Russie*<sup>3</sup>. C'est probablement une corruption de l'ancien lieudit *Sur la Chussia*<sup>4</sup>, ou *Chussie*, soit, dans notre cas, la chaussée, la route de la Neuveville. Celle-ci s'insinue entre les maisons basses alignées devant, d'une part, et les deux hautes maisons à pignon, situées plus en arrière, de l'autre. La première d'entre elles, à droite, fut construite en 1574, par Nicolas de Graffenried, frère de Jean-Rodolphe et d'Abraham, cités plus haut, diplomate bernois d'une certaine envergure. Ses armes figurent aujourd'hui encore sur la façade nord de la maison, accompagnées de celles de Dorothee Michel, sa seconde femme. Au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette maison est la possession de la famille Besenval, de Soleure, tandis que sa voisine, construite, ou plutôt reconstruite, en 1634, comme dépendance de la maison Graffenried, sera dans la suite un bien de la famille Frisching, puis de la famille May. L'hôpital de Soleure, propriétaire d'un domaine important de vignes, avait l'usage du pressoir<sup>5</sup>.

Tout à l'est, enfin, le vaste bâtiment en bordure du lac, que flanquent sur la droite une construction adventice, basse et allongée : l'étable, et un portail de pierre, est la *Maison de Frienisberg*. Fondé en 1131, à la lisière de la forêt de Frienisberg<sup>6</sup> par le comte Oudelard II de Saugren, le monastère cistercien *Aurora* avait été, dès ses débuts, l'objet des largesses pieuses de la noblesse des alentours. En 1146, déjà, un seigneur du nom d'Egelolf d'Opelingen lui faisait don d'un alleu qu'il possédait à Nugerol (*in Nugerols*), au lieu dit Champreyé (*et*

<sup>1</sup> Jean-George Chiffelle, notaire, vol. II, p. 4, 15 mars 1774.

<sup>2</sup> Jean-Maurice Varnier, notaire, vol. I, 14 janvier 1777.

<sup>3</sup> L'appellation semble courante dès la première moitié du siècle dernier. Un acte passé en 1838 mentionne : « une maison... au quartier appelé la Russie ». Jean-George Bonjour, notaire, vol. III, des actes perpétuels, p. 274.

<sup>4</sup> « Une grange avecq un curtil joignant icelle scituée au devant de la ville du Landeron lieudict Sur la Chussia. » *Reconnaissances du Landeron*, par Gendre (1614), vol. VII, fol. 30.

<sup>5</sup> L'hôpital même, suivant une communication de M. Ambros Kocher, archiviste d'Etat, à Soleure, contribua aux frais d'aménagement du pressoir, en 1633-1634. Cette maison est appelée à Soleure, aujourd'hui encore, *das Truel* : c'est l'équivalent du vieux français *troil*, *truil*, soit pressoir.

<sup>6</sup> Actuellement commune de Seedorf, canton de Berne.

*latine vocatur campum regium*<sup>1</sup>). Cette donation fut suivie par toute une série d'autres au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. On y voit prendre part, comme à l'envi, les seigneurs les plus divers : le comte Rodolphe de Tierstein, comme descendant du fondateur de Frienisberg, en 1208<sup>2</sup> ; Gérard et Guillaume de Bellevaux, en 1243<sup>3</sup> ; quatre notables de Soleure, en 1265<sup>4</sup>. Les seigneurs de Neuchâtel, eux-mêmes, ne manquèrent pas de favoriser le couvent de Frienisberg dans le cadre de ses possessions neuchâteloises<sup>5</sup>. Le comte Berthold, en particulier, lui fit don du moulin de ville (*molendinum de Vili*), avec tout le domaine en terres arables, en vignes et en prés, qui en dépendait<sup>6</sup>. Ce domaine, qui s'arrondit encore dans la suite, consistait naturellement surtout en vignes<sup>7</sup>. A une époque assez ancienne, sans doute, une maison y fut érigée pour abriter les récoltes. En 1431, à l'époque où le commissaire Jean Despas dresse les *Reconnaisances* de la seigneurie du Landeron, la maison de Frienisberg occupe l'emplacement qui sera désormais le sien, entre le port de la Cabrière, à l'ouest, et l'embouchure du Rus des Caderosses, à l'est<sup>8</sup>. En 1528, Berne sécularise le couvent et constitue ses nombreuses possessions en recette laïque, sous l'administration d'un bailli, ou économ. Le *Rebhaus Frienisberg*, comme l'appellent les actes bernois, ne fit donc que changer de mains, tout en gardant son utilisation comme cave. En 1565, le bâtiment menaçant ruine, un maître charpentier de Berne, Nicolas Maggenberg, y fut envoyé pour expertise (*als er das huss zur Landeren besichtiget, wo es buwfellig sye*) et y passa deux jours et demi. A la suite de cet examen, des travaux furent entrepris qui durèrent jusqu'à l'année suivante. Les comptes tenus par le receveur d'alors, Béat Herport, mentionnent, entre autres, l'acquisition d'un arbre qu'on fait venir de Péry — sans doute pour la poutre maîtresse de la cave — et de travaux de charpente divers qu'exécutent Jacques Clottu et ses ouvriers. On achète également des tuiles et des briques, mais il ne paraît pas qu'on toucha à la maçonnerie<sup>9</sup>. La République helvétique, en 1798,

<sup>1</sup> *Fontes rerum bernensium*, t. I, p. 421. Résumé de l'acte dans MATILE, *Monuments*, t. III, p. 1167. Le nom de Champreyé, ou Champrayés, désigne sur le cadastre actuel un quartier de vignes au voisinage de la maison de Frienisberg.

<sup>2</sup> MATILE, *op. cit.*, t. III, p. 1168.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. I, p. 99. <sup>4</sup> *Ibid.*, t. I, p. 129. <sup>5</sup> *Ibid.*, t. I, p. 30, 64. <sup>6</sup> *Ibid.*, t. I, p. 69.

<sup>7</sup> Sur l'importance de ces possessions, voir Bernhard SCHMID, *Das Cistercienser Kloster Frienisberg, 1138-1300*, p. 60 et 73.

<sup>8</sup> *Reconnaisances du Landeron*, par Johannes de Passibus, fol. 44<sup>vo</sup>. Peut-être était-elle auparavant à Montet. SCHMID, *op. cit.*, p. 73.

<sup>9</sup> Extraits des comptes des receveurs de Frienisberg, aux Archives de l'Etat de Berne, obligeamment communiqués par M. Emil Meyer, archiviste adjoint. La date de 1565 figure aujourd'hui encore sur une solive de la cave.

convertit la recette de Frienisberg en bien national. Par acte du 27 janvier 1802, elle en détacha le vignoble du Landeron qu'elle vendit à la ville de Berne<sup>1</sup>, en même temps que le domaine de Saint-Jean. Cette dernière ne devait pas les garder longtemps, car le roi de Prusse lui racheta, le 8 juin 1827, tous les biens, avec dîmes, cens et immeubles qui dépendaient, dans la juridiction du Landeron, des anciens domaines de Saint-Jean et de Frienisberg<sup>2</sup>. L'Etat de Neuchâtel posséda Frienisberg jusqu'au décret du 20 novembre 1866 qui en autorisa la vente à des particuliers. C'est alors seulement que le domaine fut définitivement morcelé.

L'aspect extérieur de l'ancienne *église Saint-Maurice* nous a été heureusement conservé, contrairement à ce que pensait l'abbé Vuichard, en 1887<sup>3</sup>. Grâce au dessin ci-contre, à son pendant mentionné plus haut, et à un dessin de Louis de Marval, exécuté vers 1802 et reproduit dans l'ouvrage de Quartier-La-Tente, *Le canton de Neuchâtel*<sup>4</sup> avec la légende erronée de *Notre-Dame du Rosaire* (de Cressier), nous en avons une représentation au moins approximative<sup>5</sup>. Située au carrefour d'un ancien chemin longeant le pied du Jura et qui correspond probablement à la voie romaine<sup>6</sup>, et d'un sentier transversal allant de la Russie à Montet, l'église Saint-Maurice est orientée parallèlement au premier. Son plan approximatif nous est livré par un des volumes des *Plans de la Châtellenie du Landeron*, aux Archives de l'Etat, datant des premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. On constate que la nef est flanquée de deux chapelles inégales, celle du nord étant plus petite, mais plus proéminente, tandis que celle du sud se confond en partie avec le clocher. L'abside, nettement rétrécie, a un chevet plat. L'articulation des toits montre

<sup>1</sup> *Actensammlung der Helvetik*, t. VII, p. 954.

<sup>2</sup> Archives de l'Etat, *Actes de Chancellerie*, vol. 34, p. 539.

<sup>3</sup> *Musée neuchâtelois*, 1887, p. 305.

<sup>4</sup> *District de Neuchâtel*, t. III, p. 287.

<sup>5</sup> Nous ne citerons que pour mémoire la carte déjà mentionnée de la baronnie du Landeron, du XVII<sup>e</sup> siècle, où l'église Saint-Maurice est représentée d'une façon toute schématique. L'ouvrage de M. Paul MONNERAT, *Le vieux Landeron, 1326-1926*, reproduit en hors texte, en face de la page 64, un dessin de A. Kauw, datant du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et représentant l'abbaye de Saint-Jean. On y distingue, à droite, à la suite du bourg du Landeron, le clocher de l'église Saint-Maurice. Voir également dans le *Musée neuchâtelois*, 1921, la planche correspondant à la page 214.

<sup>6</sup> Notons que la vigne que l'on aperçoit à gauche de l'église, au-delà du chemin montant, s'appelle aujourd'hui encore : les *Entrées*, toponyme que l'on peut rattacher au bas latin [*via*] *strata*, route ; ailleurs *Vy d'Etra*. Des restes de murs romains et de nombreux objets ont été repérés ou découverts dans le voisinage. Daniel VOUGA, *Préhistoire du pays de Neuchâtel*, p. 224. — Georges MÉAUTIS, *La villa romaine du Landeron*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1938, p. 43.

<sup>7</sup> Feuille n<sup>o</sup> 72. La partie de cette page où figurent l'église, la cure et son domaine a été reproduite par QUARTIER-LA-TENTE, *op. cit.*, t. III, p. 356.

bien que l'édifice a subi plusieurs agrandissements successifs. L'abside — ou le chœur, si l'on veut — n'est pas dans l'axe de la nef, mais plutôt, semble-t-il, dans le prolongement du clocher qui s'élève aux deux tiers — vers l'est — de la longueur de l'édifice. Peut-être convient-il donc de considérer cette partie de l'église comme la plus ancienne. Il s'y serait ajouté plus tard, latéralement, un vaisseau aux proportions assez allongées qu'on aurait flanqué, postérieurement encore, d'une chapelle nord. Le faîte du toit de cette dernière s'insère assez bas dans la toiture principale. La façade nord de l'église est éclairée par quatre baies fermées en arc brisé, et munies de remplages gothiques avec meneau central. La façade ouest est percée d'une porte à voussures, dont l'archivolte, à la base de l'arc, se prolonge latéralement. Les bases des pieds-droits ont une mouluration bien soulignée. Au-dessus de l'arc de la porte, une niche abrite probablement quelque figure pieuse (saint Maurice?). Plus haut encore, au-dessus d'un cordon transversal, un oculus perce le comble que surmonte la croix tréflée de saint Maurice, en pierre. Une autre croix, mais latine celle-là apparemment, domine la chapelle nord. La façade ouest est précédée d'un porche en bois, couvert d'un toit à rabattue reposant sur quatre colonnes. Des trois arcs qu'elles soutiennent, celui du milieu, en plein cintre, domine nettement les arcs latéraux, de forme surbaissée. Le clocher, construit en maçonnerie jusqu'à la hauteur du faîte de la nef, s'élargit alors nettement pour constituer la chambre des cloches. Supportée par des corbeaux, celle-ci est construite, semble-t-il, en petit appareil, sur une ossature de charpente (colombage). Elle est percée, à l'est, à l'ouest et au sud d'ouvertures que masquent en partie, sur la façade ouest, des abat-son multiples. Au-dessus pointe une haute flèche de section polygonale, dont les arêtes sont soulignées par des couvre-joints métalliques. Tout en haut, enfin, couronnant la flèche, une boule soutient la girouette, emmanchée sur une étoile. La hauteur et la sveltesse de la flèche donnent à cette église, assez trapue, une envolée intéressante. Le malheur fut que la chambre des cloches, reconstruite sans doute assez postérieurement pour y loger un carillon renforcé, reposait sur une assise insuffisante. D'une construction légère, ébranlée constamment par les impulsions que donnaient les vents à sa haute flèche, et surtout par la vibration des cloches, cette partie de la tour, mal assujétie au reste à sa base par des corbeaux de profondeur insuffisante, devait fournir l'argument décisif qui entraîna, en 1828, la démolition presque totale de cet antique édifice.

Une description complète de l'église Saint-Maurice devrait com-



prendre naturellement celle de l'intérieur. Là, malheureusement, l'iconographie ne nous aide guère. Grâce aux rapports rédigés en 1823 et en 1825 par l'intendant des bâtiments Alexandre-Frédéric-Louis de Morel, rapports auxquels nous avons emprunté déjà quelques-uns des détails qui précèdent<sup>1</sup>, nous savons au moins que la nef était couverte d'un berceau lambrissé, tandis que le chœur et les chapelles latérales (Saint-Antoine et Scapulaire) étaient voûtés. On distingue d'ailleurs, sur le dessin Marval, un contrefort sur la façade sud, près de la tour : sans doute celui de l'angle sud-ouest de la chapelle Saint-Antoine.

A l'occident de l'église s'étend le cimetière, dominé par une haute croix de pierre, sur piédestal. De grandes dalles funéraires et de modestes croix de bois désignent les sépultures. La destination du petit bâtiment isolé, couvert d'un toit à deux pans, qui s'élève plus à l'ouest, est indéterminée (morgue ou ossuaire?).

Indépendante de l'église Saint-Maurice, une ancienne chapelle s'élève plus au sud. Dans le plan déjà cité du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle est encore désignée sous le nom de chapelle, mais à l'époque qui voit l'exécution du dessin que nous commentons ici, elle est très probablement affectée par le curé à des usages profanes. Il semble que ce soit elle qui se prolonge, par une sorte de pont de grange, jusqu'au-delà du sentier. Sur la demande du curé lui-même, sa démolition sera décidée en 1820, par le Conseil du Landeron<sup>2</sup>.

La cure, reconstruite en 1690, n'offre aucune particularité bien saillante. Composée d'un seul étage sur rez-de-chaussée, elle est fort profonde, car elle contient toute une partie rurale logée sous le vaste toit. Une galerie couverte, qui sert en même temps d'issue vers l'extérieur, la réunit à la chapelle citée plus haut.

L'histoire de l'église Saint-Maurice est intimement liée à celle de la localité de *Nugerol*, dont elle fut, des siècles durant, la paroisse. L'origine de l'une, comme de l'autre, pose bien des points d'interrogation. Contentons-nous de marquer quelques jalons. La première mention documentaire de Nugerol remonte à 866 : le comte Hugues de Tours, d'une grande famille d'Alsace, ayant donné au couvent de Moutier-Grandval diverses terres, le roi Lothaire II (fils de l'empereur Lothaire), son proche parent, confirme cette donation. Parmi ces biens figure une localité située dans

<sup>1</sup> Archives de l'Etat, dossier *Cultes*, Landeron, T I 5, n° 67 (copie d'un rapport du 28 juin 1823, adressé au lieutenant du Landeron), et T I 5, n° 98 (rapport du 13 novembre 1825, adressé au procureur général).

<sup>2</sup> Archives communales du Landeron. *Procès-verbaux*, 1817-1826, p. 147, 16 mai 1820.

le *comitatus pipinensis* et dénommée Nugerol (*que Nogerolis dicitur*) qui tient sous sa dépendance une chapelle à Orvin (*cum capella sibi subjecta Ullvinc nomine*<sup>1</sup>). Comment se représenter ce Nugerol : ville, localité éparsée ou région ? Il semble bien que, suivant les actes et les périodes considérés, il faille entendre sous ce nom des objets assez différents. L'acte du roi Lothaire, confirmé après sa mort par l'empereur Charles le Gros, en 884 ou 885<sup>2</sup>, semble prouver, en tout cas, que le Nugerol du IX<sup>e</sup> siècle est une possession importante. Il occupe dans l'énumération des dépendances du couvent une des premières places et possède dans la chapelle d'Orvin une dépendance externe. Doit-on considérer cette chapelle comme l'église paroissiale de Nugerol, puisque cette dernière n'est pas nommée, comme l'est par exemple celle de Vicques<sup>3</sup> ? Il paraît plus vraisemblable d'admettre que Nugerol avait déjà alors sa propre église paroissiale, dont dépendait précisément, comme filiale, la chapelle d'Orvin. Pour une raison inconnue, cette église de Nugerol n'était pas encore sous la dépendance du monastère de Moutier-Grandval, ou peut-être ne devait-elle pas sa fondation à la famille du comte Hugues. Dans tous les cas, cette église existe au siècle suivant, car, en 965, le roi Conrad, souverain de la Bourgogne transjurane, dans les limites de laquelle Nugerol a passé entre temps avec toute l'Helvétie occidentale, confirme à l'abbaye de Moutier-Grandval la possession de la ville de Nugerol située dans le *comitatus bargensis*, avec sa chapelle de Saint-Ursanne et celle de Saint-Pierre-Apôtre, sise à Orvin<sup>4</sup>. C'est cette église Saint-Ursanne (*capella Sancti Ursicini*), appelée, dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, *Blanche Eglise*<sup>5</sup>, qui devait devenir, au XIV<sup>e</sup> siècle, l'église paroissiale de la Neuveville. En 999, l'évêque de Bâle Adalbéron, protégé du roi de Bourgogne Rodolphe III, avait reçu de ce prince le monastère de Moutier-Grandval avec toutes ses dépendances<sup>6</sup>. En vertu de cet acte, gros de conséquences, la souveraineté des évêques de Bâle prit pied sur les bords du lac de Biemme — du lac de Nugerol, comme on l'appelait alors — et s'y établit fortement. Or la limite de Nugerol, vers l'ouest, était certainement

<sup>1</sup> TROUILLAT, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. I, p. 113. — *Fontes rerum bernensium*, t. I, p. 235. — POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne (888-1038)*, p. 79.

<sup>2</sup> TROUILLAT, *op. cit.*, t. I, p. 121. *Fontes*, t. I, p. 239. Résumé de l'acte dans MATILE, *op. cit.*, t. III, p. 1167.

<sup>3</sup> *Vicum cum capella in eodem comitatu (pipinensi)*. TROUILLAT, *op. cit.*, t. I, p. 113.

<sup>4</sup> TROUILLAT, *op. cit.*, t. I, p. 135. — *Fontes*, t. I, p. 278. Résumé dans MATILE, *op. cit.*, t. III, p. 1167. Nous adoptons la date proposée par l'éditeur des *Fontes*.

<sup>5</sup> En 1269 : *parrochia albe ecclesie de Nieruj*. TROUILLAT, *op. cit.*, t. II, p. 194.

<sup>6</sup> *Ibid.*, t. I, p. 139.

indécise : des terres royales, des alleux, des biens ecclésiastiques partageaient avec le monastère de Moutier-Grandval ce territoire aux contours de moins en moins définis que l'on nommait *Nugerol*, ou *Val de Nugerol*<sup>1</sup>. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, en tout cas, le monastère de Saint-Maurice d'Agaune possédait des terres *in valle nugerolensi*, puisque, en 1016, le roi Rodolphe III en distrairait deux propriétés, deux « manses », comprenant chacune maisons, prés, vignes, pâturages et forêts, au profit d'un de ses fidèles sujets<sup>2</sup>. Le dernier souverain de Bourgogne transjurane vouait, comme ses pères, la plus vive sollicitude à la royale abbaye qu'il comblait de biens et dont il avait fait une de ses principales résidences<sup>3</sup>. Il est dès lors possible d'admettre qu'une terre royale, à Nugerol, cédée par le roi Rodolphe ou un de ses prédécesseurs à l'abbaye d'Agaune, soit devenue dans la suite une paroisse au vocable de saint Maurice<sup>4</sup>. Dès 1185, en tout cas, il est question de cette autre église de Nugerol<sup>5</sup> qui n'est donc pas l'église Saint-Ursanne, désignée nominativement à cette époque déjà, nous l'avons vu. Le nom même de Saint-Maurice apparaît dans les textes deux ans plus tard, à l'occasion de la donation, faite par un certain Carbo, de son alleu *ecclesie sancti Mauricii in Nuerol*. Dans le même acte est fait mention pour la première fois également d'un curé (*plebanus*) de la paroisse de Nugerol<sup>6</sup>. Conon d'Estavayer, en 1228, distingue bien nettement l'église qu'il appelle de *Nuuruz*, de celle de *Sent Ursennos*<sup>7</sup>. Il semble que dès lors le Nugerol de Saint-Maurice tende à gagner en importance sur celui de Saint-Ursanne, le premier étant en passe d'absorber l'autre. C'est certainement à l'intervention des comtes de Neuchâtel qu'est dû ce phénomène. Successeurs dans la région des lacs des rois de Bourgogne, les seigneurs de cette maison pratiquèrent à Nugerol une politique de

<sup>1</sup> Au XIII<sup>e</sup> siècle le Val de Nugerol s'étend vers l'est jusqu'à Douanne au moins, et vers l'ouest jusqu'à la région de Saint-Blaise. *Fontes*, t. II, p. 637. Le dernier historien de Berne, M. Richard Feller, estime que le nom de *Nugerol* désignait au XII<sup>e</sup> siècle la partie nord du landgraviat de Bourgogne, soit la région du lac de Biemme. R. FELLER, *Geschichte Berns*, t. I, p. 12.

<sup>2</sup> MATILE, *op. cit.*, t. I, p. 4.

<sup>3</sup> POUPARDIN, *op. cit.*, p. 114, 328. Protecteurs du monastère, les rois rodolphiens le considéraient comme leur bien propre et disposaient parfois de ses domaines pour récompenser les services de leurs fidèles.

<sup>4</sup> A l'autre extrémité du pays neuchâtelois, l'église de Saint-Aubin appartient, dès 1176, à l'abbaye de Saint-Maurice. Un des autels de l'église de Cerlier était, avant la Réforme, dédié à saint Maurice. Gottlieb STAUFFER, *Beschreibung der ehemaligen Grafschaft und des jetzigen Amts-Bezirks Erlach*, p. 18.

<sup>5</sup> *In Nuerol... vineas ad capellam*. MATILE, *op. cit.*, t. I, p. 28.

<sup>6</sup> MATILE, *op. cit.*, t. I, p. 30.

<sup>7</sup> *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, édition critique par Charles ROTH. Première partie : texte, dans *M. D. R.*, troisième série, t. III, p. 13.

confins, faisant de cette localité diffuse une véritable ville, capable d'assurer contre le puissant évêque de Bâle, héritier de Moutier-Grandval, la sécurité d'une frontière toute proche. Dès 1182, on les voit intervenir à Nugerol, soit à l'occasion d'un partage de terres avec le couvent de Frienisberg<sup>1</sup>, soit pour favoriser dans cette région l'accroissement des domaines de l'abbaye bénédictine de Saint-Jean, fondée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle par un membre de leur famille<sup>2</sup>. Faveur plus grande encore, le couvent de Saint-Jean se voit octroyer, en 1231, par Berthold de Neuchâtel, le droit de patronage de l'église Saint-Maurice de Nugerol que ce seigneur avait hérité du fondateur, son ancêtre<sup>3</sup>, et que ce dernier tenait peut-être des rois de Bourgogne eux-mêmes.

La rivalité des évêques de Bâle et des comtes de Neuchâtel sur le haut lac de Biemme devait prendre au XIII<sup>e</sup> siècle une forme aiguë et provoquer, au moins à deux reprises, des conflits armés. Si l'on a quelque peine à admettre, avec le chanoine Jean du Bois, que la ville de Neuchâtel elle-même fut brûlée et détruite en 1249, par l'évêque de Bâle<sup>4</sup>, il est vraisemblable, tout au moins, qu'au cours des escarmouches que se livrèrent les deux adversaires la région frontière de Nugerol eut fort à souffrir. Peut-être même le Nugerol de Saint-Maurice fut-il anéanti, car, dès 1260, une localité nouvelle apparaît, la « Nouvelle Ville de Neureux », à laquelle le comte Rodolphe, dès les premières années de son règne, accorde des franchises sur le modèle de celles de Neuchâtel<sup>5</sup>. Cette agglomération, que l'on nomme aussi « Ville de la Tour de Nugerol », et dont les lieuxdits : les *Prés de la Tour*, *En la Tour*, le *Moulin de la Tour* gardent actuellement le souvenir, se situait plus à l'est que Saint-Maurice, probablement entre le Rus de la Tour et le Rus de Vaux, soit au voisinage immédiat du Nugerol de Saint-Ursanne. C'était une ville fermée, munie de portes. Sa bourgeoisie, organisée en corporation, avait à sa tête un conseil qui décidait dans les affaires de l'administration interne. Les sentences de la cour de justice que présidait le comte ou son lieutenant se prononçaient devant l'église Saint-Maurice, où se

<sup>1</sup> MATILE, *op. cit.*, t. I, p. 25.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. I, p. 42, 43, 79. Un de ces actes est passé en présence de tout le peuple de Nugerol assemblé.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. I, p. 81. L'église elle-même est qualifiée d'« alleu » du comte de Neuchâtel. *Ibid.*, p. 79.

<sup>4</sup> *Recueil d'un chanoine anonyme*, dans *Chroniques des chanoines de Neuchâtel suivies des Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*, éd. de 1884, p. 155-156. Notons en passant l'anachronisme du chanoine qui fait régner en 1249 l'évêque Henri de Neuchâtel qui ne sera élu en réalité qu'en 1262.

<sup>5</sup> BOYVE, *Annales*, t. I, p. 202. — MATILE, *op. cit.*, t. I, p. 119.

trouvait le siège du tribunal <sup>1</sup>, et non, semble-t-il, à l'intérieur du bourg. La construction du Schlossberg, sur un escarpement de la rive gauche du Rus de Vaux, puis, en 1312, la fondation de la Neuveville par l'évêque de Bâle, Gérard de Vuippens, répondirent à la création de la Ville neuve de Neureux. De nouvelles hostilités en résultèrent qui provoquèrent la destruction complète de Neureux, puis, en 1316, la médiation du duc d'Autriche Léopold I<sup>er</sup>. Aux termes de la sentence rendue par ce dernier, à Bienne, le 23 juin 1316, aucun des deux adversaires ne pourrait dorénavant élever de construction militaire entre le Rus de Ville et le Rus de Vaux, territoire contesté <sup>2</sup>. La fondation de la ville fermée du Landeron en deçà du Rus de Ville fut, en 1325, la conséquence directe de la médiation du duc Léopold.

Dès lors, sur l'emplacement des deux villes de Nugerol, il ne restera guère que l'église Saint-Maurice et la demeure du curé. Les *Reconnaisances* du commissaire Johannes de Passibus mentionnent bien en 1431 les moulins et le battoir de la Tour, mais ils sont en ruine <sup>3</sup>. De même que les franchises accordées en 1260 à la Ville neuve de Neureux deviennent celles du Landeron après la fondation du bourg et lui sont confirmées en 1350 <sup>4</sup>, ainsi l'église Saint-Maurice, quoique située assez loin du Landeron, lui sert dès l'origine de lieu de culte. La fête patronale célébrée par la bourgeoisie est celle de Saint-Maurice, de même que la cour de justice, tenue au Landeron, prend le nom de Plaid de Saint-Maurice <sup>5</sup>.

Qu'était devenue l'église elle-même au cours des luttes qui dévastèrent, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, la région d'Entre-Deux-Rus, soit le Faubourg du Landeron ? Il est vraisemblable qu'elle eut fort à souffrir. Si elle fut reconstruite, une fois la paix rétablie, ce fut en tout cas sur le même emplacement. Le procès-verbal de la visite diocésaine de 1416-1417 est malheureusement très avare de détails. Les commissaires épiscopaux qui passent à « Saint-Maurice près du Landeron », le jeudi 6 mai 1417, prêtent surtout attention aux vases sacrés qu'ils trouvent en bon état. Leurs réclamations sont minimales : une armoire fermant à clef, un ciboire (*vas*) pour porter l'hostie aux paroissiens ; deux statues (*ymagines*) devront accompagner le crucifix ; le graduel sera relié, l'encensoir réparé <sup>6</sup>. La visite suivante, faite le lundi 23 juillet 1453

<sup>1</sup> TROUILLAT, *op. cit.*, t. II, p. 556.    <sup>2</sup> MATILE, *op. cit.*, t. I, p. 327.

<sup>3</sup> *Reconnaisances du Landeron*, 1431. revers de la couverture.

<sup>4</sup> MATILE, *op. cit.*, t. II, p. 639.    <sup>5</sup> BOYVE, *Annales*, t. I, p. 407.

<sup>6</sup> *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416-1417*, dans *M. D. R.*, seconde série, t. XI, p. 194.

sur l'ordre de l'évêque de Lausanne Georges de Saluces, révèle certains détails supplémentaires : à côté de quelques remarques sans grand intérêt au sujet du mobilier, les commissaires donnent l'ordre d'installer dans le chœur une fenêtre du côté de l'Épître (sud). Une autre fenêtre sera percée dans la sacristie, vers l'extérieur. Le mur du chœur sera reblanchi et on interdira d'y éteindre les cierges. La nef doit être couverte d'une poutraison. A l'église est attachée une chapelle, dédiée à saint Nicolas. Elle a été fondée par un certain Chruanster (ou Chevanster, selon Matile<sup>1</sup>) et a bénéficié ensuite des largesses pieuses d'un bourgeois, Martin de Lovens. Il existe, en outre, un autel dédié à sainte Catherine : son chapelain reçoit l'institution des commissaires épiscopaux eux-mêmes<sup>2</sup>. On peut déduire de ces brèves indications que le chœur, insuffisamment éclairé et noirci par la fumée des cierges, présentait un état de vétusté frappant. C'était apparemment la partie la plus ancienne de toute l'église. Or, les rapports Morel, déjà cités, incriminent la vétusté de la nef, non celle du chœur. L'intendant des bâtiments dit même que les murs du chœur lui paraissent d'une construction moins ancienne que ceux de la nef<sup>3</sup>. On est donc en droit de supposer que les recommandations des commissaires épiscopaux engagèrent les paroissiens du Landeron, ou peut-être le monastère de Saint-Jean, collateur de la cure, à reconstruire le chœur de Saint-Maurice. La « poutraison », ou « fourrure » réclamée (*fiat trabatura sive foderatura in navi ipsius ecclesie*) pour la nef est probablement ce berceau lambrissé dont l'état était dangereusement caduc au début du XIX<sup>e</sup> siècle (toujours d'après les expertises Morel). Quant aux chapelles, on peut admettre que leur fondation eut lieu entre la visite épiscopale de 1417 et celle de 1453. Leur dédicace changea certainement au cours des siècles. Celle de Saint-Nicolas, apparemment la plus importante, mentionnée déjà dans les *Reconnaisances* de 1431 (fol. 47), devient, dans celles de 1521 (vol. I, fol. 98<sup>vo</sup>), une chapelle de Saint-Nicolas et Saint-Théodule<sup>4</sup>. Les *Recon-*

<sup>1</sup> Le nom est sûrement malmené. Il existe au Landeron, en 1431, une famille Chevrete : peut-être est-ce celle du fondateur de la chapelle.

<sup>2</sup> Texte original de la visite diocésaine de 1453, dans les *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, t. I, p. 409 ; adaptation française par MATILE, dans le *Musée historique*, t. I, p. 87.

<sup>3</sup> Rapport de l'intendant des bâtiments Morel au lieutenant du Landeron, du 28 juin 1823 (copie). Archives de l'Etat, dossier *Cultes*, Landeron, T I 5, n° 67.

<sup>4</sup> Dans une lettre, datée de juillet 1566, adressée au maître-bourgeois et au Conseil du Landeron, Nicolas de Graffenried, qui avait, nous le rappelons, une maison au Faubourg du Landeron, confirme, comme collateur de la chapelle Saint-Théodule, la nomination toute récente d'un chapelain. Nous ignorons d'où Graffenried tenait ce droit. Archives communales du Landeron, N K 6.

*naissances* de 1670 font encore mention de biens appartenant à la ville du Landeron, « a cause des chappelles de Saint Nicolas et de Saint Theodole » (vol. IV, fol. 424<sup>vo</sup>), mais il semble bien que le nom soit tombé pratiquement dès lors en désuétude et remplacé par celui de chapelle du Scapulaire<sup>1</sup>. Ce nom a subsisté jusqu'à nos jours. L'autre chapelle, celle de Sainte-Catherine, n'est plus nommée dans la suite, mais on voit apparaître par contre celle de Saint-Antoine : c'est, semble-t-il, la même. Une confrérie bourgeoise du Landeron, placée sous le vocable de Saint-Antoine, Saint-Fabien et Saint-Sébastien, possédait dès avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle une chapelle à l'église Saint-Maurice<sup>2</sup>. C'est probablement à cette chapelle qu'était destiné le retable que commanda au peintre bernois Matheus Mösch la corporation de Saint-Sébastien et Saint-Antoine, le 14 avril 1494<sup>3</sup> et dont toute trace, hélas, a disparu<sup>4</sup>. En 1497, Hans Motarde, conseiller du Landeron, assigne à la confrérie de Saint-Antoine une rente perpétuelle sur ses biens à condition d'être enseveli dans la chapelle qu'elle possède en l'église paroissiale<sup>5</sup>. Dès lors, le nom subsiste, attaché à la chapelle méridionale, contiguë à la tour.

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, on trouve mention des cloches de l'église. Deux d'entre elles ayant été refondues par un artisan fribourgeois, Nicolas Vatterin, ce dernier, le 29 août 1524, donne aux paroissiens de Saint-Maurice du Landeron sa garantie pour trois ans<sup>6</sup>. L'année suivante, le même Vatterin prend l'engagement de fondre une nouvelle cloche de 25 à 30 quintaux et de la livrer à Morat, où les bourgeois du Landeron devront aller la chercher<sup>7</sup>. La nécessité de créer de la place pour introduire cette grosse cloche dans le beffroi provoqua-t-elle alors une

<sup>1</sup> Le 20 mai 1699, on enterre Antoine Baron, maître d'hôtel de Marie de Nemours, *in sacello Confraternitatis Scapularii in ecclesia parochiali fundato*. Registre des décès du Landeron.

<sup>2</sup> Gaston BOURGOIN, *Les confréries du Landeron*; extrait du *Folklore suisse*, 1947, p. 3. M. Bourgoïn distingue à cette époque la confrérie de Saint-Sébastien, formée de tireurs à l'arbalète et à la coulevrine, et celle de Saint-Antoine, Saint-Fabien et Saint-Sébastien, d'origine et d'activité purement religieuses.

<sup>3</sup> François Gruyère, notaire, fol. 83.

<sup>4</sup> La confrérie, à cette époque, était de création toute récente, puisque ses statuts ont été confirmés — c'est-à-dire adoptés — d'après son plus ancien registre, à la Saint-Antoine 1493.

<sup>5</sup> Nous devons ces renseignements à la bienveillance de M. Charles-Edouard Girard, notaire, qui a bien voulu nous communiquer des extraits du premier registre de la confrérie de Saint-Antoine, au Landeron.

<sup>6</sup> Archives communales du Landeron, N J 7<sup>o</sup> a.

<sup>7</sup> Archives communales du Landeron, N J 7<sup>o</sup> b. L'inscription de cette belle cloche, que les procès-verbaux de 1825 déclarent illisible parce qu'elle est en « lettres gauloises », est reproduite par Charles-Eugène TISSOT, dans ses *Inscriptions campanaires du canton de Neuchâtel*, Musée neuchâtelois, 1881, p. 124. Archives communales du Landeron, *Procès-verbaux*, 1817-1826, p. 488.

reconstruction de la chambre des cloches et de la flèche? C'est tout à fait admissible. Présent de Marie de Nemours à ses sujets catholiques du Landeron, une cloche est fondue pour eux à Morteau, par Jean-Baptiste et Blaise Damey (1690). En 1692, sans doute fêlée, une autre est confiée au fondeur Jean-Guillaume Kleli, de Fribourg. Refondue, elle donne, à la pesée, 1160 livres <sup>1</sup>. En 1757, refonte de trois cloches sur cinq : l'une qui pesait 1787 livres et portait une inscription en « lettres gautiques » avec un crucifix accompagné de la Vierge et de saint Jean ; une autre était celle de 1692 et la troisième, dont nous ne connaissons pas les caractéristiques, appartenait à la confrérie de Saint-Antoine <sup>2</sup>. Le travail est l'œuvre de Pierre-Isaac Meuron, de Saint-Sulpice. Les cinq cloches quittèrent définitivement l'église Saint-Maurice en novembre 1825, à l'époque où le clocher était menacé d'un total écroulement. On constata alors que trois d'entre elles étaient fendues <sup>3</sup>.

Le mobilier de l'église subit au cours des siècles bien des changements. Un autel, le maître-autel probablement, est sculpté en 1640 par un menuisier de Fribourg, Jean-Jacques Kilchberger (« Kilchbärger <sup>4</sup> »). Il est sans doute habillé des parements dont le prince fait les frais à cette époque pour les églises du Landeron et de Cressier, et que fournit un marchand de Fribourg, Jean Junier <sup>5</sup>. En 1717, deux autels collatéraux dédiés à Notre-Dame du Rosaire et à Notre-Dame de Pitié sont exécutés par un sculpteur de Toulon, nommé Nicolas Le Fèvre <sup>6</sup>. Jean Grimm, peintre de Berne, reçoit la commande de deux tableaux pour en décorer les retables, surmontés, chacun, d'un médaillon <sup>7</sup>. En 1806, une Landeronnaise, Marie-Thérèse Brochatton, fait exécuter à ses frais pour l'autel de Saint-Maurice un nouveau tabernacle. L'artisan en est Jérémie Schlapp, un habile sculpteur et doreur, originaire du Vorarlberg, qui travailla longtemps, avec son frère François, à la décoration intérieure de la collégiale Saint-Ours, à Soleure, principalement aux stalles et à la chaire. Le crucifix surmontant le tabernacle est confié au doreur Pfluger <sup>8</sup>.

Parmi les objets de culte de l'ancienne église Saint-Maurice, signalons

<sup>1</sup> Archives communales du Landeron, *Procès-verbaux*, BB, 1553-1733, p. 94. N J 7°.

<sup>2</sup> *Ibid.*, BB, 1733-1786, 12 novembre 1756. *Musée neuchâtelois*, 1915, p. 180 à 182.

<sup>3</sup> *Ibid.*, BB, 1817-1826, p. 487.

<sup>4</sup> *Ibid.*, BB, 1553-1733, p. 71. N J 1° c. Le nom du peintre qui travailla avec lui n'est pas donné.

<sup>5</sup> Archives de l'Etat, *Parties casuelles*, vol. 108, année 1643, fol. 52.

<sup>6</sup> Archives de l'Etat, dossier *Cultes*, Le Landeron, T I 5.

<sup>7</sup> Archives de l'Etat, dossier *Le Landeron*, H 2 b II.

<sup>8</sup> Archives communales du Landeron, N J 1° c.



un ostensor de 1623, commandé par la bourgeoisie du Landeron à Jean Iselin (« Yselin »), orfèvre de Fribourg, et dont le marché existe encore aux archives communales <sup>1</sup>.

Toujours désireuse de favoriser ses sujets catholiques, Marie de Nemours avait accordé, en 1694, une pension de cent francs par an aux bourgeois du Landeron, et autant aux gens de Cressier « pour leur donner le moyen de faire instruire des jeunes gens qui puissent servir à toucher les orgues dans les dites églises <sup>2</sup> ». La pension dès lors fut distribuée chaque année, non sans d'ailleurs provoquer pas mal de rivalités <sup>3</sup>. L'instrument de l'église étant insuffisant, la bourgeoisie du Landeron, grâce aux efforts de son curé, Jean-Nicolas Kern <sup>4</sup>, en fit construire un nouveau, en 1727 par le facteur d'orgues, Joseph Bossard et son fils Victor, ancêtres d'une dynastie de constructeurs zougais <sup>5</sup>, et l'ancien mis en vente <sup>6</sup>.

La Réforme, si elle laissa subsister au Landeron le culte catholique protégé par Soleure, provoqua pourtant un changement. Quand l'abbaye de Saint-Jean fut sécularisée par les Bernois, en 1528, le droit de collation qu'elle exerçait sur la cure du Landeron, en vertu de la donation de 1231, passa dès lors aux mains de Leurs Excellences. Les obligations qui incombaient dès lors aux Bernois comprenaient, en vertu d'une sentence arbitrale de 1557, l'entretien et la reconstruction de la cure. L'entretien de l'église était à la charge de la paroisse, mais le collateur était tenu à un subside en cas de reconstruction du chœur. Ces principes, source de fréquentes contestations entre la paroisse et Berne, furent tout de même en général respectés tant qu'il ne fut pas question de reconstruire l'église. On constate ainsi que les Bernois rebâtirent la cure en 1690 à leurs frais, et que des travaux assez importants, exécutés

<sup>1</sup> Archives communales du Landeron, N J 2°. Le document est rédigé en langue allemande. Les noms des bourgeois du Landeron qui témoignent à l'acte sont germanisés ; c'est ainsi qu'un Jacques Bonjour s'y nomme : *Jacob Gutentag* !

<sup>2</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 38, p. 454, 10 juillet 1694.

<sup>3</sup> En 1727, des orgues existent tant dans l'église paroissiale que dans la chapelle (des Dix Mille Martyrs). Était-ce également un don de Marie de Nemours ?

<sup>4</sup> Mentionnant le décès à Delémont, en 1730, de l'abbé Kern, le rédacteur du registre des décès fait la remarque suivante : *Tota parochia Landeronensis est summopere obligata praedicto domino Kern propter organa, quae fieri curavit ex diversis collectis undequaque comparatis*. — Registre des décès du Landeron, 18 juin 1730.

<sup>5</sup> Archives du Landeron, N J 4° e. On doit à Joseph Bossard (ou Bossart), entre autres instruments, les orgues de l'ancienne abbaye cistercienne de Sankt-Urban, au canton de Lucerne, restaurées récemment. *Bulletin du Conservatoire de Fribourg*, 1945, p. 49. Je dois cette référence à la bienveillance de M. Girard.

<sup>6</sup> Il l'était encore en 1748, au moment où il fut question de l'établissement d'orgues à Neuchâtel. Edouard-M. FALLET, *La vie musicale au pays de Neuchâtel*, p. 185.

en 1651 à la toiture de l'église<sup>1</sup> et en 1742 au clocher<sup>2</sup>, le furent par contre aux dépens de la ville du Landeron. Or celle-ci possédait depuis le XV<sup>e</sup> siècle une chapelle dans le bourg même, au rez-de-chaussée de son hôtel de ville<sup>3</sup>. Cette chapelle, liée à tous les événements de la vie publique landeronnaise, était devenue en quelque sorte le symbole des libertés d'une bourgeoisie très jalouse de ses droits et fort attachée à son culte, depuis les scènes tumultueuses qu'elle avait eues pour cadre en 1561<sup>4</sup>. L'église paroissiale Saint-Maurice n'évoquait pas chez les Landeronnais des souvenirs aussi héroïques. Eloignée du bourg, d'un accès peu aisé parce que située à l'écart de la grand-route, elle représentait pour la paroisse une charge onéreuse. Son antiquité même, à une époque où le sens archéologique n'était pas encore éveillé, ne pouvait la mettre à l'abri des partisans, toujours plus nombreux au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une reconstruction plus ou moins complète. En 1744 déjà, lors d'une visite paroissiale qu'il faisait au Landeron, l'évêque de Lausanne Claude-Antoine Duding recommanda au Conseil de ville d'aviser aux moyens d'agrandir le sanctuaire et de refaire la « voûte<sup>5</sup> » qui menaçait ruine<sup>6</sup>. Aucune suite apparemment ne fut donnée à ces suggestions. L'église, laissée à elle-même, se dégradait d'année en année. Une expertise sérieuse fut jugée dès lors nécessaire : on s'adressa au « Werkmeister » (architecte officiel) de Leurs Excellences de Fribourg, Jean Fasel (« Fazel »), auquel une longue pratique de la construction et la réédification récente de la nef des Cordeliers, à Fribourg, donnait une autorité suffisante en la matière. Son rapport, rédigé le 19 novembre 1753, est très net : l'édifice, écrit-il, « est dans une grande caducité, menaçant même une ruine prochaine ». Il y est question, de nouveau, de la « voûte » et de la charpente, et même des murailles hors d'état « de pouvoir encore longtemps subsister<sup>7</sup> ». Trente ans passent encore sans qu'aucune mesure soit prise. En 1783, on semble plus près des réalisations. Des plans sont

<sup>1</sup> Archives communales du Landeron, N. Marché pour la couverture de l'église du Landeron, 20 août 1651.

<sup>2</sup> Archives communales du Landeron, N J 1<sup>o</sup>. Marché pour les réparations de la tour de l'église, 11 juin 1742.

<sup>3</sup> Alfred SCHNEGG, *Les origines de la chapelle des Dix Mille Martyrs au Landeron*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1944, p. 26.

<sup>4</sup> Arthur PIAGET, *La rébellion du Landeron en 1561*, dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, 1901, p. 71, texte publié plus tard dans les *Pages d'histoire neuchâteloise*, du même auteur, p. 205.

<sup>5</sup> Probablement le berceau charpenté couvrant la nef, dont l'état de vétusté sera dès lors bien souvent signalé.

<sup>6</sup> Archives communales du Landeron, *Procès-verbaux*, 1817-1826, p. 340.

<sup>7</sup> Archives communales du Landeron, N J.

demandés à l'architecte Paul-Antoine Pisoni<sup>1</sup>. Très attachés à leur clocher malgré l'évidente dégradation de sa partie supérieure, les Landeronnais avaient demandé à Pisoni de le conserver dans l'édifice nouveau. Cela n'allait pas sans difficultés, car, ainsi que l'écrivait l'architecte au lieutenant du Landeron, le 27 août 1783, l'épaisseur de ses murs était trop faible pour supporter sans danger l'accroissement de hauteur que le nouvel édifice exigerait. Aussi déconseillait-il fortement son maintien, préconisant au contraire la construction d'une tour d'entrée. Un second plan était joint au premier, concrétisant ainsi les idées personnelles de Pisoni<sup>2</sup>. Ce sont ces dessins, modifiés et remaniés par l'intendant Morel, qui devaient être utilisés en 1830 pour la construction de l'église actuelle. Mais en 1783, on en était bien loin ! Un devis, demandé la même année aux frères Reymond, s'élevait à plus de 36.000 livres, somme que l'on espérait réduire en faisant appel à la munificence royale, comme aux obligations du collateur<sup>3</sup>. De nouvelles hésitations, la crainte d'obérer les finances de la ville firent retarder jusqu'en 1786 toute démarche nouvelle. On s'était décidé entre temps à abandonner l'emplacement traditionnel pour rapprocher de la ville le sanctuaire et la cure. Le roi de Prusse fut prié de céder à la ville du Landeron un terrain à titre gratuit, ou du moins de l'exonérer du paiement des lods<sup>4</sup>. Cependant, comme la ville ne donnait aucune garantie au gouvernement qu'elle était en mesure d'assumer sa part des frais, le coffre royal resta fermé. Avec la Révolution qui éclate alors, les émigrés, des prêtres réfractaires surtout, accourent au Landeron, grossissant les rangs des fidèles qui se pressent chaque dimanche dans la vieille église : la reconstruction devient une nécessité pratique. Un appel à la générosité des bourgeois avait produit, le dimanche 12 février 1792, la somme de 606 louis<sup>5</sup>. On reprend alors contact avec Pisoni, on lui fait revoir ses plans, les modifier, ajouter et retrancher, comme si la réalisation était toute proche<sup>6</sup>. Le gouvernement de Berne, en tant que collateur, s'étant décidé — dès le 24 décembre 1784 — à accorder, une fois pour toutes, une subvention de 5000 livres, un placet fut envoyé au roi pour en obtenir également

<sup>1</sup> Il avait été jusqu'en 1770 l'architecte de l'église Saint-Ours, à Soleure, avec son oncle, Gaétan-Matthieu.

<sup>2</sup> Archives communales du Landeron, N J 1<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Archives communales du Landeron, N J 1<sup>o</sup> a. Devis du 27 novembre 1783, signé J. Reymond et frère.

<sup>4</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 130, p. 790, 18 décembre 1786.

<sup>5</sup> Archives communales du Landeron, N J 1<sup>o</sup> a.

<sup>6</sup> Archives de l'Etat, dossier *Culles*, Le Landeron, T I 5. — Archives communales du Landeron, N J 1<sup>o</sup> a. Lettres du 10 mars, 21 mars et 21 avril 1792, adressées par Pisoni au lieutenant Brochatton.

un appui<sup>1</sup>. Le rescrit royal du 13 septembre 1792, en réponse à cette demande, exprime l'adhésion de principe du souverain, demandant simplement quelques précisions du Conseil d'Etat<sup>2</sup>. La guerre qui vient d'éclater entre la Prusse et la France, la bataille de Valmy (20 septembre) et les hostilités qui dès lors vont se succéder, donneront à la cour de Berlin bien d'autres soucis, si bien qu'en 1806, au moment du changement de régime, l'affaire de l'église du Landeron restait toujours pendante. Le maréchal Berthier, devenu par la grâce de Napoléon prince de Neuchâtel, détacha du diocèse de Lausanne les deux paroisses catholiques du pays, pour les réunir à celui de Besançon. Après la mort du curé Simon-Nicolas Perroset, survenue en 1807, le prince nomma de sa propre autorité son successeur, Jacques-Vincent Bévalet, qui lui avait été présenté par l'archevêque de Besançon, sans tenir compte des droits séculaires du collateur<sup>3</sup>. Le résultat, bien prévisible, fut que le gouvernement de Berne se jugea désormais délié de tout engagement envers le curé du Landeron, puisqu'il était ainsi dépossédé de ses droits. La question ne devait pas tarder d'ailleurs à prendre une acuité nouvelle. En 1811, sur une requête de la bourgeoisie du Landeron qui réclamait, une fois de plus, une aide des pouvoirs publics pour reconstruire son église paroissiale, le Conseil d'Etat prit l'engagement d'entreprendre des démarches à Berne pour lui rappeler ses engagements. En outre, une commission d'experts était déléguée sur les lieux et devait constater l'urgence des travaux et « l'état de caducité de l'église<sup>4</sup> ». Une fois encore, rien ne résulta des décisions prises : Berne fit la sourde oreille, et, quant au prince, il était trop occupé et trop lointain pour prendre intérêt à l'affaire. Le changement dynastique de 1814 ne semblait pas devoir amener la moindre évolution, quand, par la force des choses, l'attention fut de nouveau attirée sur l'église du Landeron. Le dimanche 1<sup>er</sup> juin 1823, à trois heures de l'après-midi, après vêpres, la foudre frappa le clocher, au-dessous de la flèche, provoquant des lézardes aux murs sud et nord. Des matériaux pénétrèrent à l'intérieur de l'édifice, à travers le toit, endommageant l'autel de Notre-Dame de Miséricorde et celui de Saint-Antoine, brisant les fenêtres de cette chapelle et remplissant tout l'édifice d'une fumée chargée de soufre<sup>5</sup>. A la suite de l'accident, le Conseil du

<sup>1</sup> Archives de l'Etat. *Lettres à Sa Majesté*, G, 1789-1793, p. 338, 26 juillet 1792.

<sup>2</sup> Archives de l'Etat. *Rescrits de Sa Majesté*, F, 1792-1793, p. 35, 13 septembre 1792.

<sup>3</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 156, p. 643, 26 septembre 1808. Le décret du prince, lui-même, est du 14 septembre.

<sup>4</sup> Archives communales du Landeron. *Procès-verbaux*, BB, 1803-1817, p. 264, 21 juin 1811. *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 159, p. 517, 24 juin 1811 ; p. 939, 2 décembre 1811.

<sup>5</sup> Archives communales du Landeron. *Procès-verbaux*, 1817-1826, p. 313.

Landeron, ayant constaté, après vision locale, que le bâtiment présentait un danger d'écroulement<sup>1</sup>, fit appel aux conseils de l'intendant des bâtiments, Alexandre-Frédéric-Louis de Morel. Celui-ci se livra à une expertise minutieuse du bâtiment et conclut à la nécessité de fermer l'église pour prévenir tout accident : la mesure fut rendue effective par un arrêté du Conseil d'Etat, du 11 août 1823 ; désormais le culte se célébra à la chapelle des Dix Mille Martyrs, dans le bourg<sup>2</sup>. L'affaire de l'église rebondissait. A une démarche faite le 6 octobre 1823 par les autorités neuchâteloises, le Conseil d'Etat de Berne répondait le 13 février 1824, en donnant de la sentence arbitrale de 1557 une interprétation qui différait notablement du point de vue neuchâtelois : selon Berne, en effet, les charges qui en résultaient pour lui ne comprenaient nullement l'obligation de contribuer à la reconstruction de l'église. Si le gouvernement allouait éventuellement à la paroisse du Landeron un subside, ce ne pouvait être, dans tous les cas, qu'un don gratuit, nullement le fait d'une obligation découlant d'accords mutuels<sup>3</sup>. Or, la ville du Landeron maintenait, au contraire, que la sentence précitée obligeait le collateur à contribuer à la réédification de l'église, aussi bien qu'à celle de la cure. Pour trancher le débat, le Conseil d'Etat neuchâtelois proposa à celui de Berne de demander le droit à la cour de justice de Neuchâtel<sup>4</sup>. Berne éleva une objection contre la compétence de cette instance judiciaire, tout en se déclarant prêt à régler le différend à l'amiable<sup>5</sup>. A l'occasion d'un séjour qu'il fit à Berne, en automne 1824, le gouverneur Zastrow proposa à l'avoyer de Berne, Mülinen, de nommer mutuellement des commissaires chargés de régler les différends pendants entre les deux Etats<sup>6</sup>. Au cours d'une conférence tenue à Aarberg, les 26 et 27 mai 1825, on convint des points suivants : l'étendue des obligations du collateur envers la cure du Landeron n'étant pas clairement définie, Berne déclarait renoncer à ce titre et le cédait au gouvernement de Neuchâtel, en même temps que les dîmes et cens perçus jusque-là en vertu de la collation ; en échange de quoi il était exonéré à perpétuité de ses obligations envers la cure du Landeron et versait une fois pour toutes au nouveau collateur la somme de 18.000 francs de Suisse, tenue pour l'équivalent de ces charges<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Archives communales du Landeron, *Procès-verbaux*, 1817-1826, p. 317, 8 juin 1823.

<sup>2</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 172, p. 759.

<sup>3</sup> Archives de l'Etat. *Correspondance de la Suisse*, vol. 10, p. 277.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 497, 7 septembre 1824. <sup>5</sup> *Ibid.*, p. 560, 22 novembre 1824.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 533, 18 octobre 1824.

<sup>7</sup> Archives de l'Etat. *Lettres à Sa Majesté*, V, p. 389. *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 174, p. 447, 31 mai 1825.

Le nouveau collateur ne se montra pas pressé de faire intervenir ses finances, car les Landeronnais eux-mêmes hésitaient sur le plan à adopter pour leur nouvelle église.

En attendant, faute de mesures de protection les plus élémentaires, l'église, maintenant désaffectée, se dégradait rapidement. En novembre 1825, une partie du mur sud de la chambre des cloches s'écroula. L'intendant Morel fut envoyé sur les lieux ; sur son rapport, le Conseil d'Etat donna l'ordre de démolir la flèche et d'évacuer les cloches, pour éviter un écroulement total de la tour<sup>1</sup>. Il fallut près de trois ans encore à la bourgeoisie du Landeron pour se mettre d'accord sur les caractères du nouvel édifice. Comme on espérait pouvoir utiliser les matériaux de l'ancien sanctuaire, la démolition de celui-ci, en juillet 1828, fut décidée. On fit appel au facteur fribourgeois Aloys Moser<sup>2</sup> pour la démolition de l'orgue. Tout le mobilier fut transporté, en attendant la construction de la nouvelle église, à l'ancienne cure, désaffectée depuis l'acquisition, l'année précédente, d'une maison dans le bourg à cet usage<sup>3</sup>. Sauf la chapelle du Scapulaire, qu'on se décida au dernier moment à épargner, tout ce qui restait de l'église Saint-Maurice fut livré à la démolition. Sur l'intervention de l'intendant Morel, on céda à la comtesse de Pourtalès-Castellane les matériaux de deux fenêtres et du portail<sup>4</sup>. Les fondations de l'ancienne église étaient encore visibles en août 1829 : c'est alors qu'on les fit complètement raser, en même temps qu'on couvrait d'un nouveau toit la chapelle du Scapulaire, seul témoin désormais de l'antique sanctuaire Saint-Maurice de Nugerol<sup>5</sup> !

Nous concluons ces notes en donnant une liste — malheureusement très incomplète — des inhumations faites dans l'ancienne église Saint-Maurice. Cette liste, établie d'après divers documents, donne, d'une part, les ensevelissements qui eurent lieu dans l'édifice lui-même, faveur réservée généralement aux personnages d'un certain rang ou aux ecclésiastiques ; en second lieu, ceux qui se firent, par la volonté des autorités de

<sup>1</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 174, p. 871, 14 novembre 1825.

<sup>2</sup> Il travaillait alors, depuis 1824, aux fameuses orgues de Saint-Nicolas.

<sup>3</sup> Archives de l'Etat, *Actes de Chancellerie*, vol. 34, p. 583, 23 août 1827. Cette maison, qui restera jusqu'à la fin du siècle la cure du Landeron, fait partie de la rangée de maisons occidentale. Au-dessus d'une porte à encadrement de pierre de taille se lit la date de 1667. Quant à l'ancienne cure, cédée par l'Etat à la ville du Landeron en 1830, elle fut démolie complètement en 1833.

<sup>4</sup> Archives communales du Landeron. *Plumitifs*, 10 juillet, 27 juillet, 30 juillet, 1<sup>er</sup> septembre 1828. La comtesse Frédéric de Pourtalès aménageait à cette époque une chapelle catholique au rez-de-chaussée de son château de Greng, et c'est à cet usage qu'étaient destinées les pierres du Landeron. En fait, toutes les sculptures de cette chapelle sont modernes.

<sup>5</sup> Avec deux encadrements de fenêtres à remplage appuyés contre le mur sud de l'église actuelle. *Ibid.*, 26 août, 27 octobre 1829.

la ville et avec l'assentiment du clergé, immédiatement devant la porte principale, sous le porche, ce qui représentait aussi, quoique à un moindre degré, une marque d'honneur.

A. *Sépultures dans l'église.*

*Hans Motarde*, conseiller du Landeron, enseveli dans la chapelle Saint-Antoine, au terme des dispositions prises par lui à l'égard de la confrérie de Saint-Antoine, le 4 avril 1497<sup>1</sup>.

*Belene*, veuve de *Jehan Dreven*, ensevelie dans la chapelle Saint-Antoine, suivant dispositions du 5 février 1522<sup>2</sup>.

Le docteur *Babé*, enseveli dans l'église vers le 7 mars 1639<sup>3</sup>.

La fille de *Charles de Gléresse*, ensevelie dans l'église, vers le 30 novembre 1643<sup>4</sup>.

*Antoine Baron*, maître d'hôtel de Marie de Nemours, décédé au château de Neuchâtel le 9 mai 1699, enseveli dans la chapelle du Scapulaire le 20 mai suivant<sup>5</sup>.

*Claude Collaud*, curé et doyen du Landeron, enseveli devant le grand autel le 24 avril 1725.

*Jean-Georges Brochatton*, curé et doyen du Landeron, enseveli dans le chœur, près du grand autel, du côté de l'Évangile, le 22 décembre 1747.

*Pierre-Maurice Bellenot*, curé et doyen du Landeron, enseveli dans le chœur, devant le grand autel, le 5 avril 1782.

*Balthazar Bonjour*, prêtre séculier, chanoine de l'église collégiale de Belfort, enseveli dans le chœur, devant le grand autel, du côté de l'Évangile, le 30 octobre 1783.

*Félix-Guillaume-Léon Courtot*, de Sancé au comté de Bourgogne (Sancey-de-Grand, près de Beaume-les-Dames?), missionnaire du couvent de Beaupré au diocèse de Besançon (?), enseveli dans la chapelle du Scapulaire, le 21 décembre 1794.

*Simon-Nicolas-Pierre-Augustin Perroset*, curé et doyen du Landeron, enseveli dans le chœur, près du grand autel, du côté de l'Épître, le 7 décembre 1807.

<sup>1</sup> Premier registre de la confrérie de Saint-Antoine, au Landeron.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Archives communales du Landeron. *Procès-verbaux*, BB, 1553-1733, p. 62.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>5</sup> Tous les suivants d'après le registre des décès du Landeron.

*Jacques-Vincent Bévalet*, docteur en théologie, chanoine de Sainte-Marie-Madeleine de Besançon, puis curé du Landeron, enseveli dans l'église, le 21 novembre 1822.

B. *Sépultures aux abords immédiats de l'église :*

*Antoine de Cointou*, de Haguenau en Alsace, lieutenant dans le régiment français de Saint-Germain, enseveli sous une dalle funéraire, devant la porte principale de l'église, le 7 mai 1758.

*Pierre-Félix-Augustin Gaudy*, frère mineur, originaire du diocèse de Besançon, enseveli sous le porche de l'église, du côté du nord, le 25 septembre 1793.

*Pierre-Joseph Denizot*, prêtre, de Pouilley-les-Vignes, près de Besançon, enseveli devant la porte principale de l'église, le 12 août 1795.

Dame *Marianne*, née Muriset, épouse de Jean-Joseph *Ruedin*, du Grand Conseil du Landeron, ensevelie près de la porte principale de l'église, au côté droit, le 21 janvier 1799. Avec elle fut enterré également son fils, Joseph-Victor-Xavier-Paul *Ruedin*, âgé de quatre jours.

Alfred SCHNEGG.



## L'EXCURSION DE M<sup>LLE</sup> RIEU DE ROLLE A MÔTIERS EN 1788

Les lettres <sup>1</sup> que nous présentons ici furent écrites par Marie-Jeanne-Marguerite-Judith Rieu à son frère Etienne Rieu. Fille d'Henri Rieu (1721-1787) et de Marie-Jeanne née Guischard (morte en 1808 âgée de près de 80 ans), Marie-Jeanne-Marguerite-Judith naquit en 1755 à la Guadeloupe où son père servait comme capitaine dans une compagnie franche. La famille revint en Europe en 1756 et Henri Rieu devint l'intime de Voltaire qui l'appelait « mon cher corsaire », allusion au succès avec lequel Henri Rieu procurait des éditions rares à son illustre ami. Désireux de s'en rapprocher encore davantage, Henri Rieu quitta Genève en 1775 pour s'installer à Ferney, dans une maison que Voltaire aménagea pour lui. En attendant qu'elle fût prête, les Rieu furent les hôtes de Voltaire à Ferney, et quand, après son emménagement, Henri Rieu tomba malade, Voltaire vint le visiter une heure chaque jour. Les membres de la famille Rieu durent compter parmi les amis les plus intimes de Voltaire, et la jeune Marie-Jeanne (nous lui faisons grâce de ses deux autres prénoms), qui vivait toujours avec ses parents, a dû voir le grand homme très souvent.

Après la mort de Voltaire en 1778, le séjour de Ferney devint insupportable à Henri Rieu qui vint avec sa famille habiter Rolle. Il y mourut en 1787, mais sa veuve et sa fille continuèrent à y demeurer. M<sup>lle</sup> Rieu ne mourra qu'en 1839.

Etienne Rieu, auquel ces lettres furent adressées, naquit à la Guadeloupe en 1752. A l'âge de quatorze ans, il fut engagé dans le régiment

<sup>1</sup> Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements aux nombreuses personnes qui nous ont facilité la rédaction de cette étude. En premier lieu, c'est à Sir Louis Rieu, K.C.S.I., que nous sommes redevable de la connaissance des lettres de M<sup>lle</sup> Rieu, qu'il a copiées sur les originaux déposés dans les archives de sa famille. Ensuite nous avons bénéficié des renseignements précieux et généreusement communiqués par MM. Antoine Aubert, de Neuchâtel, Jean-Charles Biaudet, de Lausanne, R. Bonard, de Rolle, Pierre de Collogny, de Sainte-Croix, le D<sup>r</sup> A. Ganguin, du Day, le professeur Charly Guyot, de Neuchâtel, le professeur Henri Perrochon, de Payerne, et A. Schnegg, de Neuchâtel. Par leur obligeance, nous avons été en mesure de suppléer aux modestes instruments de travail dont nous disposons à Londres pour une étude de ce genre. Qu'ils soient tous assurés de notre sincère reconnaissance.

de Diesbach où il resta vingt-cinq ans, jusqu'en 1791. En 1783 il épousa Marie-Charlotte, fille d'Antoine Turrettini, de Genève, et de sa femme Renée née Saladin-Grenus. Etienne Rieu mourut en 1821.

Les compagnons de voyage de M<sup>lle</sup> Rieu étaient au nombre de quatre, dont trois dames et son beau-frère, c'est-à-dire un Turrettini frère de sa belle-sœur Marie-Charlotte Rieu. Il ne nous a pas été possible de préciser s'il s'agissait de Jean-Daniel Turrettini (1746-1831), allié Saladin de Crans, ou de Charles Turrettini (1753-1807), allié Aubert.

Une des compagnes de M<sup>lle</sup> Rieu, M<sup>me</sup> Roguin, était Madeleine-Elizabeth, née Bouquet, de Rolle, qui épousa Augustin-Gabriel Roguin (1714-1796). « Le cher colonel » était par conséquent l'homme qui avait accompagné Jean-Jacques Rousseau d'Yverdon à Môtiers en passant par la montagne, le 10 juillet 1762.

Quant aux deux autres dames que M<sup>lle</sup> Rieu appelle « mes deux sœurs », nous n'avons pas réussi à les identifier.

La personne chez qui M<sup>lle</sup> Rieu et ses amis allèrent passer quelques jours à Môtiers était Jean-Pierre Boy de la Tour (1742-1822), fils de Pierre et de M<sup>me</sup> Julianne-Marie Boy de la Tour née Roguin (1715-1780), qui avait prêté à Jean-Jacques Rousseau, lors de son expulsion d'Yverdon, la petite maison que son fils possédait à Môtiers. Jean-Pierre Boy de la Tour était par conséquent le neveu du colonel Augustin-Gabriel Roguin, dont la femme accompagnait M<sup>lle</sup> Rieu. A l'époque de leur visite, Boy de la Tour était banquier à Lyon, mais il faisait de fréquents séjours à Môtiers. Il épousera en 1793 Nanette-Salomé Du-Pasquier.

Venue d'un milieu dont l'astre avait été Voltaire, M<sup>lle</sup> Rieu tombait en plein dans un autre où s'était débattu Rousseau, et la plupart des personnes qu'elle rencontra au cours de cette excursion avaient été associées, d'une façon ou d'une autre, au pauvre ours de Môtiers. C'est pourquoi on ne peut que se féliciter de la curiosité d'Etienne Rieu qui fut cause que sa sœur consigna sur le papier ces traits fugitifs et charmants, mais non pas éphémères, puisqu'ils nous permettent aujourd'hui d'ouvrir une échappée sur tout un monde disparu, et de revivre avec lui quelques jours de détente de la fin du siècle gracieux.

A Monsieur

Monsieur Rieu<sup>1</sup>, capitaine dans le régiment de Diesbach  
en garnison à Arras.

Rolle, ce 25 juillet.

Vous voulez un journal mon très cher frère. Lisez et voyez. Nous partîmes de Rolle lundi 2 juin 1788, M<sup>me</sup> Roguin, mes deux sœurs et moi. Le cher colonel<sup>2</sup> nous avait quittées le matin pour se rendre à Yverdon. Mon beaufrère nous avait précédées pour passer à Aubonne afin d'embrasser son fils qui y demeurait en garde chez la belle mère de Sophie. Le nommé Bavaud était notre voiturier ; nos équipages contenus dans une bâche, notre carosse assez bien attelé, nos 4 personnes bien assises, la conversation s'établit. Tant que nous fûmes en pays de connaissance, le sujet en fut pris dans ce que nous laissions derrière nous ; au moment des découvertes, le souvenir de nos amis ne fut pas moins vif, mais plus concentré... Allaman, Lavigné, Cotens, Granci, Sénarclens, furent des lieux de passage ; enfin Cossonay où nous étions attendus par M<sup>me</sup> Gaulis<sup>3</sup>. Nous y fûmes reçus avec la cordialité qui fait oublier toute fatigue ; un bon dîner à son prix en voyage, de la bonne musique en a un dans tous les tems. M<sup>lle</sup> Gaulis<sup>4</sup> nous chanta des romances d'Estelle, qui ne nous laissèrent cependant point d'illusions sur les bergers et les montagnes que nous allions trouver. Nous [nous] promenâmes avec grand plaisir. La campagne de M. Gaulis<sup>5</sup> a tous les agréments de l'abondance aisée.

A 4 heures, départ. Eloge des gens que nous quittons, doutes sur le bien être à venir, réflexions sur les recherches curieuses, bonne morale pour le retour. La Sara vilaine vilaine, mais une situation pittoresque. Arrivée à Orbe chez M<sup>me</sup> Thomasset<sup>6</sup> des Granges, accueil comparable à celui de Cossonay, mais rien qui le fasse oublier ; une belle maison<sup>7</sup>, un beau jardin, une belle rivière qui coule au bout. Resterons-nous à Orbe ? Cependant nous nous séparons de notre carosse de Rolle et déjà l'équipage de M. Boy de la Tour est arrivé avec l'itinéraire de notre route, qui sera très longue pour une journée. Conclusion : il faudra se lever matin. Nous soupçons, l'on nous conduit dans de bonnes chambres où nous ne voyons que nos lits ; bientôt nous ne voyons plus rien.

Mardi 3 juin nous étions debout à 5 heures. M. Thomasset<sup>8</sup> et sa fille se lèvent pour déjeuner avec nous. Notre religion est et sera 4 repas par jour. Adieux à Orbe, nous y repasserons certainement ; nous voilà en carosse, nous partons, un beau chemin, un pays ouvert et cultivé, nous traversons Valère, surnommé petit Berne, Lignerolles ; Balaigues nous oriente, nous voyons Vallorbe, Jognes et notre dîner ; une montée rapide, la douane à l'entrée du

<sup>1</sup> Etienne Rieu (1752-1821).

<sup>2</sup> Augustin-Gabriel Roguin (1714-1796).

<sup>3</sup> Suzanne Gaulis, née Féronce, morte en 1810 à 71 ans.

<sup>4</sup> Suzanne-Louise Gaulis, née en 1763.

<sup>5</sup> Benjamin Gaulis (1731-1813) avait été négociant à Lyon.

<sup>6</sup> Anne Thomasset née Rollaz, de Rolle, morte en 1788 ou 1793.

<sup>7</sup> La maison des Thomasset des Granges était la première à droite après avoir passé le pont sur l'Orbe, en venant de Chavornay.

<sup>8</sup> Georges-Samuel-Henri Thomasset, né à Grandson en 1737, mort à Cottens en 1815. Châtelain d'Orbe et conseiller baillival.

bourg ; un commis se présente, mais nous n'avons rien. Le colonel nous avait remis une lettre qui se trouve être pour le maître des postes de Pontarlier, et que le bonhomme avait compté qui nous empêcherait d'être fouillés à Jognes. Nos bagages furent visités et nous en fûmes quittes pour une paire de bas de M<sup>me</sup> Roguin roulés dans la boue. M. le commis m'instruisit des mœurs et usage du pays et m'apprit qu'il y avait quelques honnêtes personnes à voir dans Jognes, que le bourg appartenait à M<sup>me</sup> de Lauragais, qu'il y avait une tour antique. Il faut la voir, M<sup>me</sup> Roguin et Sophie s'acheminent, elles font une connaissance intéressante ; on l'invite à dîner, il refuse mais envoie aux dames voyageuses du vin d'Arbois<sup>1</sup>, puis il nous fait visite. M. Paillard a 65 ans. Il a servi le Roy, il a fait le commerce en fer, en fromage et en vin 42 ans, il possède quelques domaines et il vit en paix avec M<sup>me</sup> Paillard, ayant deux fils et une bonne maison à Jognes. D'ailleurs homme de sens, parlant polityque en blâmant discrètement le Roy et le Parlement. Nous nous séparons de M. Paillard et nous partons ; il pleut, mais le chemin est beau, c'est la route de Pontarlier. Les Hôpitaux neufs, puis un vallon continue entre des gorges de hautes montagnes et des bois de sapins. Le château de Joux sur la pointe d'un rocher, l'église de St Pierre ; nous laissons cela à gauche, et le chemin devient plus difficile. Les Verrières sont la dernière habitation sur France, puis les Verrières sur Suisse ; nous y buvons de l'eau très fraîche, nous entendons de beaux tonnerres, il tombe des déluges, nous avançons cependant. Le vallon se resserre, et nous avons devant nous une affreuse descente, nous la faisons à pied, elle se termine près d'un énorme rocher au bas duquel est la source de la Reuse, avec laquelle nous cheminons dans le vallon qui s'ouvre à nous très agréablement. Cette rivière y serpente, plusieurs villages la borde[nt] : le premier est St Sulpice. Voici notre station, Motiers Travers est grand et bien bâti, la maison de M. Boy de la Tour un bel autel<sup>2</sup>, des dépendances, un attirail abondant, il est 7 heures du soir. Le maître du logis pêche pour notre souper, nous nous établissons ; le choix de nos apartemens est bientôt fait. La manière dont ils sont préparés ne nous laisse rien à désirer ; voilà nos coffres vides et nous disons déjà ma chambre, ta chambre, sa chambre. M. B. arrive ; sa joye de nous voir est vraie. Nous parcourons les jardins, puis souper, puis coucher. ... le reste, l'ordinaire prochain... Je vous embrasse, cher frère, j'attens avec impatience que votre femme me fasse une filleule, et, bien plus, que vous reveniez. La future vous salue [déchirure] chérie de toute mon âme et vous écrirai incessamment si [déchirure] pas peur.

[A la suite de cette lettre M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Rieu-Guischard a ajouté un *post-scriptum* qui contient la phrase suivante :] ... Tu demandes un journal du

<sup>1</sup> Offrir du vin d'Arbois aux dames était dans les bonnes traditions. Henri IV écrivait à Gabrielle d'Estrée : « Je vous baille, en gage d'amitié, quatre bouteilles de mon vin d'Arboys. »

<sup>2</sup> L'hôtel de Jean-Pierre Boy de la Tour fut bâti en 1721 par Abraham d'Ivernois (1683-1751), allié Tribolet. Abram-David DuPasquier en fit l'achat en 1769. Jean-Pierre Boy de la Tour en devint propriétaire en 1782 et y fit faire d'importantes réparations dès 1783, y compris l'aménagement d'un parc avec jets d'eau. Cette maison se trouve presque en face de celle qu'habita Rousseau, de l'autre côté de la rue qui conduit à la grotte et au château de Môtiers.

voyage de notre chere Betty, tu es servi à la minnutte ; il y a un in quarto, s'il t'amuse nous te l'enverrons en détail, Louise n'a pas beaucoup jouit de sa course, ayant eu des douleurs de rhumatisme continuelles...<sup>1</sup>.

A Monsieur

Monsieur Rieu, capitaine au régiment de Diesbach, par Pontarlier.

A Arras.

Suite de l'extrait du journal de petite sœur à son frère. 3<sup>me</sup> jour, déjeuner en famille, établissement de lecture. Tandis que les deux messieurs vont à la pêche, mon beau-frère aime mieux prêcher, il trouve que cela ne mouille pas autant. Nous lisons M. de Brienne<sup>2</sup>, qui prouve au Roy poliment qu'il dépense au delà de ses revenus, et que cela peut arriver à tout le monde. La pluye empêche une longue promenade, nous voyons cependant une cascade au dessus du village, là est une grotte profonde où notre curiosité se borne. Visite d'un notable du village, M. Girardier<sup>3</sup>; le soir trictrac et reversis; je souffle dans les cornets, comme mon frère, quand les dez ne sont pas favorables et je perds sans payer afin de ne pas passer pour une joueuse.

4<sup>me</sup> jour. Le tems est beau, il faut profiter de ses voyages, allons courrir. Je mets mes bottes, je monte un carossier, mon frère son cheval et nous allons à la découverte. Un joli village nommé Fleurier est le but de notre promenade. Là l'industrie des habitans les a mis à même de bâtir de belles maisons avec un goût et une architecture qu'on ne s'attend pas à trouver dans les montagnes. Nous faisons le tour de l'autre côté de la rivière, il faut la passer à gué, une guille<sup>4</sup> est débordée; mon cheval piaffe et je suis mouillée comme un rat, je reviens me chauffer.

Nous avons du monde à dîner, et à 4 heures une assemblée complete de tout le village, la plupart des négociants retirés, des gens en place de la part du Roy, et quelques Genevois mécontents qui ont trouvé le bonheur dans cette paysible et fraîche retraite. Les dames étaient au nombre de 12, toutes accueillantes et polies. Les messieurs ne le sont pas moins. Nous avons fait les honneurs d'un bon goûter où était crillon! crème, marrons, confitures, café, thé, chocolat, jambons, vins exquis! Ces derniers articles sont du régime des hommes, qui se souviennent avec respect du passage de l'élève d'Hipocrate qui leur recommanda de se fortifier de mets solides à goûter. Les bonnes gens ont une mémoire can-

<sup>1</sup> Nous pouvons conclure de cette phrase que la troisième compagne de M<sup>lle</sup> Rieu se nommait Louise.

<sup>2</sup> Allusion au *Compte rendu au Roi*, au mois de mars 1788, et publié par ses ordres. Paris, 1788. Rapport fait par Etienne-Charles de Loménie DE BRIENNE, ministre de Louis XVI à cette époque.

<sup>3</sup> Frédéric-Auguste Girardier (1735-1808), fils de Jean-Jacques Girardier et de Marguerite Boy de la Tour. Il était neveu du colonel Augustin-Gabriel Roguin et cousin de Jean-Pierre Boy de la Tour. C'est lui qui fut chargé des réparations à faire à la maison Boy de la Tour. (Correspondance de Jean-Pierre Boy de la Tour, Fonds Boy de la Tour aux Archives de l'Etat, Neuchâtel.)

Frédéric-Auguste Girardier épousa Marie-Alexandrine de Montmollin, fille du pasteur Frédéric-Guillaume de Montmollin, l'adversaire de Rousseau, en 1777.

<sup>4</sup> Faut-il lire « gouille »? qui a aussi le sens de fossé rempli d'eau.

dide. Nous nous divisâmes par départements le soin d'entretenir la bonne compagnie et nous en étant rendus compte le soir nous admirâmes la différence des sujets traités. Sophie savait le nombre des enfants dans le village, leur âge, leur dentition, le prix d'un ménage, et le détail de l'économie. La future s'étant trouvée près d'une jeune femme, lui avait confirmé que son habit était à la dernière mode. M<sup>me</sup> Roguin en avait trouvé une qui l'avait connue à Lyon ; mon frère<sup>1</sup> sut les règles du clergé par cœur. Je demeurais avec le plus grand nombre, qui m'instruisit de la topographie du lieu, du projet de battre monnaie au coin du pays, du degré d'estime dont jouissait chaque individu, enfin des promenades curieuses à faire à cheval et l'offre de montures et de chevaliers accompagnants pour le lendemain. Le goûter fini et amplement débité, nous proposâmes une danse ; aussitôt dit aussitôt fait, nous voilà en train, nous tirons, égosillons et sautons à plaisir jusqu'à ce que l'essoufflement de la bonne compagnie nous fit juger convenable de les placer d'une manière plus analogue à l'âge de la plupart. On joua le reste de la soirée et nous nous quittâmes les meilleurs amis du monde.

5<sup>me</sup> jour. Bien commencé par l'arrivée du courrier de Suisse. Votre sœur est un peu paresseuse, mais si maman et elle n'écrivent pas, elles ne perdent cependant rien dans un souvenir qui n'est que pour elles et la famille, mais qui me fait sentir avec amertume l'éloignement. Une lettre de M<sup>me</sup> de Luse<sup>2</sup> qui nous presse de tâcher venir à sa campagne du Biais. Après le déjeuner j'ai le choix sur toute la cavalerie de Motiers. M. Perrot<sup>3</sup>, receveur du Roy, M. Saret, bon représentant, horloger de son talent, et maigre comme un hareng saur, avec mon beaufrère, sont mes écuyers dans une très jolie promenade nous faisant [faire] le tour du vallon par le village de Couvet, Beauveres<sup>4</sup>, St Sulpice, où laissant nos chevaux, nous gagnons à pied la source de la Reuse. Elle s'échappe abondamment entre de monstrueux rochers à pic et se resserre [tant] qu'il n'y a que l'espace de la rivière. A 50 pas de la source elle a une très belle chute dont on a profité pour une fabrique de papier, pour des moulins à scies. C'était la promenade favorite de Rousseau. Je me suis assise longtems en contemplation. Vous auriez eu certainement du plaisir, mon cher frère, indépendamment de celui que vous auriez trouvé à rien faire en étant avec moi. Je me suis arrachée de ce lieu romanesque en reprenant nos chevaux, j'ai demandé un verre d'eau à une femme qui avait sa maison là tout près ; elle s'y est employée de la meilleure grâce du monde, puis elle m'a dit confidemment qu'elle voulait me montrer quelque chose. La confiance autant que la curiosité m'a déterminée à la suivre, et mon hospitalière conductrice m'a fait voir un superbe rucher dont les pilliers étaient supportés par des pierres taillées et contenant de l'eau afin que les fourmis ne pussent pas y monter. Les ruches étaient en bois et vitrées de manière qu'on peut observer le travail des abeilles ; j'ai tendrement remercié la bonne

<sup>1</sup> Lire beau-frère.

<sup>2</sup> Marie-Anne-Françoise Deluze, née Warney (1728-1796), du Bied, épouse de Jean-Jacques Deluze, amie de Rousseau.

<sup>3</sup> Abraham-Henri de Perrot (1755-1820), fils de Jérôme-François. Il avait épousé Henriette DuPasquier en 1781, et fut receveur du Val-de-Travers et des Montagnes de 1788 à 1803.

<sup>4</sup> Boveresse.

femme, et remontant ma bête j'ai gagné le logis, louant Dieu et l'industrie humaine. Nous avions grand monde à dîner, dont la plupart membres sacrés de l'Eglise, entr'autres M. Courvoisier<sup>1</sup>, pasteur de Fleurier, bon vivant, honnête homme d'ailleurs, père de 9 enfans, n'ayant d'autres revenus que sa petite paye. Il a déclaré qu'il détestait les Turcs pour 3 raisons ; ils enferment leurs femmes, croyent Mahomet, et ont la peste. Il n'aurait dit cela qu'au desert s'il ne savait dans l'occasion parler la bouche pleine. Voilà mes 3 pages remplies [déchirure] ai rien dit encore de particulier ; cependant, mon bon frère, je vous chéris, je pense à vous, j'en parle, je vous désire, et fais des vœux ardens pour que votre chère femme nous donne heureusement une fille<sup>2</sup> que je veux jouir avec maman. Si je puy s m'en mêler, elle vous ressemblera et elle aimera votre petite sœur Betty.

G. R. DE BEER.

<sup>1</sup> Daniel Courvoisier (1734-1806), fils de Jonas-Frédéric, pasteur de Fleurier de 1761 à 1806. Il épousa en 1768 Suzanne-Elisabeth DuPasquier dont il eut sept fils et trois filles. M. Antoine Aubert a eu l'amabilité de nous communiquer sur ce bon pasteur un trait qui vient si bien compléter le portrait qu'en fit M<sup>lle</sup> Rieu que nous nous permettons de le reproduire :

Comme tous les pasteurs, Daniel Courvoisier se rendait régulièrement à Neuchâtel, où il assistait aux assemblées de la Vénérable Classe, et il faisait le trajet à pied. Le chemin était long et fatigant ; aussi un jour, ayant atteint un certain âge, il loua un cheval et un char à bancs pour se rendre à la ville. Après avoir assisté à la réunion, il reprit le soir, de son petit pas, le chemin du Val-de-Travers. Etonnement général à son arrivée à Fleurier : il avait oublié char et cheval à Neuchâtel. « C'est la faute de l'habitude », dit-il.

<sup>2</sup> L'enfant qui naîtra à Genève sera Jean-Louis Rieu (1788-1868), vétéran de la campagne de 1813, au cours de laquelle il combattit à Lutzen, Bautzen, Dresde et Leipzig. Quatre fois premier syndic de Genève, en 1834, 1836, 1838 et 1840. Grand-père de Sir Louis Rieu K.C.S.I., à qui nous devons communication de ses lettres.

## CHRONIQUE

*Toiles peintes.* — Le château de Colombier a abrité, du 14 mai au 6 juin 1949, une exposition d'anciennes indiennes du pays, grâce à l'initiative de la Société des amis du château de Colombier. On y pouvait admirer de fort beaux spécimens de toiles imprimées dans les diverses fabriques qui, jadis, à Cortaillod, au Bied, aux Isles, à Grandchamp, à Marin, à Saint-Blaise ou à Couvet déployèrent une activité intense à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On y avait joint des moules, en bois ou en métal, gravés spécialement pour l'impression des diverses couleurs, ainsi que des modèles de dessins sur papier, encore très frais de coloris.

L'exposition a été ouverte par une causerie de M. Alfred Schnegg relatant dans un rapide exposé l'histoire de cette industrie qui, de 1715 à 1874, contribua à la prospérité de la région du Vignoble neuchâtelois.

Il est curieux de constater qu'il ait fallu attendre jusqu'à maintenant pour remettre à l'honneur ces produits de nos vieilles manufactures du littoral et pour attirer l'attention sur leurs qualités artistiques.

Les objets qui furent réunis à Colombier seront regroupés à nouveau, et leur nombre augmenté, pour une nouvelle exposition qui aura lieu à Lausanne, dès la fin du mois de janvier 1950.

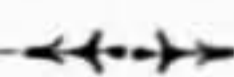
L. M.

*Changement de secrétaire de rédaction au « Musée neuchâtelois ».* — Le présent fascicule est le dernier préparé et revu par M. Arthur Piaget.

En effet, le 25 novembre 1949, le comité du *Musée neuchâtelois* a pris congé, avec infiniment de regret et beaucoup de reconnaissance, de son secrétaire de rédaction qui, pour des raisons d'âge, abandonne ses fonctions après trente-neuf années d'activité. Il y a là un record qui ne sera sans doute jamais battu.

Mais, si M. Arthur Piaget s'est décidé, non sans regrets aussi, à passer la main à l'un de ses collègues, il n'en reste pas moins membre de notre comité dans lequel il est entré en 1895.

M. Léon Montandon a été chargé des fonctions délicates de secrétaire de rédaction, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1950.





## TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1949

NOUVELLE SÉRIE — TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

	Pages
<i>Aubert, Antoine.</i> La dernière lettre de Farel . . . . .	65
<i>Baranyai, Zoltán.</i> J.-F. Ostervald et la Hongrie . . . . .	26
<i>Bauer, Eddy.</i> L'histoire de nos frontières . . . . .	33
<i>de Beer, G. R.</i> L'excursion de M <sup>lle</sup> Rieu de Rolle à Môtiers en 1788	183
<i>Chapuis, Alfred.</i> Les deux frères Berthoud [Ferdinand et Jean-Jacques]	9
<i>Courvoisier, Jean.</i> La fontaine Saint-Guillaume de Neuchâtel . . . . .	18
— Jean-Baptiste Pertois et l'hôtel de ville de Neuchâtel . . . . .	129
<i>Godet, Marcel.</i> La pièce historique de 1898 « Neuchâtel suisse ». Philippe Godet et ses collaborateurs à l'œuvre . . . . .	80, 107
<i>Grellet, Pierre.</i> Les souvenirs de Jacques-Louis Grellet . . . . .	97
<i>Jeanprêtre, John.</i> Histoire de la Société typographique de Neuchâtel 1769-1798 . . . . .	70, 115, 148
<i>Lozeron, Jaqueline.</i> Les oiseaux de Marie de Chalon . . . . .	121
— Les cerfs et biches de Marie de Chalon . . . . .	154
<i>Montandon, Léon.</i> Samuel Girardet. Ses ancêtres — sa boutique .	11, 47
— Bulletin bibliographique . . . . .	60, 91, 157
<i>Schnegg, Alfred.</i> Neuchâtel en 1766 . . . . .	3
— Le faubourg du Landeron et l'ancienne église Saint-Maurice . .	161

### CHRONIQUE

Les historiens suisses à Neuchâtel (L. M.), p. 63. — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. Séance administrative tenue au château de Valangin, samedi 25 juin 1949 (L. M.), p. 123. — Règlement du prix Auguste Bachelin, p. 126. — Règlement du prix Fritz Kunz, p. 127. — Section d'histoire de Neuchâtel. Activité de l'hiver 1948-1949, p. 128. — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. LXXVI<sup>e</sup> réunion annuelle à la Brévine, samedi 27 août 1949 (L. M.), p. 159. — Toiles peintes (L. M.), p. 190. — Changement de secrétaire de rédaction au *Musée neuchâtelois*, p. 190.

### BIBLIOGRAPHIE

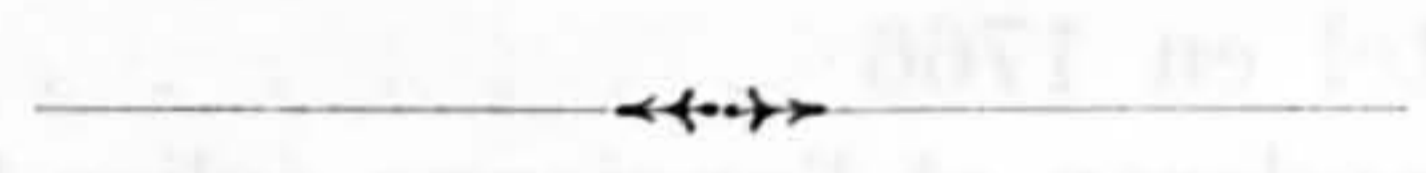
- Alfred Schnegg.* Les entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses (J. Jeanjaquet), p. 28.  
*Alfred Schnegg.* Comment Neuchâtel devint Suisse (L. T.), p. 96.

PLANCHES HORS TEXTE

	Pages
Neuchâtel vu de l'ouest, en 1766 . . . . .	3
L'ancienne et la nouvelle frontière au Cerneux-Péquignot après la délimitation de 1824 . . . . .	40
Dernière lettre de Guillaume Farel, du 13 avril 1565, avec une adjonction du 20 juillet 1565 . . . . .	65
Jacques-Louis Grellet . . . . .	97
Un des poêles de la salle du Conseil général de l'hôtel de ville de Neuchâtel (en couleurs) . . . . .	129
L'ancienne église Saint-Maurice du Landeron . . . . .	161

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

Croquis de situation à la fin du XVII <sup>e</sup> s. [des] fontaines de la ville et tracé probable des canalisations. — Plan général des sources de l'Ecluse en 1689. — Tracé souterrain des sources de l'Ecluse en 1903	21
La maison des Girardet, au Locle . . . . .	47



CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Les historiens suisses à Neuchâtel (L. M. p. 107). — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. Société administrative. — Le 1<sup>er</sup> août 1919 (L. M. p. 123). — Régiment du fort Auguste. Histoire, p. 120. — Régiment du fort de la Cluse, p. 127. — Section d'histoire de Neuchâtel. Activité de l'hiver 1918-1919, p. 128. — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. LXVII<sup>e</sup> réunion annuelle à la Brévine, samedi 27 août 1919 (L. M. p. 129). — Toutes parties (L. M. p. 190). — Comment de certains de relations au Musée neuchâtelois, p. 190.

Alfred Schnegg. Les entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses (L. Jeanpaul), p. 28.

Alfred Schnegg. Comment Neuchâtel devint Suisse (L. T. p. 98).

pour vos imprimés

demandez à votre imprimeur les papiers  
pour la machine à écrire

MARQUE

*Tura Mill*

blanc et cinq couleurs

DES PAPETERIES S.A. SERRIÈRES

Entreprise de menuiserie  
charpenterie et parqueterie

**DECOPPET FRÈRES**

NEUCHÂTEL - ÉVOLE 49

**Meubles massifs**

En vente aux Archives de l'Etat

Procès-verbaux des Audiences générales,  
1816-1830, 2 vol. . . . . Fr. 8.—

Documents inédits sur la Réforme dans le  
Pays de Neuchâtel . . . . . Fr. 8.—

Arthur Piaget, Histoire de la Révolution neu-  
châteloise, t. III, IV et V, à . . . Fr. 4.—

Description de la frontière des montagnes de  
Valangin, A. Robert et B. de la Tour Fr. 2.—

Musée neuchâtelois,  
jusqu'en 1920, l'année . . . . Fr. 2.50  
de 1921 à 1934 . . . . . Fr. 4.—  
dès 1935, prix de l'abonnement.

Portraits historiques neuchâtelois, porte-  
feuille de 18 planches . . . . Fr. 10.—



**MARTIN  
LUTHER**

MAITRE OPTICIEN

PLACE PURRY, Tél. 5 13 67  
NEUCHÂTEL

*Wooley-Suchard*  
*Neuchâtel*

confiseur chocolatier

depuis 1825

**maintient la tradition de la qualité**



Pour bien s'éclairer  
chez soi

**Vuilliomonet**

INSTALLATIONS ELECTRIQUES

RELIURE EN TOUS GENRES  
REGISTRES

**MAISON FREY**

NEUCHÂTEL - Tél. 5 24 48  
Croix-du-Marché - Prix modérés



Maîtrise fédérale

**MIORINI**

Chavannes 12 NEUCHÂTEL  
Téléphone 5 43 18

Literie - Rideaux  
Meubles rembourrés  
Réparations

Spécialité : Installations complètes d'intérieurs selon projets

*Restaurant*  
**Strauss**

SALLE A MANGER AU 1<sup>er</sup> ETAGE

NEUCHÂTEL  
TÉL. 5 10 83  
M. H. JOST



Au Ménestrel  
musique

pianos  
radios  
disques

Neuchâtel

COMBUSTIBLES SOLIDES  
ET LIQUIDES

**HAEFLIGER  
& KAESER S.A.**  
NEUCHÂTEL

Fabrication de



**F. Nussbaumer**  
AV. DE LA GARE 19 - TEL. 52.759 - NEUCHÂTEL

CAVES DU

*Château  
d'Auvernier*

Encavage fondé en 1603

MONTMOLLIN & C<sup>IE</sup>  
AUVERNIER

En vente à la Bibliothèque  
de Neuchâtel

L. Reutter, Fragments d'architecture neu-  
châteloise, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> série, à . Fr. 3.—  
L. Reutter, Les enseignes d'auberges du can-  
ton de Neuchâtel . . . . . Fr. 3.—  
Chronique des chanoines . . . . . Fr. 1.50  
Demole et Wavre, Histoire monétaire de Neu-  
châtel . . . . . Fr. 10.—

**CAFÉ TORRÉFIÉ**



*Le café  
donne des ailes  
à l'esprit*

**ZIMMERMANN S.A.**



aux Pendules  
neuchâteloises

Rue du Trésor  
NEUCHÂTEL

Grand choix de montres  
et pendules en tous genres

Atelier de réparation

Le beau et bon  
mobilier s'achète

**AU CYGNE**

C. BUSER FILS  
Faubourg du Lac 1, Neuchâtel

Ameublements - Literie  
Articles d'enfants

